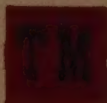
Les Temps Modernes

5e année REVUE MENSUELLE n° 51

DIRECTEUR : JEAN-PAUL SARTRE

Janvier 1950



Rédaction, administration : 30, rue de l'Université, Paris

Les Temps Modernes

revue mensuelle

paraît le premier du mois sur 192 pages

Directeur

JEAN-PAUL SARTRE

o

La Revue n'est pas responsable des manuscrits
qui lui sont adressés

La rédaction reçoit sur rendez-vous

o

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

30, rue de l'Université, Paris-7e - Tél. LITtré 27-37

o

PRIX DE VENTE AU NUMÉRO

France : 130 fr.

o

TARIF D'ABONNEMENT

	SIX MOIS	UN AN
France et Union Française......	700 fr.	1.400 fr.
Étranger	860 fr.	1.720 fr.

Les abonnements peuvent se régler par chèque bancaire
mandat-carte, mandat-poste, chèque postal (compte Paris 6999-04)

POUR TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE
Envoyer la dernière bande et joindre la somme de 20 fr.

Les Temps Modernes

LES JOURS DE NOTRE VIE

Il est donc établi que des citoyens soviétiques peuvent être déportés en cours d'enquête, sans jugement et sans limite de temps. Le Code de travail correctif de la R.F.S.S.R. [1] *ne pose le principe de la décision administrative que pour le travail correctif sans suppression de la liberté* [2]. *Mais il la mentionne très clairement en ce qui concerne la privation de liberté et la déportation, à l'article* 44 [3]. *Il est donc impossible de soutenir, comme le fait Pierre Daix* [4], *que la décision administrative n'est en vigueur que pour le cas bénin du travail correctif sans privation de liberté.*

Il est en outre établi que l'appareil répressif tend à constituer, en U.R.S.S., un pouvoir distinct. Une ordonnance du 27 *octobre* 1934 [5] *transfère au N.K.V.D. la direction et l'administration du travail correctif qui relevait jusque-là du Commissariat du Peuple à la Justice. Le système a ses revenus propres, fournis par le travail des détenus, et qui servent en particulier à entretenir l'appareil administratif* [6]. *La production est réglée par des plans industriels et financiers qui sont dressés par le Directoire des institutions de travail correctif, et seulement ratifiés par le Commissariat du Peuple à la Justice.*

Il est troisièmement établi que la bonne marche du travail correctif est assurée par une délégation de pou-

1. Voir les notes à la page suivante.

voir aux détenus de droit commun [7], — *selon une méthode qui a fait ses preuves.*

Enfin, puisque des publications officielles font état de 127.000 *détenus libérés par décision du gouvernement après l'achèvement du canal de la Baltique à la Mer Blanche et du Canal de Moscou à la Volga, il est* probable, *compte tenu du volume de ces chantiers dans l'ensemble de l'appareil, que le nombre total des détenus se chiffre par millions : les uns disent* 10 *millions, d'autres* 15.

A moins d'être illuminé, on admettra que ces faits remettent entièrement en question la signification du

1. *Recueil chronologique des lois et décrets du Presidium du Soviet suprême et Ordonnances du gouvernement de la RFSSR au 1er mars 1940.* Vol. 9, O.G.I.Z. (Union des maisons d'édition d'État Gospolitizdat, 1941).

2. Section I du *Code*, article 8.

3. Article 44 de la Section II (*Privation de la liberté*). « Les personnes suivantes peuvent être envoyées dans les lieux de privation de liberté indiqués dans l'article 28 du présent code :
a) Personnes condamnées pour une période n'excédant pas trois ans;
b) *Personnes dont les cas sont à l'enquête ou en cours de procès par ordonnance des organismes compétents* (souligné par nous);
c) Personnes condamnées pour des périodes de plus de trois ans (....)»
Les lieux de privation de liberté mentionnés à l'article 28 sont en particulier : « *a*) les cellules de réclusion (...); *b*) les points de déportation; *c*) les colonies de travail correctif, les colonies industrielles, les colonies agricoles de travail en masse, les colonies pénitentiaires » (article 28), auxquelles le même article ajoute des institutions sanitaires et des institutions pour mineurs privés de liberté.
Seules les personnes dont le cas est en cours d'enquête peuvent être maintenues dans les cellules de réclusion (art. 29). Mais elles n'y sont pas nécessairement maintenues. On les voit reparaître à l'article 31, qui concerne les points de déportation : « Les personnes privées de liberté, ou dont les cas sont en cours d'enquête, sont séparées des condamnés dans les points de déportation .» La réclusion en cellule n'est pas nécessairement suivie de comparution devant un tribunal : « Les personnes ne sont gardées dans des cellules de réclusion que jusqu'à l'entrée en vigueur de la sentence du tribunal *ou du décret des autres organismes compétents* » (souligné par nous) (article 29).

4. *Pourquoi D. Rousset a-t-il inventé les camps soviétiques?* — p. 6.

5. Même *Recueil*, additif à l'article 129 du *Code de travail correctif.*

6. Même *Recueil*, *Code de travail correctif*, article 139 *a*.

7. Même *Recueil*, art. 87 du *Code* : « Au commandement de surveillance sont nommés les détenus les plus sûrs — les travailleurs — les personnes condamnées en première instance pour délits ordinaires. »

système russe. Nous n'appliquons pas ici à l'U.R.S.S. le principe de Péguy, qui disait que toute cité qui recèle une seule misère individuelle est une cité maudite : à ce compte, elles le sont toutes et il n'y aurait pas de différence à faire entre elles. Ce que nous disons, c'est qu'il n'y a pas de socialisme quand un citoyen sur vingt est au camp. Rien ne sert de répondre ici que toute révolution a ses traîtres, ou que la lutte des classes n'est pas finie avec l'insurrection, ou que l'U.R.S.S. ne pouvait se défendre contre l'ennemi du dehors en ménageant l'ennemi du dedans, ou que la Russie ne pouvait se mettre à la grande industrie sans violence... Ces réponses ne sont pas valables s'il s'agit du vingtième de la population — du dixième de la population mâle, — après un tiers de siècle. S'il y a en U.R.S.S. un saboteur, un espion ou un paresseux pour vingt habitants, alors que plus d'une épuration a déjà « assaini » le pays, s'il faut aujourd'hui « rééduquer » dix millions de citoyens soviétiques alors que les nourrissons d'octobre 17 ont passé trente-deux ans, c'est que le système recrée lui-même et sans cesse son opposition. S'il y a répression permanente, et si, loin de se résorber, l'appareil répressif s'autonomise au contraire, c'est que le régime s'installe dans le déséquilibre, c'est que des forces productives sont étouffées par les formes de production. Si les détenus de droit commun sont pour le régime des hommes plus sûrs que les détenus politiques, c'est qu'il s'accommode mieux du « prolétariat de la canaille » que des « prolétaires conscients ».

Si l'on est sérieux, on n'a plus alors qu'à regarder en face cette crise permanente du régime russe : tient-elle au principe même de la production collective, ou bien à la propriété d'État et au type de planification pratiqué en Russie? Vient-elle de la structure politique de

l'U.R.S.S., et, dans cette hypothèse, ne concerne-t-elle que la phase stalinienne, ou bien était-elle préformée dans l'organisation bolchevique du Parti, et, si on le croit, quelle autre formation politique peut-on concevoir, quelles garanties inventer contre cette décadence? Ces questions et d'autres ne peuvent pas être évitées. L'un de nous écrivait ici il y a deux ans que la société soviétique est ambiguë et qu'on y trouve des signes de progrès et des symptômes de régression. Si les concentrationnaires sont 10 millions, — pendant que, à l'autre extrémité de la hiérarchie soviétique, salaires et niveau de vie sont 15 à 20 fois plus élevés que ceux des travailleurs libres, — alors la quantité se change en qualité, c'est tout le système qui vire et change de sens, et, malgré la nationalisation des moyens de production, bien que l'exploitation privée de l'homme par l'homme et le chômage soient impossibles en U.R.S.S., on demande quelles raisons nous avons encore de parler de socialisme à propos d'elle.

Telles sont les questions auxquelles l'extrême-gauche française et européenne devrait se consacrer, — au lieu de donner son temps à des plaidoyers sans lendemain : André Wurmser disant, il y a quelques mois : il n'y a pas de camps en Russie; Pierre Daix, il y a quelques semaines, que les camps sont « un des plus beaux titres de gloire du régime soviétique [1] ».

***

Oui, la question est toujours plus impérieuse : comment Octobre 17 a-t-il pu aboutir à la société cruellement hiérarchisée dont les traits peu à peu se précisent sous nos

1. Pierre Daix. *Pourquoi David Rousset a-t-il inventé les camps soviétiques?* — p. 12.

yeux? Dans Lénine, dans Trotsky et à plus forte raison dans Marx, pas un mot qui ne soit sain, qui ne parle aujourd'hui encore aux hommes de tous les pays, qui ne nous serve à comprendre ce qui se passe chez nous. Et, après tant de lucidité, de sacrifice, d'intelligence, — les dix millions de déportés soviétiques, la bêtise de la censure, la panique des justifications...

Si nos communistes veulent ignorer la question, leurs adversaires n'entendent pas davantage la poser et rien dans ce qu'ils écrivent ne nous donne même un commencement de réponse. Ce n'est pas y répondre que de parler de névrose : à lire les témoignages d'anciens détenus, on ne trouve pas dans les camps soviétiques le sadisme, la religion de la mort, le nihilisme qui, — paradoxalement joints à des intérêts précis, et tantôt d'accord tantôt en lutte avec eux, — ont fini par produire les camps d'extermination nazis. Ce n'est pas non plus répondre à notre question que de mettre en cause la bureaucratie et ses intérêts propres : on ne voit guère d'hommes qui se laissent conduire par l'intérêt seul, ils se fournissent toujours de convictions. D'ailleurs, l'intérêt comme le sadisme se cachent mieux. On ne remarque pas assez que le Code de travail correctif, *présenté par le délégué britannique à l'O. N. U. et par Rousset dans le* Figaro Littéraire *comme une révélation, pouvait dès* 1936 *s'acheter dans sa version anglaise, chez Smith et Maxwell, éditeurs, Chancery Lane, à Londres, moyennant* 3 *shillings* 6 *pence. La libération de* 127.000 *détenus a été annoncée officiellement à Moscou* [1]. *Il paraît probable que l'évolution qui conduit d'Octobre* 17 *aux dix millions d'esclaves, et qui, peu à peu, sous la permanence des*

1. Un Allemand antinazi, qui avait déserté l'armée allemande pour rejoindre les Russes et fut employé par eux à des travaux forcés, nous disait que l'existence des camps et les très lourdes pertes annuelles étaient connues de la population dans la région de Léningrad.

formes ou des mots, change le sens du système, s'est faite de proche en proche, sans vue délibérée, de crise en crise, d'expédient en expédient, et que, dans sa signification sociale, elle échappe à ses propres artisans. Dans l'alternative, chaque fois plus impérieuse, de l'aggraver ou de disparaître politiquement, ils continuent, sans voir que l'entreprise change sous leurs mains. Faute d'un fond sur lequel ils puissent la voir, les meilleurs s'étonnent sans doute de ces cris de haine qui leur viennent du monde capitaliste...

Regardons bien. Les formules du Code de travail correctif *sont celles mêmes d'un socialisme édénique : il ne s'agit plus de punir, il s'agit de rééduquer ; les criminels sont des aveugles, il n'est que de les éclairer ; dans une société d'où l'exploitation est bannie, la paresse et la révolte sont des malentendus ; il faut mettre l'asocial à l'abri de la vertueuse colère du peuple unanime, en même temps qu'on met le peuple à l'abri des entreprises de cet attardé ; le mieux est de le remettre au travail, en lui expliquant avec une haute indulgence la grandeur de la société nouvelle. Après quoi, apaisé et sauvé, il reprendra sa place dans l'œuvre commune... Pensées du* XIXe *siècle, qui restent touchantes, et peut-être plus profondes qu'on ne croit, puisque après tout on n'a jamais réussi jusqu'ici à doter les hommes, au départ, de chances vraiment comparables, puisqu'on ne les a jamais tentés par le bien... Et voilà que ces idées de jeunesse se mettent à grimacer comme des vieillards, ces pensées innocentes deviennent le comble de la tartuferie et de la ruse quand un citoyen sur vingt est détenu en leur nom, quand elles décorent des camps où les hommes meurent de travail et de faim, quand elles couvrent la répression d'une société durement inégale, quand, sous couleur de rééduquer les égarés, il s'agit de briser les opposants, quand, sous prétexte d'auto-*

critique, il s'agit de reniement. Alors et d'un seul coup leur vertu se change en poison. Mais cela n'est pas senti si clairement. A côté des cyniques et des pervers, qui se trouvent partout, sans doute bon nombre de jeunes héros soviétiques qui n'ont jamais vécu dans un pays sans camps prennent sans ombre de scrupule le parti de la bienséance. N'avons-nous jamais vu rien de pareil? Beaucoup de fonctionnaires bien doués et bien partis, — comme devait l'être Kravchenko dans sa première période, — qui n'ont jamais connu, au sens de 1917, *l'esprit critique et la discussion, continuent de penser que les détenus sont des exaltés, des asociaux, des hommes de mauvaise volonté, jusqu'au jour où le plaisir de vivre à New-York leur donne occasion de reconsidérer tout cela.*

Quant aux survivants de 1917, *ce ne sont pas les meilleures têtes de l'humanisme marxiste, ils ont toujours préféré l'empirisme à l'analyse des situations, ils ont toujours cru beaucoup plus à l'appareil qu'aux mouvements des masses, ils ont toujours mieux réussi comme organisateurs que comme orateurs populaires, ils se sont toujours fiés à la manœuvre dans le Parti plutôt qu'à la prise de conscience. Dans l'équation de Lénine, — les Soviets plus l'électrification, — ils se sont toujours intéressés de préférence au second terme. Alors, puisque l'U.R.S.S. électrifie sans retomber au système du profit individuel, il doit leur sembler que l'essentiel de la Révolution d'Octobre est sauvé. Il ne faut pas leur demander de reprendre Marx, de remarquer que, chez Marx, l'infrastructure, ce sont les forces productives, en d'autres termes, non pas l'outillage seulement et les richesses produites, mais* les hommes au travail, *des hommes encore. Ils ne sont jamais entrés dans ces subtilités, et leur matérialisme a*

toujours été bien peu dialectique... Et puis, tout cela est si loin ; voilà bien longtemps qu'il a fallu en rabattre sur la spontanéité des masses. Koestler, pensent-ils, a très bien expliqué cela : on ne fait pas sa part au sentiment, si on lui donne quelque chose, il prend tout ; il ne faut donc rien lui laisser. N'y pensons plus. Le canal de la Mer Blanche sera fait. Les bases de la production collective seront affermies.. Et les communistes du monde entier attendent que, par une sorte d'émanation magique, tant de canaux, d'usines et de richesses produisent un jour l'homme intégral, même s'il faut, pour les faire, réduire en esclavage 10 *millions de Russes, réduire au désespoir leur famille, soit encore* 20 *ou* 30 *millions de Russes, former à l'art policier et à la dénonciation une autre partie de la population, à la servilité ou à l'égoïsme l'armée des fonctionnaires. Voilà sans doute comment les meilleurs des communistes sont sans oreilles pour dix millions de détenus.*

*
* *

En regardant vers l'origine du système concentrationnaire, nous mesurons l'illusion des communistes d'aujourd'hui. Mais c'est aussi cette illusion qui interdit de confondre le communisme et le fascisme. Si nos communistes acceptent les camps et l'oppression, c'est parce qu'ils en attendent la société sans classes par le miracle des infrastructures. Ils se trompent, mais c'est ce qu'ils pensent. Ils ont le tort de croire dans l'obscurité, mais c'est ce qu'ils croient. Les camps nazis portaient, eux aussi, les fameuses devises de rééducation par le travail, mais, à partir du moment où furent établies les chambres à gaz, personne ne pouvait croire qu'il s'agît, même en intention, de rééduquer. Avant les

chambres à gaz, les camps allemands ont été calqués sur les camps russes et leurs devises pénitentiaires sur l'idéologie socialiste exactement comme le Parti au sens fasciste a été calqué sur le parti au sens bolchevik, et comme le fascisme a emprunté au bolchevisme l'idée de la propagande. Le fascisme est une angoisse devant le bolchevisme, dont il reprend la forme extérieure pour en détruire plus sûrement le contenu : la Stimmung internationaliste et prolétarienne. Si l'on en conclut que le communisme est le fascisme, on comble après coup le vœu du fascisme, qui a toujours été de masquer la crise capitaliste et l'inspiration humaine du marxisme. Jamais nazi ne s'est encombré d'idées telles que : reconnaissance de l'homme par l'homme, internationalisme, société sans classes. Il est vrai que ces idées ne trouvent dans le communisme d'aujourd'hui qu'un porteur infidèle, et qu'elles lui servent de décor plutôt que de moteur. Toujours est-il qu'elles y restent. Voilà ce qu'on enseigne à un jeune communiste russe ou français. Au lieu de quoi, la propagande nazie enseignait à ses auditeurs l'orgueil du peuple allemand, l'orgueil des aryens et le Führerprinzip.

Cela signifie que nous n'avons rien de commun avec un nazi et que nous avons les mêmes valeurs qu'un communiste. Un communiste, dira-t-on, n'a pas de valeurs. Il n'a que des fidélités. Nous répondons qu'il fait bien ce qu'il peut pour y parvenir, mais que, grâce à Dieu, personne ne peut vivre sans respirer. Il a des valeurs malgré lui. *Nous pouvons penser qu'il les compromet en les incarnant dans le communisme d'aujourd'hui. Encore est-il qu'elles sont nôtres, et qu'au contraire nous n'avons rien de commun avec bon nombre d'adversaires du communisme. Or ceci n'est pas affaire de sentiment. Nous voulons dire qu'à mesure que, géographiquement et politiquement, nous nous éloignons de l'U.R.S.S., nous*

trouvons des communistes qui sont toujours davantage des hommes comme nous, et un mouvement communiste qui est sain. Si le sort nous faisait rencontrer l'un des futurs Kravchenko qui doivent abonder en Russie, il y aurait sans doute fort peu de fraternité : la dégradation des valeurs marxistes est inévitable en Russie même, les camps dissolvent l'illusion humaniste, les faits vécus chassent les valeurs imaginées comme la mauvaise monnaie chasse la bonne. Mais quand l'un de nous parle à un communiste martiniquais des affaires de la Martinique, il se trouve sans cesse d'accord avec lui. Un lecteur du Monde *écrivait dernièrement à ce journal que toutes les déclarations sur les camps de travail soviétiques pouvaient bien être vraies, mais qu'enfin il était un ouvrier sans ressources et sans logis et qu'il trouvait toujours plus d'appui auprès des communistes que des autres. Et le* Monde *aussitôt d'ouvrir une souscription pour qu'il ne fût pas dit qu'il était insensible à la misère. Le malheur est qu'il ait fallu cette lettre pour appeler cette philanthropie. Passons au collectif, il est bien possible que le communisme chinois suive à longue échéance la ligne du communisme russe et réalise à la fin une société hiérarchisée avec un nouveau type d'exploitation : encore est-il que, dans l'immédiat, il paraît seul capable de faire sortir la Chine du chaos et de la misère pittoresque où le capitalisme étranger l'a laissée. Quelle que soit la nature de la présente société soviétique, l'U.R.S.S. se trouve grosso modo située, dans l'équilibre des forces, du côté de celles qui luttent contre les formes d'exploitation de nous connues. La décadence du communisme russe ne fait pas que la lutte des classes soit un mythe, que la « libre entreprise » soit possible ou souhaitable, ni en général que la critique marxiste soit caduque D'où nous ne concluons*

pas qu'il faut montrer de l'indulgence au communisme, mais qu'on ne peut en aucun cas pactiser avec ses adversaires. La seule critique saine est donc celle qui vise, dans l'U.R.S.S. et hors de l'U.R.S.S., l'exploitation et l'oppression, et toute politique qui se définit contre la Russie et localise sur elle la critique est une absolution donnée au monde capitaliste.

Voilà pourquoi nous avons toujours refusé ici de nous y associer. Que de fois des amis américains, après nous avoir demandé ce que nous pensions du communisme, poursuivaient : « Mais alors pourquoi n'êtes-vous pas avec nous? » Il faudrait savoir pour qui ou pour quoi ils sont. Car ils ont jeté par-dessus bord, avec le stalinisme et le trotskysme, toute espèce de critique marxiste, toute espèce d'humeur radicale. Les faits d'exploitation à travers le monde ne posent pour eux que des problèmes dispersés, qu'il faut examiner et résoudre un à un. Ils n'ont plus d'idée politique. Quant aux États-Unis ils disent sans rire : « Nous n'avons pas ici de lutte des classes », oubliant cinquante ans et plus d'histoire américaine que Daniel Guérin va raconter ici même. « Participez à la prospérité américaine », tel fut enfin le mot de l'un d'eux. Assis, comme sur le sol du monde, sur la prospérité américaine, qui a connu bien des à-coups, et qui est en train d'en connaître d'autres, à en juger par le déclin de la politique Marshall et des plans de rééquilibre mondial, ils nous demandent d'en faire un absolu. Et quand nous leur expliquons qu'ils sont en train de sacrifier à ce fait incertain toute évaluation politique et qu'à tout prendre la reconnaissance de l'homme par l'homme et la société sans classes sont, comme principes d'une politique mondiale, moins vagues que la prospérité américaine, que la mission historique du prolétariat est une idée finalement plus précise que la

mission historique des États-Unis, on nous répond, comme Sydney Hook dans Partisan Review, qu'il serait urgent d'envoyer ici quelques maîtres à penser de son calibre. « Puisque vous êtes d'accord sur l'oppression en U.R.S.S. et sur le risque d'une expansion militaire du communisme, accepteriez-vous de dire, nous proposait un autre, que l'U.R.S.S. est l'ennemi nº 1? » — Non, bien sûr, nous n'acceptons pas, car cette formule a un corollaire : pour l'instant, pas d'ennemi hors de l'U.R.S.S. ; elle veut donc dire qu'on renonce à discuter le monde non-soviétique.

Quand la question des camps soviétiques fut posée devant l'O. N. U., la délégation soviétique répondit en demandant qu'on enquêtât aussi sur le passif du capitalisme : sur le chômage, sur les conditions de travail dans les colonies, sur la condition des noirs américains. Le délégué du Royaume-Uni se plaignit de ce qu'il appelait une diversion. Nous sommes d'avis qu'il n'y avait pas diversion. Une société est responsable de tout ce qu'elle produit, et Marx a bien fait de reprocher à la pensée libérale, comme une fraude comptable, les artifices par lesquels elle met hors bilan le chômage, le travail colonial, l'inégalité raciale, imputés à la nature ou au hasard. Entre citoyens et sur le terrain des droits strictement politiques, — déduction faite des coloniaux, des chômeurs et des salariés mal payés, nous sommes en pleine liberté... On a assez reproché aux communistes d'effacer de leur bilan les dix millions de concentrationnaires pour ne pas user du même procédé quand il s'agit de juger le capitalisme. Le délégué du Royaume-Uni s'est d'ailleurs coupé comme les sujets de Freud avouent au moment même où ils nient : parlant des camps de travail russes, il lui est échappé de dire : « C'est le système colonial de l'U.R.S.S. » Mais alors il faudrait convenir (avec les nuances néces-

saires) que les colonies sont les camps de travail des démocraties.

A ce que nous disons là, il y a une réponse et une seule (il est curieux que personne ne nous l'ait faite) : la critique de toutes les oppressions affaiblit les démocraties, puisqu'elle porte ici et ne porte pas dans l'Oural. Si c'est là ce qu'on pense, il faut bien voir la conséquence : la critique sociale doit se taire jusqu'à la disparition du système soviétique, et quand enfin les camps s'ouvriront en Sibérie, nous aurons ici une génération sans formation politique, hallucinée par le patriotisme occidental et par des années de propagande anticommuniste. Quant à nous, nous faisons confiance aux gouvernements et aux états-majors pour cette tâche. Tout montre qu'ils ne manqueront pas d'auxiliaires. Il est plus urgent de maintenir au moins quelques îlots où l'on aime et pratique la liberté autrement que contre les communistes.

*
* *

Nous n'avons pas besoin, à présent, de nous expliquer longuement sur l'initiative de David Rousset, qui est l'occasion de cet éditorial. Il était nécessaire de publier le Code du travail forcé *soviétique. Nous en sommes si convaincus que nous nous disposions à l'imprimer, au moment où Rousset, qui tenait le document d'autres sources, en a fait l'usage que l'on sait. Nous désapprouvons absolument cet usage, et nous pensons qu'à dater de cette campagne, Rousset quitte la ligne politique qui avait été la sienne et entame une propagande dans laquelle nous n'entendons en aucun cas être impliqués par le souvenir qu'on a pu garder de notre collaboration avec lui, aujourd'hui définitivement terminée.*

« ...pour lutter avec quelque chance d'efficacité contre l'exploitation de l'homme, il faut concentrer les coups sur

le système qui la rend le plus impitoyable, porte ses atteintes le plus loin, ferme le plus rigoureusement tout avenir de libération. Nous ne parlons pas de l'injustice en général, mais de cette injustice précise qu'on nomme concentrationnaire[1] ». Rousset, en conséquence, *décline toute enquête qui s'adresserait simultanément à la Russie, à l'Espagne et à la Grèce* [2]. *A plus forte raison ne saurait-il impliquer dans sa protestation les formes d'esclavage diffuses ou masquées : travail forcé des colonies, guerres coloniales, condition des nègres américains. Mais alors, et s'il n'est pas question de soulever chaque peuple contre les oppressions dont il est témoin, en même temps que contre l'oppression en Russie, — si seuls sont en cause les oppresseurs de la Sibérie et de l'Oural (où le* Figaro Littéraire, *même sans rideau de fer, n'aurait, croyons-nous, qu'un faible rayonnement) ce procédé ne peut que* déplacer, concentrer sur le système russe tout ce qu'il peut y avoir de révolte au monde et réaliser partout l'union des classes contre lui. *Comment la lutte serait-elle « plus efficace » parce qu'on aura disjoint les injustices qui ne sont pas celles du système soviétique? Sans doute parce qu'elle ralliera une audience qui se déroberait si l'on mettait en cause les gouvernements espagnol ou grec, l'administraton coloniale de l'Angleterre ou de la France. Quels sont donc ces auditeurs si délicats? Croira-t-on que ce sont les peuples, et en particulier le peuple français? Est-il si favorable aux guerres coloniales ou au régime de Franco? En somme, pour qui Rousset écrit-il? Est-ce, comme il le dit, pour les anciens déportés communistes? Mais en déclarant qu'il ne s'en prend qu'à l'U.R.S.S., il leur donne justement la seule excuse qu'ils puissent trouver pour se dérober. Il ne*

1. *Figaro littéraire*, 12 novembre 1949.
2. *Figaro littéraire*, 19 novembre 1949.

peut donc s'agir que de rallier un public qui s'est pas tourmenté par les camps ou par les prisons tant que ce ne sont pas des camps ou des prisons soviétiques. L'union sacrée contre le système russe sollicite ici tous ceux qui le détestent pour les mauvaises raisons aussi bien que pour les bonnes, elle visera et atteindra à travers le système concentrationnaire toute inspiration socialiste. Rousset en somme se range au principe de « l'ennemi n° 1 » que nous avons tout à l'heure discuté : d'abord contre le système russe ; ensuite, dans un régime qui ne ferme pas comme lui l'avenir, on verra. Mais ou bien l'ordre d'urgence ne veut rien dire, ou il veut dire que l'ennemi n° 2 n'est pas, pour le moment, un ennemi. Le choix d'un ordre d'urgence est choix d'un public, choix d'un allié, et finalement pacte avec tout ce qui n'est pas soviétique. Ce public, cet allié, ce ne sont plus les peuples. Rousset a-t-il donc cessé d'être marxiste, alors qu'il rend encore au marxisme, dans ses derniers articles, un hommage à vrai dire bien discret? Lénine disait justement que le vrai révolutionnaire se reconnaît à ceci qu'il dénonce l'exploitation et l'oppression dans son propre pays. Rousset a naguère expliqué que le marxisme était à revoir, et il avait raison. Encore faut-il savoir, quand on entreprend une révision du marxisme, ce qu'on en prend et ce qu'on en laisse. Autrement on aboutit, comme tant d'intellectuels américains, qui ont tout dépassé, au néant politique, et le néant est gouvernemental. Oui ou non, Rousset croit-il encore que la seule force politique dont on doive chercher l'appui est celle qui est par position indépendante des intérêts nationaux, financiers et économiques comme des spéculations d'état-major, — c'est-à-dire le peuple? Et croit-il encore que cette force-là perd conscience d'elle-même et se dissocie si on lui fait passer des compromis avec l'oppression coloniale et sociale? A considérer sa récente campagne,

il faut répondre : non. Mais alors il doit le dire. Il doit formuler sa nouvelle position. Elle ne peut être qu'inadmissible. Elle cessera du moins d'être équivoque [1].

Il est facile de répondre qu'on n'a pas besoin de tant de principes pour dénoncer une injustice et qu'il suffisait à Rousset de consulter sa conscience ou ses souvenirs de déporté pour savoir ce qu'il avait à faire. L'expérience concentrationnaire, absolu d'horreur, impose, dira-t-on, à celui qui l'a vécue de regarder d'abord au pays qui la prolonge. Mais ce n'est pas nous qui demandons qu'on oublie des déportés, c'est Rousset. En « concentrant ses coups » sur le système soviétique, il fait bon marché des détenus d'Espagne, des déportés de Grèce. Que l'expérience des camps, quand on l'a vécue, interdise à jamais d'adhérer au système qui maintient des camps, c'est bien. Elle n'interdit pas moins de pactiser avec ses adversaires, s'ils ont des camps. La vérité est que même l'expérience d'un absolu comme l'horreur concentrationnaire ne détermine pas une politique. Les jours de la vie ne sont pas les jours de la mort. Quand on rentre dans la vie, bien ou mal, on recommence de raisonner, on choisit ses fidélités, et, à l'égard de ceux que l'on quitte, on a l'air d'être froid, on a l'air d'oublier. On oublie toujours la mort quand on vit. Daix oublie les concentrationnaires russes. Rousset oublie les déportés grecs qui meurent en ce moment dans les îles, ravitaillés quand il plaît à la mer et au gouvernement [2]. *Qu'ils n'invoquent pas, pour justifier des politiques oublieuses, leur fidélité d'anciens déportés. Ils ne seraient fidèles à eux-mêmes qu'en cherchant une politique qui ne les oblige pas à choisir leurs déportés.*

M. Merleau-Ponty et J.-P. Sartre.

1. Rousset porte plainte devant la Justice contre les injures des *Lettres Françaises*. Il sait pourtant bien, par l'exemple du procès Kravchenko, que de tels débats ressoudent les deux blocs. Est-ce là ce qu'il veut?
2. Voir ci-dessous Louis de Villefosse, *Makronissos, laboratoire politique.*

Charles Briand.

MALADIE ET SOMMEIL CHEZ PROUST[1]

N. D. L. R. — *M. Charles Briand va publier un important ouvrage,* Le Secret de Marcel Proust, *où le lecteur admirera une connaissance aiguë de l'œuvre et de la personne de Proust, et dont la thèse centrale suscitera assurément l'intérêt et la discussion. Quoique pour notre part nous n'y adhérions pas sans réserves, M. Charles Briand a été assez aimable pour détacher de son livre les pages qui suivent, à l'intention des* Temps Modernes. *Nous lui en exprimons notre vive gratitude.*

Abordons le thème le plus abondamment traité, orchestré non seulement par les biographes de Marcel Proust, mais par les gens du monde, hommes et femmes qui, dès qu'il devint célèbre, pensèrent avoir été de ses amis : le thème — Mme Marie-Anne Cochet dirait « la ligne » de la maladie.

Car Marcel Proust est un malade, d'abord un malade réel et involontaire, puis, bientôt et de plus en plus, un malade imaginaire et volontaire.

Jamais, comme on le sait déjà, ne fut plus authentique « enfant de la guerre » ni « enfant du siège ». On a vu qu'il fut conçu entre la reddition de Sedan et la capitulation de Metz, qu'il naquit le 10 juillet 1871, moins de deux mois après la fin de la Commune. Un curieux document inédit nous apporte la preuve de quelques-unes des inquiétudes familiales qui, pour le jeune ménage, s'ajoutèrent aux angoisses de la défaite, du siège et de la guerre civile.

C'est une lettre où le docteur Proust confie à l'un de ses amis de Tours qu'il ne sait ce qu'est devenue sa propre mère. Cette lettre, écrite sur du papier « pelure », fut expédiée « par ballon

1. Les documents inédits publiés ici nous ont été communiqués par M. Henri Lefebvre à qui nous exprimons notre profonde gratitude. C. B.

monté » de Bordeaux, le 29 décembre 1870. Elle fut timbrée à son arrivée à Tours, le lendemain 30 décembre. La voici :

Par ballon monté.

« Vous me rendriez le plus réel service, mon cher Esnault, si vous trouvez un moyen quelconque de me donner des nouvelles de ma mère, qui me met dans la plus grande inquiétude. A-t-elle quitté Illiers? Est-elle auprès de vous? Se porte-t-elle bien? Telles sont les questions auxquelles je vous supplie de me répondre par dépêche « pigeon », en y ajoutant tous les détails que vous aurez sur tous les miens. C'est en vous remerciant de tout cœur, que je vous serre la main cordialement ».

A. Proust,
8, rue Roy, boulevard Haussmann, Paris.

M. Esnault,
Négociant en nouveautés,
Tours (Indre-et-Loire).

Peut-être, s'inquiétant de l'ascendance proustienne, un médecin rappellerait-il ici que le docteur Adrien Proust a succombé à une attaque de paralysie et que sa femme, à en croire Marcel Proust lui-même, aurait été aphasique. Quoi qu'il en soit, quand Proust vint au monde, « il était si faible, écrit le docteur Le Masle, qu'on douta qu'il pût vivre » [1]. Durant toute sa petite enfance, ses parents ne doutèrent pas moins de pouvoir l'élever.

C'est à l'âge de neuf ans, nous dit son frère, que la maladie fit chez lui sa première apparition : « en rentrant d'une longue promenade au Bois de Boulogne que nous avions faite avec nos amis D... Marcel fut pris d'une effroyable crise de suffocation qui faillit l'emporter devant mon père terrifié, et de ce jour date cette vie épouvantable au-dessus de laquelle planait constamment la menace de crises semblables » [2].

Ce texte vaut d'être replacé à sa date et en son lieu. Publié en 1926 — six ans seulement après la mort de Proust — et dans l'*Hommage à Marcel Proust*, il n'a pas peu contribué à accréditer la légende du « martyre » proustien. Au vrai, la

1. Robert Le Masle, *loc. cit.*, p. 37.
2. *Hommage à Marcel Proust*, p. 18.

vie ne semble avoir été « épouvantable » et la menace « constante » que dans la pensée du père et de la mère — surtout de la mère. En réalité, tous les témoignages sans parti-pris ou préjugé concordent et ils ne font d'ailleurs que confirmer les faits : l'asthme, l'emphysème, le rhume des foins, bref, la « maladie » à jamais indéterminée qui joua un si grand rôle dans l'œuvre et la correspondance de Marcel Proust, semble ne lui avoir interdit que peu de choses et lui en avoir permis pas mal d'autres. Elle ne l'empêcha, en tout cas, ni de poursuivre ses études à Condorcet jusqu'au baccalauréat, ni de devancer l'appel à 18 ans et de tirer, tout comme un autre, douze mois de caserne et d'exercices au 76e régiment d'artillerie. Elle s'accommoda fort bien, durant dix ans et plus, de la vie d'un chroniqueur mondain au *Figaro*. Elle lui laissa le loisir et la liberté d'esprit qu'il fallait pour écrire quelques milliers de lettres et plus de vingt volumes. Et lorsqu'il mourut, à 51 ans, ce fut de la grippe!

Dès 1929 et la première, Marie-Anne Cochet montre combien « la maladie avait été ridiculement exploitée dans le cas de Proust par lui d'abord et inconsciemment... pour dominer ses parents; plus tard pour se singulariser et se rendre intéressant... enfin par ses admirateurs. » Elle fait remarquer avec raison que « Pascal, Spinoza et Nietzsche sont morts plus jeunes, sans que leurs œuvres, incommensurables, certes, à celle de Proust, soient représentées comme ayant dévoré leur vie, sans qu'ils soient posés en martyres ayant donné leur vie à l'œuvre »[1].

Le drame réel, le drame malheureusement vécu, c'est que, dès sa première suffocation à neuf ans, Marcel Proust, pour les siens d'abord et pour lui presque aussitôt, ne fut plus « un petit garçon comme les autres » mais un « malade » et un malade incurable! De ce préjugé, de ce parti pris qui est celui de ses proches et le sien durant toute son enfance, nous pouvons apporter aujourd'hui un témoignage inédit : c'est une lettre adressée par lui-même à sa mère et que l'on doit, croyons-nous, dater d'un séjour qu'il fit seul dans un hôtel des environs de

1. Marie-Anne Cochet, *L'Ame proustienne*, p. 73.

Paris, vers la fin de sa douzième année. J'en respecte scrupuleusement, comme on le pense, jusqu'à l'orthographe :

« *Mercredi mâtin*, 9 *h.* 1/2.

« Ma chère petite Maman

» Il pleut averse. Je n'ai pas eu d'asthme cette nuit. Et c'est seulement t^t à l'heure après avoir beaucoup éternué que j'ai du fumer un peu. Je ne suis pas très dégagé depuis ce moment là parce que je suis très mal couché. En effet mon bon côté est du côté du mur. Sans compter qu'à cause de nombreux ciels de lit, rideaux etc. (impossibles à enlever parce qu'ils tiennent au mur) cela, en me forçant à être toujours du côté du mur m'est très incommode, toutes les choses dont j'ai besoin mon café, ma tisane, ma bougie, ma plume, mes allumettes etc. etc. sont à ma droite c'est-à-dire qu'il me faut toujours me mettre sur mauvais côté. etc. etc. J'ai eu la poitrine très libre hier toute la matinée, journée, soirée (excepté au moment de me coucher comme toujours) et nuit. (C'est maintenant que je suis le plus gêné). Mais je ne fais pas des nuits énormes comme à Paris, ou du moins comme ces temps-ci à Paris. Et une fois réveillé au lieu d'être bien dans mon lit je n'aspire qu'à en sortir ce qui n'est pas bon signe quoi que tu en penses. Hier la pluie n'a commencé qu'à 4 heures de sorte que j'avais pu marcher. Ce que j'ai vu ne m'a pas plu. La simple lisière de bois que j'ai vue est toute verte. La ville n'a aucun caractère. Je ne peux pas te dire l'heure épouvantable que j'ai passée hier de 4 h. à 6 h. (moment que j'ai rétroplacé avant le téléphone dans le petit récit que je t'ai envoyé et que je te prie de garder et en sachant où tu le gardes car il sera dans mon roman). Jamais je crois aucune de mes angoisses d'aucun genre n'a atteint à ce degré. Je ne peux pas essayer de te le raconter. Pour avoir reparlé à q. q. j'ai été à onze heures attendre à la gare Léon Daudet qui revenait de Paris. Il veut absolument prendre ses repas avec moi. D'où pension va s'imposer avec Jean. L'hôtel est certainement remarquable. Mais personne n'y veut causer avec moi. Sans doute parce que les domestiques n'ont jamais été que chez un Doudeauville

q.conque « Je me porte bien ». Aussi je ne puis leur dire « Je me porte mal » et leur expliquer ni avoir ces bonnes intimités à la Renvoyzé, à la Fermont[1], etc etc etc. Tu as vu le prix. Je crois qu'il sera encore grossi par les feux que je suis obligé de me faire faire et la lampe car à cause de la saison il n'y a pas de salon d'allumé le soir, on n'a que sa chambre. Je n'ai rien à lire et me demande si Reynaldo a oublié mes livres. Si ce n'était pas une telle affaire de changer de chambre, j'en changerais bien pour avoir un lit tourné à l'inverse. Je t'embrasse tendrement. Ai encore une lettre de Reynaldo ce matin que je te garde parce qu'elle t'amusera ».

« Ton petit Marcel ».

« P.-S. Je viens de parler à la femme de chambre, elle va me mettre mon lit autrement, tête au mur (parce qu'on ne peut ôter les ciels de lit), mais le lit au milieu de la chambre, je crois que ce sera plus commode pour moi. La pluie redouble. Quel temps! Je suis étonné que tu ne me parles pas du *prix* de l'hôtel. Si c'est exorbitant ne ferais-je pas mieux de revenir. Et de Paris je pourrais tous les jours aller à Versailles travailler.

« 2e P. S. Léon Daudet voudrait que nous allions habiter à Marlotte hôtel meilleur marché, un asthmatique qui s'y trouve bien. Mais, je crois que c'est bien moins près de Paris, moins de trains etc qu'en dis-tu? Seulement je n'aurais plus Jean Legrand je crois... Demande donc à papa q. q. chose contre mon rire nerveux. J'ai si peur de fâcher Léon Daudet.

« 3e P. S. Non pas de Trional.

« 4e P. S. Brissaud qui connaît si bien ce pays nous eut comparé Nemours, Marlotte, etc., etc. »[2].

Nous n'avons malheureusement pu retrouver le « petit récit » qui a précédé cette lettre. Retenons qu'il se rapportait à « l'heure épouvantable » passée la veille « de 4 h. à 6 h. » (*sic*) et que Proust prie sa mère de « le garder, en sachant où elle le garde », car il le destine à son « roman ».

Déjà, pour Proust, la maladie, sa maladie, est sujet de litté-

1. Probablement « Les Frémont », nom de la villa de Mme Finaly.
2. Cette lettre inédite, comme la précédente, nous a été aimablement communiquée par M. Henri Lefebvre.

rature. Cependant, que sa mère ne s'y trompe pas, ce récit ne saurait lui peindre exactement ce que son fils a souffert : celui-ci ne saurait même tenter de le raconter, car jamais aucune de ses angoisses, d'aucun genre, n'a atteint à ce degré. Voilà, n'est-il pas vrai, la « chère petite maman » dûment avertie et tendrement rassurée !

Sans doute, après une journée excellente, il avait eu une excellente nuit et sa bonne mère pourrait être tentée de croire, ainsi qu'elle le lui dit parfois, que, dans ces conditions, le matin venu et une fois qu'il est réveillé, il n'a plus qu'à se lever. C'est bien, lui affirme-t-il, ce qu'il veut faire. Au lieu « d'être bien dans son lit » et conséquemment de souhaiter d'y rester, il « n'aspire qu'à en sortir »; mais, contrairement aux apparences, « ce n'est pas un bon signe ».

Parmi les « angoisses » de divers « genres » certaines semblent provenir de son « asthme », de ce qu'il ne se sent pas toujours la « poitrine très libre », très dégagée, et cette sensation, en tout cas, même quand il n'en a nullement souffert de tout le jour, il l'éprouve immanquablement au moment de se coucher.

D'ailleurs, si son sommeil est moins bon qu'à Paris, bien qu'il « fasse des nuits énormes », si ce matin, en particulier, il n'est « pas très dégagé », c'est la faute de ce lit et de cette chambre d'hôtel qui contrarient toutes ses habitudes.

D'abord, il a un « bon côté » et, ici, il doit se coucher sur le mauvais pour ne pas se trouver « du côté du mur ». En second lieu, se couche-t-il sur ce « bon côté » qui, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, est le gauche, il lui faut se retourner sans cesse car toutes les choses dont il a besoin sont à sa droite. Et ces choses indispensables sont « mon café, ma tisane, ma bougie, ma plume, mes allumettes, etc., etc. ».

Évidemment, il pourrait demander une autre chambre et il y a songé, mais « c'est une telle affaire ». Et puis, « il pleut averse ». Et puis, si la veille il a pu sortir et marcher, ce qu'il a vu ne lui « a pas plu » : « la simple lisière du bois que j'ai vue est toute verte (*sic*), la ville n'a aucun caractère... ».

A l'hôtel, c'est bien pis : personne ne veut causer avec lui, pas même les domestiques trop bien stylés; le prix de la pension

est exorbitant et encore faut-il y ajouter les feux qu'il fait allumer dans sa chambre et le pétrole de sa lampe... En vérité, ne ferait-il pas mieux de revenir à Paris, auprès de sa mère, dans sa chambre, dans son lit, où il peut dormir sur son « bon côté », où il n'a pas besoin même de se retourner pour atteindre à son choix, sa tisane ou son café, sa plume ou sa bougie, et le reste?

Notons encore deux traits sur lesquels nous aurons à revenir : d'une part et, dès cette époque où le café est l'un de ses breuvages nocturnes, il use des somnifères; pour commencer, du trional. D'autre part, il est pris, parfois en causant avec un ami, d'un « rire nerveux » qui, par sa soudaineté, son incongruité « pourrait fâcher Léon Daudet ». Ou il ne songe pas qu'il doit s'efforcer de se corriger de ce tic, ou il a déjà pris son parti de ne le pouvoir pas : il lui faut donc « quelque chose » d'extérieur, encore un médicament, qu'il demande à son père.

Manifestement, pour lui, la maladie ne se guérit pas : elle se soigne, on la cultive. Il la cultive, dès l'enfance, comme un moyen de pression cruel, mais efficace sur ses parents, comme l'alibi de sa nonchalance, de sa rêverie, de sa veulerie et, de surcroît, comme un sujet de roman, du premier roman qu'il ait conçu et qui finalement sera le véritable roman de sa vie. Il la cultive enfin parce qu'il s'y complaît, parce qu'il s'y délecte, parce que, de l'enfance à la mort, il n'a pas cessé de se repaître de ses « clairvoyantes douceurs », de la juger infiniment préférable à la vie, cette « chose dure » qui, par les devoirs qu'elle nous impose, « nous serre de trop près et perpétuellement nous fait mal à l'âme »[1].

Qu'on relise maintenant aux clartés alternées que projette sur son enfance cette lettre à sa mère, telles pages des *Jeunes Filles en Fleurs*. Pourra-t-on douter que le « Narrateur » ait confessé Marcel Proust?

« Depuis longtemps déjà, j'étais sujet à des étouffements et notre médecin, malgré la désapprobation de ma grand'mère, qui me voyait déjà mourant alcoolique, m'avait conseillé outre la caféine qui m'était prescrite pour m'aider à respirer, de

1. *Les Plaisirs et les Jours*, préface, p. 13-14.

prendre de la bière, du champagne ou du cognac quand je sentais venir une crise. Celles-ci avorteraient, disait-il, dans « l'euphorie » causée par l'alcool. J'étais souvent obligé pour que ma grand'mère permît qu'on m'en donnât, de ne pas dissimuler, de faire presque montre de mon état de suffocation. D'ailleurs, dès que je le sentais s'approcher, toujours incertain des proportions qu'il prendrait, j'en étais inquiet à cause de la tristesse de ma grand'mère que je craignais beaucoup plus que ma souffrance. Mais en même temps mon corps, soit qu'il fût trop faible pour garder seul le secret de celle-ci, soit qu'il redoutât que dans l'ignorance du mal imminent on exigeât de moi quelque effort qui lui eût été impossible ou dangereux, me donnait le besoin d'avertir ma grand'mère de mes malaises avec une exactitude où je finissais par mettre une sorte de scrupule physiologique. Apercevais-je en moi un symptôme fâcheux que je n'avais pas encore discerné, mon corps était en détresse tant que je ne l'avais pas communiqué à ma grand'-mère. Feignait-elle de n'y prêter aucune attention, il me demandait d'insister. Parfois, j'allais trop loin; et le visage aimé qui n'était plus toujours aussi maître de son émotion qu'autrefois, laissait paraître une expression de pitié, une contraction douloureuse... Alors je me jetais dans ses bras... Mon corps ne faisait pas opposition à ce que je la rassurasse... Mon corps avait voulu obtenir exactement ce qu'il méritait de pitié et, pourvu qu'on sût qu'il avait une douleur au côté droit, il ne voyait pas d'inconvénient à ce que je déclarasse que cette douleur n'était pas un mal et n'était pas pour moi un obstacle au bonheur... ».

Inquiétude à l'approche de « l'état de suffocation », ruse pour qu'on lui donne de l'alcool, crainte qu'on ne lui demande un effort de volonté jugé par lui, une fois pour toutes, « impossible ou dangereux », voilà le processus selon lequel, si l'on peut ainsi parler, il capitule devant son corps. Celui-ci, devenu le maître, pousse jusqu'au « scrupule physiologique » le besoin d'étaler sa faiblesse, jusqu'à la cruauté morale celui de se faire plaindre. Et qu'on le plaigne, qu'on ne lui refuse pas la pitié — ou le poison — qu'il réclame, peu lui importent les alarmes et

les douleurs qu'il cause : satisfait, il veut bien permettre au malheureux enfant, son captif et sa victime, de proférer ces assurances qui ne rassurent personne mais qui lui procurent, avec la joie maligne d'avoir forcé la pitié, l'heureuse détente de la tendresse réciproque qu'inspire son mal, le bonheur que procure cette tendresse. Encore est-il donné à cette victime-bourreau, tout en savourant des sentiments si artistement mélangés, d'en éviter l'odieux, en le rejetant sur « son corps » : celui-ci, nous dit-il, « ne se piquant pas de philosophie », la philosophie n'étant pas « de son ressort [1] ».

C'est en 1919, au plus tôt, qu'il formule de la sorte la doctrine de son assujettissement à son corps débile, peureux et tyrannique. Mais la lettre à sa mère ne nous laisse pas douter qu'il l'ait pratiquée, consciemment ou inconsciemment, depuis l'enfance.

Comme toutes ses lettres, toute son œuvre — ce roman d'un malade — en atteste la constance et la rigueur. Elle montre, en même temps, la délectation qu'il y goûte. Ses proches, ses meilleurs amis l'exhortent-ils à se soigner? Peine perdue : « D'abord, nous dit M. Quint, il n'avait aucune confiance dans les remèdes qu'il n'avait pas encore essayés. En second lieu, « je devrais faire et je crois que je ferai » signifiait en réalité pour lui : « je crois que je ne ferai pas », et bientôt il n'espère plus la guérison sinon comme une chance secrète, un gros lot, un miracle ».

L'espère-t-il même? L'espéra-t-il jamais? Comme à la « Jeune fille » dont il a transcrit la *Confession* dans *Les Plaisirs et les Jours* « le charme des convalescences » ne lui fut-il pas « toujours mortellement triste »? Ne préféra-t-il pas dès l'enfance la maladie, qui autorisait avec toutes ses faiblesses, toutes les tendresses maternelles, à la guérison qui annonçait sinon l'éloignement de sa mère, du moins le retour de celle-ci à plus de clairvoyance, à plus de sagesse, à plus de fermeté?

La « maladie » n'était-elle pas, pour lui comme pour cette mère trop aimée et trop aimante, à la fois la cause et en partie l'effet de l'étrange éducation familiale qui lui était donnée?

1. *Jeunes Filles en Fleurs*, I, 56-57.



Voyons-le maintenant seul dans sa chambre. Ce ne fut pas toujours l'asile, le refuge que l'on croit, et surtout pas dans son enfance. A Combray, écrit-il, elle était « tous les jours, dès la fin de l'après-midi... le point fixe et douloureux de mes préoccupations ». C'est que là, il lui faudra se « mettre au lit », c'est qu'il devra « y rester sans dormir », c'est enfin et surtout que là, seul et éveillé, il sera « loin de sa mère et de sa grand'mère ».

Crainte de l'insomnie et qui suffit à la provoquer, crainte de la nuit et qui suffit à la peupler de ses noirs fantômes, crainte de la solitude et qui suffit à la hanter des troubles désirs d'un moi impuissant à se déprendre de lui-même... ce sont ces craintes — on est déjà tenté d'écrire ces phobies — qui lui font reculer autant qu'il peut « le supplice du coucher ». Ce sont elles encore qui lui font prolonger le bonsoir à sa mère jusqu'à la rappeler deux et trois fois auprès de son lit, après qu'il l'y a retenue tant qu'il l'a pu. Mais pour la rappeler, comme pour la retenir, les baisers ne suffisent pas : il y joint donc des plaintes plus ou moins justifiées sur l'impossibilité de s'endormir, ou la suffocation qui menace, la description de quelque inexplicable « malaise » jamais raconté jusqu'ici ou de certain « symptôme fâcheux » nouvellement discerné... Et comme la mère mêle les tendres reproches aux douces consolations, les aveux suivent les plaintes, les confidences tournent aux confessions. Par ce que le narrateur nous a dit lui-même du « scrupule physiologique » avec lequel « son corps faisait montre de son état » on peut, semble-t-il, juger du scrupule psychologique avec lequel son cœur pouvait se confesser... L'un pas plus que l'autre, sans doute, n'hésitait à « aller trop loin », car l'un et l'autre avaient le même besoin de « pitié », l'un et l'autre se sentaient « trop faibles » pour garder le secret de leur souffrance, l'un et l'autre redoutaient également qu'on exigeât d'eux un effort « impossible ou dangereux ».

Quoi qu'il en soit, après bien des chuchotements, bien des baisers et bien des larmes, la mère finissait par partir, Marcel

Proust restait seul, et apaisé. Sa chambre, alors, devenait « supportable ».

Évidemment cette chambre, vieillotte et sans style, n'est pas belle, tant mieux! Perpétuellement fermée à la lumière et à l'air du dehors, elle ne change jamais d'aspect ni d'atmosphère, mieux encore! Ainsi close, sans âme et toujours pareille à elle-même, il a fini par « la remplir de son moi », au point, écrit-il, « de ne pas faire plus attention à elle qu'à lui-même ». Vous ne croyez pas pour autant — et vous avez bien raison — que Proust, ce prince de l'introspection, ait jamais été indifférent à son « moi ». Il veut seulement dire que, grâce à l'habitude qu'il en avait acquise, l'*usage* de sa chambre, des meubles qu'elle contenait, des loquets qui en ouvraient et fermaient les portes, lui était devenu si parfaitement inconscient que rien désormais entre ces quatre murs ne pouvait plus le distraire, lui Marcel Proust, de sa possession de soi, de sa présence en soi et à soi.

Sachant quel « supplice » était pour lui le « coucher », « ses parents, dit-il, avaient bien inventé... les soirs où on me trouvait l'air trop malheureux, de me donner une lanterne magique dont, en attendant l'heure du dîner, on coiffait une lampe ». Quelle erreur! Sa tristesse en était accrue « parce que rien que le changement d'éclairage détruisait l'habitude » qu'il avait de sa chambre. Il ne la reconnaissait plus, il y était « inquiet comme dans une chambre d'hôtel ou de « chalet » où je fusse arrivé pour la première fois en descendant de chemin de fer ».

Lui montre-t-on le château de Geneviève de Brabant à la ceinture bleue et la lande jaune où elle rêve à Golo à la robe rouge? Certes, il trouve du charme à ces brillantes projections, mais il ne « peut dire quel malaise (lui) cause l'intrusion dans (sa) chambre du mystère et de la beauté ». Beauté et mystère, en faisant cesser « l'influence anesthésiante de l'habitude, vous rendent à la pensée et à la sensation », ces « choses si tristes ». Ce qu'il demande à sa chambre, ce n'est pas de l'isoler seulement du monde extérieur, mais aussi du monde intérieur lui-même, dans la mesure où, pour le construire, il nous a fallu sentir et penser. Ce monde intérieur-là n'est pas lui : il s'y sent

dépaysé, gêné, contraint. Son monde, le seul où il se trouve à l'aise, où il se retrouve et se reconnaisse, c'est l'intériorité pure, c'est l'appréhension informulée, immédiate, intuitive et comme inconsciente du moi par le moi. C'est le saisissement de la vie à sa source par l'être qui en naît et dans le moment qu'il en naît, indépendamment de tout fait de conscience qui ne pourrait, en l'extériorisant, que dissoudre à la fois l'un et l'autre, l'être et la vie. Dans de telles conditions, mais dans ces conditions seulement, le « branle donné à la mémoire », il n'y a plus, que l'on dorme ou que l'on veille, ni inquiétude, ni terreur, comme il n'y a plus ni présent, ni passé, ni futur.

Tandis que l'habitude, « aménageuse subtile » et chloroformeuse experte, a couché le narrateur « sous ses couvertures », le « bon ange de la certitude » a « tout arrêté autour de lui », jusqu'au temps.

Sa chambre n'est pas le décor de sa rêverie : elle est le cadre qui d'abord le sépare du monde puis, progressivement et par magie, se rétrécit autour de lui, l'enserre, le déchire, et le dépouille pour finalement, le réduisant à n'être que l'âme de son âme, lui permettre de contempler le moi de son moi.



Marcel Proust, cet homme « qui faisait du jour la nuit et de la nuit le jour », a d'abord été, et il est longtemps resté, un « couché trop tôt ». Enfant, il dînait avec ses parents — à sept heures — lorsqu'ils étaient seuls, et à huit heures, on l'envoyait au lit. Avaient-ils un invité, ils le faisaient dîner avant eux et le faisaient coucher encore de meilleure heure. Et il en était ainsi à la campagne comme à la ville. De surcroît, « les jours de trop grande pluie » à Illiers-Combray, son père l'envoyait lire dans sa chambre. « Ce n'est pas comme cela que vous le rendrez robuste et énergique », disait tristement la grand'mère, « surtout ce petit qui a tant besoin de prendre des forces et de la volonté ». Mais le père « haussait les épaules » et, sans répondre, « examinait le baromètre, car il aimait la météorologie ».

Dans « ma chambre, à peine une bougie éteinte, écrit le narrateur, mes yeux se fermaient si vite que je n'avais pas le temps de me dire : « Je m'endors » ». Comme il nous arrive à tous durant ce premier sommeil, il *croit* qu'il ne dort pas, et c'est la pensée qu'il faut dormir, ou, comme il dit, qu'il est « temps de chercher le sommeil », qui le réveille. Il s'imagine qu'il tient encore son livre et n'a pas « soufflé la lumière ». De fait, la bougie est éteinte et le livre est tombé sur le tapis.

En dormant, il n'a pas cessé de faire des réflexions sur ce qu'il a lu, « mais ces réflexions avaient pris un tour particulier : il me semblait que j'étais moi-même ce dont parlait l'ouvrage : une église, un quatuor, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint ». Et cette identification si commune dans le rêve, du sujet et de l'objet, si abstrait que soit ce dernier, survit au réveil, se prolonge un instant dans la veille sans choquer le moins du monde sa raison. Seulement, elle pèse « comme des écailles » sur ses yeux et l'empêche « de se rendre compte que le bougeoir n'était plus allumé ».

Jusque-là, rien que de très ordinaire. Le pouvoir imaginatif, la persistance des images présentent des degrés divers : ils sont universellement départis. Rien de plus commun, d'autre part, que le « dépaysement du réveil ».

Ce qui nous paraît plus notable, c'est la suite de cette auto-analyse (de cette autopsie, faudrait-il dire) proustienne. Au bout de très peu de temps, la croyance (qu'il est un fait historique, une musique ou un monument) « commençait, écrit-il, à me devenir inintelligible, comme après la métempsychose, les pensées d'une existence antérieure; le sujet du livre se détachait de moi, j'étais *libre* (c'est nous qui soulignons) de m'y appliquer ou non; aussitôt, je recouvrais la vue ». Bien remarquable par sa sûreté, cette analyse ne l'est pas moins par la richesse de ses prolongements, de ses irradiations, par l'*aura* dans laquelle elle se déroule et nous plonge.

Admirons d'abord cette sûreté qui permet à Proust de tant dire en un seul mot : ma croyance « *commençait* à me devenir inintelligible ». Entendons que cette croyance qu'il était ce qu'il rêvait lui a d'abord été intelligible et, en effet, il le pensait,

il l'admettait sans étonnement, sans gêne, sans malaise d'aucune sorte, comme allant de soi. « Elle ne choquait pas ma raison », dit-il, car à ce moment, durant ces quelques secondes qui suivaient son réveil, sa raison ne connaissait elle-même d'autre logique que la logique du rêve. Ces quelques secondes écoulées, la croyance *commence* à devenir inintelligible, parce que de nouveau elle se trouve soumise à la raison éveillée et à sa logique de la veille. Poursuivie, convaincue d'absurdité, elle va s'évanouir, elle s'évanouit par une de ces dégradations qui ne nous paraissent à la fois si brèves et si longues, si diaprées et si fondues, que parce qu'en vérité elles sont placées ainsi que nous, avec nous, hors du temps. Et elles débordent si évidemment ce temps qui est le nôtre que, pour se faire entendre, pour rendre compte de notre impuissance à les admettre en raison, Proust ne peut que les comparer à ces pensées qui tout à coup nous reviendraient d'une « existence antérieure ». Banale référence, dira-t-on peut-être, à ce que chacun d'entre nous a pu entendre dire de la métempsychose. Soit. Pourtant là encore, et d'un seul mot, Proust relance la méditation bien au-delà des apparences communes. « Le sujet du livre, continue-t-il, se détachait de moi, j'étais *libre* de m'y appliquer ou non ». Ainsi, il y a un moment où l'objet fait mine de se séparer du sujet qui s'était absorbé en lui, où l'objet *rend* le sujet à lui-même. Mais ce dernier semble attendre, hésiter : il ne dépend que de lui de se rapprocher, de rentrer dans cette incarnation qu'il a habitée et de s'y évanouir de nouveau. Reste-t-il en suspens, cette forme dont il a été revêtu le quitte et, aussitôt, « il recouvre la vue ».

La vue lui est rendue, mais ce n'est pas la nôtre, ce n'est pas ce sens qui nous permet de prendre une certaine connaissance des choses, par un acte au moins en partie « intellectuel ». Sa vue à lui ne lui fournit ni pensée ni sensation de quoi que ce soit qui se puisse sentir ou penser, et c'est bien heureux puisqu'il nous l'a dit déjà : « Sentir et penser sont choses si tristes ! ». Tout à l'heure, dans le rêve, il était l'objet rêvé : église ou septuor, mais cet objet auquel il adhérait jusqu'à s'identifier avec lui, il ne cessait pas de le voir et de le penser au moins

pour autant qu'il se voyait et se pensait lui-même. L'objet gardait comme une sorte de virtualité en lui et autour de lui. Maintenant, rien de semblable. Quand l'objet se séparant de lui et le quittant lui a rendu la vue, il ne l'a pas rendu *à la vue*, car autour de lui, il n'y a rien. Et s'il s'étonne, c'est avec un paisible bonheur : « J'étais bien étonné, écrit-il, de trouver autour de moi une obscurité, douce et reposante pour mes yeux, mais peut-être plus encore pour mon esprit à qui elle apparaissait comme une chose sans cause, incompréhensible, comme une chose vraiment obscure ».

Fuite devant la pensée, fuite devant la sensation, voilà donc deux des fuites proustiennes, mais il y a en Proust quelque chose de plus spécifiquement proustien encore, c'est cette « intuition », cette appréhension immédiate de la nuit, non pas en tant qu'absence de la lumière, mais en tant que nuit, de la nuit en soi. Selon le mot saisissant de la princesse Bibesco : « ses yeux voyaient la nuit ». Mais il faut y insister, cette nuit qu'il voyait, même par-delà le sommeil et le rêve, ce n'était pas l'onde reposante et rafraîchissante que nous avons tous souhaitée parfois, le « bain de ténèbres » de Baudelaire; c'était une « chose » ayant une épaisseur sensible pour lui seul, une chose inexplicable, vraiment incompréhensible et indiscutable comme un élément. Et cet élément c'était le *sien*, son milieu, le milieu où il était né, où, de toutes ses forces de vie il aspirait à se replonger. Et c'est pourquoi l'autre nuit, la nôtre, la nuit qui n'est qu'absence du jour et attente de son retour, lui était odieuse. Comme le jour, et plus encore que le jour, elle le disputait, elle l'arrachait à cette vie élémentaire qui était la vraie vie. Comme elle lui paraissait longue, et sournoise, et tracassière! Avec quelle inquiétude, et bientôt quelle angoisse, il se demandait « quelle heure il pouvait être » et cinq, six fois, « frottait une allumette pour regarder sa montre ». Avec quelle tendresse il appuyait ses « joues contre les belles joues de l'oreiller qui, pleines et fraîches, sont comme les joues de notre enfance ». Avec quel énervement il épiait « les pas qui se rapprochent puis s'éloignent », la raie lumineuse qui se glisse sous la porte et disparaît, « les craquements organiques des boiseries »! Avec

quel abandon il se livrait enfin au sommeil retrouvé et retournait à l'insensibilité du « tout » inconscient dont il n'était « qu'une petite partie »!

Mais là, dans ce bonheur du non-être, ses deux ennemis le guettaient de nouveau : la pensée et la sensation. Vainement s'était-il entouré la tête de son oreiller « avant de retourner dans le monde des rêves ». Jusque dans « l'âge à jamais révolu » de sa « vie primitive », il retrouve la méchanceté de son grand-oncle et ses propres « terreurs enfantines ». Ou bien, « comme Ève naquit d'une côte d'Adam », une femme naît soudain auprès de lui, « d'une fausse position de sa cuisse ».

Quoique « formée du plaisir que j'étais sur le point de goûter, écrit-il, je m'imaginais que c'était elle qui me l'offrait. Mon corps qui sentait dans le sien ma propre chaleur voulait s'y rejoindre, je m'éveillais... ma joue était chaude encore de son baiser, mon corps courbaturé par le poids de sa taille... ».

En vérité, quelle indiscrète et incommode créature : elle prétend à une existence personnelle, elle fait accroire qu'elle a une chaleur propre, elle attire au point de vous réveiller! Pour comble, il lui arrive d'emprunter les traits d'une femme que le dormeur a connue et, en dépit qu'il en ait, celui-ci ne peut s'empêcher « de se donner tout entier à ce but : la retrouver, comme ceux qui partent en voyage pour voir de leurs yeux une cité désirée et s'imaginent qu'on peut goûter dans une réalité le charme du songe ». Par bonheur, l'image de la Visiteuse nocturne s'estompe, s'efface, et avec elle le souvenir de la femme naguère convoitée. Le narrateur renonce à toute recherche de la décevante réalité vivante, il remercie la fille de son rêve de ne lui avoir proposé qu'un voyage immobile.

Le plus fâcheux, en somme, c'est qu'il a fini par se réveiller tout à fait. Mais son réveil, lui non plus, n'est pas le nôtre, car si nous possédons comme lui un esprit et un corps, nous ne sommes guère portés d'ordinaire, et sauf exception, à les dissocier, du moins dans le train-train quotidien de la vie pratique. Chez lui, la dissociation lui paraît aller jusqu'à l'autonomie de chacun d'entre eux. Et tous deux ne s'éveillent pas en même temps. C'est même son corps qui s'éveille le premier. « Trop

engourdi pour remuer », il cherche « d'après la forme de sa fatigue, à repérer la position de ses membres pour en induire la direction du mur, la place des meubles, pour reconstruire et pour nommer la demeure où il se trouvait. Sa mémoire, la mémoire de ses côtes, de ses genoux, de ses épaules, lui présentait successivement plusieurs des chambres où il avait dormi, tandis qu'autour de lui les murs invisibles, changeant de place selon la forme de la pièce imaginée, tourbillonnaient dans les ténèbres ».

Et qu'on ne croie pas ici à un procédé d'écriture, à des images ou à des métaphores : cette indépendance et cette individualisation de son corps nous l'avons déjà vue, s'il vous en souvient, dans ce passage des *Jeunes filles en fleurs* où Proust nous dépeint les approches de ses « crises de suffocation ». Rappelez-vous : son esprit a beau s'inquiéter de la tristesse que va ressentir sa grand'mère, peu importe à son corps. Ou bien ce dernier est « trop faible pour garder *seul* le secret de sa souffrance », ou bien il redoute que « dans l'ignorance du mal imminent » on exige de lui « quelque effort impossible ou dangereux ». Dans les deux cas, ce corps tyrannique ne peut se contenir ou se taire : il est « en détresse » tant que le narrateur n'a pas alerté et averti sa grand'mère; il « lui demande d'insister » auprès d'elle, quoi qu'elle doive souffrir et même si le narrateur, pour la convaincre, doit « aller trop loin ». Ce n'est pas le narrateur, c'est le corps qui souffre, se plaint et se fait plaindre; c'est lui et lui seul — l'esprit restant parfaitement lucide et conscient — qui veut « obtenir exactement » ce qu'il mérite de pitié.

Et sans doute, cette dissociation du corps et de l'esprit peut provenir elle-même d'une tendance morbide. Sans doute aussi, sans être tout à fait inventée, peut-elle être démesurément grossie par l'imagination proustienne. Qu'importe! Sommes-nous jamais autre chose que ce que nous nous voyons? L'état physiologique et psychique que Proust donne le plus constamment comme le sien ne nous révélerait-il pas, à tout le moins, une disposition constante de sa nature? Et qui se flatterait de posséder une science qui ne fût pas la plus conjecturale?

Vaille que vaille, reprenons notre analyse. Voilà le corps de Proust réveillé! Tout ce qu'il nous a dit de ce réveil supposait un « sommeil profond et qui détendît entièrement » son esprit. « Alors, poursuit-il, celui-ci lâchait le plan du lieu où je me trouvais, je ne savais même pas au premier instant qui j'étais ». Cet esprit, comme désincarné, « hésitait au seuil des temps et des formes », il lui fallait une certaine durée, il lui fallait faire un certain effort, il lui fallait « rapprocher les circonstances » pour identifier le logis et le dormeur.

Heureusement, le corps était là : « lui — mon corps — se rappelait... le genre du lit, la place des portes, la prise de jour des fenêtres, l'existence d'un couloir ». C'est lui — le corps — qui a, en quelque sorte, emmagasiné, pour chaque lieu, « la pensée que j'avais en m'y endormant et que je retrouvais au réveil ». C'est lui qui la restitue à l'esprit : « Mon corps, le côté sur lequel je reposais, gardiens fidèles d'un passé que mon esprit n'aurait jamais dû oublier, me rappelaient la flamme de la veilleuse en verre de Bohême... la cheminée en marbre de Sienne, dans ma chambre à coucher de Combray... » Et, *sur la foi du corps*, ces jours anciens de Combray ou d'ailleurs, il se les figure « actuels », il les *revit*, sans toutefois se les représenter « exactement », comme il le fera « tout à l'heure », quand il sera « tout à fait réveillé ». Il les revit, mais de la vie qui est alors la sienne, réduite « dans sa simplicité première » au seul « sentiment de l'existence », tel « qu'il peut frémir au fond d'un animal ». Comme autour de l'animal, tout se meut autour de lui dans l'obscurité : les meubles et les murs, les lieux et les années, car en réalité, rien n'est immobile; car, écrit-il, « l'immobilité des choses leur est imposée par notre certitude que ce sont elles et non pas d'autres, par l'immobilité de notre pensée en face d'elles ».

Quant à lui, Proust, sans pensée, plus dénué que « l'homme des cavernes », il ne sait ni où il est, ni qui il est, il ne sait même pas qu'il est. Et voilà, sommeil, veille et rêve mêlés, ce qu'est sa nuit, la nuit proustienne! Il tient, il ne cesse pas de tenir « en cercle autour de lui le fil des heures, l'ordre des années et des mondes », mais il ne le sait pas, il ne le sent pas encore :

il fait songer au premier Homme avant que l'Éternel ait soufflé dans ses narines le souffle de vie.

Et, en effet, voilà que vient à lui « comme un secours d'en haut » et, dit-il, « pour me tirer du néant d'où je n'aurais pu sortir tout seul », ce souffle providentiel : le Souvenir!

A l'instant, la création s'éclaire et s'ordonne, il la connaît et il se connaît qui la pense, il s'y situe à son heure et à sa place. « En une seconde, écrit-il, je passais par-dessus des siècles de civilisation » et « l'image confusément entrevue de lampes à pétrole, puis de chemises à col rabattu, allant du dehors au dedans, recomposaient mon moi ».

Le voici enfin réveillé et bien réveillé cette fois. Mais désormais, « le branle » est donné à sa mémoire, il ne quitte pas sa chambre, ni son lit, il prolonge dans la veille les féeries du songe, il passe « la plus grande partie de la nuit » à se rappeler sa « vie d'autrefois », à Combray, à Balbec, à Paris, à Doncières, à Venise, ailleurs encore, à se rappeler les lieux, les personnes qu'il a connues, ce qu'il a « vu d'elles », ce qu'on « lui en a raconté ». Nouveaux voyages, toujours immobiles. Et comme, tout compte fait, il a fort peu dormi, soit sous l'effet de la fatigue, soit sous celui du trional ou du véronal, il s'endort enfin, au jour.

Ses derniers mots fourniraient d'utiles clartés sur le mécanisme de la mémoire chez Proust comme sur le « temps » proustien, mais cette analyse ne rentre pas dans notre propos. Contentons-nous de renvoyer le lecteur à tant d'ouvrages si divers d'inspiration, si divergents par leurs conclusions — qui ont abondamment traité ces thèmes essentiels, et parmi lesquels nous citerons ceux du docteur Charles Blondel, d'Arnaud Dandieu, du professeur Jean Delay, du docteur Jean Fretet.

Pour nous qui ne voulons que montrer Proust, reprenons-le, à cet instant, à Combray, où chaque jour, « dès la fin de l'après-midi », longtemps avant de pouvoir retrouver dans sa chambre la féerie de sa nuit, il lui faut mener la vie de tous les « autres » et, parmi tous les « autres », rester « seul », c'est-à-dire sans sa mère.

Charles BRIAND.

J. Laude.

ÉPITHALAME NOIR

L'Ondée la manne du désir L'ondée la mémoire du sel

Cloué sur ce rocher où la vie me révoque
Je vous congédie mes fureurs glacées
Je vous parle de mes tempêtes
Et me voici encore comme à la naissance
De la mort pareil à l'étoile noire
Qui borde mon sentier

Ma couche est stérile Mon lit est obscur
Où chacun de nous deux creuse une solitude plus dure
Où chacun de nous deux plus impitoyable que la charrue
Fait de nos draps un torrent de quartz où même la sueur est prise
Voici l'heure de sable et de rouille
Voici le dieu ivre qui m'écartèle et brûle dans mes os
Il n'a besoin que d'agiter son sistre de misère
Il ne suffit que de sa bouche blessée
Et son vin épais me râpe la gorge

La nuit a délié son escorte de roses
L'orage sec postule un jour sans avenir
O toi source scellée
Comme une paupière de morte

Tu marches dans ta chair les deux paumes ouvertes
Et nulle statue nulle
Qui fut autre que la gerbe d'un corps
Nulle statue ne lève ses bras
Vers l'été somptueux des saveurs
Une fontaine converse avec ses pierres
Sous la main la robe chaude
Glisse comme un nuage sur le ciel
Et l'étendue tragique de la terre
Affleure dans le solstice de tes membres brisés

Plus haute Plus secrète
Dans ta nuit trouée de silence
Plus haute que le vent épervier du cri Et qui se tairait
Devant les lèvres qui saignent aux paroles arides
La noire avidité du supplice
Laboure La noire avidité du sel sur la plaie
Boise l'effort des taciturnes Toi plus haute
Plus secrète dans ton regard dévasté
Plus secrète que la neige Et qui résisterait seulement à l'affleurement du désir

Ah Que cela cesse qui nous couche
Sur les schistes d'un aveu impossible
Le consentement se dérobe au désespoir
Et nulle douceur ne délacerait plus ses armures de platine
Tu es belle Tu es comme une étoile absente
Le jour qui s'y épuise
Se coupe les dix doigts.

Ainsi jadis l'espace s'allégeait au surgissement de l'orage
A la gorge fleurant son aube sous la main
Ainsi s'allégeait l'espace L'avoine se penchait sur de jeunes odeurs

Sur la nappe où la table était mise
La lampe se fondait parmi les fleurs
Une paix plus fine envahissait nos membres
La belle réalité s'offrait entre ses bras
Une étroite clarté cernait le fil des meubles
De longues respirations sensibles s'étendaient
Et les menaces mêlaient ma main et ta main dans la mienne
Ainsi s'allégeait l'espace

Lorsque la diction fut tarie
Ce ne fut pas l'arrachement des corps mal pris dans leurs filets
Ce départ dérisoire qui timbra d'amertume une aube maigre
Mais le double de sang qui obscurcit nos yeux
Partagea la bonté de deux cœurs vulnérables

ŒUVRE totale mon amour de sel
Comme l'eau déjà s'éparpille
Je ne sais plus mourir comme une épée de foudre
Les linges dispersés où nul n'a plus de prises
Flottent distraitement aux fenêtres crevées
Si je brûle plus rien n'apaise l'orage
L'ondée aux larges mains ne cesse de s'attendre
Inextinguible Affamé
Je me suis blessé dans le sable

Corps séparés Corps distincts
De l'arbre Muscles qui ne s'étirent plus avec le fuseau du fleuve

Soleil saignant son impavidité
Nous voici rejetés sur les berges de craie
Où l'eau n'étanche plus les promesses de l'herbe
Tu fuis dans les roseaux de l'inquiétude
Ton ombre minuscule voyage sur un horizon d'écumes
Dans la distance ton sourire s'oblitère
Le monde s'effrite dans ma gorge
Qui oserait compter le Temps

O vous lointains
Votre joie m'est amère
Mon corps s'est constellé aux quatre points cardinaux
Je m'enfonce debout dans mon double de sang
Et le volcan ne vomira plus mes sandales
O vous lointains lointains et pâles
Mon poing se serre sur un dernier fruit d'air
Mes deux yeux sont coupés au ras de mon silence

Que la hache du miroir fasse son œuvre
Alors nous serons deux dans le même reflet.

Paris, 13-14 juillet 1949.

J. Laude.

Daniel Guérin.

OU VA LE *PEUPLE* AMÉRICAIN? (I)

NAISSANCE DU SYNDICALISME INDUSTRIEL AUX ÉTATS-UNIS (1919-1937)

William Foster, précurseur

La première guerre mondiale puis la Révolution russe eurent pour conséquence, aux États-Unis comme ailleurs, une radicalisation des masses. Une nouvelle direction révolutionnaire surgit, résolue à organiser les travailleurs non qualifiés des industries de base, auxquels la vieille *American Federation of Labor*, de Samuel Gompers, s'entêtant dans sa conception périmée du syndicalisme de métier, n'avait jamais ouvert ses portes. Pour ne pas être débordée, la clique gompériste dut bon gré mal gré suivre le mouvement, avec, bien entendu, l'intention de l'étrangler à la première occasion.

Le héros de cette nouvelle épopée fut William Z. Foster. Foster appartient à une génération intermédiaire entre celle des fondateurs des *I. W. W.* et celle des bâtisseurs du *C. I. O.* Il tient des deux, et il a été le trait d'union entre les deux. Par sa formation, par ses vingt-six années de labeur comme simple ouvrier, par son instabilité de *hobo*[1], par son affiliation aux *I. W. W.*, il est, au moment où il apparaît sur la scène de l'histoire, un anarcho-syndicaliste. Les martyrs de Chicago l'ont marqué de leur empreinte, comme ils ont marqué tous les militants révolutionnaires américains d'avant 1914. Mais Foster est, en même temps, un homme moderne, un homme de l'après-guerre. Il a plus le génie de l'organisation que celui de l'agitation. Il a été élevé à l'école du grand capitalisme américain, des méthodes nouvelles de production de masses. Il veut introduire dans les campagnes d'organisation des travailleurs de la grande industrie le même esprit méthodique et scientifique, la même *efficiency* que les magnats du *Big Business* appliquent dans leurs gigantesques bagnes

1. *Hobo* : ouvrier migrateur et vagabond (Cf. André Philip, *Le problème ouvrier aux États-Unis*, 1927, 527-529).

industriels. Comme eux, Foster voit grand. Comme eux, il fait du *planning*. Tandis qu'ils « rationalisent » la production, lui entend « rationaliser » la lutte de classes. En face de la concentration monopolistique, il veut établir une puissante concentration ouvrière, calquée sur le modèle de l'adversaire.

En dépit de ses faiblesses, de ses zigzags, (il est plus appliqué qu'intelligent), malgré que sa forte personnalité ait été finalement absorbée et détruite dans la machine monolithique du stalinisme, Foster restera, pour l'histoire, l'homme qui, le premier, a mis en œuvre les techniques grâce auxquelles, quelque quinze ans plus tard, sera édifié le *C. I. O.* La grande grève de l'Acier de 1919, qu'il conduisit de main de maître, malgré le sabotage de Gompers et des syndicats de métiers de l'*A. F. L.*, a tracé le modèle dont s'inspireront John L. Lewis et les hommes qui, avec celui-ci, édifieront le syndicalisme industriel aux États-Unis [1].

Les communistes dans les syndicats

En 1921, après un voyage en Russie, Foster devint communiste [2]. Sa conversion l'amena à réviser les concessions opportunistes qu'il avait faites au gompérisme. Mais elle ne modifia pas sa conception tactique essentielle, à savoir la condamnation de tout « dualisme » sur le plan syndical. Il persistait à penser qu'il fallait opérer *du dedans* seulement et que le syndicalisme industriel ne pouvait être construit qu'au travers de la vieille fédération. Il fut encouragé dans cette attitude par Lénine en personne. En 1920, celui-ci avait publié sa *Maladie Infantile du Communisme*, dans laquelle il s'en prenait vivement aux révolutionnaires « de gauche », tels que les *I. W. W.* américains, qui prêchent la sortie des ouvriers des syndicats réactionnaires et se refusent à y travailler. « Point n'est besoin d'en douter, écrivait Lénine, MM. Gompers, Henderson, Jouhaux, Legien sont très reconnaissants à ces révolutionnaires de « gauche ». » Et il basait sa condamnation du « dualisme » sur la constatation que « des millions d'ouvriers en Angleterre, en France, en Allemagne passent *pour la première fois* de l'inorganisation complète aux formes élémentaires... de l'organisation, à celle des syndicats [3] ». Mais

1. Cf. Foster (William Z.), *The great steel strike and its lesson*, 1920.
2. Foster, *From Bryan to Stalin*, 1937, 156-163.
3. Lénine, *Œuvres complètes*, XXV, 1935, 238-240.

l'évolution du mouvement ouvrier avait pris en Amérique une tournure différente de celle de l'Europe. Si Lénine avait analysé attentivement l'expérience toute récente de la grève de l'Acier, il eût constaté que, précisément, aux États-Unis, le « mouvement syndical réactionnaire » pour reprendre son expression, avait systématiquement saboté et *fait échouer* l'organisation des millions de travailleurs inorganisés. Par conséquent, en donnant aux communistes américains le conseil simpliste et unilatéral de travailler exclusivement dans l'*A. F. L.*, il apportait à la solution du problème essentiel (l'organisation des inorganisés) une réponse insuffisante. Foster, bien entendu, lut la brochure de Lénine avec délice. Il y vit une justification sans appel de la tactique qu'il préconisait depuis dix ans [1].

Mais plus tard, en 1928, Losovsky, secrétaire général de l'Internationale Syndicale Rouge, devait faire une critique impitoyable de la tactique de Foster (comme si celle-ci n'avait pas été la stricte application des consignes reçues de Moscou). Il lui reprocha, non sans raison, d'avoir trop misé sur les leaders de l'*A. F. L.*, d'avoir fait de la condamnation du « dualisme » un fétiche et, partant, d'avoir négligé l'organisation directe des inorganisés dans les industries de base et de production de masses, que l'*A. F. L.* n'avait été ni capable ni désireuse d'organiser. Et Foster fit son *mea culpa.* Il exhuma d'autres citations de Lénine, qui, cette fois, lui donnaient tort [2].

Il avait rebaptisé, en 1920, la « Ligue syndicaliste » qu'il avait fondée un peu avant la guerre et il l'appela *Trade Union Educational League* [3]. Celle-ci commença à fonctionner effectivement au début de 1922 [4]. Ayant refourbi son arme, Foster se lança de confiance à la conquête de l'*A. F. L.*

Mais comment promouvoir le syndicalisme industriel à travers une organisation qui reposait sur le sacro-saint principe de l'« autonomie des métiers »? Foster continuait à se débattre dans une contradiction qui, déjà, l'avait handicapé lorsqu'il avait tenté d'organiser les travailleurs de l'Acier. Puisqu'il n'était pas possible de décider les syndicats de métier à abandonner leur structure pour

1. Foster, *op. cit.*, 137-138.
2. *Ibid.*, 214, 209; — du même, *Little brothers of the big labor fakers*, 1931, 23.
3. En abrégé : *T. U. E. L.*
4. Foster, *From Bryan to Stalin*, 134, 164.

celle du syndicalisme d'industrie, il ne restait qu'un pis-aller : l'*amalgamation*. Le 19 mars 1922, l'union des syndicats de Chicago adopta une résolution, présentée par des délégués de la *T. U. E. L.*, demandant à l'*American Federation of Labor* « de faire le nécessaire pour promouvoir l'indispensable solidarité au sein du mouvement ouvrier organisé et de convoquer, comme première étape dans cette direction, les diverses unions en une conférence aux fins d'amalgamer tous les syndicats dans les industries respectives en organisations uniques, chacune d'elles couvrant une industrie [1]. »

Dans les mois qui suivirent, une vingtaine d'unions nationales, dix-sept fédérations d'États, d'innombrables unions de syndicats, des milliers de sections syndicales locales, prirent position en faveur de l'amalgamation. Quelques unions nationales, plus réservées, se prononcèrent en faveur d'une « fédération » ou amalgamation partielle. Quatre cents délégués de cheminots formèrent un comité d'amalgamation des travailleurs du Rail, et deux cents délégués de mineurs, envoyés par douze des trente districts que comprenait leur syndicat, créèrent un comité de mineurs progressifs. Foster estima, en 1925, qu'une bonne moitié du mouvement ouvrier réclamait l'amalgamation [2].

Gompers et son Conseil exécutif manifestèrent leur alarme. Bien sûr, ces « volontaristes » n'avaient aucune objection de principe à des amalgamations « volontaires ». Mais il y a amalgamation et amalgamation. Foster gardait un silence prudent sur les méthodes par lesquelles les amalgamations devraient être opérées. Cette discrétion opportuniste apparut aux bonzes des syndicats de métier plus menaçante encore qu'un plan précis. Ils virent dans la campagne engagée une entreprise pour les déloger de leurs postes et jeter les trouble dans la Fédération. Avec un bel ensemble, les journaux des unions de métier déclenchèrent un tir de barrage. Gompers crut devoir se rendre personnellement à Chicago pour dénoncer l'activité de Foster et de sa Ligue. Une vague de répression syndicale s'ensuivit. En 1923, un collaborateur communiste de Foster, William F. Dunne fut exclu du Congrès de l'*A. F. L.* qui se tenait à Portland (Oregon). Les communistes furent exclus d'unions de syndicats à Minneapolis, à Seattle et dans nombre d'autres villes. Ils furent expulsés par

1. Foster. *op. cit.*, 171-173; — Commons et associés, *History of Labor in the United States*, IV, 1935, 540.
2. Lens (Sidney), *Left, Right and Center, Conflicting forces in American Labor*, 1949, 177-178.

milliers des unions nationales où ils avaient réussi à s'infiltrer, telles que celles de l'Habillement [1].

La campagne d'amalgamation, malgré ses débuts prometteurs, fit fiasco. Pour plusieurs raisons. D'abord, les plus importantes des unions de métier avaient pris position contre elle et la machine gompériste tenait fermement en mains les leviers de commande de l'*A. F. L.*; en outre, le mouvement ouvrier, dans son ensemble, qui avait atteint son apogée en 1919-1920, était entré dans une période de reflux : la contre-offensive patronale battait son plein; de nombreux travailleurs qui avaient rejoint la vieille fédération et renouvelé quelque peu son atmosphère, l'avaient déjà désertée; par ailleurs, l'ère de prospérité qui coïncida avec le règne du président Coolidge (1923-1928) avait stabilisé les rapports sociaux, émoussé la lutte de classes; enfin, les communistes commirent l'erreur de lier le mouvement en faveur de l'amalgamation à un programme politique beaucoup trop vaste, incluant la reconnaissance de la Russie soviétique et l'affiliation à l'Internationale syndicale rouge. Ils affaiblirent ainsi la portée de leur mot d'ordre et le compromirent [2].

La Ligue de Foster (si l'on en croit Foster lui-même [3]) devint de plus en plus un appendice du parti communiste, une agence de propagande prosoviétique au lieu d'opérer, ainsi qu'elle l'aurait dû, comme un trait d'union discret et désintéressé entre les révolutionnaires conscients — les communistes — et les syndicats. Cette tactique maladroite eut pour résultat de rebuter, au lieu de les attirer, les jeunes militants révolutionnaires sortis des rangs des syndicats et dégoûtés par l'immobilisme de Gompers. La façon balourde dont les communistes s'y prirent pour « noyauter » le mouvement syndical détermina chez ces éléments un réflexe de défense et eut pour résultat de les rejeter vers le gompérisme [4].

Les communistes réussirent, certes, à prendre la tête d'un certain nombre de grèves, parce qu'ils étaient la seule direction militante qui s'offrait aux travailleurs lorsque ceux-ci entraient en lutte. C'est ainsi qu'ils dirigèrent une grève du textile à Passaic (New-Jersey), un important centre de lainages. Le conflit, qui éclata en février 1926, dura plus d'un an et engloba 20.000 travailleurs.

1. Foster, *op. cit.*, 175-176, 182-184; — Commons, *op. cit.*, IV, 541.
2. Foster, *op. cit.*, 173-174; — Commons, *op. cit.*, 541; — Lens, *op. cit.*, 176.
3. Foster, *op. cit.*, 195; — Lens, *op. cit.*, 179-181.
4. Commons, *op. cit.*, IV, 557-558; — Millis (Harry A.) et Montgomery (Royal E.), *Organized labor*, 1945, 180.

L'*A. F. L.* refusa de le soutenir et ne se décida à l'endosser qu'après que la direction communiste se fut désistée, passant du sectarisme à l'opportunisme [1]. Malgré quelques avantages éphémères, notamment dans les syndicats de l'Habillement de New-York, la tentative communiste de radicalisation du mouvement syndical eut, en définitive, moins de succès que celle des *I. W. W.* Foster avoue lui-même que sa ligue déclina graduellement et s'isola des masses [2].

Et pourtant, le mouvement communiste, après la première guerre mondiale, possédait aux États-Unis une direction relativement importante et qualifiée. Il était auréolé par le prestige de la Révolution russe; il disposait, grâce à celle-ci, de fonds considérables. Mais la faillite ne fut pas celle d'un homme ou de quelques hommes. Elle fut celle de tout un système [3]. La Troisième Internationale, en considérant les syndicats comme un simple champ de manœuvres pour le recrutement et la propagande des partis communistes, en essayant d'entraîner le mouvement syndical à la remorque de la politique étrangère russe et en voulant lui imposer mécaniquement des mots d'ordre passe-partout, s'est montrée, en grande partie, incapable, non seulement aux États-Unis mais dans le monde entier, de jouer son rôle historique de ferment révolutionnaire au sein des larges masses encore inorganisées et inéduquées.

John L. Lewis entre en scène

Ainsi, pour des raisons diverses — sabotage de l'*A. F. L.*, prospérité de l'ère Coolidge, impuissance des communistes, — l'organisation des ouvriers des industries de base continuait à être différée. Le retard qu'avait le mouvement ouvrier américain sur l'horaire de l'histoire menaçait de s'éterniser. Ceux qui participaient à ce mouvement comme ceux qui l'observaient du dehors finissaient par en prendre leur parti. Chacun se résignait à sa façon, les uns en pestant contre les mauvais bergers du syndicalisme américain, les autres en dissertant gravement sur les traits particuliers « naturels » du mouvement ouvrier aux États-Unis et l'influence du « milieu environnant ». Les moins pessimistes considéraient comme un fait acquis la stagnation, l'« immobilisme » de l'*American Federation of Labor*; les plus pessimistes prononçaient déjà son oraison

1. Commons, *op. cit.*, IV, 555-557.
2. Foster, *op. cit.*, 184.
3. Lens, *op. cit.*, 184-185.

funèbre. Personne, absolument personne ne pressentait, n'annonçait, ne préparait la formidable vague de fond qui allait tout bousculer, tout changer et rendre possible enfin l'accomplissement de la tâche historique si longtemps ajournée. Il en est ainsi de presque tous les grands événements historiques. Des signes annonciateurs, que seuls ceux qu'aveugle l'intérêt refusent de lire, en signalent la venue longtemps à l'avance. Mais l'évolution est lente, l'attente est longue. Et, au moment même où ces événements sont sur le point de s'accomplir, ceux qui les avaient prévus ou réclamés ou fait mûrir avec le plus de lucidité, le plus d'ardeur, le plus de ténacité, ont presque cessé d'y croire. Ainsi l'épisode le plus important de l'histoire ouvrière américaine et même de l'histoire américaine tout court, un événement dont on a pu dire qu'il avait une portée non seulement américaine mais mondiale, et que, parmi ceux de la première moitié du XXe siècle, il fut dépassé seulement en importance par la Révolution russe [1], cet événement prit au dépourvu aussi bien ceux qui en recueillirent le bénéfice que ceux dont il ébranla la toute-puissance.

Pour qu'enfin les ouvriers de la grande industrie fussent organisés aux États-Unis, pour que cessât enfin la monarchie absolue des grands monopoles, il fallut un événement qui, sur le plan économique, fut lui aussi, un des plus importants de la première moitié du XXe siècle : la fameuse *great depression* ouverte à la fin de 1929. Le capitalisme américain, dont la stabilité et l'essor semblaient devoir durer indéfiniment, trembla soudain sur ses bases, et, à sa suite, le capitalisme dans le monde entier. Ni l'Amérique, ni le monde, ne se sont encore remis complètement de cette secousse, et ils ne s'en remettront sans doute jamais. Il n'entre pas dans mes intentions de donner, après tant d'autres, une description, même succincte, de la crise des années 1930. Je voudrais seulement retracer brièvement ses incidences sur l'évolution du mouvement ouvrier américain.

Pour que l'organisation des inorganisés pût enfin être tentée, il ne fallait pas seulement que des conditions matérielles nouvelles — crise économique, chômage, radicalisation des masses — fussent créées ; il fallait aussi qu'il y eût, au sein même du mouvement ouvrier, des circonstances spéciales favorables et des hommes disposés à les exploiter. Ces circonstances et ces hommes apparurent.

Les hommes en question n'étaient pas des révolutionnaires ni des théoriciens. Les révolutionnaires et les théoriciens, à cette heure cru-

1. Cannon (James P.), « New problems of American socialism », *Fourth international*, mars 1949.

ciale, se comportèrent comme des outres vides. Ils n'avaient aucune vision du futur, aucun plan. Les Debs, les Haywood étaient morts. Et leurs successeurs communistes étaient détériorés par la dégénérescence de la troisième Internationale. Que le lecteur ne se méprenne pas sur ce qui vient d'être dit. L'auteur n'est inspiré par aucun mépris à l'égard des théoriciens. Il ne sous-estime nullement leur utilité, bien au contraire. Toutes les expériences historiques démontrent le rôle indispensable, le rôle prépondérant de la conscience révolutionnaire. Mais c'est un fait que le grand soulèvement qui donna naissance au *C. I. O.* ne fut pas déclenché, à l'origine, par des militants marxistes. Il fut préparé, amorcé, — ensuite canalisé, — par des hommes sans formation ni convictions socialistes, par des trade-unionistes « purs et simples », étroits, réalistes, pragmatiques. Ces hommes avaient presque tous fait leurs premières armes dans l'*A. F. L.* Certains d'entre eux avaient même appartenu à la machine de Gompers. Pendant la stérile décade 1920-1930, ils n'avaient rien — ou presque rien — tenté pour combler le vide creusé par la carence historique du gompérisme. Bien que leurs unions fussent constituées sur la base de l'industrie, ils n'avaient pas sérieusement tenté de faire triompher le syndicalisme industriel dans le reste de la vieille fédération. Au contraire, ils avaient consacré leurs énergies à combattre, à expulser impitoyablement de leurs unions les communistes qui, seuls, s'étaient fait (maladroitement, on l'a vu) les avocats de l'organisation industrielle.

Mais certaines circonstances particulières les amenèrent à réviser leurs tactiques, et à faire du nouveau.

Parmi les syndicats de l'*A. F. L.* organisés sur la base industrielle, le plus important d'entre eux demeurait celui des mineurs de charbon. Sa structure même, sa position stratégique, son importance numérique, ses ressources financières, ses traditions militantes faisaient toujours de lui la colonne vertébrale autour de laquelle pouvait être bâti l'édifice du syndicalisme industriel. Or, il advint qu'à la fin de la décade 1920-1930, l'*United Mine Workers* se trouvait dans une situation extrêmement précaire. Dans cette période de santé économique, l'industrie houillère était malade. Elle souffrait des méfaits de la concurrence et elle était plongée dans l'anarchie. Trop de mines, trop de mineurs.[1] Le patronat n'avait pas réussi à s'organiser; de son côté, le syndicat ouvrier n'avait pas été capable

1. Wechsler (James A.), *Labor Baron, a Portrait of John L. Lewis*, 1944, 41.

de pénétrer d'importants secteurs de l'industrie et le contrôle de secteurs jadis organisés lui échappait chaque jour un peu plus. Un accord avait été signé en 1924 entre les *United Mine Workers* et les propriétaires des mines du Nord, aux termes duquel les salaires relativement élevés du temps de guerre étaient maintenus. Mais l'introduction du machinisme dans les mines non organisées de West Virginia, l'ouverture de mines nouvelles dans le Sud, exploitant une main-d'œuvre à bon marché, rendirent la situation intenable pour les signataires patronaux de l'accord de 1924. Celui-ci ne fut bientôt plus qu'un chiffon de papier. Il en résulta une réduction générale des salaires, et un déclin constant du syndicat, qui passa de 600.000 à 150.000 membres [1]. Cette situation n'était pas due seulement à l'anarchie patronale; elle résultait, pour une large part, de l'incapacité et du manque de combativité du président des *United Mine Workers*, John L. Lewis.

Celui-ci réalisait ce paradoxe de diriger de manière conservatrice un syndicat que tout disposait à être révolutionnaire : sa structure, son passé, et par-dessus tout, la grande peine des mineurs, leur combat désespéré pour la vie.

John L. Lewis avait atteint l'âge d'homme dans l'ère de la *National Civic Federation*. Tandis que les mineurs, au milieu desquels il avait grandi, lui avaient enseigné, par l'expérience quotidienne, la lutte de classes — et quelle lutte de classes! — John Mitchell et Mark Hanna, le leader ouvrier et le politicien républicain, lui avaient offert en modèle leur nauséabonde collaboration des classes. Dualisme qui devait marquer toute sa carrière.

Il était un produit typique du gompérisme. Samuel Gompers l'avait distingué en 1911 et nommé organisateur de l'*A. F. L.* A quarante ans, note son biographe, James A. Wechsler, il était un *machine made man* [2]. Il gérait son union selon les traditions du syndicalisme d'affaires, ne faisait rien pour élever le niveau de conscience et d'éducation de ses membres, haïssait le socialisme et le communisme, n'avait aucune sympathie pour le mot d'ordre de la nationalisation des mines, soutenait, en politique, le parti républicain, et faisait régner dans les *United Mine Workers* un odieux régime de dictature bureaucratique. Il s'était couvert d'infamie, en 1922, en abandonnant, à la fin d'une grande grève victorieuse, 100.000 grévistes non organisés de la Pennsylvanie centrale (comté de Somerset)

1. Commons, *op. cit.*, IV, 562-571; — Wechsler, *op. cit.*, 38.
2. *Ibid.*, 23.

et de West Virginia, que l'accord signé avec les employeurs ne couvrit pas [1]. Cette trahison, suivie d'autres abdications, avait affaibli le syndicat et laissé inorganisés de larges secteurs de l'industrie.

Mais, à la fin de la décade 1920-1930, la banqueroute de l'administration Lewis était telle qu'il ne restait plus à celui-ci qu'une chance de survivre : faire peau neuve, innover. C'est alors que John L. Lewis révéla qu'il était d'une étoffe différente de celle des vieux bonzes des syndicats de métier. Il avait un génie napoléonien, fait d'audace, d'intuition, d'improvisations foudroyantes et de desseins à long terme, patiemment mûris, et il n'avait jamais encore eu l'occasion de mettre à l'épreuve ce génie. La pressante nécessité de sauver son fief syndical lui fit découvrir sa vocation.

Décrivant en 1927 la situation désespérée des mineurs, André Philip annonçait l'écroulement prochain de l'organisation ouvrière à moins d'une intervention gouvernementale interdisant l'ouverture de nouvelles mines et contrôlant la réorganisation de l'industrie. Mais il suggérait cette solution sans trop y croire [2]. C'est pourtant dans cette voie que John Lewis s'engagea. La veille encore, il était, comme la plupart des chefs gompéristes, un partisan buté du libéralisme économique. Mais nécessité oblige. En 1928, il suggéra devant une commission du Sénat un projet de loi qui suspendrait la loi Sherman antitrust, interdirait aux propriétaires de vendre au-dessous du prix de revient et mettrait fin, par divers procédés, à la concurrence « coupe-gorge » qu'ils se faisaient les uns aux autres. Le sénateur républicain Thomas Watson présenta les projets en 1929 et 1930. Ils furent bloqués au Sénat. En 1932, ils furent ressuscités par un autre sénateur, James J. Davis, de Pennsylvanie, mais encore une fois, ils furent enterrés [3].

Le N. I. R. A.

Entre temps, la crise dont souffrait l'industrie houillère était devenue une maladie nationale. La « grande dépression » avait commencé. Au début de 1933, John L. Lewis, conseillé par un expert,

1. Blankenhorn (Heber), *The strike for Union* (*Somerset strike, 1922-1923*), 1924, *passim.*
2. Philip, *op. cit.*, 438.
3. Wechsler, *op. cit.*, 41-42; — Levinson (Edward), *Labor on the March*, 1938, 50.

Henry Warrum [1], parvint à la conclusion qu'au lieu de continuer à lutter pour une législation spéciale en faveur de l'industrie houillère, il était plus sage et plus expédient de faire chorus avec les banquiers et industriels qui réclamaient un retour à la prospérité économique par une intervention gouvernementale (suspension de la loi anti-trust, stabilisation des prix et de la production par des ententes patronales contrôlées par les pouvoirs publics). Mais John L. Lewis subordonna cette politique capitaliste nouvelle à une condition : les intérêts des travailleurs seraient pris en considération; la durée du travail serait réduite, afin de résorber le chômage; les prix seraient fixés de façon à assurer un salaire minimum aux ouvriers; enfin, et surtout *ceux-ci se verraient reconnaître officiellement le droit de s'organiser et de négocier collectivement par le truchement des syndicats de leur choix* [2].

Ce plan, exposé par Lewis devant une commission du Sénat, le 17 février 1933, servit de base pour le fameux *National Industrial Recovery Act* [3], et la principale des conditions posées par lui, concernant le travail, devint la non moins célèbre section 7 *a* de la loi.

Lewis avait trouvé un allié en la personne de Sidney Hillman, le président du puissant syndicat de la Confection pour hommes, organisé sur la base industrielle. Hillman était un ancien socialiste devenu syndicaliste d'affaires et « planniste ». Il s'était livré dans son industrie, une industrie anarchique elle aussi, à une expérience d'économie planifiée patronale-ouvrière : son syndicat avait aidé les employeurs à éliminer les méfaits de la concurrence. Il brûlait maintenant de l'ambition de transposer son expérience sur le plan national et de devenir un *Labor statesman*, un homme d'État syndicaliste [4]. Dès 1931, il avait proposé devant une commission du Sénat un plan de « codes » industriels réglementant la durée du travail et les salaires. En 1933, il se joignit à Lewis lorsque celui-ci développa ses vues devant une autre commission [5]. Ainsi, les deux leaders ouvriers tinrent sur les fonts baptismaux le « New Deal » de Roosevelt. L'idée maîtresse du Président était de sauver, par l'intervention de l'État, le capitalisme défaillant et, pour faire « avaler » aux travailleurs ce renflouement non déguisé des grands monopoles,

1. Coleman (Mc Alister), *Men and Coal*, 1943, 141.
2. Levinson, *op. cit.*, 50-51.
3. En abrégé : *N. I. R. A.*
4. Stolberg (Benjamin), *the Story of the C. I. O.*, 1938, 55; — Barbash (Jack), *Labor unions in action*, 1948, 193.
5. Levinson, *op. cit.*, 22-3, 49-50.

de leur accorder, au moins sur le papier, une concession : le droit de s'organiser librement [1].

Mais Lewis et Roosevelt étaient des hommes inspirés par des mobiles très différents. L'un avait, en tant que chef suprême de l'État capitaliste, à replâtrer coûte que coûte la forteresse du *Big Business* qui menaçait ruine ; l'autre, en tant que chef d'une grande organisation ouvrière, avait à consolider coûte que coûte un fief syndical en train de s'effondrer. Pour Roosevelt, la section 7 *a* était un artifice accessoire ; et, si l'on en croit Lewis, il ne l'accepta qu'à contre-cœur [2] ; pour Lewis, elle était la clause essentielle.

En effet, ce dernier avait compris que son syndicat ne pourrait survivre que si les autres travailleurs de la grande industrie, et notamment ceux de l'acier, étaient — enfin — organisés. Le trust de l'Acier possédait d'importantes mines de charbon, dites « mines captives » et leur nombre avait singulièrement augmenté les années précédentes. Leur tout-puissant propriétaire ne reconnaissait pas les syndicats ouvriers. Elles étaient *open shop* et soumettaient ainsi à une concurrence inégale les mines organisées. Elles constituaient un danger permanent pour l'organisation ouvrière [3]. D'ailleurs, non seulement l'existence des « mines captives », mais le fait même que toute l'industrie de l'Acier, ce bastion central du *Big Business*, demeurait *open shop*, menaçait gravement l'Union des Mineurs. Celle-ci ne connaîtrait pas de sécurité tant que les ouvriers des aciéries demeureraient inorganisés. Enfin, la mécanisation de l'industrie charbonnière, la fermeture de mines non rentables avaient obligé de très nombreux mineurs à changer de métier. Ils avaient trouvé du travail dans les autres industries de base : acier, automobile, caoutchouc, mines métalliques, pétrole, etc. Ayant acquis dans le Syndicat des mineurs l'habitude et le goût de l'organisation, ils s'efforçaient, depuis la promulgation du *N. I. R. A.*, de constituer des syndicats ouvriers dans leurs nouvelles industries, et ils se tournaient tout naturellement vers leur ancienne organisation, lui demandant de venir à leur aide [4].

John L. Lewis commença par un audacieux coup de dés. Il risqua

1. Lens, *op. cit.*, 266,269, 271 ; — Minton (Bruce) et Stuart (John), *Men who lead labor*, 1937, 204.
2. Kramer (Dale), *Harper's Magazine*, août 1942, *in* Coleman, *op. cit.*, 175 ; — Wechsler, *op. cit.*, 194.
3. Philip, *op. cit.*, 440 ; — Pesotta (Rose), *Bread upon the Waters*, 1945, 180 ; — Levinson, *op. cit.*, 112.
4. Levinson, *op. cit.*, 20-21 ; — Pesotta, *op. cit.*, 179-180, 175.

tout ce qui restait d'argent dans les caisses de son union et l'affecta à une grande campagne d'organisation des mineurs inorganisés. Celle-ci réussit brillamment. L'*United Miner Workers Union* redevint une grande et prospère organisation : en l'espace de trois mois, elle recruta 300.000 membres nouveaux [1]. Cet objectif atteint, John L. Lewis décida de consacrer les ressources accrues de son syndicat à l'organisation des inorganisés dans les autres industries de base.

Mais, ici, il buta — ou, plus exactement, les travailleurs de ces industries butèrent — contre un obstacle insurmontable : le syndicalisme de métier de l'*American Federation of Labor*, la mauvaise volonté et l'incapacité congénitales de celle-ci à organiser les non-qualifiés.

La carence de L'A. F. L.

En 1932, la vieille fédération n'était pas dans une situation beaucoup plus brillante que son affilié, le syndicat des Mineurs. Non seulement elle n'avait pas réussi à organiser les non-qualifiés (en 1930, une soi-disant campagne, lancée par son président, William Green, en vue d'organiser les travailleurs du Textile du Sud, s'était, presque aussitôt, terminée par un « four »), mais elle n'avait pas même été capable de défendre les positions des qualifiés. Ce recul n'était pas dû seulement à son manque de dynamisme, mais aussi à une raison d'ordre technique : les progrès incessants du machinisme et de la rationalisation industrielle tendaient à réduire le nombre des ouvriers qualifiés, et donc à faire perdre du terrain à l'*A. F. L.* Robert Marjolin cite le cas d'un certain nombre de syndicats d'ouvriers qualifiés dont les effectifs n'avaient cessé de décliner, le cas le plus frappant étant celui du Verre qui, vaincu par la machine, dut se dissoudre purement et simplement en 1928. On assistait, selon l'expression de Marjolin, à « un mouvement de désagrégation qui menaçait l'existence même de la Fédération [2] ». Ses effectifs avaient fondu d'environ 4 millions en 1920 à environ 2 millions à la fin de 1932 [3]. Au début de 1932, l'écrivain Louis Adamic pouvait écrire un article qu'il intitulait : *La débâcle du mouvement ouvrier organisé. — L'A. F. L. est-elle sur son lit de mort?* [4] « La Fédération était dans

1. Wechsler, *op. cit.*, 46; — Levinson, *op. cit.*, 52.
2. Marjolin (Robert), *L'évolution du syndicalisme aux États-Unis de Washington à Roosevelt*, 1936, 160-161, 215.
3. Levinson, *op. cit.*, 47-48.
4. Marjolin, *op. cit.*, 160-161.

une position désespérée, vaincue », écrit l'historien du *C. I. O.*, Edward Levinson [1].

L'entrée en vigueur du *N. R. A.* renversa, presque du jour au lendemain, la situation. Il apparut aux travailleurs qu'enfin, pour la première fois, le gouvernement fédéral prenait fait et cause pour eux et leur reconnaissait solennellement le droit de s'organiser librement. Ils se ruèrent vers les organisations ouvrières. Jamais on n'avait vu quelque chose de semblable dans l'histoire des États-Unis. Ce fut une vague de fond, « un véritable soulèvement des ouvriers pour l'affiliation aux unions », selon les termes du rapport du Conseil exécutif au congrès de l'*A. F. L.* de 1934. « Les ouvriers, ajoute ce rapport, tinrent des meetings de masse et firent savoir qu'ils voulaient être organisés [2]. » Toutes les industries de production de masse étaient gagnées par le mouvement : non seulement l'Habillement, mais l'Automobile, l'Acier, le Caoutchouc, le Textile, etc. Dès le congrès d'octobre 1933, le président de l'*A. F. L.*, William Green, estima que, compte tenu des nouvelles recrues, les effectifs de la fédération n'étaient pas loin d'atteindre le chiffre de 4 millions [3].

Qu'allait-on faire de cette masse qui accourait ainsi sans avoir été priée et sans que la vieille maison ait été modernisée pour les recevoir? Au cours de l'été 1933, William Green, pressé par la nécessité, décida d'organiser les nouveaux venus dans des *federal unions*. Les *federal unions* étaient des sections syndicales d'usines, organisées sur la base de l'industrie, c'est-à-dire groupant tous les métiers de l'entreprise. Elles ne pouvaient donc pas être rattachées aux syndicats nationaux de métier. Elles étaient placées sous la tutelle directe de la Fédération : à ce titre, il ne leur était pas délivré de charte autonome; elles se voyaient imposer leurs statuts par la Fédération; elles ne pouvaient formuler des revendications, lancer un ordre de grève, traiter avec les employeurs sans approbation des représentants de la Fédération. Elles n'étaient que des sortes de bureaux de recrutement pour les syndicats de métier [4]. L'*A. F. L.* faisait faire un stage à ses nouvelles recrues dans les *federal unions*, car il était plus facile de les organiser sur la base de l'industrie, puis, les ayant numérotées et leur ayant remis leur paquetage individuel,

1. Levinson, *op. cit.*, 48.
2. *Ibid.*, 52.
3. *Ibid.*, 53: — Cayton (Horace R.) et Mitchell (George S.), *Black workers and the new unions*, 1939, 122.
4. Levinson, *op. cit.*, 53.

elle les séparait et les dirigeait vers leurs régiments respectifs : les syndicats de métier.

Les travailleurs comprirent vite l'absurdité de ce système et réclamèrent la fusion des diverses *federal unions* de leurs industries respectives en syndicats nationaux d'industrie. L'*A. F. L.* la leur refusa. Quand, enfin, ne pouvant plus résister à leur formidable pression, elle leur accorda ce qu'ils réclamaient, elle essaya de mettre en tutelle les nouvelles organisations, plaçant à leur tête, par la volonté du prince, de vieux bonzes réactionnaires du syndicalisme de métier. Ceux-ci essayèrent de briser la combativité des masses

Et, pourtant, jamais il n'avait été plus nécessaire de se battre. Le patronat s'efforçait par tous les moyens de violer la fameuse clause 7 *a* du *N. I. R. A.*, et certains des codes particuliers, qui étaient promulgués dans chaque industrie avec le blanc-seing du président des États-Unis, contenaient des clauses qui entravaient l'organisation des syndicats. Les travailleurs tantôt se rebellèrent contre les dirigeants qu'ils n'avaient pas choisis et se mirent en grève malgré l'opposition de ceux-ci; tantôt, découragés et dégoûtés, ils commencèrent à déserter les organisations qu'ils venaient de rejoindre avec tant d'enthousiasme.

La fondation du C. I. O.

Les hommes qui fondèrent le *C. I. O.*, répétons-le, n'étaient pas des théoriciens, des faiseurs de systèmes et ils n'étaient inspirés par aucune idée préconçue. Ils ne croyaient pas *a priori*, comme Daniel De Leon ou Debs, au *dual unionism*, à la nécessité d'une scission. Ils ne faisaient pas non plus, comme Foster, de la condamnation du *dual unionism* un fétiche. Ils comprirent simplement que la crise économique, la promulgation du *National Recovery Act*, l'afflux massif des travailleurs dans les syndicats rendaient enfin possible l'organisation des ouvriers de la grande industrie, sur la base du syndicalisme industriel. Ils essayèrent d'abord de les organiser dans la vieille *A. F. L.*, en réformant la structure et les méthodes de celle-ci. Et c'est seulement quand ils virent que c'était impossible, quand ils échouèrent dans leur entreprise, se heurtant à la résistance entêtée et stupide des vieux bonzes des syndicats de métier, qu'ils furent amenés à créer une nouvelle organisation.

Dans le grand débat qui les opposa au dernier carré du gompérisme, ils avaient en leur faveur un argument massue : le progrès technique.

L'évolution des méthodes de production, la mécanisation et la rationalisation étaient leur plus éclatante justification. Déjà les *Knights of Labor*, puis les *I. W. W.* avaient fondé sur le développement industriel leur conception du syndicalisme d'industrie, leur condamnation de l'« autonomie des métiers ». Mais l'organisation de la production, qu'ils invoquaient à l'appui de leur thèse, avait fait, depuis, des pas de géant. Entre 1899 et 1914, la productivité dans l'industrie s'était élevée de moins de 10 %. Mais de 1920 à 1930, elle s'était accrue de 7 % *par an*. La compagnie *Ford* déclara en 1926 que 43 % de ses 7.782 différents emplois exigeaient un seul jour d'entraînement: 36 % de un jour à une semaine; 6 % de une à trois semaines: et seulement 15 % requéraient un délai plus long. 85 % des travailleurs de *Ford* pouvaient atteindre leur capacité maxima en moins de deux semaines.

Partout, la machine simplifiait tellement les opérations que les semi-qualifiés (ce que nous appelons chez nous les « manœuvres spécialisés ») remplaçaient les qualifiés, et, dans bien des cas, les non-qualifiés. Dans les secteurs de base de l'industrie américaine, les manœuvres spécialisés l'emportaient de loin sur les autres catégories. La structure du syndicalisme de métier était complètement impropre à cette situation nouvelle. Et, même s'il avait été possible et désirable de répartir les millions de manœuvres spécialisés entre les diverses catégories de métiers, les machines et les emplois changeaient si fréquemment qu'il eût fallu sans cesse déplacer ces travailleurs d'une catégorie à l'autre. Beaucoup d'employeurs mêmes admettaient que l'organisation par métier dans de larges entreprises industrielles ne pouvait qu'engendrer la confusion. Gerald Swope, président de *General Electric*, discuta le problème relatif à ses propres usines avec William Green. Il demanda si l'*A. F. L.* ne pourrait organiser sa main-d'œuvre en un seul syndicat industriel au lieu de 15 syndicats de métier. La réponse fut négative [1].

L'argumentation de John Lewis et de ses associés dans la campagne en faveur du syndicalisme industriel (Sidney Hillmann, de la Confection pour hommes, et David Dubinsky de la Confection pour dames), s'appuyait donc sur de solides et concrètes réalités. « Lewis, écrit Edward Levinson, proposait simplement que les syndicats de métier renoncent à la juridiction qu'ils s'étaient arrogée d'eux-mêmes et qu'ils n'avaient, en fait, jamais exercée, sur les

1. Lens, *op. cit.*, 278; — Minton et Stuart, *op. cit.*, 14.

millions d'organisés et les quelques milliers de travailleurs organisés dans l'Acier, l'Automobile, la Radio, l'industrie électrotechnique, le Caoutchouc, l'Aluminium et le Ciment. Il proposait que les travailleurs de ces industries, la plupart des manœuvres spécialisés, fussent autorisés à se rassembler dans de nouveaux syndicats industriels à cotisations peu élevées. Ainsi seulement, arguait-il, ces travailleurs pouvaient être gagnés au syndicalisme et opposer un front uni aux concentrations de capital en face desquelles, depuis des années, la structure des syndicats de métier, avec les divisions qu'elle entraîne, s'était trouvée en position désavantageuse [1]. »

De 1933 à 1934, les bonzes des syndicats de métier, luttant pied à pied contre le courant irrésistible du progrès, avaient obligé la vieille fédération à s'en tenir à l'organisation des inorganisés dans les *federal unions*, pour ensuite s'approprier les nouvelles recrues de leur ressort. Mais au congrès de l'*A. F. L.* à San Francisco en octobre 1934, ils durent faire une importante concession : des syndicats d'industrie seraient accordés aux travailleurs de l'Automobile, du Ciment, de l'Aluminium et autres industries de production de masse à désigner. En même temps, les sacro-saints « droits » des syndicats de métier seraient « sauvegardés ». Comment? Quels « autres » secteurs de la production de masses recevraient le privilège du syndicalisme d'industrie? Et, dans chacun d'eux, quelles catégories de travailleurs demeureraient sous la coupe des syndicats de métier? Aucune précision n'était donnée, et le soin d'appliquer le « compromis » était laissé au Conseil exécutif, qui, malgré son élargissement, demeurait dominé par les bonzes des syndicats de métier. Ceux-ci avaient tout fait pour faire échouer le compromis. A la tribune du congrès, Daniel Tobin, le président du Syndicat des *Teamsters* (camionneurs) avait renouvelé les injures proférées jadis par Gompers à l'égard des non-qualifiés. Il avait traité dédaigneusement les organisés de fraîche date de *rubbish* (rebut) [2].

Au congrès fédéral suivant, à Atlantic City, en octobre 1935 la bataille reprit. Les « industrialistes » demandèrent que les syndicats de métier abandonnent toute juridiction sur les travailleurs des industries où la production de masse prédominait : Automobile, Acier, Caoutchouc, Aluminium, Radio, industrie électrotechnique, Ciment. Dans un brillant discours, John L. Lewis appela les campagnes d'organisation lancées dans le passé par la vieille fédé-

1. Levinson, *op. cit.*, 9.
2. Levinson, *op. cit.*, 82-88.

ration « vingt-cinq ans de fiasco ininterrompu ». Daniel Tobin rétorqua en accusant les « industrialistes » de chercher à « détruire la base même sur laquelle la fédération a été bâtie ». Et il invoqua les mânes de Gompers, l'homme qui, naguère, sauva les syndicats de métier des méchants *Knights of Labor*. Le tsar des charpentiers, l'obèse Hutcheson, reçut dans la mâchoire un puissant « direct » de John L. Lewis. Ce coup de poing historique marqua la rupture. Les « industrialistes » avaient été battus par 18.204 voix contre 10.933. Dès le lendemain du congrès, ils se réunirent et envisagèrent la création du *Committee for industrial Organization*, officiellement constitué le 9 octobre [1]. A l'origine le *C. I. O.* ne devait être qu'une fraction organisée au sein de l'*A. F. L.*, en vue d'encourager et de promouvoir l'organisation des travailleurs dans les industries de production de masse. Mais, en août 1936, le Conseil exécutif de la vieille fédération suspendit, pour le crime de *dual unionism*, les dix syndicats nationaux, comprenant ensemble plus d'un million de membres, qui s'étaient affiliés au *C. I. O.* La scission du mouvement ouvrier américain était un fait accompli [2]. En 1938, le *Committee* se transforma en *Congress for industrial Organizations*, donnant à la scission un caractère de permanence [3]. Comme Debs l'avait anticipé, seule une organisation nouvelle pouvait *du dehors*, se substituant à la vieille fédération défaillante, entreprendre la grande tâche historique d'organiser les exploités du grand capital américain. Les monopoles yankees ne pouvaient plus prétendre à la domination totale et de leurs salariés et de l'univers entier. Ils avaient conçu dans leur propre sein la négation de leur toute-puissance. L'évolution commençait qui, un jour, s'achèvera dans leur défaite, de la main même de leurs exploités. Il y avait quelque chose de nouveau dans le monde.

Les radicaux à l'œuvre

Il s'agissait beaucoup moins d'une scission que d'une création. L'important n'était pas le détachement d'un million de travailleurs de l'*A. F. L.* La tâche qui attendait les « industrialistes », c'était l'organisation des inorganisés. Ce qui comptait, ce n'était pas le million déjà rangé sous les bannières du syndicalisme, mais les

1. *Ibid.*, 99-117.
2. *Ibid.*, 118-136.
3. Wechsler, *op. cit.*, 91.

millions qui n'avaient pas encore trouvé le chemin des syndicats ouvriers. Pour organiser cette masse encore informe, il fallait des cadres, et il fallait de l'argent.

Où trouver les cadres?

L'œuvre à accomplir était si vaste qu'elle requérait le concours de toutes les bonnes volontés. A tous ceux qui se présentaient sur le chantier, disposés à bâtir, on remit un outil. Ici, John L. Lewis trouva une entreprise à la mesure de son génie. Comme tous les grands hommes de l'histoire, comme Robespierre à l'apogée de la Révolution française, il fit preuve d'audace. Il avait des antécédents conservateurs, il avait combattu sans merci le socialisme et le communisme, et jusqu'aux syndicalistes simplement « progressifs » de sa propre organisation. Il oublia le passé. Il enrôla les hommes qu'il combattait la veille. Il leur donna carte blanche. Seul pour le moment comptait le but à atteindre. Il raisonna comme les grands hommes des révolutions bourgeoises, comme Cromwell, comme Robespierre : plus tard, se dit-il, lorsque le but sera atteint il sera toujours temps d'éliminer les radicaux et de canaliser le mouvement [1].

Les radicaux américains, sauf en quelques rares occasions, avaient toujours été plus ou moins en marge du mouvement des masses. Leurs idées anticapitalistes les isolaient dans un pays qui n'avait pas rompu avec le *credo* capitaliste. Leur sectarisme, résultat de leur isolement, achevait, par une sorte de cercle vicieux, de les placer à l'écart. Pour la première fois dans la période de fondation du *C. I. O.*, et à la faveur de la « grande dépression », ils furent jetés au cœur de la mêlée et s'associèrent étroitement avec les masses. Le syndicalisme américain ne pouvait être revitalisé et modernisé qu'avec la coopération et le stimulant du radicalisme [2]. Impossible donc de raconter le grand mouvement sans montrer les radicaux à l'œuvre.

Les mineurs. — Lewis puisa, tout d'abord, dans son Syndicat des Mineurs, les hommes qui avaient été ses plus fidèles lieutenants, qui avaient toujours accompli docilement ses basses besognes, brisé des grèves à l'occasion, traîné dans la boue et fait attaquer physiquement des militants radicaux : Philip Murray, son vice-président; van Bittner, Allan Haywood, etc. [3]. Mais il n'hésita pas à s'adjoindre

1. Lens, *op. cit.*, 280; — Fountain (Clayton W.), *Union Guy*, 1949, 67.
2. Stolberg, *op. cit.*, 124-127.
3. Foster (William Z.), *Misleaders of labor*, 1927, 130, 199; — *William F. Dunne's speech at the A. F. of L., Convention, Portland*, 1923, 3; — Wechsler, *op. cit.*, 131-132.

ceux-là mêmes qui s'étaient rebellés contre sa dictature dans les *United Mine Workers*, et qu'il avait impitoyablement brisés. John Brophy avait été le plus prestigieux et donc le plus dangereux de ses adversaires. Il avait mené entre 1924 et 1928 un admirable combat pour le redressement du Syndicat, dénonçant les capitulations de Lewis, réclamant l'organisation des mineurs inorganisés, qui avait été si fatalement négligée, la nationalisation des mines, la rupture de l'alliance politique avec les républicains réactionnaires et la création d'un *Labor Party*. Au congrès du Syndicat en 1926, il avait été, en fait, élu président, mais Lewis, ayant truqué les votes, avait réussi à l'éliminer [1]. L'opposition de Powers Hapgood, un diplômé de l'université de Harvard qui s'était fait mineur par idéalisme et que les mineurs adoraient, lui avait donné aussi du fil à retordre. Hapgood s'était vu barrer l'entrée du congrès de 1927 et avait été sauvagement frappé dans un hôtel par les hommes de main de John L. Lewis [2]. En 1930, l'opposition progressiste avait tenu un congrès dissident à Springfield (Ohio). Un moment on avait pu croire que le vieux régime détesté de Lewis et de Murray allait s'effondrer. Adolph Germer avait été élu vice-président de l'organisation nouvelle, ce qui lui valut, en 1932, des violences physiques sur la voie publique. Dans le journal des « progressistes », écrivait un certain Len De Caux [3].

En 1935, Lewis ouvrit ses bras à Brophy, à Hapgood, à Germer, à de Caux. A Hapgood, il déclara « Vous et Brophy aviez un tas d'idées, mais elles étaient prématurées. Un général qui marche en avant de son armée ne peut être utile à personne. Mais maintenant je suis prêt à reprendre certaines de ces idées ». Brophy se vit attribuer le poste le plus élevé que Lewis pût lui offrir : celui de directeur à l'organisation [4].

Les staliniens. — Personne dans l'*A. F. L.* n'avait combattu les communistes avec plus d'acharnement que Lewis entre 1920 et 1930. Il avait fait rédiger, en 1923, par un de ses plumitifs, Ellis Searles, une série d'articles, réunis ensuite en brochure sous le titre *Tentative des communistes de s'emparer du mouvement ouvrier américain.* Il y faisait dénoncer, alors, le complot communiste en vue

1. *Ibid.*, 28, 31-32; — Stolberg, *op. cit.*, 38; — Foster, *op. cit.*, 290-294.
2. Wechsler, *op. cit.*, 32; — Coleman, *op. cit.*, 109-111; — Stolberg, *op. cit.*, 229.
3. Wechsler, *op. cit.*, 33; — Coleman, *op. cit.*, 113, 139-141.
4. Wechsler, *op. cit.*, 54.

d'amalgamer les syndicats de métier et de les convertir en unions industrielles, c'est-à-dire exactement ce qu'il devait réaliser plus tard en créant le *C. I. O.* [1]. Il avait pourchassé, exterminé les mineurs communistes. Il ne restait pas un seul communiste au moins avoué, dans son syndicat. Mais, au congrès de l'*A. F. L.*, en 1935, à Atlantic City, Lewis s'opposa à une résolution tendant à refuser la participation aux congrès fédéraux des syndicats à direction communiste. Il déclara que l'anticommunisme était un prétexte dissimulant des attaques contre les choses les plus progressives. Et lorsqu'il procéda à la constitution du *C. I. O.* il fit une large place aux organisateurs communistes [2].

Impossible de raconter, même brièvement, l'histoire de la naissance du *Committee for Industrial Organization*, sans faire halte pour considérer le rôle qu'y jouèrent les communistes, ou, plus exactement, les « staliniens ». Ceux qui rendent hommage à leur contribution comme ceux qui la déplorent, sont d'accord pour proclamer que ce rôle fut important [3] : « Il est très vraisemblable, écrit Wellington Roe, que le *C. I. O.* n'aurait jamais grandi si rapidement, n'avait été le dévouement à la cause et l'énergie des communistes que Lewis prit dans son organisation ![4]. » Et l'antistalinien Benjamin Stolberg : « Discuter le *C. I. O.* sans mentionner l'influence des staliniens à l'intérieur de celui-ci, c'est comme si on écrivait sur la guerre de Sécession sans se référer à la Confédération [5]. »

Pour comprendre le rôle des « staliniens » dans le *C. I. O.*, il nous faut remonter quelque peu en arrière. Nous avons laissé Foster et leurs amis à l'époque de leur noyautage stérile dans l'*A. F. L.* A Moscou, nous l'avons vu, Losovsky leur avait avec raison reproché de trop centrer leurs efforts sur la vieille fédération d'ouvriers qualifiés et de négliger l'organisation des non-qualifiés. Il leur fallut faire un

1. *Attempt by communists to seize the american labor movement*, 1923, 2, 6, 11; — Wechsler, *op. cit.*, 123; — Foster, *op. cit.*, 300.
2. Levinson, *op. cit.*, 107.
3. Seul, parmi les historiens du *C. I. O.*, Edward Levinson tente de minimiser le rôle des staliniens (*op. cit.*, 280-282). C'est que son livre a été écrit à une époque (1937) où le groupe des social-démocrates du syndicat de l'automobile, autour de Walter Reuther, groupe auquel Levinson appartenait, faisait «un bout de chemin » avec les staliniens. Levinson ne pouvait donc les attaquer, et il ne voulait pas non plus les encenser, car le mariage était tout de raison et de caractère temporaire. Il préféra donc les passer sous silence. Lacune regrettable car son livre est de beaucoup le meilleur qui ait été écrit sur les débuts du *C. I. O.*
4. Roe, *op. cit.*, 117.
5. Stolberg, *op. cit.*, 280-282.

« tournant », mais, en le prenant trop raide, les malheureux tombèrent de Charybde en Scylla. La veille, ils dénonçaient, avec un entêtement borné, toute tentative de syndicalisme dualiste. Ils maudissaient la mémoire de Daniel De Leon. Et, soudain, abandonnant l'*A. F. L.* à son triste sort, ils se lancèrent à corps perdu dans la constitution de syndicats scissionnistes, s'isolant du mouvement ouvrier, créant des organisations fantômes qui ne furent, comme l'avait été celle de Daniel De Leon, que des appendices de leur parti.

A vrai dire, les «staliniens» américains n'étaient pas les vrais responsables de cette ineptie. Foster ne renonça à ses conceptions antidualistes que contraint et forcé, et la mort dans l'âme. Mais il fallait suivre la « ligne générale », et, à Moscou, le grand Staline avait ouvert, en 1928, la « troisième période », afin de dissimuler sous des phrases gauchistes, sous des mots d'ordre sectaires et aventuristes, son opportunisme de fait, sa renonciation à la révolution mondiale. Un des articles de la nouvelle stratégie était la constitution de syndicats « rouges ». A travers le monde entier, Amérique y compris, on créa donc mécaniquement des syndicats « rouges ».

Foster rebaptisa encore une fois sa ligue, l'appelant maintenant *Trade Union Unity League* [1], et créa sur le papier une centrale syndicale « rouge » composée d'une dizaine de soi-disant syndicats nationaux d'industrie. Les effectifs totaux de l'organisation ne dépassèrent pas 57.000 membres. La *T. U. U. L.* mena quelques batailles de classes dans le textile (Gastonia, 1929), dans les mines de charbon (Harlan County, Kentucky, 1931), mais ne réussit jamais à sortir de son irrémédiable isolement [2].

Mais il fallut attendre jusqu'à 1934 pour que, Moscou ayant décidé de clore la « troisième période », les « staliniens » américains s'aperçussent soudain de leur fiasco et décidassent de se corriger par un nouveau « tournant ». Au début de 1935 ils déclarèrent la *T. U. U. L.* dissoute, et décidèrent de rentrer en toute hâte dans l'*A. F. L.* où, en leur absence, de nouvelles forces progressives étaient en train de leur enlever la direction du mouvement en faveur du syndicalisme industriel [3].

Mais, encore une fois, le « tournant » fut pris trop court. Après avoir, depuis 1928, proclamé l'*A. F. L.* un corps gangrené qu'il

1. En abrégé : *T. U. U. L.*
2. Foster (William Z.), *From Bryan to Stalin*, 216-281.
3. *Ibid.*, 280.

fallait déserter, ils déclarèrent soudain que la place de tous les travailleurs révolutionnaires était dans l'*A. F. L.* et Foster eut la douce consolation de pouvoir propager à nouveau son dogme « antidualiste ». Ainsi, au moment même où la scission historique qui donna nissance au *C. I. O.* était sur le point de se consommer, les « staliniens » n'étaient occupés que de ce qu'ils appelaient pompeusement leur « fusion » avec l'*A. F. L.*[1]. Quand John L. Lewis constitua son *Committee for Industrial Organization*, ils ne montrèrent qu'un relatif enthousiasme. Et Foster déclara que le véritable objectif à atteindre était la « réorganisation », le « rajeunissement » de l'*A. F. L.*[2]. « Bien que la presse communiste fît semblant de se faire l'avocat du syndicalisme industriel, écrit Benjamin Stolberg, en fait, les staliniens firent principalement leur travail d'organisation pour l'*A. F. L.* jusqu'à mai 1937. » Et il souligne qu'encore en avril 1937, alors que le *C. I. O.* avait déjà une existence indépendante, le leader « stalinien » de San Francisco, Harry Bridges, reversa à l'*A. F. L.* quelque 6.000 employés du commerce de détail qu'il avait contribué à organiser. Ce n'est que le mois suivant que le parti communiste décida — enfin — de travailler principalement dans le *C. I. O.*[3].

C'est alors que les cadres dirigeants de la défunte *T. U. U. L.* « furent offerts à Lewis, comme l'écrit Herbert Harris, sur un plat d'argent ». En essayant vainement d'organiser les masses pour leur propre compte, ils avaient au moins appris leur métier d'organisateurs : « Ils savaient faire des discours, écrire des rapports, se servir de duplicateurs, préparer des tracts, établir un piquet de grève, et tenir la tribune dans des meetings turbulents[4]. »

Les « staliniens » se mirent à cajoler le même John L. Lewis qu'ils avaient accusé naguère (avec un peu d'outrance mais non sans quelque raison) d'être un « meurtrier », un « traître », un « Judas », un « briseur de grèves », un « agent du patronat », etc., etc.[5]. Ils réussirent à introduire auprès de lui un jeune juriste de valeur, Lee Pressman, qui demeura jusqu'en 1948 le très influent conseiller juridique du *C. I. O.*[6]. Grâce à l'emprise qu'ils parvinrent à exercer sur John Brophy, le directeur à l'organisation, ils firent nommer un

1. *Ibid.*, 274-275.
2. *Ibid.*, 132, 275.
3. Stolberg, *op. cit.*, 147-148.
4. Harris (Herbert), *Labor's Civil war*, 1940, 133.
5. *Ibid.*, 131.
6. Sulzberger (C. L.), *Sit down with John L. Lewis*, 1938, 131.

des leurs, Harry Bridges, directeur régional du *C. I. O.* pour la côte Ouest [1].

Harry Bridges avait été l'âme d'une grève générale qui avait éclaté à San Francisco en juillet 1934. Dès 1924, il avait tenté d'organiser les dockers de la côte Ouest dans l'*A. F. L.*, mais n'avait obtenu que des résultats éphémères. La seule organisation existante était un syndicat « jaune », c'est-à-dire dominé par les employeurs et exerçant un monopole de l'embauche. En 1933, à la faveur du *N. I. R. A.*, le syndicat *A. F. L.* avait fait sa rentrée sur la côte du Pacifique, et les dockers l'avaient rejoint en masse. Sous l'impulsion de Harry Bridges, ils engagèrent la lutte pour faire reconnaître leur organisation par les employeurs et obtenir le contrôle des bureaux d'embauchage. Le 9 mai 1934, au nombre de 30.000, ils se mirent en grève, de Vancouver à San Diego. Les *teamsters* (camionneurs) et marins se solidarisèrent avec eux et refusèrent de franchir leurs piquets de grève. Ce fut un admirable mouvement de solidarité ouvrière. De violents combats se déroulèrent entre les grévistes et la police. Il y eut des morts.

Les dockers n'avaient pas seulement contre eux le patronat et les forces de répression, les bonzes du syndicalisme de métier tentèrent aussi de briser leur lutte. L'Union des syndicats de San Francisco condamna les chefs du mouvement comme communistes. Le président national du Syndicat des Dockers, J.-P. Ryan, un affairiste vénal, produit accompli du gompérisme, traita secrètement avec les employeurs par-dessus la tête des grévistes. Mais ceux-ci répudièrent son accord de trahison.

Cependant, l'intervention de la force armée et le meurtre de grévistes décidèrent enfin l'Union des syndicats — comme cela s'était produit à Chicago en 1894 et à Seattle en 1919 — à lancer le mot d'ordre de grève générale pour le 6 juillet. Mais les dirigeants locaux de l'*A. F. L.* ne s'étaient joints au mouvement que sous la pression de la base et pour le mieux torpiller. Ils mirent en œuvre toutes sortes de procédés pour désintégrer la solidarité ouvrière. William Green déclara la grève « non autorisée ». Finalement, après quatre jours, au moment où la bataille atteignait son apogée, l'Union des syndicats décida, à une légère majorité, la reprise du travail. Une répression féroce s'ensuivit. Mais l'organisation ouvrière ne fut pas brisée; au contraire. Les dockers se virent accorder, à la suite d'un

1. Harris, *op. cit.*, 141; — Stolberg, *op. cit.*, 48, 148.

arbitrage, un certain nombre de leurs revendications. Et une Fédération maritime du Pacifique fut constituée, cimentant la solidarité des dockers et des différents syndicats de marins. Harry Bridges émergea de la lutte avec un énorme prestige [1]. Et, depuis, la Californie est restée le principal fief des « staliniens » dans le *C. I. O*. Ils n'en furent délogés que tout récemment.

La grève générale de San Francisco n'avait été qu'un lever de rideau. Dans les années qui suivirent, les communistes jouèrent un rôle très actif dans les campagnes d'organisation des ouvriers des industries-clés. Ils s'imposèrent dans l'Automobile, avec Wyndham Mortimer, vice-président de l'*United Automobile Workers*, et Robert Travis qui avait émergé lors de la grève de l'*Autolite*, à Toledo (Ohio) en 1934, et nombre d'autres [2]. Dans l'Acier, ils avaient, en 1934, dissous leur syndicat « rouge », la *Steel and Metal Workers Industrial Union* [3], et rejoint l'*A. F. L.* où leurs quelques milliers de militants expérimentés vinrent renforcer utilement le « mouvement de la base » contre l'inepte Tighe [4]. Plus tard, lorsque Lewis lança sa grande campagne d'organisation de l'Acier, il embaucha comme organisateurs un certain nombre d'anciens membres du *S. M. W. I. U.* [5]. Dans le Caoutchouc, ils participèrent activement à la lutte contre la clique de l'*A. F. L.* puis aux grandes grèves de 1936. Le secrétaire du parti communiste d'Akron (Ohio), James Keller, intervint ouvertement dans les meetings de grévistes. On l'y présenta comme « le meilleur ami que la classe ouvrière d'Akron ait jamais eu » et, fort de cette recommandation, il y traita ses frères ennemis, les trotskystes, d'« agents du patronat [6] ».

Herbert Harris estime qu'à la mi-1937, les « staliniens » avaient le contrôle total ou partiel d'au moins 40 % des unions du *C. I. O.* En plus des industries déjà mentionnées, ils avaient acquis de solides positions dans l'Industrie électrotechnique (*United Electrical workers*); dans le syndicat des Marins de la côte Est, la *National Maritime*

1. Lens, *op. cit.*, 283-284; — Marjolin, *op. cit.*, 202-206; — Foster (William Z.), *Pages from a worker's life*, 1939, 193-197; — Dunne (William F.), *The great San Francisco general strike*, 1934, 4-66.

2. Kraus (Henry). *The many and the few*, 1947, *passim*; — Harris, *op. cit.*, 136; — Levinson, *op. cit.*, 268-169.

3. En abrégé : *S. M. W. I. U.*

4. Brooks (Robert R. R.), *As Steel goes*, 1940, 69, 199, 240; — Cayton et Mitchell, *op. cit.*, 111-122, 137-139, 157.

5. Coleman, *op. cit.*

6. Mc Kenney, *op. cit.*, 266-299, 333, 339-341, 345, 352, 357, 365-366, 369.

Union, avec Joseph Curran ; dans les Mines métalliques (*Mine, Mill and Smelter workers*) ; dans l'industrie de la Conserve (*Cannery, Agricultural, Packing and Allied Workers*) avec Donald Henderson, un ancien professeur d'économie politique ; dans les transports non ferroviaires (*Transport Workers*), dans les travailleurs du Bois (*Woodworkers*) et divers syndicats de journalistes, de techniciens, de fonctionnaires, d'employés, de téléphonistes [1]. En outre, ils avaient en mains les plus importantes Unions locales de syndicats (New York, Cleveland, Detroit, Chicago, Los Angeles, etc.). Dans son livre écrit en 1938, Benjamin Stolberg estime que les « staliniens » contrôlaient à cette date environ 500.000 travailleurs dans le *C. I. O.* [2].

« Les staliniens, écrit le trotskyste Bert Cochran, entrèrent dans le *C. I. O.* avec les cadres politiques les mieux disciplinés, les plus expérimentés et les plus larges du mouvement ouvrier. Ils furent à même de participer de façon active pratiquement à toutes les campagnes d'organisation et grèves importantes. Quand la structure immense des syndicats nationaux eut été édifiée, les staliniens se trouvèrent en possession d'un appareil à peine inférieur à celui de Lewis [3] ».

Les occupations d'usines (1936-1937)

On s'est attardé à raconter comment John L. Lewis et ceux des leaders de l'*A. F. L.* qui étaient partisans du syndicalisme d'industrie, furent amenés à fonder, *par en haut*, le *C. I. O.* Ensuite, on a pris le temps d'énumérer les diverses faunes de radicaux et de progressifs qui contribuèrent, sous la direction de Lewis, à l'organisation des travailleurs des industries-clés. Reste maintenant à considérer l'essentiel : *le mouvement des masses*. Sans la gigantesque révolte des ouvriers eux-mêmes, ni les « industrialistes », ni les militants d'avant-garde qui leur apportèrent leur concours, n'auraient réussi à accomplir la tâche historique qui s'offrait à eux. C'est aux masses elles-mêmes que l'on doit ce qu'Edward Levinson appelle « le plus grand soulèvement de l'histoire industrielle américaine » et Henry Kraus « le soulèvement social le plus significatif des temps modernes » [4].

1. Harris, *op. cit.*, 135.
2. Stolberg, *op. cit.*, 149-151, 239-243.
3. Cochran (Bert), « the New Union Bureaucracy », *Fourth International*, mars 1949, 88.
4. Levinson, *op. cit.*, 141 ; — Kraus, *op. cit.*, 109.

Plusieurs facteurs contribuèrent à faire éclater ce grand mouvement. Tout d'abord, l'amélioration de la conjoncture économique. Grâce au *New Deal* de Roosevelt, à toute une série de mesures prises pour renflouer l'appareil de crédit et relever le pouvoir d'achat des consommateurs aussi bien urbains que ruraux, le chômage avait été résorbé dans une certaine mesure et la prospérité était partiellement revenue. Les travailleurs étaient plus nombreux dans les usines et placés dans une posture plus favorable pour revendiquer de meilleurs salaires.

Ensuite, la mauvaise volonté patronale. Les employeurs s'obstinaient à violer et à saboter les clauses ouvrières du *National Recovery Act*. Ils se dérobaient aux négociations collectives et se refusaient à reconnaître les syndicats ouvriers. Pis : ils tentaient de mettre ceux-ci en échec en fomentant des *company unions* (syndicats « jaunes »). Il apparut bientôt que le *N. I. R. A.* comportait une grave lacune : il ne prévoyait aucun mécanisme permettant d'obliger les employeurs à respecter la loi. C'est cette lacune que le sénateur Robert F. Wagner tenta de combler lorsque au début de 1935 il déposa un projet de loi qui, promulgué le 5 juillet de la même année, devint le *National Labor Relations Act*, plus connu sous le nom de *Wagner Act*.

Le *Wagner Act* confirmait le droit pour les travailleurs de s'organiser librement, de négocier collectivement et de faire grève ; et il créait un organisme, le *National Labor Relations Board*, dont l'objet était de faire respecter ce droit, à la fois par ses propres interventions et par celles des tribunaux réguliers. Mais, pendant près de deux ans, la Cour Suprême de Justice, aux ordres du *Big Business*, rendit des sentences qui, indirectement, mettaient en doute la « constitutionnalité » du *Wagner Act*. Et cette attitude encouragea le patronat à faire fi de la loi [1]. Les travailleurs comprirent qu'ils n'obtiendraient la consécration de leurs droits qu'en l'arrachant de haute lutte.

Un autre facteur du grand soulèvement de 1936-37 fut la rupture avec l'*A. F. L.* des syndicats industriels et la constitution du *C. I. O.* Pendant trop longtemps, les travailleurs avaient été démoralisés par l'impuissance et les trahisons des dirigeants qui leur étaient imposés par William Green. Mais, du jour où ils furent délivrés de cette odieuse tutelle et libres de constituer leurs organisations comme

1. Iserman (Theodore R.), *Industrial peace and the Wagner Act*, 1947, 10-12.

ils l'entendaient, avec les chefs de leur choix, ils reprirent confiance en eux-mêmes, affluèrent de nouveau vers les syndicats et, avec toute la fougue de la jeunesse, demandèrent à se battre.

Enfin, un dernier facteur intervint : la triomphale réélection du président Roosevelt en novembre 1936 donna aux ouvriers l'impression que le *Labor*, le Travail, avait définitivement vaincu la réaction. Le programme de Roosevelt, le « *New Deal* », l'avait emporté. S'imaginant (en se faisant, certes, beaucoup d'illusions) qu'ils avaient un allié et un protecteur à la tête du gouvernement fédéral, les travailleurs s'enhardirent et prirent conscience de leur propre pouvoir [1]. Les occupations d'usines s'ouvrirent dans une atmosphère politique analogue à celle qui, en France, quelques mois plus tôt, avait été créée par la victoire du Front Populaire et l'accession au pouvoir de Léon Blum : mêmes causes, mêmes effets.

Le mouvement partit dans le Caoutchouc, à Akron (Ohio), la capitale du pneu. En septembre 1935, William Green avait échoué dans sa tentative d'imposer son proconsul, Claherty, comme président du syndicat national d'industrie du Caoutchouc, enfin constitué, et les délégués au congrès constitutif, défiant l'*A. F. L.*, avaient élu président un homme de leur choix, Sherman H. Dalrymple. Au début de 1936, les travailleurs d'Akron furent grandement encouragés par la publication du rapport d'une commission d'enquête fédérale sur les conditions du travail dans leur industrie. Ce rapport était accablant pour les magnats du Caoutchouc [2]. Les adhésions au syndicat se multiplièrent. Et, soudain, le 29 janvier, les ouvriers de *Firestone* se mirent en grève *en occupant l'usine*. Cette technique nouvelle, destinée à prévenir l'introduction de briseurs de grève, leur avait été enseignée par un ouvrier imprimeur hongrois ou serbe, qui l'avait pratiquée à Serajevo, au lendemain de l'attentat du 28 juin 1914. « C'était vraiment quelque chose de « culotté », ce qu'ils firent là, écrit leur historien, Ruth Mc Kenney. Personne n'avait jamais fait quelque chose de semblable — au moins pas dans ce pays... Pour la première fois dans l'histoire, des travailleurs de la production de masses avaient arrêté une chaîne et suspendu le mouvement inexorable de la machinerie d'une usine. » Les auteurs de cet acte historique le baptisèrent eux-mêmes à l'instant : *sit-down strike* (grève sur le tas). Au bout de deux jours, le mouve-

1. Levinson, *op. cit.*, 143 ; — Kraus, *op. cit.*, 41.
2. Levinson, *op. cit.*, 93-96 ; — Mc Kenney, *op. cit.*, 211-218.

ment s'acheva en victoire. Quelques jours après, des *sit-down* analogues se produisirent aux usines Goodyear et Goodrich [1].

Le 17 février, nouveau *sit-down* à l'usine Goodyear pour protester contre le licenciement de travailleurs. Ici, le mouvement se transforma en grève « régulière », avec piquets autour de l'usine. Et, comme les autorités menacèrent de faire intervenir la garde nationale, l'union des syndicats d'Akron annonça que 35.000 travailleurs appartenant à 105 syndicats déclareraient une grève générale au cas où les piquets de grève seraient attaqués, La lutte dura 33 jours et se termina, ici encore, par une victoire, et par l'organisation des milliers de travailleurs de Goodyear [2].

Comme l'écrit Edward Levinson, « Akron avait lancé une mode; Flint la popularisa [3] ». Flint (Michigan) est, après Detroit, le second centre de l'industrie automobile américaine et le fief de la toute-puissante. *General Motors.* C'est là que se déroula la plus grande bataille dans l'histoire du mouvement ouvrier américain. Ce fut plus qu'une simple grève, ce fut une lutte gigantesque, qui mit aux prises les travailleurs avec un des plus puissants monopoles des États-Unis — le troisième en importance — avec un patronat de combat qui, pendant des années, avait banni de ses usines le syndicalisme ouvrier. Le *C. I. O.* tout entier joua son avenir à Flint [4] — et gagna.

En mai 1936, le syndicat de l'Automobile avait tenu un congrès à South Bend (Indiana) et décidé de relever de ses fonctions Dillon, le stupide président imposé par William Green. Les délégués avaient élu un président de leur choix, Homer Martin. Plusieurs syndicats indépendants avaient fusionné avec les *United Automobile Workers*. La jeune organisation, affiliée au jeune *C. I. O.*, avait le vent en poupe. Le recrutement reprit, à vive allure, rappelant les beaux jours d'enthousiasme de 1933. Et, comme le patronat continuait à faire obstruction au développement du syndicalisme ouvrier, les *sit-down* se multiplièrent, à la fin de 1936, à Flint (*Fisher Body*), à South Bend (*Bendix*), à Detroit (*Kelsey-Hayes*), à Cleveland (*Fisher Body*), etc., etc. [5].

Peu à peu, le mouvement s'étendit dans les diverses usines de

1. *Ibid.*, 258-263.
2. Levinson, *op. cit.*, 143-145; — Mc Kenney, *op. cit.*, 272-370.
3. Levinson, *op. cit.*, 169.
4. *Ibid.*, 149.
5. *Ibid.*, 148.

General Motors, tandis que le puissant monopole continuait à refuser de négocier collectivement avec le syndicat et le *C. I. O.* La division du travail entre les différentes unités de production de *G. M.* était poussée à un point tel qu'il suffisait de mettre bas quelques usines-clés pour paralyser tout le système [1]. De même, dans chaque usine, il suffisait d'agir à un point déterminé pour arrêter tout le mouvement de la chaîne. Par ailleurs, les ouvriers étaient tellement habitués à l'ordre, au fonctionnement impeccable d'un mécanisme de précision, à des méthodes de travail suivant lesquelles chaque détail était calculé et pas une seconde n'était perdue en gestes inutiles, qu'ils n'eurent qu'à appliquer cette discipline scientifique à l'organisation de leurs grèves [2]. Enfin, le fait que la plupart des travailleurs de l'automobile étaient jeunes et sans expérience syndicale, les fit s'adapter aisément aux tactiques nouvelles de grève que leur imposèrent les circonstances [3]. Ainsi les conditions mêmes de la production de masse moderne suggérèrent aux militants ouvriers leurs techniques de lutte et les amenèrent à élaborer minutieusement leur stratégie, comme un état-major militaire coordonne les opérations sur de très vastes champs de bataille. Le grand mouvement de fin 1936-début 1937 fut une combinaison intime de spontanéité et de calcul; le mouvement élémentaire des masses s'associa parfaitement avec la direction consciente d'une minorité de techniciens syndicalistes. Le mouvement fut, à la fois, *centralisé* et *démocratique.* Les comités de grève étaient dotés d'importants pouvoirs. Il leur arriva, comme on le verra, d'être obligés par les circonstances de prendre certaines décisions dans le secret le plus rigoureux. Mais, en dehors de ces cas exceptionnels, leurs décisions étaient soumises au contrôle quotidien des assemblées générales de grévistes [4].

Peut-être le secret de cette réussite réside-t-il dans le fait que les dirigeants de la grève étaient des travailleurs tout récemment sortis du rang et qui n'avaient pas encore eu le temps de se différencier de la « base » en respirant l'air vicié des sommets. Car la grève ne fut dirigée ni par des leaders syndicaux infatués de leur personne et de leur pouvoir, tels que Lewis, ni par des doctrinaires marxistes, ni par des bureaucrates staliniens du type de Foster. Elle le fut par des hommes tels que Wyndham Mortimer, Robert Travis, les frères

1. *Ibid.*, 151.
2. *Ibid.*, 185; — Mc Kenney, *op. cit.*, 302.
3. Walsh (Raymond J.), *C. I. O. Industrial unionism in action*, 1937, 103-106.
4. Kraus, *op. cit.*, 92-93.

Reuther, qui venaient d'émerger de la masse des travailleurs de l'Auto. Les chefs du mouvement étaient faits de la même pâte que chacun des *guys* (gars) qui leur avaient confié le mandat de les mener à la victoire. Sans doute, certains d'entre eux, Mortimer, Travis, avaient rejoint le parti communiste, mais ils n'avaient pas encore attrapé les vices des vieux chevaux de retour staliniens. Ils étaient encore purs. Ils ressemblaient aux jeunes gens qui dirigèrent, en France, en juin 1936, les grèves avec occupation : à peine ces derniers avaient-ils fait leurs premières armes sur le plan syndical qu'ils rejoignirent le P. C. mais ils étaient encore des militants de base. Jamais, depuis la Révolution d'Octobre, les deux facteurs essentiels de toute action révolutionnaire — spontanéité et conscience — ne s'étaient mariés avec autant d'harmonie et d'efficacité. Les *sit-down*, bien que moins « politisées », furent beaucoup mieux coordonnées que les occupations d'usines françaises. Le mouvement ouvrier américain, dont on avait souvent déploré le caractère « retardataire », offrit ainsi un modèle à suivre au prolétariat du monde entier. A Flint (Michigan), il fut démontré pratiquement que la concentration industrielle, la mécanisation, la rationalisation, poussées au point où elles le sont aux États-Unis, créent les conditions permettant aux travailleurs de s'administrer eux-mêmes et, partant, ouvrent la voie au socialisme. Il fut prouvé, autrement qu'en théorie, que les grands monopoles américains avaient, sans le savoir, engendré leur propre négation.

On n'entreprendra pas ici de raconter en détail la grande bataille. Il y faudrait un livre entier. Souhaitons que les deux récits qui en ont été publiés, *Labor on the March* d'Edward Levinson, et, surtout *The Many and the Few* d'Henry Kraus, soient un jour traduits en français. Ces épopées vécues révéleront mieux au lecteur français le vrai visage de l'Amérique que les innombrables traductions d'œuvres d'imagination dont on l'abreuve.

L'état-major de l'*U. A. W.* choisit tout d'abord deux usines de Flint, *Fisher Body* nº 1 et nº 2, en raison de leur importance stratégique. Les *sit-down* y furent déclenchées à fin décembre 1936 et au début de janvier 1937. Le patronat riposta, dans la seconde de ces entreprises, en essayant de faire mourir de faim et de froid les occupants. Le chauffage fut interrompu. La police, massée aux entrées, tenta d'intercepter tout ravitaillement. Il en résulta une violente bataille. Les assaillants furent repoussés et durent honteusement abandonner le terrain.

A la mi-janvier, une trêve fut signée, comme suite à la médiation du gouverneur de Michigan, et les grévistes s'apprêtaient à évacuer les usines lorsqu'une indiscrétion révéla à leurs dirigeants que *General Motors* n'était pas de bonne foi. La lutte continua. Pour maintenir le moral des combattants et s'assurer un nouvel avantage stratégique, les dirigeants ouvriers décidèrent alors de mettre bas une des immenses usines de Chevrolet. Mais l'opération était difficile, le patronat et les forces de répression étaient sur leurs gardes. Il fallut recourir à une ruse. Tandis que les ouvriers de l'usine Chevrolet n° 9 cessaient le travail et occupaient l'usine, concentrant sur celle-ci l'attention des forces patronales et policières, une équipe hardie de 400 travailleurs s'empara de l'usine n° 4, dont l'importance stratégique était très supérieure. L'opération, élaborée dans le secret le plus absolu, réussit parfaitement. L'usine fut occupée sans coup férir.

Cet avantage supplémentaire, auquel s'ajouta le refus du gouverneur de faire intervenir à nouveau la force armée contre les occupants, détermina finalement la victoire. Le 11 février 1937, *General Motors* capitula. Le Syndicat de l'Automobile était reconnu comme le représentant exclusif des travailleurs. Le *C. I. O.* triomphait [1].

Les trois lettres *C. I. O.* se mirent à briller dans la conscience ouvrière comme une entité magique, incarnant toutes les aspirations, tous les espoirs, toute la confiance de millions de travailleurs enfin révélés à eux-mêmes. Ils les répétèrent, les chantèrent comme s'ils avaient bu un philtre [2]. Le syndicat devint le centre de la vie de tous ces êtres humains longtemps courbés et longtemps frustrés. Non plus seulement un froid bureau d'affaires, chargé de négocier des questions de salaires, comme dans l'*A. F. L.*, mais un foyer, une école, un lieu de divertissement et de joie [3]. Les travailleurs américains, dont la société capitaliste avait fait des individualistes, des égoïstes, des cyniques, des « durs », découvrirent soudain ce trésor inconnu : la camaraderie [4]. C'était comme si un nouveau monde, une nouvelle existence avaient commencé. Les femmes, deux fois exploitées, en tant qu'ouvrières et en tant que femelles, furent deux fois délivrées. Elles s'étaient battues contre la police comme des lionnes, inspirées

1. Kraus *op. cit.*, *passim*; — Levinson, *op. cit.*, 149-168; — Howe Irving et Widick (B. J.), *The UAW and Walter Reuther*, 1946, 55-65.
2. Kraus, *op. cit.*, 293; — Walsh, *op. cit.*, 13.
3. Kraus, *op. cit.*, 103, 166.
4. *Ibid.*, 92-93.

par une admirable militante, Genora Johnson, qui, aujourd'hui encore, est sur la brèche. Et elles commencèrent leur vie consciente en rejoignant le syndicat [1]. Les nègres, deux fois exploités en tant que travailleurs et en tant qu'hommes de couleur, furent deux fois émancipés. Jadis, ils avaient été importés, par cargaisons, comme briseurs de grèves. La veille encore, ils étaient utilisés par le patronat qui attisait les préjugés raciaux pour mieux diviser ses exploités; ils étaient persécutés et tenus à l'écart comme des parias par leurs frères blancs. Maintenant ils pouvaient, enfin, la main dans la main de ces derniers, chanter le chant national du mouvement ouvrier américain : *Solidarity for ever.*

Les *sit-down* ne donnèrent pas seulement aux travailleurs des industries-clés une confiance en eux-mêmes, en leur force collective qui leur avait manqué dans le passé et qui, une fois acquise, ne devait plus les abandonner. Elles ébranlèrent aussi la notion de propriété privée qui, aux États-Unis, pays capitaliste par excellence, est encore plus sacro-sainte que dans n'importe quel autre pays au monde. Certes, les grévistes américains, comme ceux de France, avaient respecté scrupuleusement les propriétés de leurs exploiteurs : ils ne s'en étaient pas emparés, ils les avaient seulement « occupée » pour une courte période. Néanmoins, le *Big Business* poussa des cris d'écorché. Les juristes à sa solde traitèrent les *sit-down* d'actes « révolutionnaires », « subversifs », « destructeurs de la loi et de l'ordre », de « saisies de propriété illégales », d'« étape vers l'expropriation pure et simple [2] ». L'*A. F. L.* fit chorus. Après avoir essayé de saboter par tous les moyens les *sit-down* de l'Automobile, elle en condamna avec horreur le principe. William Green déclara qu'elles étaient « une arme du *C. I. O.* ouvrant vraisemblablement la voie à une dictature fasciste [3] ». Le Congrès fédéral et les législatures de divers États s'empressèrent de passer des lois prohibant les *sit-down.* Les travailleurs ripostèrent en invoquant une notion nouvelle : *leur droit de propriété sur leur emploi* [4]. Une première brèche était ainsi faite dans la muraille de la propriété privée. Lentement, la conscience des travailleurs s'entr'ouvrait à l'idée que les grandes usines où ils opéraient étaient leur propriété collective.

Mais les *sit-down* de Flint et autres lieux (car l'exemple de Flint

1. *Ibid.*, 143, 237-241.
2. Kraus, *op. cit.*, 46-47; — Minton et Stuart, *op. cit.*, 222-223.
3. Kraus, *op. cit.*, 121, 269-270; — Levinson, *op. cit.*, 225.
4. *Ibid.*, 182.

avait fait tache d'huile) eurent des conséquences plus immédiates sur le plan syndical et politique. L'épidémie de grèves avec occupation atteignit son apogée en mars 1937, époque à laquelle près de 200.000 travailleurs y participèrent. Et c'est précisément le 2 mars 1937 que le trust de l'Acier, mettant de l'eau dans son vin, signait un accord avec le *C. I. O.* Sidney Lens estime que les *sit-down* dans l'industrie automobile furent le facteur principal qui décida les dirigeants du trust de l'Acier à renoncer à la politique d'*open shop* qu'ils avaient toujours pratiquée. « Il fallait, écrit-il, éteindre à tout prix les flammes des *sit-down*, et la gigantesque firme Morgan... choisit de traiter avec un modéré tel que Lewis [1]. »

L'autre conséquence des *sit-down* fut, le 12 avril, la validation du *Wagner Act* par la Cour Suprême de Justice. Pendant près de deux ans, la Cour avait laissé planer un doute sur la « constitutionnalité » d'une loi qui obligeait le patronat à traiter d'égal à égal avec les syndicats ouvriers. Maintenant que les gars de l'auto avaient affirmé leurs droits par l'action directe, les juges s'empressaient de rectifier leur position et déclaraient gravement que l'Acte ne violait en rien la sacro-sainte Constitution des États-Unis [2].

Les *sit-down* dans l'Automobile n'avaient été ni prévues ni voulues par John L. Lewis et la haute direction du *C. I. O.* Habitués à mener le mouvement ouvrier *par en haut*, selon les méthodes bureaucratiques en usage dans le Syndicat des Mineurs, ces messieurs avaient une méfiance instinctive pour tout mouvement spontané venant d'en bas. Ils étaient audacieux, certes, ils n'hésitaient pas à dresser, quand il le fallait, les masses sur leurs jambes ; ils savaient prendre un risque. Mais, en même temps, ils avaient une certaine peur des masses. Et ils avaient peur aussi des staliniens et autres radicaux auxquels ils avaient, temporairement, dû donner carte blanche.

En outre, Lewis était beaucoup plus directement intéressé par l'organisation de l'Acier que par celle de tout autre secteur industriel. On a vu plus haut pourquoi. Il avait concentré la plupart des ressources du *C. I. O.* dans la campagne de l'Acier et il avait commencé, dès décembre 1936, à négocier secrètement avec les dirigeants du trust patronal. La bataille de l'Automobile l'obligea à interrompre ces parlotes.

1. Lens, *op. cit.*, 312-313.
2. Levinson, *op. cit.*, 169 ; — Kraus, *op. cit.*, 77 ; — Iserman, *op. cit.*, 11.

S'il l'avait pu, John L. Lewis eût essayé sans aucun doute, de prévenir l'épidémie de *sit-down* dans l'Automobile. Mais il fut débordé. Et il fit contre mauvaise fortune bon cœur [1]. D'un coup d'œil perçant, il sut voir immédiatement les avantages que l'on pouvait tout de même retirer de ce mouvement inopportun [2]. Le soulèvement des travailleurs de l'Auto, si l'on réussissait à le tenir en main, pouvait obliger le *Big Business* à baisser pavillon devant le *C. I. O.* Lewis se comporta exactement comme s'il avait tout préparé, tout commandé, tout autorisé [3]. Il fut réellement superbe. Dès le début des *sit-down* de Flint, il télégraphia aux grévistes que le *C. I. O.* leur promettait son soutien complet et unanime dans la conduite de la grève : « Vous menez sans aucun doute une des plus héroïques batailles qui ait jamais été entreprise par des grévistes dans un conflit du travail. L'attention du public américain tout entier est concentrée sur vous... Chaque travailleur et chaque représentant du travail dans ce pays ont une dette de gratitude vis-à-vis de chacun d'entre vous [4]. »

S'adressant aux journalistes, à Washington, Lewis rappela que le *C. I. O.* avait aidé tout récemment le président des États-Unis à repousser l'attaque des « royalistes économiques » qui avaient essayé de le chasser, à coup d'argent, de la Maison Blanche. « Les mêmes royalistes économiques, ajouta-t-il, ont maintenant planté leurs crocs dans le *Labor* et le *Labor* attend de l'Administration qu'elle soutienne les travailleurs de l'Auto dans leur lutte [5]. »

Lorsqu'un peu plus tard, le président convoqua les leaders du *C. I. O.* à la Maison Blanche, et insista pour que les négociations en vue d'un règlement du conflit ne commencent qu'après l'évacuation des usines occupées, John L. Lewis répondit catégoriquement : Non. Et quand le gouverneur de Michigan, Frank Murphy, menaça de faire intervenir la force armée, Lewis rétorqua : « Je ne mets pas en doute votre aptitude à vous servir de vos soldats et à expulser de ces usines à coups de fusil les membres de notre syndicat, mais laissez-moi vous dire que, quand vous lancerez cet ordre, j'abandonnerai cette conférence et j'entrerai dans l'une de ces usines pour

1. Walsch, *op. cit.*, 112; — Levinson, *op. cit.*, 179.
2. Harris (Herbert), *American Labor*, 1937, 287.
3. Wechsler, *op. cit.*, 61.
4. Levinson, *op. cit.*, 180-181.
5. *Ibid.*, 158-159; — Walsh, *op. cit.*, 120.

y rejoindre les miens. » Lewis fut certainement pour beaucoup dans la décision prise finalement par le gouverneur de ne pas faire évacuer par la force les usines occupées [1].

Dans les négociations finales qui aboutirent à la capitulation de *General Motors*, il démontra d'admirables qualités de négociateur. Comme Robespierre incarna un instant la Révolution française à son apogée, avant de l'arrêter et de la canaliser, John L. Lewis personnifia, au début de 1937, le grand soulèvement des masses. Aucune de ses fautes passées ou futures ne saurait ternir cette gloire.

(*à suivre*) Daniel GUÉRIN.

1. Kraus, *op. cit.*, 227, 276.

Roger Stéphane.

LA QUESTION DU TRAVAIL FORCÉ A L'O.N.U.

L'*Organisation des Nations Unies* dispose de trois conseils : le *Conseil de Sécurité*, chargé en principe d'arbitrer les relations politiques entre les différentes puissances, le *Conseil de Tutelle* (Trusteeship), chargé de l'administration des territoires sous mandat, et enfin le *Conseil Economique et Social*, chargé à la fois des questions économiques et sociales et de la coordination des travaux des multiples institutions spécialisées qui dépendent de l'O. N. U. : U. N. E. S. C. O., B. I. T., Union Postale, etc. Des délégations de dix-huit pays, élues par l'Assemblée générale de l'O. N. U., constituent ce conseil ; mais des associations non gouvernementales, telles que la *Fédération Syndicale Mondiale*, l'*American Federation of Labor*, ont le droit d'assister aux débats et de soulever des questions.

Les antagonismes des grandes puissances ne sont pas moins apparents au *Conseil Économique et Social* qu'ailleurs. Mais tandis qu'au *Conseil de Sécurité*, les heurts se produisent à propos de toutes les questions, il semble qu'au *Conseil Économique et Social* deux sortes de problèmes soient, pour ainsi dire, privilégiés. Chaque groupe tient en réserve une machine de guerre capable, par sa puissance de diversion, de reléguer au second plan toute question à l'étude et de monopoliser l'attention, non seulement de l'Assemblée, mais de l'opinion internationale. Si le bloc soviétique veut parer à une attaque occidentale — ou effectuer une offensive spectaculaire, il évoque, à grand renfort d'anecdotes et de chiffres, les violations du droit syndical dans les pays d'Amérique Latine, ou en Égypte et en Grèce, et l'augmentation du chômage aux États-Unis. En guise de contre-attaque — ou à titre d'offensive de diversion, les Occidentaux évoquent le problème du travail forcé en U. R. S. S. Dans les sessions calmes, aucune de ces questions n'est soulevée ; dans les périodes de tension internationale, les Grands sur ces deux chapitres s'adressent de solennels avertissements.

Ce jeu du silence et de l'apostrophe homérique avait été sans conséquence jusqu'à la session de février 1949, où le rôle d'un troisième partenaire vint brouiller les cartes. L'A. F. L. fit soudain état de témoignages inquiétants relatifs aux camps de travail en U. R. S. S. La délégation anglaise, attentive à ne pas perdre une occasion d'être désagréable à l'U. R. S. S., insista pour obtenir des précisions. Un vaste débat s'engagea, au cours duquel furent posés comme les jalons de l'argumentation qui fut développée six mois plus tard et que les lecteurs trouveront plus loin. Toutefois, on se doit de signaler qu'après avoir repoussé avec hauteur tout projet d'enquête internationale en U. R. S. S. (« *L'U. R. S. S.*, déclara le délégué soviétique, *ne ressemble ni à la Grèce ni à la Turquie; elle n'est pas un pays marshallisé et elle n'admettra pas l'entrée sur son sol de gauleiters américains*[1] »), le délégué soviétique fut contraint, par la véhémence et la tension du débat, à déclarer qu'une commission d'enquête devrait avoir *le « droit de visiter tous les pays y compris l'U. R. S. S.* ». La délégation russe soumit une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête composée « *de représentants du Conseil central fédéral des syndicats (Union des Républiques soviétiques socialistes), de la Fédération américaine du travail (Etats-Unis d'Amérique), du Congrès américain des organisations industrielles (Etats-Unis d'Amérique), du Conseil des Trade-Unions britanniques (Royaume-Uni), des syndicats de France, des syndicats d'Italie, des syndicats de Chine, des syndicats d'Allemagne, des syndicats de l'Inde, des syndicats du Japon, et autres confédérations syndicales nationales, — à raison d'un représentant pour un million de syndiqués, soit au total* 110 *à* 125 *représentants* (...). *Feront également partie de la Commission, les représentants des groupements syndicaux internationaux existant actuellement, à savoir : Fédération syndicale mondiale, Confédération des travailleurs de l'Amérique latine, Syndicats chrétiens et autres* ». Cette Commission, où la prédominance communiste est évidente, devait enquêter sur « *les conditions réelles du travail des ouvriers et des employés dans les pays où règne la propriété capitaliste privée, ainsi que dans l'Union des Républiques soviétiques socialistes et dans les pays à démocratie populaire* (...). *La Commission s'attachera particulièrement à l'étude de la situation des chômeurs complets et partiels dans tous les Etats où le chômage n'a pas disparu, en ce qui concerne les conditions réelles de leur existence et leur situation juridique, y compris les questions de logement et d'autres conditions d'existence, les assurances sociales, et les soins médicaux* ».

Contre cette proposition soviétique, l'Australie, aussitôt soutenue par la France, déposa un projet de résolution priant le secrétaire

1. Déclaration de M. Tsarapkine le 15 février 1949.

général du Conseil Économique et Social « *d'entrer en contact avec tous les gouvernements, et de leur demander de quelle manière et dans quelle mesure ils seraient prêts à coopérer à une enquête impartiale sur l'importance du travail forcé dans leur pays, notamment sur les raisons pour lesquelles les personnes sont astreintes au travail forcé et sur la façon dont elles sont traitées* ». Après un très long débat, cette dernière proposition fut votée par le Conseil.

L'incident n'aurait peut-être pas eu d'autres suites si, au cours de ce débat, le délégué soviétique n'avait prononcé un discours violent sur les mensonges incessants et les calomnies dont l'U.R.S.S., disait-il, était victime, se demandant si cette offensive n'avait pas pour objet principal de faire oublier à l'opinion le chômage grandissant dans le monde capitaliste et les exactions de l'Égypte, des pays d'Amérique latine, etc.

Tout s'est passé comme si le gouvernement britannique, qui acceptait depuis quatre ans les traditionnelles critiques soviétiques, avait refusé l'accusation de mensonge : à la session d'août 1949, il soumit au Conseil Économique et Social le fac-similé photographique du *Code du travail correctif de la R. F. S. S. R.* La présentation de ce document a naturellement fait sensation.

Les délégués russes et polonais n'en contestèrent pas l'authenticité (aux fautes de traduction près), se contentant d'observer avec ironie que le document-bombe est depuis longtemps accessible au public, ayant été publié à Londres en 1936... Les déclarations soviétiques se ramènent, pour l'essentiel, à l'argument de la paille et de la poutre. Mais le système concentrationnaire est-il dans l'économie soviétique un détail, ou bien une pièce maîtresse? Le délégué anglais a cité les seuls chiffres que l'on connaisse de façon certaine : selon Maxime Gorki [1], 127.000 prisonniers ont été amnistiés à l'occasion de l'achèvement de grands travaux. « *C'est*, dit le délégué anglais, *un chiffre à peu près aussi élevé que le chiffre global des détenus dans l'Empire russe en 1914, et qui représente plusieurs fois le nombre de gens actuellement en prison dans le Royaume-Uni* ». Et, selon toute probabilité, les amnistiés ne représentaient qu'une fraction de la population pénale.

Les Américains, qui n'avaient pas fait rebondir le débat, voulurent exploiter à fond l'avantage : ils demandèrent la constitution d'une commission habilitée, non seulement à enquêter sur place, mais à recevoir des témoignages. Visiblement, cette proposition n'enchanta

1. In *Le Canal de la Baltique à la Mer Blanche.* A titre de comparaison, il y a actuellement en France moins de 40.000 détenus, y compris les 9.000 condamnés des cours de justice. Avant guerre, au moment où Gorki donnait ses chiffres, la population pénale française s'élevait à moins de 20.000 prisonniers...

pas les Britanniques, qui administrent un Empire colonial et n'aiment pas trop les témoins. La délégation anglaise se joignit à la délégation française pour demander la confirmation de la décision prise à la session de février, — ce qui fut obtenu finalement contre les voix de la délégation américaine et des délégations ultra-antisoviétiques (à l'exception de la délégation brésilienne, que les Anglais avaient su circonvenir). Les Russes et les Polonais s'abstinrent.



La diffusion — et non, les Russes ont eu raison de le dire, la révélation — du *Code du travail correctif de la R. F. S. S. R.*, constitue en soi un événement important. Pour tous ceux — nombreux d'ailleurs — qui ignoraient l'existence du livre anglais édité chez Smith et Maxwell à Londres en 1936, et qui n'accordaient qu'un crédit réticent aux témoignages de Daline, de Kravchenko, ou même de Mme Neumann, un fait est maintenant incontestablement établi : il existe en Russie des camps de travail forcé, où ne sont pas seulement envoyés des prévenus ou des condamnés, mais des personnes frappées d'une mesure administrative dont aucune procédure juridique, aucune garantie quelle qu'elle soit ne restreint l'arbitraire. Ceci suppose que le pouvoir judiciaire est doublé d'un pouvoir policier : et l'on sait que, dans les États qui admettent — ou qui créent — cette dualité, la police ne tarde pas à supplanter en fait la justice. L'article 8 (section 1) du règlement prévoit en effet que : « *sont dirigés vers le travail correctif ceux qui y ont été condamnés par :*

a) *sentence prononcée par un tribunal ;*

b) *décret d'un organisme administratif* ».

Il est vrai qu'il ne s'agit, dans cette première section, que du *travail correctif sans suppression de liberté.* Mais enfin, par simple *décret d'un organisme administratif*, un homme peut donc, comme l'on disait en France sous Vichy, être astreint à une résidence forcée et surveillée, et son salaire être soumis (cf. article 20 de la section I) à un prélèvement qui peut atteindre 25 % ; enfin, pour le travailleur astreint au *travail correctif sans privation de liberté*, il n'existe pas de congés — payés ou non. Malgré son apparente bénignité, l'institution du *travail correctif sans privation de liberté* paraît des plus redoutables : ce ne sont évidemment pas les délinquants de droit commun (voleurs ou assassins) qui y sont astreints : contre eux, la société, même socialiste, se protège plus radicalement en les détenant dans une prison ou dans un camp de travail. Il s'agit bien plutôt de cette catégorie que vise le paragraphe intitulé *Principes de base*, dans le Code du Travail correctif : *les éléments instables parmi le prolétariat.* Tout travailleur qui change

trop souvent d'emploi, mais aussi tout élément ouvrier oppositionnel ne peut-il pas être considéré comme *instable?*

*
* *

Il ne ressort pas expressément de la section II du Code concernant la *privation de liberté* que celle-ci puisse être prononcée par décret administratif. Le règlement est ici d'une grande discrétion, discrétion que David Rousset n'a pas cru devoir signaler aux lecteurs du *Figaro* : il a paru ignorer cette lacune, appliquant sans hésitation l'article 8 de la section I au *travail correctif avec privation de liberté.* Il est vrai que cet article 8 reparaît sous une forme à peine différente à l'article 34 : *Vers les colonies de travail* (...) *sont dirigés les éléments dangereux pour la classe* (*ouvrière*) *privés de la liberté et également les travailleurs qui, par la nature du crime commis, présentent le plus de danger pour la classe* (*ouvrière*), *ce qui nécessite l'application d'un régime plus sévère à leur égard.* Voilà qui rappelle les *éléments instables* de l'article I.

L'article 28 indique que *les lieux de séjour dans les cas de suppression de la liberté sont :*

a) *les cellules de réclusion pour les personnes dont les cas sont en cours d'enquête;*

b) *les points de déportation;*

c) *les colonies de travail correctif, les colonies industrielles, les colonies agricoles de travail en masse, les colonies pénitentiaires.*

Une note prévient que *les personnes condamnées à la privation de la liberté ne peuvent purger leur peine en prison que si la sentence du tribunal contient une instruction spéciale à cet effet,* — et enfin l'article 29 précise que *les cellules de réclusion ne sont destinées qu'aux personnes dont le cas est en cours d'enquête ou de procès et sont organisées comme des lieux indépendants de suppression de la liberté, ou comme des sections d'autres lieux de privation de liberté.*

C'est la *colonie de travail correctif* qui, si l'on se fonde, non seulement sur ce que nous savons des régimes pénitentiaires des autres pays, mais sur les propres déclarations du délégué russe, représente l'innovation soviétique. Dans ces *colonies de travail correctif qui sont situées dans des régions éloignées* (art. 34) sont détenus, non seulement des condamnés (ou des internés administratifs), mais aussi des prévenus (article 44).

L'article 33 (§ 3) énonce que *la production des camps de travail correctif agricoles est employée pour les besoins des institutions du système des travaux de redressement.* C'est dire que le système pénitentiaire vit comme en autarcie et s'entretient lui-même. L'article 133 (§ c) et les articles 135 à 140 précisent l'autonomie et l'importance

de son budget. Le *Directoire en chef des Institutions de travail correctif* a même un plan industriel et financier (art. 135). Le plus grave est sans doute que 5 % du revenu net de l'activité productive des Institutions de travail est alloué en guise de gratification au personnel pénitentiaire (article 138, § b), sans doute pour stimuler son zèle. Les institutions de travail qui doivent faire subsister les détenus, les surveillants (indépendamment pour ceux-ci des gratifications), et le *Directoire en chef des Institutions de Travail* (art. 139, § *a*), doivent en outre constituer une réserve à la disposition de ce directoire (art. 139 § c), et enfin être assez rentables pour effectuer des *investissements de capitaux d'une nature non productive* (art. 139 § b). On imagine peu de cas aussi parfaits d'exploitation de l'homme par l'appareil.

La discipline des colonies de travail est confiée à des surveillants, aidés ou suppléés par des détenus (art. 86). Mais, selon l'article 87, ne peuvent être promus détenus-surveillants que *les personnes condamnées en première instance pour délits ordinaires.* Déjà, dans les camps allemands, les détenus de droit commun dirigeaient les détenus politiques. *Si, dans un commandement de surveillance constitué par des détenus, il y a un surveillant venant du personnel ou quelque autre personne du personnel exécutif, les armes ne peuvent être employées qu'avec la permission de ce dernier* (art. 89). D'où il faut sans doute conclure, *a contrario*, que, s'il n'y a pas de surveillant professionnel, l'usage des armes est à la discrétion des détenus-surveillants. Certes, *si comme conséquence de l'usage des armes quelqu'un est tué ou blessé, une enquête sur ce cas est menée immédiatement* (art. 90). Cette disposition a dû exister dans tous les camps de concentration, et n'a pas empêché les assassinats de détenus.



L'aggravation délibérée du sort des personnes dont le cas est en cours d'enquête constitue une des singularités de ce règlement. Dans les systèmes judiciaires occidentaux, le prévenu est (formellement du moins) considéré comme innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été consacrée par la sentence du tribunal. Sa détention n'est qu'une précaution, et il jouit en prison de plusieurs avantages : en France, par exemple, il peut fumer et recevoir à volonté paquets et visites. Le *Code du travail correctif* prend le contre-pied : tandis que *le temps qui n'est pas consacré au travail ou à l'éducation politique peut être utilisé par les détenus comme ils l'entendent, dans les limites des habitations communales ou l'espace réservé à la promenade* (art. 49), les *personnes dont le cas est en cours d'enquête* n'ont que *la permission de faire au moins une heure de*

marche par jour aux moments spécifiés par le chef du lieu de détention (art. 51). L'article 53 prévoit que, *dans des cas spéciaux, le chef du lieu de détention peut s'écarter des règles régissant les visites en faveur des détenus, à l'exception de ceux dont le cas est en cours d'enquête*, et l'article 56, limitant pour les prévenus l'usage de leur langue maternelle à l'occasion des visites aggrave de toute évidence leur sort. Le troisième paragraphe de l'article 65 prévoit que *les personnes dont le cas est en cours d'enquête ne peuvent être désignées pour un travail* (d'un caractère administratif, bureaucratique, d'éducation politique ou technique) *qu'avec la permission des autorités qui en sont responsables.* Enfin, l'article 76 exclut les prévenus de toute mission extérieure au camp.

On l'a noté, à la critique franco-anglaise de ce document, les délégations polonaise et russe ont répondu par la dénonciation du travail forcé dans les colonies et de la cruauté des systèmes pénitentiaires anglo-américains. Oui, mais c'est plaider coupable. Le délégué soviétique a vaguement dit que le texte de règlement excluait la détention sans jugement. Nous nous sommes reportés aux articles auxquels il renvoie, et n'y avons rien trouvé de pareil. Par ailleurs, il se plaint de 43 erreurs de traduction : l'expression russe « *Tribunal de fraternité* », dit-il par exemple, a été traduite par « *Tribunal de travail* ». Si toutes les erreurs sont de cette espèce... mais il est vrai que plusieurs expressions sont assez amphibologiques pour qu'on souhaite une traduction officielle et incontestée. Nous ne doutons pas que les *Amis de l'U. R. S. S.* s'y emploient.

*
* *

C'est le 12 novembre que le *Figaro Littéraire* publia, sous la signature de David Rousset, un retentissant appel aux déportés proposant la constitution d'une commission d'enquête sur les camps soviétiques. David Rousset y employa le mot « concentrationnaire » qu'il a d'ailleurs créé. Il a créé ce mot pour les camps allemands, camps d'extermination, avec chambres à gaz, sadisme et avilissement systématique de l'homme. Il n'est pas de notre intention de réduire le problème posé par l'existence des camps soviétiques. Mais, d'après les témoignages mêmes que nous connaissons — et que nous avons parfois analysés ici [1] — les camps soviétiques ne procèdent en aucune manière de la même intention, et c'est solliciter les textes que d'identifier les camps allemands et les camps russes. Mme Neumann signalait que les détenus pouvaient circuler librement à l'intérieur de son camp, que les arrêts étaient les seules sanctions, que les

1. Cf. n° 45, *Déportée en Sibérie*, par Mme Neumann.

détenus percevaient des salaires qui n'étaient pas dérisoires — qu'ils ne subissaient aucune brutalité (un gardien qui avait donné un coup de cravache à une détenue a été l'objet de sanctions). Certes on imagine les brimades, on imagine la rigueur du climat et surtout l'exploitation éhontée du détenu. Mais rien de tout cela ne suffit à autoriser une comparaison avec les camps que David Rousset décrivit si précisément dans *Les Jours de notre Mort.*

Mais la question la plus pressante que posent ces règlements est moins celle de la situation des détenus que de leur nombre. Malgré tout, et même si chaque souffrance est un absolu, la question politique et sociologique n'est pas la même s'il y a une centaine de milliers de détenus ou s'il y en a, comme certains l'ont avancé, — 15 millions. Sur cet ordre de grandeur David Rousset n'apporte rien, ni d'ailleurs les débats de l'O. N. U. que nous publions.

A son appel, Claude Bourdet, lui-même déporté à Buchenwald répondit dans *Combat* du 14 novembre : « *Comment parler de l'U. R. S. S. sans mentionner la Grèce de Tsaldaris, où depuis plusieurs années on emprisonne et on fusille à tour de bras? Comment l'Espagne de Franco, dont le palmarès quasi industriel de terreur laisse loin en arrière le travail à peine artisanal de ce tout petit oppresseur que fut Benito Mussolini? Ces deux régimes, les puissances occidentales n'auraient qu'un geste à faire pour qu'ils s'effondrent.*

« *Enfin, nous sommes Français, responsables, me semble-t-il, d'abord de ce que fait notre pays. Des prisons « politiques », des arrestations « politiques », des traitements policiers, n'en avons-nous pas quelques-uns à notre actif à l'heure actuelle, de Madagascar en Indochine, en tenant pour négligeable ce qui se passe en Afrique du Nord? Les guerres coloniales n'excusent pas certains procédés, pas plus que la guerre mondiale n'excusait Hitler* ». David Rousset répondit dans *Franc-Tireur* du mardi 15 qu'il s'intéressait autant que Bourdet au Viet-Nam, aux Malgaches ou à l'Afrique du Nord. Mais il lui demandait : « *Alors nous n'entreprendrons donc rien tant que notre porte ne sera pas balayée?* » On remarque que c'est dans *Franc-Tireur* que Rousset évoque son opposition aux guerres colonisatrices françaises. Dans le journal où il lançait son appel sur l'oppression qui règne en Russie, il n'en soufflait pas mot : le *Figaro* a applaudi aux massacres des Malgaches, et approuve la guerre d'Indochine. Dans ce même numéro de *Franc-Tireur* et dans une conférence de presse, David Rousset évoquait la pureté du socialisme : « *C'est un honneur que nous faisons à la Russie de s'adresser d'abord à elle* ». C'est l'usage de caresser les boucs émissaires. A cela aussi Claude Bourdet répliqua, dans *Combat* du 16 novembre : « *Il est trop facile de restreindre ainsi le problème. Il serait aussi déplacé de s'adresser seulement à l'Espagne parce que c'est un pays « catholique ». Le*

catholicisme, pas plus que le socialisme, ne se bâtit sur des prisons.

« Je m'en tiens pour ma part à ma proposition, à laquelle Rousset n'a pas répondu dans son article, mais que Louis Martin-Chauffier, d'après le message qu'il a adressé à Rousset, semble avoir également adoptée. J'accepterai de participer à une telle commission d'enquête si elle s'adresse à toutes les nations du monde, et demande notamment à enquêter dans tous les territoires où l'on pense que des hommes sont privés de leur liberté, pour des délits politiques ou sociaux. »

On aurait souhaité une réponse des communistes qui permît le débat. Les staliniens se contentèrent de nier l'évidence, d'insulter Rousset et de tronquer la réponse de Bourdet. Peut-être aurait-on souhaité également connaître le point de vue du gouvernement français : il s'est contenté de témoigner de la défiance envers les enquêtes internationales, en informant l'O. N. U., le 4 décembre, qu'*il ne se soumettrait pas à la résolution* qui prévoyait le contrôle par une commission de l'O. N. U. des « territoires non autonomes ». *Défiance d'autant plus compréhensible que le gouvernement français a rétabli*, par une circulaire confidentielle, datée du 15 mars 1949, *le travail forcé en A. E. F.*, au mépris d'une loi française et au mépris des conventions internationales.

Roger STÉPHANE.

COMPTE RENDU DE SÉANCES

TROIS CENT DIX-NEUVIÈME SÉANCE DU CONSEIL TENUE AU PALAIS DES NATIONS A GENÈVE le mercredi 3 août 1949 à 10 heures.

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) rappelle que quelques jours auparavant le Conseil a adopté une résolution autorisant le Secrétaire Général à constituer un comité d'experts pour enquêter sur la situation actuelle de l'esclavage dans le monde. Le débat qui a abouti à l'adoption de cette résolution a porté essentiellement sur les vestiges des formes antiques et médiévales de l'esclavage qui, espère-t-il, ont presque disparu. A la séance d'aujourd'hui, le Conseil est saisi de la question d'une nouvelle forme de l'esclavage, produit en grande série, mais qui, à bien des égards, constitue une violation aussi haïssable des droits fondamentaux de l'homme. L'orateur croit que cette nouvelle forme d'esclavage est beaucoup pratiquée dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes. Qu'elle s'appelle travail forcé, redressement par le travail ou esclavage, elle doit être abolie. Le Conseil ne se trouve pas en présence d'un problème pénal ordinaire, mais d'un problème plus vaste et différent par sa portée, son caractère et les fins poursuivies. C'est pourquoi les camps de travail forcé de l'Union Soviétique sont enveloppés d'une atmosphère de secret.

Il ne pense pas qu'aucun représentant soit fier des prisons de son pays. Leur existence prouve que si les gouvernements ont obtenu des résultats très variables dans la lutte contre le crime, aucun n'a réussi à résoudre certains problèmes sociaux, tous ayant dû recourir à divers moyens de décourager le crime et de rendre inoffensifs

les criminels. Mais tout enquêteur sérieux peut visiter les prisons de la plupart des pays, y compris le Royaume-Uni et, à ce qu'il croit, celles de tous les pays siégeant au Conseil, à l'exception de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes et de la Pologne. Pourquoi les autorités de l'Union Soviétique cachent-elles leurs camps de travail forcé comme un secret honteux? Serait-ce qu'elles n'osent pas révéler la vérité, parce que celle-ci priverait de toute créance la prétention de ces pays d'être des nations progressistes, où les travailleurs sont convenablement traités? Le système de travail forcé de l'Union des Républiques Soviétiques gagne les soi-disant « démocraties populaires » de l'Europe Orientale, encore qu'il n'y ait pas encore atteint des proportions aussi considérables. C'est une des raisons principales de l'effroyable exode de millions de réfugiés venant d'Europe Orientale et de la zone Soviétique d'Allemagne, que l'on a observé au cours des dernières années et qui continue à l'heure actuelle. Cet exode prouve que les démocraties populaires sont aussi impopulaires qu'elles sont peu démocratiques. Sinon, pourquoi les travailleurs fuieraient-ils le « paradis des travailleurs »?

Le 27 février 1949, au cours de la huitième session, le représentant du Royaume-Uni a exposé au Conseil les caractéristiques générales du système actuel de travail forcé et insuffisamment rétribué qui est appliqué dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes. Il a cité les paroles prononcées par M. Molotov, lorsqu'il était président du conseil des Commissaires du Peuple, et par d'autres hommes politiques, au sujet des résultats obtenus par l'emploi du travail forcé. Il s'est efforcé d'évaluer le nombre de gens soumis au travail forcé dans ce pays et d'indiquer les principales régions où sévit le travail forcé ainsi que le genre de travail accompli par ceux qui en sont les victimes.

N'importe qui peut connaître le chiffre exact des détenus du Royaume-Uni. Par contre, en raison du secret dont le Gouvernement de l'Union Soviétique entoure son vaste et effroyable système, il est difficile de donner pour ce pays des chiffres précis; des représentants du Royaume-Uni ont toutefois interrogé en diverses parties du monde de nombreuses personnes qui, sans se connaître, ont fourni des descriptions identiques de l'aménagement d'un camp donné, les noms des personnes qui le dirigent et d'autres renseignements analogues. D'après les renseignements les plus dignes de foi que le Gouvernement du Royaume-Uni a pu obtenir, il y a en ce moment dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes plus

de dix millions de personnes soumises au travail forcé. A la huitième session du conseil, le représentant de la Pologne a semblé être le principal porte-parole de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes dans le débat sur le travail forcé. A l'aide d'un article écrit par un journaliste britannique distingué, le représentant de la Pologne a prouvé d'une façon qu'il a crue convaincante qu'il est impossible qu'il y ait dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes jusqu'à dix millions de personnes soumises au travail forcé et a fait valoir que, s'il y avait véritablement eu autant d'esclaves dans ce pays, sa population n'aurait jamais pu faire la guerre pendant quatre ans. Mais il ne faut pas oublier que les nazis ont lutté pendant près de six ans, bien que pendant toute cette période il y ait eu environ dix millions de personnes internées dans leurs camps de concentration ou soumises à une autre sorte de travail forcé en Allemagne. Comme la superficie de l'Allemagne nazie est plus petite que celle de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes qui, comme son porte-parole s'en est souvent vanté, couvre un sixième du globe, il a été beaucoup plus difficile aux nazis de cacher qu'environ dix millions de personnes étaient soumises au travail forcé dans leur pays, que ce n'est le cas pour les autorités de l'Union Soviétique. Cependant on savait relativement peu de choses au sujet des camps nazis et de leur système de travail forcé avant la fin de la guerre. Si personne n'avait pu visiter des endroits tels que Belsen, les nazis n'auraient-ils pas pu dire ce que le représentant de la Pologne a dit des camps de concentration de l'Union Soviétique, à savoir que les affirmations à leur sujet étaient tellement extraordinaires qu'elles en étaient incroyables !

Au cours du débat sur le travail forcé, lors de la huitième session du Conseil, le 18 février 1949, le représentant de la Pologne s'est plaint de ce que le représentant du Royaume-Uni n'ait cité aucun chiffre exact ni aucun document, et il a ajouté : « On nous demande de passer condamnation sur un État en nous appuyant sur le témoignage de trois criminels qui ont donné de vagues descriptions de différents camps. Les membres des autres délégations qui ont parlé des camps de travail en Union Soviétique ont fait encore mieux ; ils ont évité d'apporter aucune preuve. Le représentant des États-Unis et celui du Royaume-Uni ont parlé de rapports, de renseignements, mais ils n'ont cité ni un seul document, ni un seul chiffre précis. Tout cela flotte dans un mélange de mystère et de fantaisie. » Ces paroles du représentant de la Pologne ne correspondaient pas à

la réalité. Tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil, les représentants du Royaume-Uni ont cité de nombreux chiffres qui résultaient de longues et laborieuses recherches et qui n'ont été prouvés faux, ni par le représentant de la Pologne, ni par le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes. S'ils maintiennent que ces chiffres sont faux, pourquoi ne donnent-ils pas les chiffres exacts? D'autres représentants ont aussi consacré beaucoup de temps à la présentation de statistiques relatives au travail forcé dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes. L'orateur ne répétera pas tout ce qu'ils ont dit, et il se bornera à citer une série de chiffres. Lorsque le canal de la Baltique à la Mer Blanche a été achevé, le Gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes a montré sa satisfaction en accordant une amnistie à 72.000 des prisonniers qui avaient travaillé à l'exécution du canal, et lorsque le canal de Moscou à la Volga a été terminé, 55.000 autres personnes ont été graciées. L'orateur ne sait pas combien de personnes ont travaillé à la construction de ces canaux sans bénéficier de l'amnistie, mais le total des personnes graciées, à l'occasion de l'achèvement de ces deux projets, s'élevait à 127.000 seulement, chiffre à peu près aussi élevé que le chiffre global des détenus dans l'Empire Russe en 1914, et qui représente plusieurs fois le nombre de gens actuellement en prison dans le Royaume-Uni. Il ne croit pas que le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes essaye de le démentir, puisque ces chiffres ont été publiés officiellement, et puisqu'on peut lire toute l'histoire de la construction du canal de la Baltique à la Mer Blanche dans *Le canal de la Baltique à la Mer Blanche, dit Canal Staline*, publié par Maxime Gorki.

Pourquoi y a-t-il plus de « criminels » dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes que dans n'importe quel autre pays? Comment le Gouvernement de l'Union Soviétique peut-il employer tant de « criminels » à l'exécution de deux seulement de ses nombreux projets? Parce que des centaines de tels projets ont certainement été mis en œuvre au cours des dernières années grâce à ce gigantesque système de travail forcé. Le système de l'Union Soviétique est-il tel qu'il produise un nombre énorme de criminels, ou bien la masse des prisonniers dans ce pays ne se compose-t-elle pas de gens qui ne sont pas du tout des criminels, mais simplement des particuliers qui ne sont pas d'accord avec le Gouvernement et qu'on utilise en conséquence, comme un réservoir de main-d'œuvre à bon marché?

Comme l'orateur l'a déjà dit, le représentant de la Pologne a reproché au représentant du Royaume-Uni, à la huitième session, d'être dans l'impossibilité de citer un seul document à l'appui de ses affirmations concernant le travail forcé dans l'Union Soviétique. A la présente session, le représentant du Royaume-Uni a apporté un document de cette nature, à savoir le Code du Travail correctif de la République Fédérale Soviétique Socialiste de Russie. Le représentant de la Pologne dira-t-il que ce document est tout simplement inventé? Certaines parties en sont certes fantastiques et bien des gens pourraient douter que pareil document ait jamais été publié, n'était le fait que l'orateur en a un exemplaire reproduit en photostat, accompagné des traductions anglaise et française. Il sera heureux d'en offrir des exemplaires aux délégations qui le désirent. Il espère que les représentants étudieront sérieusement ce document, car il constitue une révélation étonnante sur les conditions de vie en Union Soviétique.

Ce Code est un long document comprenant 147 paragraphes. Pour le moment, l'orateur tient à ne s'occuper que des trois principaux points qui ressortent du Code et qui ont un rapport direct avec le sujet dont le Conseil est saisi. Ses remarques s'appuieront exclusivement sur le texte.

Dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes les gens peuvent être condamnés au travail forcé sans avoir été jugés devant un tribunal. A l'article 8 du Code figurent les mots : « Sont envoyés au travail correctif ceux qui y ont été condamnés par : *a*) sentence prononcée par un tribunal, *b*) décret d'un organisme administratif. »

Ce second mode de condamnation est contraire à la lettre et à l'esprit des articles 9 et 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme :

« Article 9. — Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

» Article 10. — Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. »

Des références analogues aux condamnations prononcées par des organismes administratifs seuls se trouvent aux articles 12, 17, 20, 29 et 45 du Code, et dans chaque cas l'ukase de l'organisme administratif est soigneusement distingué de la condamnation par un tribunal. A l'article 45 du Code figurent les mots :

« Pour qu'une personne soit envoyée dans un lieu de détention il est obligatoire qu'elle soit sous le coup d'une sentence ou d'un ordre émanant d'organismes légalement habilités à la donner, ou d'un mandat d'arrêt. »

Ces méthodes despotiques ont été connues dans le passé, mais il y a des centaines d'années que la Chambre Étoilée en Angleterre et les lettres de cachet en France ont été abolies. C'est un scandale de découvrir que ces méthodes ont été remises en vigueur au XXe siècle dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

Dans l'Union Soviétique, les gens sont condamnés au travail forcé, non seulement pour des crimes de droit commun, mais parce qu'ils professent des opinions contraires à celles du gouvernement et de la classe dirigeante. En fait, la plupart des personnes que l'on trouve dans les camps de l'Union Soviétique et dans ses colonies de travail forcé sont des délinquants politiques. Dans l'Union Soviétique, ils sont qualifiés d' « éléments socialement dangereux ». Les camps et les colonies servent d'instruments d'oppression politique. La suppression des « hérétiques » est manifestement l'objectif principal de ce que le Code appelle cyniquement « le travail correctif ». Il apparaît que lorsque le Gouvernement de l'Union Soviétique n'aime pas les opinions des gens, il les condamne au travail forcé jusqu'à ce qu'ils renoncent à ces opinions ou meurent dans un camp. C'est la persécution élevée à la dignité d'un système. Les trois premiers articles du Code intitulés « Propositions fondamentales » sont les suivants :

« 1. Le but de la politique pénale du prolétariat pendant la période de transition du capitalisme au socialisme est la défense de la dictature du prolétariat et de la construction du socialisme par ce dernier contre les empiétements des éléments hostiles à la classe (ouvrière) et les infractions commises, non seulement par les éléments « déclassés », mais aussi par les *éléments instables parmi les travailleurs.*

» 2. Conformément à ce qui précède, la politique de travail correctif poursuit les buts suivants :

» *a*) placer les condamnés dans des conditions qui les empêchent de commettre des actes de nature à porter préjudice à la construction du Socialisme, et

» *b*) les rééduquer et les adapter aux conditions de la communauté des travailleurs en orientant leur travail vers des fins socialement utiles et en organisant leur travail d'après le prin-

cipe du retour graduel du travail forcé au travail libre, fondé sur le système de l'émulation socialiste et sur celui des brigades de choc. . . . .

» 3. Les lieux de détention types sont les colonies de travail de diverses sortes où les condamnés sont envoyés selon leur travail habituel, la mesure dans laquelle ils représentent un danger de classe, leur position sociale et le succès de leur redressement. »

Ces paragraphes rappellent à M. Corley Smith les pires formes de la persécution religieuse. Un autre exemple de la prévention du système juridique de l'Union Soviétique contre les dissidents politiques est fourni par l'article 46 du Code pénal de la République fédérale Soviétique de Russie dans lequel les crimes sont divisés en : *a*) crimes politiques, et *b*) autres crimes. Pour les crimes politiques, des condamnations minima sont prévues. Pour les autres, des condamnations maxima sont fixées. Pour en revenir au Code du travail correctif, il contient un autre exemple flagrant de la façon dont sont traitées les personnes professant des opinions politiques hétérodoxes : elles sont punies plus sévèrement que celles qui ont commis des crimes de droit commun. Cet exemple est fourni par les articles 9 et 10 :

« Dans les colonies industrielles, agricoles et de travail en masse, la sécurité, le maintien de la discipline et de l'ordre, etc. peuvent être confiés à un « organe de surveillance » choisi parmi les détenus eux-mêmes.

» Sont désignés pour faire partie de cet organe de surveillance les détenus les plus sûrs — travailleurs, personnes condamnées essentiellement pour des délits ordinaires.

» Sur ordre du Directeur du lieu de détention, les membres de l'organe de surveillance peuvent être armés.

» A la tête de l'organe de surveillance, il y a un surveillant ou chef choisi parmi le personnel de surveillance ou parmi les détenus. »

Le *Daily Worker* de Londres a critiqué la façon dont l'expression russe correspondant à l'expression « personnes condamnées essentiellement pour des délits ordinaires » a été traduite en anglais, et dit qu'elle aurait dû être traduite par « personnes condamnées pour crimes passionnels ou agissements coupables dans l'exercice de leurs fonctions ». Mais à supposer que ce soit exact, cela ne change rien à la chose. La seule supposition qu'on puisse faire, c'est que le nombre

de prisonniers politiques dans ces colonies est si élevé qu'il n'y a pas assez de gardiens pour les surveiller et qu'il faut employer des criminels à cet effet. Il ne semble plus y avoir l'ombre d'un doute au sujet des déclarations faites par des hommes et des femmes qui se sont enfuis de ces colonies et qui affirment que des criminels de droit commun, souvent armés, sont chargés de la surveillance des prisonniers politiques. Cette méthode a été une des caractéristiques les plus déplaisantes des camps de concentration nazis. Quiconque fait preuve d'opinions indépendantes dans l'Union Soviétique est envoyé dans une colonie de travail jusqu'à ce que sa résistance morale soit brisée; s'il résiste, il est exilé de plus en plus loin, jusqu'aux confins les plus éloignés de la Sibérie. Qu'auraient pensé du système actuel d'oppression massive les anciens bolcheviks exilés en Sibérie par la police secrète tsariste? A leur époque, l'exil était assez peu fréquent, mais à présent il est pratiqué dans d'immenses entreprises telles que celles de la lointaine région montagneuse de Dalstroi, en Sibérie Orientale, et à Karaganda, dans les déserts de l'Asie Centrale, qui ont été peuplés grâce à ce système. La police secrète de l'Union Soviétique a en main une arme redoutable qu'elle peut employer contre ceux qui osent penser d'une façon indépendante. A l'article 1 du Code, il est dit que cette politique a été adoptée pour la défense de la « Dictature du Prolétariat », mais elle est dirigée, non seulement contre les éléments « déclassés », mais aussi contre les éléments instables parmi les travailleurs. Il ne s'agit pas de dictature du prolétariat, mais d'une dictature de la classe dirigeante sur le prolétariat.

Les camps et les colonies de travail forcé constituent une réserve immense de main-d'œuvre à bon marché et facile à déplacer, prête au moindre signe des entreprises de l'État et des autres.

Le Gouvernement du Royaume-Uni ne voit aucun inconvénient à ce que des prisonniers soient employés à des travaux utiles, mais il croit de son devoir d'élever une protestation solennelle contre l'exploitation de millions de travailleurs dans l'Union Soviétique, la plupart du temps sous prétexte de « délits » qui ne seraient pas considérés comme tels dans d'autres pays, à l'exception peut-être de l'Espagne de Franco. Il est hors de doute que le système du travail forcé en masse a permis en Union Soviétique l'exécution de projets économiques considérables et remarquables; mais il ne faut pas oublier à quel terrible prix cela est revenu, du point de vue social.

Les auteurs du Code ont réparti le travail forcé en trois catégories

essentielles, et prévu des modes différents de réduction des salaires des détenus, selon la catégorie.

La première catégorie concerne le travail forcé sans privation de la liberté. Les travailleurs dont l'activité se relâche ou qui sont arrivés vingt minutes en retard ou qui ont été en retard plus de trois fois au cours d'un même mois sont passibles de ce travail forcé. Dans la plupart des cas, on ne contraint pas l'ouvrier à quitter son foyer, mais pendant une période variant de deux semaines à six mois, il est obligé de travailler pour un salaire qui peut être jusqu'à 25 % au-dessous du salaire normal.

La seconde catégorie de travail forcé, c'est le travail avec déportation. Ce travail forcé est une forme accentuée de l'ancienne déportation (Silka) des Tzars. La vieille expression est toujours en usage. La déportation a été interdite par l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle a élaboré la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il est dit à l'article 101 du Code : « Les personnes condamnées à la déportation avec travail correctif font ce travail :

» *a*) dans des entreprises et institutions de l'État, coopératives ou sociales, auxquelles elles sont louées sur la base de contrats passés entre ces entreprises et institutions d'une part, et les institutions de travail correctif d'autre part;

» *b*) dans des entreprises spécialement organisées à cet effet par les institutions de travail correctif;

» *c*) en travail en masse organisé par contrat entre les institutions de travail correctif et les autorités coopératives et de l'État;

» *d*) dans des colonies de travail en masse. »

Un trait particulièrement déplaisant d'un système consistant à louer le travail d'êtres humains sans leur consentement, est que les dirigeants des camps reçoivent une partie du produit de ce travail, vraisemblablement pour les inciter à obtenir le meilleur rendement de leurs prisonniers. On trouve à l'article 138 (*b*) du Code les mots suivants : « Sur le revenu net de la production... 5 % comme prime aux fonctionnaires des institutions de travail correctif. » Est-ce donc là « l'émulation socialiste » désignée à l'article 2 du Code comme le but du travail forcé? Elle ne s'éloigne guère de la définition classique de l'esclavage.

La troisième catégorie de travail forcé est le travail forcé avec privation de liberté, c'est-à-dire ce que l'on entend normalement quand on parle de travail forcé. On y prévoit la mise au secret, et

des cellules pour les prisonniers faisant l'objet d'une enquête, mais les parties pertinentes du Code portent principalement sur les « colonies de travail correctif, les colonies d'usine, les colonies agricoles de travail en masse, colonies pénitentiaires » (article 28 du Code).

C'est là le système colonial de l'Union Soviétique. Il lui assure un réservoir immense de main-d'œuvre enrégimentée, qu'on peut déplacer à volonté jusqu'aux régions les plus éloignées de l'Arctique et dans les profondeurs de la Sibérie, ces régions où l'on ne pourrait que très difficilement attirer les travailleurs libres qui viendraient en nombre restreint et moyennant des salaires élevés. Les colonies de travail en masse ont à leur actif certaines réalisations impressionnantes. Les pyramides ne le sont pas moins, qui ont été bâties avec de semblables méthodes, ainsi que le mur de l'Atlantique construit pour défendre les conquêtes de Hitler contre les forces de l'invasion alliée. C'est là un système que la conscience des nations démocratiques ne peut pas tolérer.

Les représentants des divers États membres de l'Organisation des Nations Unies et de la Fédération Américaine du Travail ont présenté à l'Assemblée générale ainsi qu'au conseil un faisceau extrêmement impressionnant de preuves émanant de diverses sources, et notamment les témoignages de prisonniers et de fonctionnaires qui se sont enfuis de l'Union Soviétique. On a émis des doutes non seulement sur des points de détail de ces preuves, mais encore sur leur caractère général; quant à ce dernier en tout cas, le Code l'a confirmé. Pour tout enquêteur normal et impartial, il est devenu évident qu'il existe réellement en Union Soviétique un système de travail forcé organisé en grand. Si le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes n'admet pas les assertions de M. Corley Smith, il appartient au Gouvernement de l'Union Soviétique d'en fournir la preuve contraire; le moyen le plus facile est d'accepter une enquête impartiale telle que l'a proposée la résolution 195 (VIII) du Conseil.

Au cours de la huitième session le représentant du Royaume-Uni a proposé au Gouvernement de l'Union Soviétique d'inviter des représentants de l'Organisation des Nations Unies à visiter les institutions suivantes : la grande zone pénitentiaire de Karaganda dans le désert de Kazakh; le groupement de camps de Dalstroi en Extrême-Orient, y compris le camp d'exploitation charbonnière situé près du fleuve Kolyma; le groupe Pechora en Europe Septen-

trionale; le groupe du Lac Baikal en Sibérie; le groupe de Yagri dans la région d'Archangelsk et les groupes de Laponie, Novaya Zemlya, Skhalin et Kamchatka et les régions de Novosibirsk, de Krasnoyarsk et de l'Arctique.

Le représentant du Royaume-Uni avait affirmé que, d'après les renseignements dont il dispose, ces camps ne contiennent qu'une fraction du total des personnes assujetties au travail forcé dans l'Union Soviétique. Des visites, ne fût-ce que de ces camps seulement, contribueraient beaucoup à rassurer le monde extérieur. Si le Gouvernement Soviétique n'a rien à se reprocher, pourquoi conserve-t-il ce secret autour de ces camps de prisonniers? Le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes a répondu que son gouvernement se refuserait sans aucun doute à permettre que ces régions soient inspectées par ce qu'il lui a plu d'appeler des « espions américains ». Après quoi, pour détourner l'attention du Conseil, il a proposé la création d'une énorme commission de plus de cent représentants des syndicats. Ce serait une commission beaucoup trop encombrante pour qu'elle puisse procéder à une inspection efficace. Le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes a évité pendant longtemps de répondre quand on lui a demandé si même cette commission serait autorisée à visiter l'Union Soviétique; enfin, comme l'indique le compte rendu provisoire (document E/SR. 263) sa réponse a été que « si les membres de la Commission devaient se rendre dans tous les pays du monde y compris l'U.R.S.S., il faudrait environ dix ans pour arriver à un résultat ». C'est peut-être vrai, mais cette déclaration ne fait pas avancer les choses.

A la lettre du Secrétaire Général adressée au Gouvernement de l'U.R.S.S., conformément aux instructions du Conseil, ce gouvernement a répondu que son représentant à la huitième session du Conseil avait déjà donné des explications sur son attitude vis-à-vis de la commission d'enquête proposée, ne faisant ainsi qu'éluder le problème une fois de plus. Le Gouvernement du Royaume-Uni a répondu qu'il accepterait de permettre à cette commission d'enquête de se rendre dans le Royaume-Uni à condition que la majorité des membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'Union Soviétique », consente également à recevoir une telle visite. Le Royaume-Uni consent toujours à accorder cette permission sous réserve de la même condition. Il n'a rien à cacher. L'objet du débat est de déceler la part de vérité qu'il y a dans les accusations formu-

lées au sujet du travail forcé en Union Soviétique. Le Gouvernement de l'Union Soviétique admet-il la désignation par les Nations Unies d'une commission impartiale chargée d'enquêter sur les accusations relatives au travail forcé? S'il continue à refuser cette procédure, il n'est guère utile de créer cette commission. Le représentant de l'Union Soviétique répondra-t-il franchement à cette question? L'on attend de lui un oui ou un non.

. . . .

M. Arutiunian (Union des républiques Soviétiques Socialistes) déclare que la campagne de diffamation que les classes dirigeantes du Royaume-Uni mènent actuellement contre l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes n'est pas la première que les milieux dirigeants des pays capitalistes lancent contre les ouvriers et les paysans des autres pays. Beaucoup d'autres campagnes analogues se sont déclenchées contre l'Union Soviétique, sur un signal de Londres. Les paroles prononcées à cette séance par le représentant du Royaume-Uni font suite à la conférence de presse qu'il a tenue le 22 juillet 1949, au cours de laquelle il a formulé contre l'U.R.S.S. des accusations calomnieuses analogues. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que ses conclusions se fondaient sur ce qu'il appelle la preuve fondamentale de l'existence du travail forcé dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes. Pour essayer d'égarer l'opinion publique, le représentant du Royaume-Uni a eu recours à des procédés sensationnels de mauvais aloi. L'idée principale de son discours est que les autorités soviétiques essaient de cacher l'existence dans leur pays du travail forcé; mais il s'est contredit car il avait déclaré précédemment que ses conclusions se fondaient sur une publication officielle des autorités Soviétiques, à savoir le code du travail correctif de la République Fédérale Soviétique Socialiste de Russie. Ce code a été adopté en 1933. Avant cette date, le traitement des prisonniers et des forçats en Union Soviétique était régi par d'autres lois. Le représentant du Royaume-Uni, espérant susciter la haine contre l'U.R.S.S., voudrait faire croire que ce Code vient d'être découvert. Mais il a été publié en anglais dès 1936 par Smith et Maxwell. La campagne entreprise par les classes dirigeantes du Royaume-Uni sent fort le chantage et la fourberie.

Pourquoi les classes dirigeantes du Royaume-Uni ont-elles entrepris cette campagne contre l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes? Pourquoi ont-elles recours à des procédés dramatiques

à bon marché et pourquoi affirment-elles que le Code a été tiré de sa cachette environ 16 ans après sa publication? Les classes dirigeantes britanniques, lorsqu'elles se trouvaient dans une situation difficile, ont souvent lancé contre d'autres pays des campagnes de diffamations fondées sur de faux documents. Le Gouvernement du Royaume-Uni se trouve aux prises avec une crise économique dont la gravité s'accroît chaque jour. Les difficultés relatives à sa balance de paiements augmentent et seuls les monopoles bénéficient des mesures prises par le gouvernement actuel du Royaume-Uni.

The Economist vient de publier qu'en 1948 les monopoles britanniques ont réalisé des bénéfices s'élevant à 208 millions de livres. Seuls, les capitalistes du Royaume-Uni ont des raisons d'être satisfaits du gouvernement actuel, car leurs bénéfices ont encore augmenté sous ce gouvernement tandis que la situation des ouvriers empirait.

Le Gouvernement du Royaume-Uni veut détourner l'attention de la situation économique précaire où il se trouve par rapport aux États-Unis d'Amérique et dissimuler le fait que sa politique est contraire aux intérêts de la classe ouvrière britannique. Il a pris, pour limiter l'activité des syndicats, des mesures qui ne le cèdent en rien à la répression exercée par le Gouvernement tsariste de Russie.

Le Gouvernement du Royaume-Uni veut couvrir les lézardes qui menacent la structure économique de tout le pays. La campagne de haine qu'il mène actuellement contre l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes n'est pas nouvelle. En 1931, le Gouvernement du Royaume-Uni a lancé une campagne analogue pour détourner l'attention de ses erreurs. En écoutant le représentant du Royaume-Uni, M. Arutiunian avait l'impression qu'il lisait des extraits des œuvres de Gœbbels qui répandait à propos de l'Union Soviétique les mêmes mensonges et la même propagande perfide. Précédemment, alors que les classes dirigeantes du Royaume-Uni menaient contre l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes une campagne analogue à celle que mène maintenant le gouvernement dont M. Bevin est le Ministre des Affaires Étrangères, M. Bevin, qui, à cette époque, n'appartenait pas au gouvernement, avait déclaré que cette campagne était fondée sur le mensonge et la calomnie.

Les responsables de la campagne actuelle visent trois objectifs :

d'abord, tendre un écran de fumée sur les plans militaires des pays dont les gouvernements ont adhéré au Pacte de l'Atlantique. Ce n'est pas pur hasard si la campagne a commencé peu avant que les chefs de l'État-Major des États-Unis ne se rendent en Europe pour commencer à mettre en œuvre ces plans d'agression. Deuxièmement, on veut détourner l'attention des peuples, particulièrement celle des ouvriers, du fait que, dans les pays capitalistes, les classes bourgeoises renforcent leur domination sur les ouvriers, si bien que les prix et les impôts augmentent tandis que diminue le salaire réel des travailleurs. Troisièmement, on veut éviter que les travailleurs opprimés dans les pays capitalistes et les territoires non autonomes ne consolident les liens de sympathie qui les unissent à l'Union Soviétique. Le fait que les pays capitalistes et le régime colonial traversent une crise de plus en plus aiguë et que, dans le monde entier, les peuples se tournent toujours davantage vers le socialisme, fournit la preuve de la popularité croissante du régime soviétique.

Pour M. Arutiunian, la campagne de mensonges et de diffamation à laquelle se livre le Royaume-Uni n'est pas propre à ce pays : tous les régimes défaillants recourent à de tels procédés. Le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes rappelle à ce propos la campagne britannique contre les forces naissantes de la révolution américaine et de la révolution française. Ces procédés donnent la preuve que les classes dirigeantes britanniques voient le sol se dérober sous leurs pieds, et ils constituent une tentative pour sauver le système colonial et le système capitaliste. Mais les représentants du Royaume-Uni ont oublié que l'Angleterre est le pays traditionnel de l'esclavage sous toutes ses formes. Son système juridique et ses institutions représentent les formes les plus dures de la contrainte et de l'exploitation. En Angleterre, la majorité de la population est encore à l'état de servitude, manque de moyens de subsistance et est obligée de travailler pour la classe capitaliste. Dans les territoires coloniaux et dans les autres territoires qui dépendent du Royaume-Uni, existent encore la traite, la vente et l'achat des personnes; il existe dans de vastes territoires des survivances féodales, telles que le système des latifundia et celui des travaux forcés. En outre, la métropole même connaît les discriminations raciales...

M. Arutiunian accuse les classes dirigeantes britanniques d'attirer chez elles une main-d'œuvre à bon marché, sous forme de personnes

déplacées, de réfugiés, de détenus des camps de concentration d'Allemagne, qu'elles contraignent à travailler pour des salaires réduits dans les conditions les plus dures, alors même qu'il existe dans leur pays un chômage considérable.

Le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes reproche à M. Corley Smith d'avoir négligé de dire, au cours de son exposé, qu'il existe, au Royaume-Uni, un grand nombre de dispositions légales régissant le travail des détenus et leur imposant des conditions très dures. C'est ainsi qu'une loi promulguée en 1822 et encore en vigueur, prévoit une aggravation des peines par le travail forcé. D'autres lois plus récentes ont renforcé toutes les formes du travail pénitentiaire; tel est notamment le cas des dispositions de la loi applicable aux individus dangereux pour la Couronne.

Si le représentant du Royaume-Uni, ajoute M. Arutiunian, ne visait pas des buts politiques, il n'aurait pas dû passer sous silence les textes des lois en vigueur en Grande-Bretagne. Mais il existe une autre preuve encore que les buts qu'il cherche à atteindre sont d'ordre politique : le Conseil est saisi d'une abondante documentation indiquant que le travail forcé existe dans de nombreux pays.

Le document E/1337. Add. 13 reproduit une lettre de la délégation permanente de la Norvège, qui indique que le travail forcé existe dans ce pays, où il peut être imposé en vertu du Code Pénal et de diverses lois.

Le document E/1337. Add. 9 contient une communication de la délégation permanente du Danemark, d'où il résulte que le travail obligatoire joue un certain rôle au Danemark, en matière de poursuites judiciaires, « les peines infligées à la suite d'un jugement fondé sur le Droit pénal en vigueur se combinant avec l'obligation de travailler ».

L'annexe au document E/1337 est une lettre adressée au Secrétaire Général, le 2 avril 1949, par le Ministre des Relations extérieures de Colombie. Il y est indiqué qu'en Colombie les délinquants peuvent être condamnés à des peines de travaux forcés, à titre de discipline et de stimulant de la dignité humaine.

M. Arutiunian conclut de la citation des documents qu'il a mentionnés que le représentant du Royaume-Uni tend à donner à la discussion un caractère de provocation qui rend, dès l'abord, impossible un examen objectif de la question.

Le Royaume-Uni, en effet, ne s'est pas basé sur la situation exis-

tant dans les différents pays, mais il a uniquement voulu discréditer le Gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes et déclencher contre lui une campagne d'hostilité.

Une autre constatation qui s'impose, après examen de la documentation distribuée par le Secrétariat, est que le travail des détenus est un état de fait dans de nombreux pays. Il existe deux manières de le considérer, il présente un caractère disciplinaire ou constitue un moyen de rééducation. En Angleterre, de même que dans d'autres pays, le travail des détenus est envisagé comme un moyen de contrainte. En effet, on constate dans la jurisprudence britannique un mépris total de la dignité humaine. Non seulement la loi de 1913 prévoit le travail obligatoire, mais elle l'institue sous sa forme la plus abjecte, qui peut être assimilée aux galères. De plus, le travail obligatoire peut être accompagné de châtiments corporels infligés en public. Des dispositions fixent même la mise en scène de ces châtiments.

Le représentant du Royaume-Uni a pu avoir recours à toutes les formes possibles de la diffamation à l'égard de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, mais il n'a cependant pas pu dire que les châtiments corporels y accompagnent les travaux forcés. Le système pénal soviétique est progressiste et le régime de travail qu'il institue tend à la rééducation des délinquants pour leur permettre de reprendre leur vraie place dans la communauté.

M. Arutiunian cite, à ce propos, le paragraphe 2 du « Code du travail correctif », qui indique que le travail de redressement tend à empêcher les délinquants de porter préjudice à la communauté socialiste et a pour but de les rééduquer afin qu'ils puissent être employés à des fins constructives. Ce code ne concerne pas les individus qui n'ont pas commis de délit. L'U.R.S.S. ne croit pas, en effet, à la théorie de la criminalité inhérente ; elle attache une grande valeur à la personnalité humaine, même à celle de ceux qui ont commis des délits ; l'interprétation qu'en donne le représentant du Royaume-Uni révèle une ignorance totale des faits ou constitue une tentative de chantage ou de diffamation à l'égard des Républiques Soviétiques Socialistes. Tout son système tend à amender les délinquants pour qu'ils participent à l'édification du socialisme dans leur pays. C'est sans doute ce qui déplaît au représentant du Royaume-Uni qui voudrait bien trouver dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes des individus qui minent le système socialiste.

Les procédés soviétiques de rééducation des délinquants ont donné d'excellents résultats. Certains d'entre eux ont pris conscience des délits qu'ils avaient commis contre le système socialiste et se sont efforcés de se corriger. De nombreux condamnés ont pu être relaxés avant la fin de leur peine et ont, en plus, obtenu des récompenses pour leur travail et leur conduite.

Le représentant du Royaume-Uni a oublié que l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes est une Union de paysans et de travailleurs et que les lois de ce pays protègent précisément les pouvoirs de ces travailleurs et paysans contre ceux qui voudraient tenter de saper les bases de cette société nouvelle. Une telle attitude est légitime. L'Union des Républiques Soviétiques Socialistes continuera à agir comme par le passé et à punir les espions britanniques qu'elle trouvera chez elle.

Si le Gouvernement du Royaume-Uni veut défendre les droits des capitalistes et recourir aux nationalisations pour sauver des entreprises qui, sans l'appui de l'État, iraient à la faillite, c'est son affaire. L'Union des Républiques Soviétiques Socialistes proclame, quant à elle, qu'elle est un État de travailleurs et de paysans où les pouvoirs de la bourgeoisie ont été liquidés et où la classe capitaliste n'existe plus. Le fait qu'il existe en U.R.S.S. un code qui réglemente le travail des délinquants prouve que ce travail est fondé sur des principes législatifs clairement établis, alors que le représentant du Royaume-Uni s'est efforcé de démontrer que ce travail n'avait pas de base législative ou juridique.

Les articles 62, 63, 64, 74, 75 et d'autres articles encore du Code montrent que seule la Cour décide de l'envoi des délinquants au lieu où ils doivent purger leur peine. Toutefois, le représentant du Royaume-Uni ne peut comprendre comment les délinquants sont réellement traités dans l'Union Soviétique. Il comprend qu'on fouette les délinquants, mais ne peut admettre que dans l'Union Soviétique ils soient autorisés à organiser leur vie. En outre, la traduction anglaise du Code fausse les faits. Par exemple, l'expression russe « Tribunal de fraternité » a été traduite par « Tribunal de travail », ce qui prouve que les autorités du Royaume-Uni n'ont aucune idée de ce que représente réellement ce Tribunal de fraternité. La législation soviétique reconnaît que les délinquants devraient fixer eux-mêmes leurs principes pour ce qui est de la discipline et que, si l'un d'eux manque à ces principes, il doit être condamné par un tribunal composé de ses camarades de réclusion. Une telle

notion est, bien entendu, incompréhensible pour le représentant d Royaume-Uni. Cette erreur de traduction, ou plutôt cette falsifi cation n'est qu'un exemple des 43 « erreurs » que l'on observe dan la traduction du Code. Autre exemple : dans la traduction anglais le lieu où les prisonniers russes attendent leur procès se nomm cellule de réclusion au secret. C'est une falsification évidente de l vérité.

Le représentant du Royaume-Uni, poursuivant sa campagne d haine contre l'Union Soviétique, a déclaré que, dans ce pays, o utilisait le travail des délinquants à des fins économiques, afin d faire concurrence aux pays où les travailleurs sont « libres ». Cett assertion est absolument fausse. Le Ministre du Commerce d Royaume-Uni a affirmé que les produits de l'Union Soviétique n font pas concurrence à ceux du Royaume-Uni et des États-Unis de même les missions commerciales britanniques ont toujours pro testé contre le prix élevé des produits soviétiques.

A la huitième session du Conseil, la délégation de l'Union Sovié tique a proposé que l'on mène, dans tous les pays, une enquêt impartiale concernant le travail forcé. La délégation de l'Unio des Républiques Soviétiques Socialistes soumet maintenant u projet de résolution (E/1485) dans lequel elle renouvelle cette pro position et recommande la création d'une grande commission inte nationale composée des représentants des travailleurs manuel et des intellectuels sans distinction de tendances politiques. Cett commission pourrait procéder à une enquête objective et détermine les pays dans lesquels le travail est libre et ceux dans lesquels exist le travail forcé.

Le régime capitaliste du travail prive les ouvriers du fruit de leur efforts pour le donner aux riches monopoles capitalistes dont le travailleurs dépendent entièrement. Un tel système est simple ment une forme d'esclavage des travailleurs loués; les moyens d production sont aux mains des exploiteurs capitalistes et les ouvrier sont contraints de travailler, non pour eux-mêmes, mais pour le autres. D'un certain point de vue, travailler dans ces condition c'est accomplir un travail forcé, car les ouvriers sont toujours e danger de perdre leur travail et ils ne sont donc que trop disposés accepter des salaires misérables et à se soumettre à l'exploitation En outre, ce système s'accompagne d'une augmentation rapide d chômage.

L'Union Soviétique a privé les propriétaires capitalistes de leur

terres et les a données aux paysans, si bien que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui jouissent des fruits de leur travail. La Constitution reconnaît aux ouvriers le droit au travail, quels que soient leur sexe, leur race ou leur langue. Les crises sont supprimées et le chômage aboli. Les travailleurs sont bien traités, bien logés et leurs besoins culturels satisfaits. Ils ne craignent pas le chômage.

Une commission impartiale pourrait faire une enquête sur les mérites comparés des régimes capitalistes et socialistes de travail et. après avoir soigneusement comparé les faits, elle pourrait déterminer exactement quelle est la situation.

Toutefois, les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique ne peuvent accepter la proposition de l'Union Soviétique de créer une commission impartiale; leurs préjugés contre ce pays les en empêchent. Ils espèrent utiliser tout organisme qui serait ainsi créé à leurs fins politiques propres.

Le préambule du projet de résolution de l'U.R.S.S. insiste sur les divergences de vues qui se manifestent au Conseil au sujet des conditions qui règnent dans les pays capitalistes et dans l'Union Soviétique; on y cite l'article 55 et l'article 68 de la Charte. Le dispositif recommande qu'une enquête absolument objective sur la situation des travailleurs dans l'Union Soviétique et dans les pays capitalistes soit menée par une grande commission internationale représentant les syndicats de différents pays. Un membre de la commission représenterait un million de syndicalistes et la commission comprendrait des représentants d'organisations telles que la Fédération syndicale mondiale, la Fédération des syndicats d'Amérique Latine, la Fédération internationale des syndicats chrétiens. Elle comprendrait même la Fédération Américaine du Travail, qui est réactionnaire. L'attention de la commission serait appelée sur le problème du chômage dans les pays où il persiste, et sur la situation dans les territoires non autonomes. La commission réunirait tous les renseignements possibles, en utilisant les données fournies par les syndicats nationaux et autres organisations de travailleurs et, en se fondant sur ces renseignements, ferait rapport au Conseil. Vu l'importance de la question, le Conseil soumettrait alors une résolution à l Assemblée aux fins d'adoption.

Toute délégation sincèrement désireuse de connaître la vérité sur la question du travail forcé dans le monde entier devrait appuyer le projet de résolution de l'Union Soviétique.

TROIS CENT VINGT ET UNIÈME SÉANCE DU CONSEIL
TENUE AU PALAIS DES NATIONS A GENÈVE
le jeudi 4 août 1949 à 10 heures.

M. KATZ-SUCHY (Pologne).

. . . .

Au cours des quelques derniers mois, le désir des peuples du monde de voir s'instaurer la paix et la collaboration internationale a provoqué une détente internationale et suscité de plus grands espoirs d'une collaboration plus étroite entre les alliés du temps de guerre. Ceci allait à l'encontre des désirs du Gouvernement du Royaume-Uni. L'orateur rappelle que, toutes les fois qu'a surgi une possibilité de rapprochement entre les États-Unis et l'Union Soviétique. les gros titres des journaux britanniques ont immédiatement révélé la préoccupation du Gouvernement Britannique à la pensée que le rôle joué par le Royaume-Uni comme gérant de l'Europe pourrait prendre fin et que ce pays serait réduit à la situation de brillant second des États-Unis. La propagande dirigée contre l'Union Soviétique pouvait écarter ce danger et en même temps expliquer l'abîme qui sépare les succès économiques de l'Union Soviétique des difficultés du Royaume-Uni. L'orateur demande s'il appartient au Conseil d'accepter cette propagande de guerre qu'il a déjà formellement condamnée en de multiples occasions ou s'il ne devrait pas plutôt s'efforcer de faciliter la collaboration entre tous les pays sans distinction de structure économique ou politique.

On peut en principe demander que celui qui porte des accusations précises soit lui-même innocent des crimes qu'il dénonce. Il n'en est pas ainsi dans le cas présent. Les allégations des représentants du Royaume-Uni et des États-Unis ont trouvé leur principal écho chez le représentant du Chili. Ce n'est pas la délégation polonaise, ce sont des chefs syndicalistes éminents sur le plan international qui, dès 1948, ont attiré l'attention sur le régime en vigueur dans les mines d'argent et dans les chemins de fer du Chili.

Devant tout tribunal, la charge de la preuve incombe à l'accusateur. En conséquence, la délégation du Royaume-Uni, afin de combler les lacunes antérieures, présente maintenant au Conseil un document auquel elle attache une importance capitale.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée, le représen-

tant du Royaume-Uni a suggéré que ce document a été volé par un agent du service britannique de renseignements dans les dossiers secrets du gouvernement à Moscou. Il se peut que le document provienne d'un agent du service britannique de renseignements, mais s'il en est ainsi, cet agent a commis une escroquerie, car on pouvait aussi bien se procurer le document moyennant « 3 sh. 6 p. » chez Smith et Maxwell, éditeurs, Chancery Lane, Londres, dès 1936. Au lieu d'adopter cette méthode, le Gouvernement du Royaume-Uni a préféré s'en remettre aux experts cuisiniers du Foreign Office. L'orateur est un peu surpris que le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères du Royaume-Uni ait fait appel à eux si promptement, étant donné l'embarras qu'ils lui ont causé en 1924 en fabriquant ce qu'on a appelé les lettres Zinoviev. Plus récemment, leur habileté n'a pas obtenu plus de succès dans le cas du prétendu protocole « M ». En tout cas, ils sont passés maîtres en matière de falsification et il semble qu'au cours de la traduction et de la reproduction photostatique du document dont le Conseil est saisi, la force de l'habitude les ait conduits à dénaturer le sens d'un certain nombre de passages.

Le Code n'est pas en réalité un code pénal, mais un ensemble de règlements applicables à l'administration des camps et des prisons. Ces règlements pénitentiaires existent dans tous les pays. Si le représentant du Royaume-Uni désirait avoir la preuve qu'il existe des prisons dans l'Union Soviétique, que ces prisons contiennent des prisonniers et que ces prisonniers sont obligés de travailler, il aurait pu s'épargner bien des efforts et éviter au Conseil et à l'opinion publique en général cette surexcitation factice en se référant aux journaux soviétiques et aux décisions publiquement rendues par les tribunaux soviétiques.

La presse capitaliste a accueilli le Code comme une révélation sensationnelle. Le représentant du Royaume-Uni l'a utilisé pour prouver ce qui n'a jamais été contesté en aucun pays, à savoir que les détenus sont contraints de travailler. L'orateur n'entend pas procéder à une comparaison détaillée des systèmes pénitentiaires pour décider lequel est le meilleur, du système qui tend à la rééducation du prisonnier pour en faire un membre utile de la société, qui lui paie 75 % de ses salaires normaux pendant son séjour en prison et le solde à son élargissement, qui le libère par anticipation s'il se conduit bien et confie l'administration des prisons essentiellement aux prisonniers eux-mêmes, ou du système appliqué dans

les prisons de Grande-Bretagne et dans celles des colonies britanniques.

A l'article 46, paragraphe 4 du passage pertinent du règlement pénitentiaire du Royaume-Uni, en date du 15 juin 1949, on trouve la phrase suivante : « Le Gouverneur mentionnera les châtiments corporels en indiquant le nombre de coups de fouet ou de bâton infligés... » au paragraphe 5 du même article, on trouve les mots : « chaque instrument utilisé pour infliger des punitions corporelles sera d'un modèle approuvé par le Secrétaire d'État. » A l'article 47, « l'emprisonnement cellulaire, les châtiments corporels ou les restrictions alimentaires ne seront infligés que si le médecin de la prison certifie que l'état physique du prisonnier lui permet de les supporter. » Il apparaît donc qu'au Royaume-Uni, les prisonniers sont soumis à l'emprisonnement cellulaire, aux châtiments corporels et aux restrictions alimentaires. A l'article 56 du même règlement, on trouve le passage suivant : « Tout prisonnier sera tenu de se consacrer à un travail utile pendant 10 heures par jour au maximum sur lesquelles dans la mesure du possible 8 heures au moins seront réservées à un travail d'équipe ou d'un autre genre, en dehors des cellules à condition... » A l'article 57 apparaissent les mots : « Les prisonniers peuvent recevoir un salaire pour leur travail, conformément au tarif approuvé par la Commission. » Le représentant du Royaume-Uni s'est beaucoup préoccupé des prisonniers politiques. Récemment, le *Daily Worker* contenait un article d'un prisonnier politique, Sidney Brown, qui avait été détenu, à la prison de Brixton à Londres pour avoir participé à une démonstration contre la guerre, devant l'Ambassade des États-Unis. Il est signalé, dans cet article, que tous les vêtements des détenus et tout ce qui leur appartenait, leur fut enlevé, qu'ensuite ils furent revêtus de draps, qu'on leur fit prendre des bains et qu'enfin on leur donna des vêtements pris dans les ballots; que les vêtements des prisonniers étaient à peu près les mêmes en été qu'en hiver, que leurs cellules mesuraient 7 pieds sur 11 et 9 pieds de haut et que, très fréquemment, l'unique source de lumière était une lucarne s'ouvrant au-dessus du niveau de la tête du prisonnier. Brown disait ensuite qu'il avait subi chaque jour jusqu'à 16 heures d'emprisonnement cellulaire et en fin de semaine jusqu'à 20 heures; que les prisonniers étaient enfermés dans leur cellule après le travail ou après un service religieux à 3 h. 45 de l'après-midi chaque jour et qu'ils y restaient jusqu'à 7 h. 10 le matin suivant; que l'essentiel du travail du prisonnier consistait à déchirer

des chiffons; que les gardiens se contentaient de s'asseoir et de les surveiller tandis qu'ils travaillaient, que les prisonniers étaient fréquemment punis lorsqu'ils étaient dans l'impossibilité de déchirer au moins 25 livres de chiffons par jour; que la rémunération de ce travail n'était que de 6 pence par semaine, que la rémunération du teneur de livres de la prison était de 6 1/2 pence par semaine, qu'il arrivait que les cuisiniers gagnent jusqu'à 11 pence par semaine, et finalement que les autorités laissaient subsister un marché noir qui aggravait encore la situation des détenus. Cet article montre combien la comparaison entre les prisons des Républiques Soviétiques Socialistes et celles de Londres est défavorable pour ces dernières. Mais quelles sont les conditions d'existence des prisonniers qui travaillent dans les carrières et qui sont enchaînés pour qu'ils ne puissent s'échapper? Combien gagnent-ils? Quelles sont leurs rations? . . . .

Le régime enduré par les prisonniers dans les colonies britanniques est encore beaucoup plus dur que celui des prisonniers dans le Royaume-Uni. Les indigènes de nombreuses colonies britanniques sont privés de liberté depuis près de deux siècles et dans ces pays le travail forcé sévit. Depuis la fin de la guerre, on a employé des forces armées en Afrique du Sud, dans l'Ouganda, en Rhodésie et au Congo Belge, pour réprimer des grèves d'indigènes qui avaient espéré voir la fin de la domination étrangère. En Erythrée, 40 civils ont été tués, à Asmara et à Mogadiscio, des Soudanais au service du gouvernement du Royaume-Uni ont ouvert le feu sur des Somalis qui protestaient contre l'insuffisance des rations alimentaires. Comme l'a dit Townsend, le système colonial britannique a exercé un effet néfaste sur les populations indigènes. Ce régime a chassé les indigènes des meilleures terres; on leur a imposé le régime du travail de l'Europe Occidentale; le bouleversement des relations et des coutumes des tribus a entraîné, socialement, des désastres. Dans bien des cas, les indigènes ne peuvent pas gagner leur vie, à moins qu'ils n'entrent au service britannique. Pourquoi le représentant du Royaume-Uni n'a-t-il rien dit de la situation au Royaume-Uni et dans les colonies britanniques lorsqu'il portait ses accusations à propos du travail forcé dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes?

Il est aisé de prouver que le travail forcé existe dans les territoires coloniaux, en citant des documents du Conseil de Tutelle. Adressant une pétition aux Nations Unies, M. Augustin Ndabahara

de Ruanda-Urundi a déclaré (document T/PET. 3/16) que « le Gouvernement ou l'administration du Ruanda-Urundi fonctionne très mal, en ceci qu'il nous impose de mauvaises conditions d'emploi. Nous payons aux fonctionnaires 103 francs d'impôts, 15 francs de taxe foncière et en plus nous versons 4 francs 50 au chef et au premier notable; si un pauvre homme est en retard pour ses versements, on fait pression sur lui et on le punit de huit coups de fouet, si le lendemain il n'a pas payé, on loue ses services, ou plutôt il arrive qu'on en embauche ainsi, car parfois tout un groupe est contraint de cultiver gratuitement les terres du chef. Ceux qui refusent de travailler sont de nouveau punis sévèrement de huit coups de fouet chacun. »

Ces procédés de location de la main-d'œuvre indigène ont été interdits par une Convention à laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni a adhéré. Dans le rapport établi par une mission qui a visité le Tanganyika (document T/218, chapitre V, paragraphe A. 5 — Travail forcé) se trouve le passage suivant :

« Les dispositions légales relatives à la réquisition de la main-d'œuvre pour des travaux publics et services essentiels figurent à la *Native Authority Ordinance.*

Il est prévu que la main-d'œuvre ainsi engagée doit être rémunérée et que les ordonnances prises dans ce sens sont limitées par une réserve en vertu de laquelle nul ne sera requis de travailler :

1° pour une période supérieure à 60 jours par an.

2° s'il occupe ailleurs un emploi régulier ou s'il l'a occupé pendant l'année pendant une période de 3 mois.

3° s'il bénéficie d'une autre exception en vertu d'ordre émanant du Gouvernement.

Seuls les hommes valides de 18 à 45 ans peuvent être requis pour le travail forcé. Au cours des 12 mois qui s'achevèrent le 30 septembre 1947, le nombre des travailleurs requis atteignait un total d'environ 8.000 personnes. Il est précisé que cette main-d'œuvre est payée au tarif moyen de la région. »

Les tarifs moyens de rénumération du travail forcé sont de 14 cents par jour. Au cours de la session du Conseil de tutelle en 1947, lorsque l'on a étudié la situation de la partie du Cameroun soumise à l'administration britannique, le représentant de Costa Rica demanda si les indigènes n'étaient pas soumis au travail forcé en cas d'évasion fiscale, puisque dans ce cas ils peuvent être condamnés à un an de prison, période pendant laquelle on les oblige à travailler.

Le représentant du Royaume-Uni a répondu que ces indigènes n'étaient pas assujettis au travail forcé. Cependant le travail qu'ils accomplissent pendant leur détention n'est nullement déduit des impôts qu'ils doivent et dont le non-paiement a entraîné la condamnation. L'orateur peut citer plusieurs autres passages des documents du Conseil de tutelle, montrant que le travail forcé existe fréquemment dans les territoires coloniaux. En réalité, le travail forcé est beaucoup plus fréquent que les autorités coloniales ne l'admettent. Dans son *African Survey*, Lord Hailey a exposé qu'au cours de l'année expirant le 30 septembre 1936, 339.977 indigènes de l'Ouganda avaient été employés par l'administration indigène un mois ou moins à des travaux publics et que le retrait du marché libre du travail des indigènes affectés aux travaux publics avait provoqué une chute de salaire moyen des indigènes de l'Ouganda. Au Nigeria, on a conféré aux autorités indigènes le pouvoir de réquisitionner la main-d'œuvre indigène pour des services publics et à toute autre fin approuvée par le Gouvernement.

D'après l'Organisation internationale du travail, on a relevé récemment des cas de travail forcé presque dans tous les territoires non autonomes. Même dans la petite colonie de la Gambie, dont la population s'élève seulement à 210.000 habitants, 20.000 indigènes ont été soumis au travail forcé en un an. En Rhodésie, les indigènes sont contraints de travailler et ceux qui extraient environ 100 millions de dollars de minerai chaque année, ne reçoivent que 16 cents par jour pour leur travail. Dans le Kenya, 16.000 indigènes environ ont été assujettis au travail obligatoire en 1943 et 18.865 en 1945, et au Tanganyka 39.000 environ en 1945. En outre, les indigènes ont été soumis au travail forcé en Sierra Leone, à la Côte de l'Or, en Afrique du Sud et dans le Sud-Ouest Africain. En Afrique du Sud, les personnes de couleur ne disposent pas de droits politiques; grâce à 17 catégories différentes de laissez-passer, on les oblige à rester au lieu de leur travail et à acheter dans des économats dirigés par leurs employeurs. La tuberculose fait parmi eux de grands ravages.

La situation dans toutes les colonies britanniques est telle qu'il est parfaitement justifié de dénoncer l'existence du travail forcé, au sens classique du terme, dans chacune d'elles. Le Conseil ferait bien de demander au représentant du Royaume-Uni de compléter le discours qu'il a fait au cours de la 319e séance en citant les faits relatifs à l'emploi de la main-d'œuvre indigène dans les colonies britanniques.

Si le Conseil le faisait, l'orateur espère que le représentant du Royaume-Uni ferait quelques remarques plus pertinentes que celles qu'il a faites à propos de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes et des démocraties populaires de l'Europe orientale.

Dans l'attaque conduite contre l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, le brillant second a été le représentant des États-Unis d'Amérique. S'il avait voulu donner à ses accusations quelque vraisemblance, il aurait dû parler du « peonage » et des « turpentine camps » bien connus aux États-Unis d'Amérique, ainsi que des conditions qui règnent dans les territoires stratégiques sous tutelle, qui sont administrés par le Gouvernement des États-Unis. A Tokio, les indigents vendent leurs enfants et ces enfants sont ensuite soumis à de mauvais traitements répugnants. Ces formes de travail forcé devraient faire l'objet d'une enquête mais le travail des prisons ne doit pas intéresser les Nations Unies, puisque c'est une question qui relève de la juridiction nationale. Le représentant des États-Unis d'Amérique répondra probablement que le « peonage » dans les États de Floride et de Louisiane ne relève pas de la compétence des autorités fédérales des États-Unis ; mais si ces autorités ne peuvent rien pour éliminer ce fléau, les Nations Unies doivent faire quelque chose. On a récemment signalé qu'aux États-Unis d'Amérique, 72.000 prisonniers travaillaient dans des carrières et 76.000 personnes étaient soumises au régime du « peonage », c'est-à-dire attachées au sol parce qu'elles ne pouvaient pas acquitter leurs dettes. En outre, beaucoup de gens sont retenus dans ces « turpentine camps ». Récemment un homme signalait que son frère avait été attiré dans un de ces camps par l'espoir de salaires élevés et n'avait plus pu partir au moment où il s'était rendu compte que ces promesses étaient fausses parce que les gardiens ouvraient le feu sur ceux qui essayaient de s'enfuir. Est-ce que ceux qui travaillent dans ces camps n'accomplissent pas une sorte de travail forcé? Au cours de la huitième session du Conseil, le représentant de la Pologne a parlé assez longuement des méthodes employées aux États-Unis pour recruter des journaliers mexicains qui travaillent dans les fermes et a exposé que les Mexicains qui traversent la frontière pour pénétrer aux États-Unis d'Amérique sont attachés aux fermes où ils travaillent, du fait que l'amende qui sanctionne leur rupture de contrat est si lourde qu'ils ne peuvent jamais la payer. Est-ce que les Mexicains n'accomplissent pas un genre de travail forcé? La discrimination raciale aux États-Unis d'Amérique est telle que les

nègres sont privés du droit de choisir librement leur travail. Dans beaucoup d'États, on les autorise simplement à faire des travaux domestiques, à occuper des emplois de concierge ou de liftier. Dans le *Negro Year-Book* de 1947, il est signalé que 5 % seulement des nègres des États-Unis d'Amérique sont des intellectuels et que 4 % seulement sont des ouvriers qualifiés. Les nègres des États-Unis ne sont-ils pas soumis à un certain genre de travail forcé? Les autorités des États-Unis ne pourraient-elles pas donner des renseignements sur l'emploi des nègres aux États-Unis d'Amérique, qui permettent aux Nations Unies d'étudier la situation et de prendre des mesures pour y porter remède, puisque les autorités fédérales des États-Unis sont incapables de le faire?

Le représentant de la Belgique a également paru se soucier beaucoup de la situation dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes sans parler toutefois de la situation déplorable qui existe au Congo Belge, territoire où M. Katz-Suchy pourrait citer plusieurs exemples de travail forcé. Entre autres, les indigènes qui travaillent dans les mines d'uranium du Congo belge ne peuvent pas quitter leur emploi.

Le « peonage » est également très fréquent en Amérique latine, à la suite de l'oppression étrangère; par exemple, 40 % de tous les mineurs de Bolivie sont les esclaves des capitalistes des États-Unis ainsi que beaucoup d'autres travailleurs d'Amérique latine. Le fait que les restrictions sont encore pires dans la zone du Canal de Panama que dans les autres parties de l'Amérique latine prouve que partout où les capitalistes des États-Unis pénètrent, ils introduisent à leur suite l'esclavage.

Des projets de résolution relatifs au problème du travail forcé et aux mesures tendant à l'abolir ont été soumis par les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes. Il se peut que le projet de résolution présenté par cette dernière soit long, ainsi que le représentant de la Belgique l'a dit, mais il prouve qu'avant de rédiger ce projet, on a procédé à une analyse sérieuse du problème. Ce problème ne vise pas seulement le travail des prisons; il s'agit du problème de la liberté du travail que le capitalisme moderne a supprimé; dans les pays capitalistes, les travailleurs sont exploités et les fruits de leur travail vont, non pas à eux, mais à leurs employeurs. Le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes s'efforce évidemment de faire étudier tous les aspects du véritable problème du travail forcé par

des personnes compétentes. Il ne peut y avoir de liberté du travail que dans un véritable État socialiste où l'ouvrier est son propre maître et jouit des fruits de son propre travail. Pourquoi certains représentants, qui ont antérieurement réclamé à grands cris une enquête sur le travail forcé, montrent-ils maintenant qu'ils en ont peur? Leurs craintes ne peuvent s'expliquer simplement par l'ordre de grandeur de la Commission internationale envisagée par le représentant de l'Union Soviétique. Les raisons que les représentants des États capitalistes ont données de leur opposition à ce projet ne sont pas les vraies raisons; la réalité, c'est que ces représentants redoutent les résultats d'une enquête vaste et objective sur le travail forcé dans leur propre pays. L'orateur a été surpris que le représentant de l'Inde n'ait pas imputé aux Puissances coloniales l'existence du travail forcé dans les territoires où s'exerce leur autorité.

Le représentant de la Belgique a dit qu'il était opposé à l'enquête proposée par le représentant de l'Union Soviétique parce qu'elle demanderait trop de temps et entraînerait trop de frais; pourquoi le représentant de la Belgique n'a-t-il pas suggéré que l'effectif de la commission soit réduit et qu'au lieu d'un représentant par million de syndicalistes, il y ait un représentant pour 3 millions ou 5 ou 10 millions de syndicalistes? L'orateur est parfaitement d'avis que la commission devrait faire porter son enquête sur la situation en matière de chômage, sur les véritables conditions de vie et le statut légal des ouvriers, sur les assurances sociales. Cette enquête ne servira pas, comme le souhaitent les représentants de certains pays, à répandre la haine contre les pays qui se sont libérés du capital étranger. M. Katz-Suchy espère que la Belgique comptera bientôt, elle aussi, parmi ces pays. Le représentant de la Belgique a déconseillé l'adoption du projet de résolution de l'Union Soviétique en disant qu'il mettrait en danger l'harmonie des relations internationales, mais au même instant, il se ralliait au projet de résolution des États-Unis qui n'est qu'un aspect de la propagande de guerre menée par ceux qui veulent attiser la haine contre les pays pacifiques. Le paragraphe *d*) : « La Commission sera habilitée à recueillir des témoignages, à donner des audiences publiques, avec faculté de réponse, conformément au règlement qu'elle aura elle-même fixé, » est l'essentiel du projet de résolution des États-Unis; ce texte évoque le tableau de membres de la commission qui, la veille encore, menaient à coups de fouet les travailleurs de leur propre

pays et qui, maintenant, prêtent l'oreille aux dépositions mensongères de déserteurs venus des démocraties populaires et de gens qui ont trahi leur pays; ce texte évoque aussi de grands titres tapageurs des journaux des États-Unis décrivant les grandes masses de gens astreints au travail forcé en Union Soviétique; il évoque les paragraphes minuscules signalant l'augmentation du nombre des chômeurs aux États-Unis d'Amérique; il évoque enfin les membres de la Fédération Américaine du Travail et d'autres organisations diffusant une propagande belliqueuse sur les ordres du Département d'État. Les représentants à qui la rédaction du texte de l'Union Soviétique ne plaît pas devraient s'efforcer d'améliorer cette rédaction. Les membres du Conseil devraient s'intéresser au véritable problème du travail forcé au lieu de se laisser aller à une propagande hostile contre les pays pacifiques. L'orateur ne croit pas qu'à l'heure actuelle on puisse constituer pour étudier le problème du travail forcé une commission plus parfaitement représentative que celle qui est proposée par le représentant de l'Union Soviétique; l'adoption du projet de résolution de l'Union Soviétique placerait le gouvernement des États-Unis dans une situation privilégiée en ce qui concerne la commission, puisqu'il y serait représenté par la Fédération Américaine du Travail et se trouverait ainsi le seul gouvernement effectivement représenté à la commission. Cette commission devrait être créée et se mettre au travail au plus tôt. Elle ne se contentera pas de prendre à son compte les mensonges des exilés professionnels et des agents de services de renseignements qui ont trahi leur pays. Mieux vaut consacrer les ressources des Nations-Unies à cette commission qu'à la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, qui a violé la Charte elle-même.

. . . .

M. Boris (France). Le présent débat oppose sur le fond des thèses sociales de caractère si différent qu'il semble que parfois s'élève entre les deux parties un véritable mur d'incompréhension. Je n'aurai pas la prétention de tenter une synthèse des thèses et antithèses qui s'affrontent; du moins m'efforcerai-je de comprendre les positions de ceux dont je ne partage pas les vues. Malheureusement ce débat n'est pas seulement d'ordre intellectuel et sociologique. En raison des souffrances humaines qu'il évoque, il se déroule dans un climat d'émotion et de passion.

Si je ne puis me soustraire à l'émotion, du moins chercherai-je à ne pas me laisser dominer par la passion.

A la dernière session, le Conseil économique et Social a adopté une résolution en trois points. En premier lieu, il comporte une invitation adressée à l'O.I.T. et l'O.I.T. a répondu avec sa diligence coutumière; mais force nous est de constater qu'en raison du fait que ce n'est pas une institution universelle, elle ne saurait être d'un très grand secours en la circonstance. En second lieu, le Conseil a décidé de s'adresser à la Commission des Droits de l'Homme et nous voyons dans le rapport du Secrétariat que cette Commission s'est inspirée de notre communication pour la rédaction du Pacte International des Droits de l'Homme. Mais ce Pacte est actuellement en cours d'élaboration et la commission des Droits de l'Homme ne peut, dans les circonstances présentes, entreprendre aucune action. Enfin, le Conseil a assigné au Secrétariat la tâche de demander aux Gouvernements membres s'ils seraient disposés à accepter et à faciliter une enquête impartiale sur le travail forcé, les raisons pour lesquelles des personnes y sont astreintes et la façon dont elles sont traitées.

Le Gouvernement français a répondu à la lettre du secrétaire général qu'il est prêt à accepter et à faciliter cette enquête à condition qu'elle soit effectuée sur tous les territoires de tous les pays membres. Cette unique condition est si naturelle que je n'ai pas besoin de l'expliquer davantage.

Le Gouvernement français est donc prêt à soumettre aussi bien la Métropole que les territoires d'outre-mer à une enquête sur le travail forcé; c'est qu'il n'a rien à craindre d'une telle enquête. En 1937 la France avait ratifié la Convention n° 29 du B.I.T. sous certaines réserves. Par la suite, des dispositions ont été prises qui font que ces réserves n'ont plus à jouer. La loi du 11 avril 1946 « interdit de façon absolue le travail forcé et obligatoire dans les territoires d'outre-mer ». Elle punit les infractions à la règle. Récemment des inspecteurs du travail ont été envoyés dans ces territoires pour y mener une enquête qui a montré que la loi est strictement observée.

Dans les réponses qui ont été données par les autres gouvernements, je relève que la question de la définition du travail forcé a été très opportunément examinée par le gouvernement australien; celui-ci accepte la définition donnée dans la convention du B.I.T.

Mais cette définition est très large. Elle le demeure en dépit des exceptions inscrites à la Convention; et le risque est qu'elle consacre

comme une liberté un droit à l'oisiveté, c'est-à-dire un droit qu'aurait l'individu de se désintéresser de la vie d'une société dont il est membre et dont il reçoit aide et protection sous de multiples formes — aide et protection sans lesquelles lui-même ne pourrait vraisemblablement pas survivre. En d'autres termes, dans notre opinion, les droits de l'individu, dont la société assure la sauvegarde, ont pour contrepartie des devoirs, parmi lesquels figure le devoir de travailler — sans quoi l'individu serait un parasite à la charge de ses semblables. Le préambule de la constitution française reconnaît aux membres de la communauté française le droit au travail, mais aussi le devoir de travailler. Ce devoir est d'ailleurs un devoir naturel : c'est un truisme de dire qu'il procède d'une loi de la nature.

Le projet de pacte international des droits de l'homme, tout comme la convention du B.I.T., énumère des sortes de travaux ou services faisant partie des obligations civiques normales.

J'attire l'attention du Conseil sur ce dernier point. L'interprétation de l'expression « obligations civiques normales » est certainement variable selon les pays. Il peut être appelé à varier dans le temps.

Au fur et à mesure que les sociétés modernes garantissent des droits plus étendus à l'individu, celui-ci peut être tenu, en contrepartie, à des devoirs plus précis, à des obligations civiques plus larges. On peut imaginer des situations où, à la faveur même de l'évolution sociale et économique, ainsi que des exigences que cette évolution fait naître, certains travaux pénibles et pourtant indispensables à l'existence de la communauté ne trouvent pas de volontaires en nombre suffisant pour les exécuter. On peut imaginer par exemple qu'il n'y ait plus assez de travailleurs volontaires pour les mines, en dépit des encouragements de toutes natures (salaires élevés, primes etc...) qui sont distribués. Je ne serais aucunement choqué si l'on était amené à instituer une sorte de service civil dans les mines, un service de travail obligatoire, tout comme il y a un service militaire obligatoire. Service civil auquel les jeunes gens d'un pays seraient appelés pour une durée limitée, à condition, bien entendu, que soit respectée la notion d'égalité en dignité et en droits, inscrite à l'article 1er de la Charte internationale des Droits de l'Homme, ainsi que d'une manière générale, les principes d'humanité dont s'inspire cette Charte.

Monsieur le Président, je me suis étendu quelque peu sur ces notions, en les illustrant par des exemples, afin que l'on com-

prenne bien que nous ne sommes ni choqués ni surpris qu'il existe dans un État comme l'État soviétique (lequel affirme le droit au travail et dont nous admirons, par ailleurs, les réalisations dans le domaine économique et le domaine social), une obligation civique de travailler, voire même des contraintes à l'égard de ceux qui se refusent à remplir ce devoir.

C'est pourquoi nous avons jugé particulièrement important à la dernière session, que l'enquête envisagée dans la résolution n° 195 portât, non seulement sur l'existence du travail forcé, mais aussi sur les raisons pour lesquelles des personnes y sont astreintes et sur la façon dont elles sont traitées.

Or c'est sur ce point que s'accusent malheureusement de profondes divergences d'opinion entre nous.

Lors du large débat qui s'était institué à la 8e session sur le problème du travail forcé, à la suite des accusations portées d'une part, des réponses et des contre-accusations avancées d'autre part, la délégation française a eu l'occasion de dire le sentiment de trouble et de malaise qu'elle retirait de la discussion.

La réponse du gouvernement soviétique, qui tient en sept lignes à peine de l'addendum 2 du document 737, n'apporte point d'éléments nouveaux et nous demeurons dans la même situation.

Depuis, un document a été versé au débat, le code du travail correctif de la R.F.S.S.R. Il m'importe peu de savoir s'il a été recueilli par un espion ou s'il était déjà publié. Ce que je retiens, c'est que M. Arutiunian l'a reconnu comme authentique, sous réserve de certaines erreurs de traduction.

Je l'avais lu avant cette déclaration de M. Arutiunian, mais j'ai cru devoir le relire depuis avec plus d'attention et je dois dire qu'il m'a profondément ému.

On y relève en effet que la peine du travail correctif peut être infligée par décision administrative, avec l'arbitraire qui s'attache à toute décision de caractère administratif.

On y voit aussi que de simples inculpés peuvent être envoyés dans des colonies ou camps de travail correctif et y être soumis à un régime plus sévère encore que celui des autres détenus, « la correction » s'appliquant ainsi à des gens qui n'ont pas encore été reconnus coupables.

On y lit encore que, dans les lieux de détention, les surveillants peuvent être choisis parmi les détenus avec comme précision qu'il doit s'agir de condamnés pour « délits ordinaires » et que ces sur-

veillants peuvent être armés. Il en résulte que, non seulement des détenus de droit commun et des détenus politiques sont réunis ensemble, mais que les seconds sont subordonnés aux premiers, bien plus, placés à leur merci. Il y a malheureusement des précédents à cette situation, mais ils ont toujours soulevé des protestations générales, notamment dans mon pays.

Ainsi donc, détention arbitraire, application de peines à de simples inculpés, traitement aggravé des condamnés politiques. Ce sont là des conditions auxquelles la France des Droits de l'Homme, la France, qui a fait de l'anniversaire de la prise de la Bastille son jour de fête nationale, ne peut pas demeurer indifférente.

Il y a autre chose encore, et plus grave : les institutions de travail correctif constituent une Organisation dotée d'une très large autonomie ayant son plan économique et financier, son budget, ses ressources, ses dépenses et ses bénéfices propres. Figure parmi les ressources le travail des détenus : les uns sont payés sur la base des salaires normaux, mais sous déduction d'un pourcentage, les autres payés selon des normes spéciales, c'est-à-dire vraisemblablement inférieures aux salaires normaux, d'autres enfin peuvent être loués à une entreprise à un tarif comportant un prélèvement au profit de l'Organisation.

Les bénéfices de l'Organisation servent pour une part à ses investissements, c'est-à-dire à son développement. Une partie en est affectée à un fonds de gratification des « officiels », lesquels se trouvent ainsi intéressés aux bénéfices.

Le système tendrait donc à une production intensive. Le personnel serait intéressé à obtenir un rendement maximum, donc non seulement à exiger de la main-d'œuvre le plus de travail possible et à réduire le coût de la nourriture et de l'entretien des travailleurs, mais encore à éliminer les éléments moins productifs. Quelles tentations, Monsieur le Président!

Cet état de choses s'aggrave encore du fait que la Police d'État a le droit d'infliger aux détenus des peines de prison jusqu'à concurrence de 1 an ou même de 2.

Mais la situation serait encore plus grave s'il était vrai, comme il semble ressortir du texte, que c'est à la Police d'État qu'incombe la gestion économique et financière des Institutions et que c'est elle qui fait les bénéfices, après avoir eu la faculté d'envoyer dans les colonies et les camps ceux qu'elle veut, par simple décision administrative.

Monsieur le Président, je tiens à souligner que les remarques que je viens de faire ne visent pas le principe même du travail obligatoire. Ce principe, nous n'avons pas, à mon sens, à le juger ici, car nous devions savoir qu'il était partie intégrante du régime de l'U.R.S.S. lorsque nous avons fondé avec elle les Nations Unies. Nous n'avons pas à juger de ce qui est l'essence de ce régime.

Mes observations visent le mode d'application, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles des personnes sont astreintes à un travail forcé et la manière dont elles sont traitées.

Cependant, à propos de la question de principe elle-même, je dois revenir sur ce qui m'a paru être, aussi bien au cours du présent débat qu'il y a six mois, un argument fondamental de la Délégation Soviétique. Elle a, si j'ai bien compris, fait valoir que si le système économique et social de l'U.R.S.S. comporte la sanction du travail correctif (avec, hélas! les modalités que nous venons de voir), le ou les systèmes qui prévalent ailleurs comportent des sanctions tout aussi dures (plus dures selon eux), sanctions qui consisteraient essentiellement dans le chômage ou la menace permanente de chômage qui pèse sur les travailleurs.

Le projet de résolution soviétique confirme mon interprétation puisqu'il assigne comme tâche primordiale à l'enquête qu'il propose l'étude des conditions de la vie des chômeurs.

En d'autres termes, on met en parallèle un régime où l'homme peut être contraint de travailler et le ou les régimes où l'homme est exposé à ne pas trouver de travail. Et on affirme que celui-là vaut mieux que ceux-ci; on demande — c'est du moins la conclusion logique du raisonnement — comment un système qui admet la plaie du chômage peut s'ériger en juge d'un système où le travail est universel, même s'il est obligatoire, voire forcé dans certaines circonstances.

Je crois n'avoir pas déformé, en la résumant, la thèse qui nous a été exposée et l'avoir reproduite objectivement. Si j'y reviens, c'est parce qu'il me semble que c'est en effet un point important, et que je ne désire aucunement éluder une question à laquelle notre collègue soviétique attache un intérêt considérable, en quoi je pense qu'il a raison. Je n'hésite donc pas à le suivre sur ce terrain.

Tout d'abord je reconnaîtrai également, pour être complètement objectif, que la thèse du représentant soviétique et de ses amis se complète par une observation qui est la suivante : si le travail correctif est appliqué en U.R.S.S. cela ne signifie pas que le régime communiste comporte une telle institution à titre définitif. Au

contraire, elle n'aurait qu'un caractère provisoire; elle ne s'imposerait que pendant une période de transition, durant la construction socialiste.

Jusqu'au jour où l'éducation et l'émulation socialistes auront amené tous les membres de la communauté à accepter volontairement toutes les tâches qui leur incombent et à rivaliser dans leur accomplissement, jusqu'à ce jour-là il faudra d'une part les stimuler en leur distribuant des encouragements et des primes — c'est une concession à l'appétit de profit individuel —, d'autre part les punir en leur infligeant la peine du travail correctif — c'est la sanction de la paresse et de la mauvaise volonté.

Tel étant ce régime (qualifié de transitoire, je le rappelle), l'on pense et l'on dit : « Cela ne vaut-il pas mieux qu'un régime où le travailleur n'est pas assuré d'avoir du travail, un régime où il existe une sanction qui s'appelle chômage et misère? Sanction qui ne frappe pas seulement les coupables de paresse ou de mauvaise volonté, mais aussi d'innocentes victimes! »

Et l'on pense aussi, et l'on dit, que si d'un côté il s'agit d'un état de choses transitoire, de l'autre c'est un état en quelque sorte endémique.

Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi nous craindrions de suivre nos collègues sur ce terrain.

J'affirme d'abord que pour établir la confrontation il faut mettre en regard les chiffres et les faits.

D'abord, *les chiffres.*

D'un côté il y a des statistiques de chômage; elles sont officielles, publiques. On peut les contester, mais on peut aussi les vérifier. La contradiction est possible, la preuve aussi. Mais de l'autre côté, qu'avons-nous? Rien, ou seulement des démentis.

Il faudrait au moins nous faire connaître le nombre des personnes astreintes au travail forcé. Alors il deviendrait possible de comparer le pourcentage des chômeurs d'un pays et celui des travailleurs forcés de l'autre, puisque c'est à ce parallèle qu'on nous ramène sans cesse.

Mais, du moment que les chiffres ne sont pas publiés, on ne doit pas s'étonner si nous craignons que le pourcentage des travailleurs forcés de l'un des systèmes soit beaucoup plus élevé, peut-être, que celui des chômeurs dans l'autre.

Après les chiffres, *les faits :* je veux dire les conditions d'existence.

On peut connaître, on peut constater sur place les conditions d'existence des chômeurs. Il n'y a là aucun secret.

Ces conditions sont tristes, sans doute, mais enfin, outre l'assistance qui leur est donnée à eux et à leur famille, il y a qu'ils ne sont ni arrachés à leur famille, ni séparés des leurs, ni envoyés dans des camps, ni exilés, ni privés de moyens de communiquer et de la possibilité de circuler, et surtout, de la faculté de faire entendre leurs plaintes.

Monsieur le Président, s'il était possible de confronter le nombre des chômeurs d'un côté ainsi que leurs conditions de vie, et le nombre des travailleurs forcés, de l'autre, ainsi que leurs conditions d'existence, peut-être les mirages de la propagande s'évanouiraient-ils. Ne serait-ce pas la raison pour laquelle nous ne recevons pas, sur les travailleurs forcés, des informations correspondant à celles qu'il est facile d'avoir sur les chômeurs?

Il y a autre chose encore : on nous dit que le régime du travail correctif est transitoire, mais qu'ailleurs la sanction du chômage est permanente : on parle d'une armée permanente de chômeurs.

Mais cette dernière assertion est également inexacte. Outre que nous venons de connaître une assez longue période à peu près sans chômage, nous considérons que le chômage n'est pas un mal inévitable; nous étudions les méthodes capables d'y remédier. Nous croyons qu'il existe des moyens de le prévenir et nous avons l'espoir d'assurer de façon durable le plein emploi.

Cela peut impliquer et cela doit impliquer des réformes profondes; nous savons que cela n'ira pas sans une distribution plus équitable des revenus, sans un accroissement du pouvoir d'achat, donc une amélioration des conditions de vie des masses.

Autrement dit, nous croyons qu'il y a une voie qui conduit à la justice sociale et qu'elle ne passe pas nécessairement par les camps de travail et les lieux d'exil. Nous croyons que la somme des misères humaines sur lesquelles s'édifiera une société plus heureuse est moins grande par cette voie que par l'autre. S'il est vrai que pour atteindre le niveau d'équité et de bonheur auquel ils aspirent, les hommes ont encore besoin d'éducation civique et sociale, nous ne croyons pas qu'ils doivent être soumis à une si terrible école. Nous nous refusons d'admettre que nous soyons pris dans le dilemme d'une contrainte atroce qui broie les générations ou d'un désordre qui écrase indéfiniment les faibles; sinon, ce serait à désespérer de la nature humaine.

Monsieur le Président, si, au nom de la Délégation française, j'ai cru bon de développer, trop longuement peut-être, cette argumentation, c'est que j'ai pensé toucher ainsi le fond du débat.

Je suis convaincu que le Gouvernement et les représentants de l'U.R.S.S. veulent édifier finalement une société socialiste fondée sur la justice, mais ils ne voient d'autres moyens pour y parvenir que ceux de la plus cruelle discipline. J'ai dit les raisons pour lesquelles nous croyons qu'ils font fausse route.

Une telle discussion me paraît bien être du ressort du Conseil Économique et Social, qui est effectivement un forum où les débats de ce genre trouvent leur place.

Autre chose est de savoir si, dans l'état actuel des Nations Unies, et avant qu'ait été monté un mécanisme garantissant l'application des droits de l'homme, une conclusion pratique peut être donnée à ce débat.

Le Conseil a prié le secrétariat de demander aux gouvernements s'ils accepteraient et faciliteraient une enquête chez eux sur le travail forcé. La réponse du gouvernement soviétique a été jusqu'à présent négative; du moins, nous ne pouvons que la considérer comme telle; l'analyse que le délégué de la Belgique a faite de la contre-proposition soviétique nous semble, à cet égard, décisive. Nous regrettons que le gouvernement soviétique n'ait pas cherché à dissiper le lourd malaise qui pèse sur cette assemblée. Il lui appartient, et à lui seul, à la lumière des débats qui viennent de se dérouler, de décider s'il veut prendre une autre attitude; nous pensons qu'il aurait intérêt à le faire, Mais, s'il ne le désire pas, nul n'y peut rien.

La Délégation française a, en d'autres circonstances (notamment à propos de la question de l'or yougoslave), soutenu que le Conseil Économique et Social ne saurait prendre le caractère d'un tribunal chargé de trancher des différends entre pays qui ne sont pas d'accord pour lui remettre le soin de décider de ces différends. Ce matin, nous avons entendu parler d'États inculpés ou condamnés, ainsi que de sanctions. Le rôle du Conseil n'est ni d'inculper ni de condamner, ni de prendre des sanctions.

Par ailleurs, à quoi pourrait servir une enquête qui ne serait pas effectuée sur place, mais d'après des témoignages qui seront immédiatement contestés et sur lesquels la suspicion sera jetée.

L'expérience de certains procès nous a montré que la passion politique a vite fait de s'emparer de chaque parole, d'obscurcir les débats, et, surtout, l'image que s'en fait l'opinion.

Cette observation, qui s'applique à la résolution des États-Unis, reprend la formule d'une Commission mixte des Nations Unies et de l'O.I.T., formule que la délégation française avait soutenue précédemment dans le domaine des libertés syndicales, mais qui n'avait pas recueilli l'agrément de la majorité du Conseil.

La Délégation française estime que la protection des travailleurs ne peut être assurée que par des Institutions permanentes, possédant une compétence générale, et non pas créée pour une situation particulière dans un pays donné. S'il s'agit aujourd'hui de juger du bien-fondé d'une accusation, il faut le faire par une procédure régulière et non pas au moyen d'une juridiction d'exception. On se donnerait ainsi, à tort ou à raison, l'apparence de prendre une mesure politique dirigée contre un pays déterminé.

On peut regretter que les Nations Unies, dans la situation présente, ne soient pas en état de trancher un douloureux débat. Nous ne croyons pas que ce serait les servir que de leur demander d'agir prématurément, alors que l'institution est encore dans son enfance, que son organisation en est encore au stade de l'élaboration.

Lorsque le Pacte International des Droits de l'Homme aura été rédigé et ratifié, les Nations Unies posséderont les moyens d'action qui leur manquent aujourd'hui, et elles ne doivent pas essayer maintenant d'accomplir des tâches qui sont au-dessus de leurs forces.

TROIS CENT VINGT-DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL TENUE AU PALAIS DES NATIONS A GENÈVE le jeudi 4 août 1949 à 15 heures

M. Corley Smith (Royaume-Uni) se croit tenu de répondre à quelques-unes des accusations que le représentant de l'Union Soviétique a lancées particulièrement contre le Royaume-Uni. Aucune réponse n'a encore été donnée à la question que l'orateur a posée, à savoir si l'Union Soviétique est disposée à accepter qu'une enquête impartiale soit menée, sous les auspices des Nations Unies, au sujet des conditions qui règnent dans les camps de travail forcé de ce pays. Les représentants de l'Union Soviétique, de la Pologne et de la Biélorussie ont parlé de tous les sujets imaginables sauf celui dont le Conseil est saisi et ils ont éludé la question très simple posée par le représentant du Royaume-Uni.

Malgré l'espèce de nuage artificiel que ces trois représentants ont lancé au sujet de la lettre Zinoviev et des soi-disant erreurs de traduction du Code, il n'en reste pas moins que le principal centre de travail forcé est incontestablement l'Union Soviétique.

M. Corley Smith serait très reconnaissant au représentant de l'Union Soviétique qui, tout en prétendant que la traduction du Code contient 43 erreurs, n'en a pas moins admis l'authenticité du document, de vouloir bien soumettre au Conseil une version de ce document, qu'il considérerait comme exacte. Serait-il en mesure, par exemple, de fournir du paragraphe 1 une traduction meilleure que celle-ci :

« Le but de la politique pénale du prolétariat pendant la période de transition du capitalisme au socialisme est la défense de la dictature du prolétariat et de la construction du Socialisme par ce dernier, contre les empiétements des éléments hostiles à la classe (ouvrière) et les infractions faites, non seulement par des éléments déclassés, mais aussi par les éléments instables parmi les travailleurs. » Si cette version est exacte, elle indique que le Code tout entier est faussé par des préjugés politiques.

L'orateur aimerait également savoir si la traduction suivante du paragraphe 3 est exacte : « Le type de base des lieux de privation de liberté sont les colonies de travail de différentes sortes où les condamnés sont envoyés suivant leur travail habituel, la mesure dans laquelle ils représentent un danger de classe, leur position sociale et le succès du redressement en cours. » Il serait heureux aussi de savoir si les expressions « danger de classe » et « position sociale » sont celles qui conviennent.

Et encore, au paragraphe 34, la traduction suivante est-elle exacte ? « Vers ces colonies de travail en masse qui sont situées dans des régions éloignées, sont dirigés les éléments dangereux pour la classe (ouvrière) privés de la liberté et également les travailleurs qui, par la nature du crime commis, présentent le plus de danger pour la classe (ouvrière), ce qui nécessite l'application d'un régime plus sévère à leur égard ». Si cette interprétation est exacte, il faut en déduire que le Code est fondé sur la persécution politique et punit les gens, non pour les délits qu'ils ont commis, mais pour leurs opinions.

S'il est correctement traduit, le paragraphe 87 vient également à l'appui de cette thèse lorsqu'il stipule : « Au commandement de surveillance sont nommés les détenus les plus sûrs — les travailleurs —

les personnes condamnées en première instance pour délits ordinaires. »

Si l'on peut considérer comme exacte la traduction du paragraphe 138 où il est déclaré que cinq pour cent du revenu de l'activité productive des institutions de travail correctif vont au fonds de gratification pour les officiels des institutions de travail correctif, il y a là, en ce cas, une situation qui mérite un examen très attentif.

Le représentant de la Pologne a cherché lui aussi à faire dévier la discussion en citant un article du *Daily Worker* où l'on décrit les expériences faites en prison par un communiste britannique condamné non point en raison de ses opinions politiques, mais pour atteinte à l'ordre public. L'orateur attend avec impatience le moment où il pourra voir dans la *Pravda* un article intitulé « Mes cinq ans à Karaganda ».

L'orateur ne voit absolument pas où le représentant de l'Union Soviétique a pu puiser ses renseignements au sujet de la peine du fouet en Grande-Bretagne. M. Corley Smith a demandé des précisions à des hommes de loi expérimentés et à la Commission internationale pénale et pénitentiaire qui siège actuellement à Berne, et des deux côtés on lui a répondu que la peine du fouet n'est plus appliquée dans le Royaume-Uni depuis un siècle au moins.

Chaque année est publié dans le Royaume-Uni un rapport de la Commission des prisons qui donne des renseignements détaillés sur le nombre des détenus, les délits qu'ils ont commis, etc. Tout ce que l'on peut souhaiter, c'est que l'Union soviétique publie un document de même nature. Dans ce pays, le chiffre des détenus est absolument inconnu. L'orateur a déjà cité les chiffres de 72.000 et 55.000 qui représentent le nombre de prisonniers amnistiés après l'achèvement de deux projets exécutés sous le régime du travail forcé. Au cours des dix dernières années le nombre des détenus dans le Royaume-Uni a varié entre 9.000 et 19.000; ce dernier chiffre s'explique par les conditions du temps de guerre et a provoqué une grande inquiétude, mais il paraît bien faible si on le compare aux 127.000 prisonniers amnistiés après l'achèvement de deux projets exécutés sous le régime du travail forcé.

A propos des observations du délégué de la Pologne au sujet de l'existence du travail forcé dans certains territoires africains, plusieurs des chiffres cités sont manifestement inexacts, notamment ceux qui ont trait à la Gambie où il n'existe pas de travail forcé; ce genre de travail n'existe pas non plus dans les Antilles britanniques,

comme l'a affirmé le représentant de la Biélorussie. L'orateur déclare que le Gouvernement du Royaume-Uni admet en toute franchise que le travail forcé a existé dans certaines régions peuplées de tribus où le système des salaires en est encore au stade primitif. Il a publié des données et des statistiques complètes sur la question, conformément aux obligations qui lui incombent en tant que signataire de la Convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé. L'Union Soviétique n'a pas apposé sa signature au bas de cette Convention et, en fait, elle ne pourrait le faire puisque le Code de travail correctif de la République fédérale Soviétique Socialiste en Russie montre clairement que la législation de l'Union Soviétique constitue une violation flagrante de ladite Convention. Comme l'indiquent les rapports détaillés du Gouvernement britannique, le travail forcé qui existe dans certains territoires africains est lié à diverses corvées communales et fait l'objet d'un contrôle rigoureux, conformément aux dispositions de la Convention de l'Organisation internationale du travail. Le nombre de journées de travail forcé dans ces pays est si faible que l'on ne saurait le mettre en parallèle avec le travail forcé qui sévit sur une beaucoup plus grande échelle en Union Soviétique. Si le Gouvernement de l'Union Soviétique n'est pas disposé à reconnaître l'exactitude des renseignements fournis par le Gouvernement du Royaume-Uni sur la situation dans les colonies, celui-ci, par contre, est tout prêt à admettre une commission d'enquête des Nations Unies à la condition que cette commission poursuive également ses investigations en Union Soviétique.

En essayant de répondre aux observations de M. Corley Smith sur la justice, le représentant de l'U.R.S.S. s'est efforcé de prouver que les ouvriers sont les maîtres en Union Soviétique. L'orateur se demande si l'on peut justifier le bien-fondé de cette assertion par la définition que donne Staline de la nature des syndicats en Union Soviétique, dans son livre *Problèmes du Léninisme* où il écrit que les syndicats « sont l'un des leviers ou l'une des courroies de transmission sans l'aide desquels la dictature du prolétariat ne peut être réalisée... Ils relient les masses ouvrières à l'avant-garde des classes dirigeantes ». En ce cas, au lieu d'être les maîtres, on peut dire que les ouvriers ont des maîtres, notion qui est très éloignée de la conception britannique des syndicats. La *Grande Encyclopédie Soviétique*, volume 60, page 479, contient un passage significatif qui a la teneur suivante : « Le système de centralisation démocratique,

dans un État où règne la dictature du prolétariat, rend impossible l'opposition par la voie des organes locaux... les décisions et les décrets des organismes supérieurs ont un caractère d'obligation pour les organismes inférieurs et la masse entière des travailleurs est subordonnée à tous les organes du pouvoir de l'État. » On se rend compte par là de la nature du rôle des syndicats en Union Soviétique. L'orateur se demande si les représentants de syndicats dont le rôle se borne à transmettre aux travailleurs les opinions des classes dirigeantes, auraient la compétence et l'impartialité suffisantes pour mener une enquête en toute indépendance comme le suggère le projet de résolution présenté par l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

Le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes a beaucoup parlé de jugements équitables, mais il suffit de citer l'article 22 du Code pénal fondamental de l'Union Soviétique pour faire apparaître la réalité de la situation. « Un châtiment sous forme d'exil peut être appliqué par sentence du Procureur d'État contre les individus reconnus comme socialement dangereux, sans qu'aucune procédure criminelle soit entamée contre ces individus sous l'inculpation d'avoir commis un délit particulier ou une infraction particulière, et même dans les cas où ces individus ont été acquittés par un tribunal, de l'àccusation d'avoir commis un délit particulier. » La disposition ci-dessus figure expressément dans le Code pénal de plusieurs républiques de l'Union.

On savait depuis longtemps que le Ministre de l'Intérieur soviétique dispose de pouvoirs politiques étendus. Il apparaît maintenant clairement qu'il a également joué un rôle considérable dans la vie économique du pays. C'est probablement le plus grand employeur de main-d'œuvre du monde, une main-d'œuvre comprenant en majeure partie des personnes accusées de délits politiques. En dépit des efforts du représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes pour se dérober à la question et pour cacher la situation véritable, les accusations articulées contre son gouvernement demeurent. A une session précédente, les témoignages de prisonniers évadés de camps de travail soviétiques ont été produits. La délégation du Royaume-Uni a maintenant présenté le Code de travail correctif de la République fédérale Soviétique Socialiste de Russie, à l'appui de l'accusation qu'elle a formulée. Mais même ce document ne suffit pas à donner un tableau exact de la misère et de l'horreur qui règnent dans ces camps. Le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques

Socialistes a traité les témoignages de ces prisonniers évadés avec mépris et malveillance. Il a essayé de minimiser l'importance du Code en critiquant sa traduction. Manifestement, il n'y a qu'un moyen d'établir la vérité et c'est une enquête sur place. Les réponses évasives données par le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes font apparaître à l'évidence que son Gouvernement ne se prêtera pas à une telle enquête de la part des Nations Unies. La contre-proposition de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes revient à proposer une enquête pour empêcher une enquête. A la huitième session du Conseil, le représentant de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes a admis qu'il faudrait au moins dix ans à une commission du genre de celle qu'il proposait pour mener à bien une enquête sur l'ensemble de la question du travail forcé. L'orateur doute que cette méthode de travail puisse donner l'assurance que sera prise la mesure essentielle, à savoir l'enquête sur place, car il ne pense pas que le Gouvernement soviétique permettrait, même à la commission syndicale qu'il recommande, de faire une enquête à l'intérieur du territoire de l'Union Soviétique. Il se prononce donc en faveur de l'amendement au projet de résolution des États-Unis, présenté conjointement par le Brésil, le Danemark et l'Inde (document E/1489). Si le Gouvernement de l'Union Soviétique refuse d'autoriser une commission d'enquête à opérer sur son territoire, il sera inutile d'aller plus loin dans cette voie.

. . . .

M. Katz-Suchy (Pologne).

. . . .

L'orateur ne peut s'associer aux éloges adressés par le délégué du Venezuela au délégué de la France au sujet de son intervention, car il voit dans celle-ci un essai d'apologie du capitalisme. Le représentant de la France a déclaré que les difficultés des travailleurs étaient les mêmes sous un régime capitaliste et sous un régime socialiste, et il a laissé entendre que le travail forcé constituait un élément essentiel dans un état socialiste. Cette opinion est absolument fausse. La venue du socialisme a libéré la classe ouvrière, restauré la dignité du travail et élevé la condition sociale des ouvriers à celle de co-associés dans l'État. Dans certains pays socialistes, l'existence d'un système pénal a été rendue nécessaire du fait de la pression extérieure provenant de pays capitalistes et des survivances de la lutte de classe, mais le but des sociétés socialistes est de supprimer

les conditions qui ont rendu les prisons nécessaires. Le code pénal des pays socialistes est destiné à protéger la classe ouvrière et à empêcher la restauration d'une société gouvernée par une classe. Le code pénal du Royaume-Uni par exemple est nettement destiné à sauvegarder et à conserver le *statu quo*.

Le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'un nuage de fumée artificielle avait été lancé par certains membres du Conseil, mais on peut lui adresser le même reproche. Il n'a pas répondu aux allégations concernant la situation qui existe dans l'Empire colonial britannique ni à l'accusation selon laquelle le gouvernement du Royaume-Uni considère ces territoires comme une source de main-d'œuvre gratuite. Le représentant du Royaume-Uni a demandé quelle était la nature des accusations pour lesquelles une personne pouvait être emprisonnée dans les pays socialistes. Cette question révèle une profonde différence de vues dans la façon d'envisager le problème soumis au Conseil. Dans les pays capitalistes, un employeur qui exploite un grand nombre d'ouvriers et profite de leur travail pour amasser une énorme fortune personnelle est considéré comme un citoyen de valeur; et alors que les petits délinquants sont punis, aucun effort n'est fait pour supprimer les causes du crime. Dans les États socialistes, l'exploitation de l'homme est interdite, et les conditions qui engendrent le crime sont en voie d'amélioration. En dépit des efforts du représentant du Royaume-Uni pour justifier la politique de son gouvernement dans les territoires coloniaux, M. Katz-Suchy est convaincu qu'un nouvel examen serré des chiffres du travail forcé montrerait qu'ils sont plus élevés que ceux qui ont été publiés officiellement. Le fait que l'existence du travail forcé dans ces territoires soit ouvertement admise et ait fait l'objet de comptes rendus détaillés à l'Organisation internationale du travail, ne soulage nullement les souffrances des intéressés ni ne diminue les bénéfices élevés réalisés par le gouvernement du Royaume-Uni. Étant donné la gravité de cette situation, si le Conseil doit s'occuper sérieusement du problème du travail forcé, il doit concentrer son attention sur ce dernier aspect de la question plutôt que sur des considérations numériques ou des règlements de droit pénal.

Le représentant du Royaume-Uni a prétendu qu'aucun camp de prisonniers en Union Soviétique n'a jamais été visité par des observateurs étrangers. Cette affirmation est inexacte. De nombreux étrangers ont visité le camp Bolsheve, y compris un certain nombre

de sociologues américains qui ont étudié les nouvelles méthodes de rééducation qui y sont appliquées. Des familles entières ont reçu l'autorisation de rester ensemble et de se déplacer librement dans le camp. Un certain nombre de livres ont été écrits sur ce sujet par des personnes que l'on ne peut nullement accuser d'être partisans du régime de l'Union Soviétique. Une affirmation également inexacte a été faite au cours de la huitième session du Conseil, selon laquelle tout le port d'Odessa serait exploité au moyen de détenus de camps de travail forcé qui, prétendait-on, étaient logés à Nalchik. Or Nalchik est une station estivale bien connue dans laquelle il serait difficile de dissimuler le millier de prisonniers dont on parle.

TROIS CENT VINGT-QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL TENUE AU PALAIS DES NATIONS A GENÈVE le vendredi 5 août 1949 à 15 heures.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques Soviétiques Socialistes), reprenant la discussion, cite une déclaration d'une association d'Africains à Arusha suivant laquelle, dans le Tanganyika, le gouvernement accorde à des sociétés le droit de recruter les indigènes par la force, ce qui équivaut à une nouvelle forme de traite des esclaves. Un rapport sur les mesures discriminatoires appliquées en Afrique en matière de race, de religion ou de nationalité, prouve que dans le Tanganyika, le Nyassaland, la Rhodésie du Nord, la Rhodésie du Sud et le Kénya, les Africains qui louent des terres les paient en travaillant un certain nombre de jours. Il existe des faits indéniables qui prouvent l'existence du travail forcé et de l'esclavage, non seulement dans les colonies britanniques, mais encore dans le Congo Belge. Ils caractérisent le système colonial. L'ensemble du problème du travail forcé, que l'on aurait dû librement discuter sur la base de la documentation fournie par le secrétaire général, a été utilisé par le représentant du Royaume-Uni pour une attaque politique dirigée contre l'Union Soviétique.

La délégation de l'U.R.S.S. a, d'autre part, soumis un projet de résolution contenant des propositions concrètes en vue de l'étude du problème. La différence qui existe entre cette résolution et le projet de résolution des États-Unis est fondamentale, et le Conseil doit examiner ces deux résolutions dans un esprit objectif, en vue

de déterminer quelle est celle qui peut permettre un examen impartial du problème. La proposition de l'Union Soviétique tend à créer une Commission d'enquête composée de représentants des travailleurs manuels et intellectuels des syndicats, sans distinction de tendances politiques ou de conviction religieuse chez leurs adhérents. La commission proposée par la délégation des États-Unis serait constituée de 11 membres dont 5 seraient désignés par l'Organisation internationale du Travail. Il est notoire qu'au sein de cette Organisation les représentants des employeurs prédominent. Son passé prouve qu'elle soutient, par tradition, les forces réactionnaires. C'est ainsi que les représentants des travailleurs aux Conférences internationales du Travail qui se sont tenues entre 1922 et 1938 se sont toujours opposés à l'admission des représentants des organisations fascistes; malgré cela, la Conférence générale, cédant à certaines pressions de l'extérieur, a admis ces représentants. Si la Commission d'enquête est constituée conformément au projet de résolution de l'U.R.S.S., elle sera assurée d'une large représentation, alors que la Commission proposée par la délégation des États-Unis ne pourra jamais se montrer impartiale à l'égard de l'Union Soviétique en raison de sa composition particulière. La proposition des États-Unis est nettement dirigée contre l'Union Soviétique et contre les nouvelles démocraties populaires de l'Europe orientale. En fait elle limiterait l'enquête envisagée à un ou deux pays. En raison de la nature du problème, il ne serait pas possible à une Commission de 11 membres de mener cette enquête, car il faudrait étudier les conditions du travail dans un grand nombre de pays. Le représentant des États-Unis a affirmé que 10 années seraient nécessaires à la Commission proposée par la délégation soviétique pour accomplir sa tâche, mais en fait, seule une grande commission peut accélérer l'examen du problème. Le but de la proposition des États-Unis n'est pas d'assurer une enquête objective dans tous les pays, mais seulement de favoriser les visées politiques du gouvernement des États-Unis. Les monopoles, les trusts et les syndicats craignent que les syndicats de travailleurs ne soient largement représentés à la Commission prévue par la proposition de l'Union Soviétique, qui représenterait ainsi tous les éléments de la classe ouvrière. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'est opposé à la proposition de l'Union Soviétique sous prétexte qu'elle ne prévoit pas d'enquêtes sur place, mais le représentant de l'U.R.S.S. doute fort que la Commission dont la création est proposée par le projet de résolution des

États-Unis puisse mener à bien une enquête impartiale. De nombreuses accusations de parti pris et de manque d'objectivité ont été portées de part et d'autre, mais il est évident que, seule, la proposition de l'Union Soviétique peut assurer l'impartialité de l'enquête. La proposition des États-Unis n'est nullement objective, car elle est dirigée contre l'Union Soviétique afin de favoriser les entreprises du Service secret des États-Unis dans ce pays. Si le problème doit être vraiment étudié sans parti-pris, il faut créer une Commission qui ne soit pas l'instrument des départements gouvernementaux ou des monopoles et qui représente les travailleurs plutôt que les employeurs. Toutefois l'orateur ne s'attend pas à ce que le projet de résolution de l'Union Soviétique soit adopté, car la majorité du Conseil ne paraît pas favorable à une enquête objective.

Lorsque, au cours d'une précédente séance, le représentant de l'U.R.S.S. a cité les règles relatives aux travaux forcés, appliquées au Royaume-Uni, le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'il en ignorait l'existence. Cependant, après avoir prétendu qu'il ignorait les lois qui permettent l'usage du fouet, il a cité certains chiffres relatifs à l'application de cette mesure de répression au cours des récentes années, pour prouver que cette mesure n'était que très rarement appliquée.

Dans l'édition de 1947 de l'Encyclopædia Britannica, il est indiqué que le châtiment du fouet est encore administré fréquemment aux États-Unis d'Amérique, au Canada et dans le Royaume-Uni pour punir certains crimes, qu'en 1922 le Parlement britannique a rendu légal l'usage du chat à neuf queues comme moyen de punition des criminels et que le fouet pouvait être appliqué dans les prisons pour assurer la discipline. Il y a là une violation flagrante des droits de l'homme. Comparé au code pénal des pays capitalistes, le Code de travail correctif de l'Union Soviétique est un document humanitaire, car il ne vise pas à punir, mais à améliorer les criminels.

Dans l'édition parisienne du *New York Herald Tribune* du 3 août 1949, il a paru un article indiquant que la réglementation des prisons dans la Caroline du Nord permet de ne donner aux prisonniers qu'un seul repas par jour et de les enchaîner, de lier leurs mains et leurs pieds et de les placer dans des cages spéciales où ils doivent se tenir debout pendant une durée qui peut aller jusqu'à cinquante heures. Les prisonniers peuvent être également fouettés ou mis en cellule à titre de punition. La législation de l'Union Soviétique exclut toutes

ces violations de la dignité humaine et interdit expressément toute forme de châtiment corporel.

Suivant l'édition de 1947 du Code pénal américain, le Ministère public ou le Procureur de district a la haute main sur le travail forcé dans les prisons américaines nonobstant toute décision des tribunaux. En d'autres termes, les prisonniers sont envoyés aux travaux forcés, non pas par un tribunal mais par un fonctionnaire. Cette même autorité peut également fixer le salaire des prisonniers et la forme de travail qui leur est imposée. La seule restriction appliquée au travail forcé c'est qu'il ne peut faire concurrence au travail libre. Il a, d'autre part, un caractère punitif plutôt que correctif et ne consiste pas à effectuer des travaux utiles, mais à démolir des murs et à les reconstruire, par exemple, ou à transporter inutilement de lourdes charges. Le représentant des États-Unis a fait observer que le Conseil devait étudier, non pas l'existence du travail forcé, mais les législations qui le justifient. Cela équivaut à admettre que le travail forcé existe aux États-Unis. Les diverses mesures inhumaines appliquées dans les prisons des États-Unis à la population nègre de ce pays contrastent singulièrement avec les dispositions équitables et raisonnables du Code du travail correctif de l'Union Soviétique. Ce Code a été rédigé dans un esprit plus humanitaire que répressif et son but est de transformer les criminels en citoyens respectueux des lois. Il ne s'applique qu'à un petit nombre d'individus, c'est-à-dire à ceux qui sont condamnés pour des délits graves. Il ne s'applique en aucune façon aux non-délinquants, ainsi que le représentant du Royaume-Uni l'a prétendu.

Le représentant du Royaume-Uni a également affirmé que ce Code prévoyait que des condamnations aux travaux forcés peuvent être infligées sans jugement. Pour répondre à cette allégation, il suffit de souligner que ni les organes du Ministère des Affaires Intérieures, ni ceux de la Milice ne peuvent prononcer de verdict ni de décision et que toutes les condamnations sont, en U.R.S.S., prononcées par les tribunaux. Il existe des commissions spéciales au sein des Soviets locaux, compétentes pour juger les délinquants qui n'ont pas payé les amendes qui leur ont été infligées pour des délits mineurs. Ces commissions ne peuvent infliger de condamnations au travail correctif que pour une période inférieure à un mois et elles ne peuvent priver les délinquants de leur liberté. Elles ne sont pas compétentes, par ailleurs, pour juger les délits graves.

La délégation du Royaume-Uni a naturellement trouvé étrange

que l'U.R.S.S. assure aux détenus certaines garanties. Il existe, par exemple, une législation qui prévoit un contrôle des prisons par les syndicats et, dans les prisons elles-mêmes, les prisonniers jouissent de la protection d'une « Cour fraternelle », tribunal spécial dont les membres sont choisis parmi les prisonniers eux-mêmes. L'attitude de l'U.R.S.S. à l'égard des prisonniers est fondée sur le respect de la dignité humaine de chacun et les nombreuses activités culturelles et éducatives qui sont encouragées chez les détenus en sont la preuve.

Dans aucun pays du monde, la dignité du travail n'est plus respectée que dans l'Union Soviétique. Le travail forcé n'y existe pas, car l'exploitation de l'homme par l'homme est depuis longtemps abolie. Les travailleurs jouissent du fruit de leur propre travail et ne sont pas obligés de dépendre de quelques exploiteurs capitalistes. Ils ne craignent pas non plus la menace du chômage.

Le travail forcé est propre au système capitaliste, car, dans les pays capitalistes, les travailleurs sont traités comme des esclaves par leurs maîtres capitalistes. Si l'organisation des Nations Unies doit examiner la question du travail forcé, elle devra donc étudier en détail le système du travail à gages pratiqué dans les pays capitalistes. Cette forme de travail n'est pas permise dans l'Union Soviétique où chacun considère que le travail est un devoir et où personne ne vit du travail des autres. Il n'existe pas de loi qui rende le travail obligatoire, mais il en existe qui font un crime de l'exploitation du travail des autres. Les représentants de la France et du Liban n'ont pas compris que, sous le régime soviétique, les travailleurs peuvent être amenés à travailler sans qu'il leur soit imposé une discipline rigide. Dans l'Union Soviétique, chacun éprouve le désir de travailler et les héros du travail sont placés sur le même plan que les héros de la guerre. Dans aucun autre pays le travail n'est plus admiré.

La situation des treize millions de nègres des États-Unis offre un contraste saisissant avec cet état de choses. On fait sentir à ces nègres qu'ils ont survécu à la traite des esclaves, et sont privés de leurs droits politiques et économiques. Le traitement des nègres aux États-Unis constitue une violation flagrante des droits de l'homme. La Fédération Américaine du Travail a adopté une politique de discrimination à l'égard des noirs, et de nombreux syndicats affiliés à la Fédération considèrent les nègres comme des esclaves.

Le traitement infligé aux nègres aux États-Unis est comparable à celui des populations indigènes des territoires coloniaux.

La raison pour laquelle la délégation de l'U.R.S.S. a proposé la création d'une Commission internationale composée de représentants des syndicats en vue de procéder à une enquête sur le travail forcé, c'est que les syndicats représentent, non pas les employeurs, mais les travailleurs, et qu'on peut par conséquent attendre d'eux un rapport objectif.

MAKRONISSOS, LABORATOIRE POLITIQUE

Le 4 décembre dernier, j'étais appelé téléphoniquement d'urgence de la part d'un ami grec fixé à Paris depuis bien des années et que je nommerai Jean. Je ne l'avais pas revu depuis des mois; il était couché avec une forte fièvre et me dit : « Georges est menacé de mort, ou peut-être mort, ou mourant, à Makronissos. Et aussi Stéphane... Toutes les nuits, on en prend, on les torture, on les laisse agoniser, avec les jambes ou les bras cassés... Il faudrait envoyer un télégramme, pouvez-vous m'aider?... ».

Et faisant signe à sa femme : « Montre les lettres... ça vient d'arriver... il ne faut pas dire comment ».

En me montrant les lettres en question, sa femme me dit que le coup était terrible pour Jean. C'était cela qui venait de le rendre malade, pour la première fois de sa vie. Elle-même était pâle et ses mains tremblaient. Presque stupéfait, je regardais ces deux êtres étreints par l'angoisse, cette pièce, ce petit appartement de Paris où venait d'arriver un S. O. S. comme sur un navire en mer, et où il fallait agir, vite, pour tâcher de sauver des hommes qui, s'ils n'étaient pas morts aujourd'hui, pourraient être sauvagement assassinés la nuit prochaine, là-bas dans une île grecque.

En ce qui concerne mon ami Jean, je dois préciser qu'il n'a jamais eu en France — non plus qu'en Grèce, à ma connaissance — la moindre activité politique. Il est informé, sans plus, et ses opinions sont libérales. Avant la guerre, il m'avait facilité, ainsi qu'à ma femme, un voyage à Athènes où nous avions été reçus par son fils Georges, et où nous avions par ailleurs rencontré quelques-uns de ses amis intellectuels, dont Stéphane. J'ai gardé de Georges le souvenir d'un jeune homme gai, bon et sympathique, mais qui vivait pour ses affaires et ne s'intéressait guère à la politique, n'étant même pas ce qu'on est convenu d'appeler un intellectuel. Stéphane, par

contre, était communiste ou communisant — non pas politicien ou polémiste, mais universitaire et écrivain. La police de Metaxas n'avait aucune raison de s'attaquer à Georges; elle surveillait, je ne dis pas traquait, Stéphane et ses amis ou élèves. Je me souviens d'une promenade avec lui, au bord du golfe d'Egine, au soleil couchant : il nous parlait de la philosophie antique, de la misère de la Grèce moderne, de Platon et de sa *République* censurée par Metaxas.

Depuis, je n'avais guère entendu parler de Stéphane. Quant à Georges, dans les années qui suivirent la Libération, Jean m'en avait donné de bonnes nouvelles, puis au début de 1949 m'avait appris qu'il avait été interné dans une île, sans ajouter de détails, et sans manifester une inquiétude excessive. On imaginera donc ma surprise à la nouvelle de ce qui le menaçait.

J'ajoute que tout en me croyant à peu près au courant de la situation de la Grèce dans son ensemble, je ne savais pas grand-chose de ses camps de déportation ni de Makronissos. J'avais lu des dépêches de presse selon lesquelles la guerre civile ayant pris fin, la pacification était en cours. Des élections se préparaient. L'amnistie était annoncée. Je n'y croyais guère, mais tout de même peut-être fallait-il voir là une vague tendance à l'apaisement.

Cette impression de détente, je l'ai su depuis, le gouvernement d'Athènes faisait tout pour la renforcer. Les *Nouvelles de Grèce*, publiées à Paris par les soins de l'ambassade, décrivaient récemment sous des couleurs attendrissantes les conditions de vie dans l'île de Makronissos.

Le 9 décembre, *Le Monde* allait apporter sa contribution à cette campagne sous la forme d'une demi-page intitulée *La Grèce meurtrie reprend souffle* et composée à partir de journaux anglo-saxons et athéniens. Contribution nuancée, certes : des sous-titres exprimaient des réserves, et la dernière citation, sur laquelle je reviendrai, faisait allusion, incidemment, au camp de Makronissos. Il reste que les lecteurs du *Monde* ont dû se sentir rassurés par les larges extraits des articles de Mme Sonia Tamara dans le *New-York Herald Tribune*, articles qui débutent ainsi : « *Je recommande à ceux qui cherchent courage et espoir un voyage en Grèce* ». Rassurés aussi par le commentaire final, signé de Serge Karsky :

« Si la guerre est bien écartée du sol de la Grèce, la pacification de ce pays restaurera un jour, espérons-le, avec un mieux-être matériel, les bienfaits de la vraie démocratie ».

***

« Montre les lettres, dit Jean à sa femme, traduis-les .» Elles étaient courtes :

26 *novembre* 1949.

« Stéphane se trouve au lit en très mauvais état. Il n'a pu éviter l'épidémie qui sévit dans son village où la situation a dépassé tout ce que la pensée humaine peut imaginer. Cinq ou six personnes meurent chaque jour dans des souffrances atroces. Trouvez des médicaments. Sa femme est comme folle. Je n'ai pas le courage d'en écrire davantage .»

29 *novembre* 1949.

« Nous sommes comme folles. Georges, Stéphane en danger .»

La femme de Jean me dit qu'une personne arrivée d'Athènes à Paris venait de leur confirmer ces nouvelles, en les interprétant et les complétant. Naturellement, il ne s'agit pas d'épidémies, bien que celles-ci soient fréquentes là-bas. Le « village » est Markronissos. C'est une île aride, sans un arbre [1], où sont parqués des suspects qui n'ont jamais été condamnés à mort. Parmi eux se trouvent des intellectuels, des artistes, par exemple les deux meilleurs acteurs grecs et le poète Jean Ritsos, qui a écrit la fameuse *Lettre à la France*. Il y a encore près de 15.000 déportés dans le camp (chiffre officiel donné à la Croix-Rouge). Les conditions y ont toujours été terribles. Ni autochtones, ni cultures. La nourriture consiste en une espèce de brouet infâme. Les colis de vivres des familles et les médicaments sont maintenant arrêtés. L'île n'a pas d'eau; celle-ci n'arrive que par bateau-citerne; une des tortures consistait à suspendre l'envoi de ce bateau-citerne. Une des lettres précédentes de Georges, où il ne s'exprimait en général qu'à mots couverts, disait cependant : « Je comprends le mirage de l'eau dans le désert ».

Telle était la situation jusqu'à ces derniers temps. Tout récemment, il s'est passé ceci : des expéditions punitives de policiers ou de garde-chiourmes font irruption dans le camp, sortent un groupe de déportés, leur brisent les membres, les frappent jusqu'à la mort, laissent les survivants sans soins, sans médicaments ; Stéphane est certainement parmi les frappés.

On m'expliquait tout cela hâtivement. Il fallait agir et la seule action efficace était l'envoi d'un télégramme signé de noms suscep-

1. Située à quelques kilomètres de Laurium (cap Sunium).

tibles d'impressionner le Ministre de la Guerre, M. Panayotis Kanelopoulo. A l'exclusion, naturellement, de signatures émanant de l'extrême-gauche : toute intervention communiste ne pouvant que faire redoubler les massacres. Après la protestation de M. Vichinsky à l'O. N. U. contre les exécutions de Grèce — protestation qui avait été suivie d'une déclaration du gouvernement grec selon laquelle ces exécutions avaient cessé — Mme Zevgos [1], auparavant condamnée à mort, puis graciée, fut immédiatement recondamnée à mort. Et Démosthène Georgiu qui avait été condamné à mort avant l'intervention de Vichinsky, fut exécuté vingt-quatre heures après cette déclaration officielle grecque.

Jean se chargea d'obtenir les signatures de François Mauriac et de Luc Estang, et je recueillis de mon côté celles de J.-P. Sartre, Simone de Beauvoir, Julien Benda et Claude Bourdet, pour le télégramme suivant qui fut envoyé à ce Ministre de la Guerre, fin lettré, et sensible aux requêtes des grands écrivains de notre pays : « Intellectuels français, bouleversés par nouvelles arrivées récemment de Makronissos, où écrivains, artistes, journalistes grecs viennent de subir violences mettant leurs vies en danger, vous prient instamment intervenir en leur faveur ».

J'ignore encore le résultat de ce télégramme, dans lequel, pour plus de prudence, ne figuraient pas les noms des victimes qu'il s'agissait plus particulièrement de sauver, mais le fait est que des interventions de ce genre ont déjà empêché des exécutions.

Le lendemain, 5 décembre, *Combat* publiait un court article intitulé : *Que se passe-t-il dans le camp de concentration de Makronissos?* et commençant ainsi : « On annonce de source gouvernementale grecque que « sur proposition de la Commission d'enquête qui s'est rendue au camp de Makronissos, le gouvernement d'Athènes a décidé de libérer 1.500 détenus communistes ou sympathisants et que 2.000 autres seraient libérés d'ici Noël ». L'article se terminait en opposant à ce communiqué officiel l'essentiel des informations données plus haut, et en formant le vœu que ces informations puissent être démenties [2].

1. Femme d'un ancien ministre du gouvernement de la Libération, assassiné en 1947 à Salonique par la police de Zervas.

2. Un nouvel article, constituant cette fois un véritable réquisitoire contre les tortionnaires du « Dachau grec », parut dans *Combat*, le 9 décembre. A ma connaissance, et à l'exception de *L'Humanité* et de *Libération*, aucun autre quotidien n'a protesté contre l'existence de cet enfer.

Deux nouvelles lettres plus détaillées, sorties secrètement de Makronissos, allaient dissiper cette contradiction apparente entre les soi-disant mesures de clémence et la recrudescence des atrocités :

Makronissos, le 24 octobre 1949.

Des événements sanglants ont eu lieu à Makronissos le 14 de ce mois. Des patriotes y ont été torturés et battus à mort dans les conditions suivantes :

Six cents déportés furent réunis et conduits dans un camp spécial. Les hommes de la Police Militaire, le personnel de la Sûreté se trouvant sur l'île, ainsi qu'une compagnie de soldats « de confiance », se trouvaient concentrés là pour la « réception » des prisonniers. Le directeur du camp, commandant Vassilopoulos, adressa aux détenus les mots suivants : « Vous avez été amenés ici par décison du gouvernement pour y subir un traitement spécial qui vous obligera à vous rappeler que vous êtes des Grecs ».

Ces paroles furent le signal d'attaque. Les policiers et les soldats « de confiance » tombèrent sur les prisonniers. Ceux-ci étaient battus sans interruption depuis 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. Cinq prisonniers moururent sous les coups, plus de trente tombèrent sans connaissance, une dizaine perdirent la raison et plus de cent furent sérieusement blessés et abandonnés sans aucun soin.

Finalement, on choisit deux cents parmi les déportés, considérés comme « incorrigibles ». Il s'agit de patriotes qui, malgré toutes les tortures, ont refusé de signer des déclarations de renonciation à leurs opinions. Ces deux cents sont isolés et battus chaque jour. Il leur fut déclaré ouvertement par leurs tortionnaires qu'ils avaient le choix entre « changer d'opinion ou mourir ». Un de ces prisonniers, ne pouvant plus supporter les souffrances, s'est suicidé.

D'après nos renseignements, ces scènes sont le début d'un pareil traitement en série, qu'auront à subir tous les déportés de l'île. Déjà un deuxième groupe de 1.200 patriotes ont été transférés dans le camp spécial, en vue du traitement de « rééducation ».

. . . .

Makronissos, le 26 novembre 1949.

Élevez vigoureusement votre voix de protestation contre les crimes abominables que commettent en ce moment les bourreaux du gouvernement grec dans l'île de Makronissos où ils infligent d'affreuses tortures corporelles aux déportés politiques, pour les con-

traindre à signer des « déclarations » qui constituent une insulte à la dignité humaine. Un de ces bourreaux, le lieutenant Rados, type caractérisé de sadique, a déclaré ouvertement que s'ils refusaient de signer il les ferait tous mourir. Cinq soldats de l'armée gouvernementale, témoins oculaires de ces scènes affreuses, sont devenus fous. Un vieillard, âgé de 73 ans, le nommé Nikitidis, originaire de Kilkis, s'est « suicidé ». Quatre autres déportés ont été assassinés. Ceux qui persistent à refuser de signer, après d'horribles tortures, sont chargés d'un fardeau de 64 kilos de cailloux et forcés de courir pendant toute la journée. Lorsque, épuisés, ils tombent, ils sont battus à coups de bambou, au point d'en devenir infirmes ou poitrinaires pour la vie. L'écrivain bien connu Demetre Photiadis vient d'être soumis à ce traitement.

Des nuits d'épouvante se succèdent sans arrêt depuis une quinzaine de jours dans ce Dachau. Le sang y coule à flots. *On tue tous les jours à Makronissos. Arrêtez ce massacre des innocents.*

Si le présent S. O. S. vous parvient, veuillez le communiquer à l'O. N. U.

. . . .

Ainsi, le gouvernement Tsaldaris, tout en prétendant libérer un important contingent de déportés, se hâtait donc de procéder auparavant à l'élimination physique des récalcitrants et des personnalités intellectuelles ou politiques les plus importantes, détenues à Makronissos. De toute manière, son communiqué ne disait pas à quelles conditions s'effectuent les « libérations ».

Ces conditions sont les suivantes :

1° Il faut d'abord signer une déclaration rédigée par les autorités. On est seulement alors un *repenti.*

2° Il faut ensuite fournir des preuves concrètes de ce repentir, de plusieurs façons ; la principale consiste à donner des noms de communistes qui ne soient encore ni détenus, ni arrêtés ; si on n'en connaît pas, il faut au moins donner des noms de personnes soupçonnées de sympathie pour le gouvernement rebelle ou d'antipathie pour le gouvernement officiel, en un mot, dénoncer de simples antifascistes ou démocrates.

Si on refuse, on est torturé.

Si on accepte, on est réadapté.

3° Le « réadapté » doit encore passer par une troisième épreuve avant d'être classé comme un *éclairé* qui a retrouvé la lumière. S'il s'agit d'un intellectuel, il devra, par des discours presque quotidiens

et des articles signés, expliquer comment il s'est trouvé dans l'erreur, comment ses yeux se sont ouverts à la vérité, etc.

4° Si l'on a pleinement satisfait à ces trois conditions, on est *libéré.*

Le nombre des déportés qui ont accepté de se soumettre à la torture morale pour échapper à la torture physique est très faible. On s'explique comment il n'y a eu depuis deux ans que 1.500 libérés. Ces malheureux qui avaient finalement cédé n'étaient plus que des déchets, ils n'avaient plus figure humaine.

On comprend aussi ce que veut dire le gouvernement grec quand, à l'O. N. U. ou ailleurs, il parle de dossiers de libérations en cours d'examen : l' « examen des dossiers » consiste en ces tortures.

***

Il existe un réquisitoire terrible contre le gouvernement d'Athènes, et contre les puissances étrangères qui en sont sciemment les complices. C'est le *Deuxième Livre Bleu* publié par le gouvernement de la Grèce Libre [1]. Ce livre, j'en ignorais l'existence; je viens de le lire, et je constate qu'il est exactement recoupé par les informations qui précèdent. Je suis donc en droit de conclure à sa complète véracité. Il est stupéfiant de penser que pareil document ait laissé indifférente la majorité de l'Assemblée des Nations Unies, pour ne rien dire du gouvernement français.

Je sortirais du cadre strict de mon sujet même en ne faisant que résumer les chapitres consacrés aux arrestations en masse, aux vagues d'assassinats et de « suicides », aux innombrables condamnations à mort et exécutions. J'indique seulement que leur documentation est en majeure partie empruntée au gouvernement Tsaldaris lui-même ou à la presse athénienne.

Il est cependant un de ces chapitres qui appelle une mention spéciale : c'est celui qui traite de la répression dirigée contre les anciens résistants (à l'occupation allemande). A partir de 1945, 2.960 anciens résistants furent condamnés à mort. En 1948, le chiffre des exécutions avait atteint 1.400, selon les déclarations du Ministre de l'Ordre public. Elles furent arrêtées, puis reprirent, précise le *Livre Bleu*, sur un ordre formel des Américains. Si l'on hésite à croire que des autorités alliées puissent traiter avec la férocité des nazis

1. *Deuxième Livre Bleu sur l'intervention américano-anglaise, sur le régime monarcho-fasciste, sur la lutte libératrice du peuple.* Édité par le gouvernement démocratique provisoire de la Grèce Libre (août 1949).

des hommes qui avaient affronté les pelotons d'exécution nazis, des hommes qui avaient été encouragés, poussés au combat par les radios anglaise et américaine, des hommes qui avaient accueilli les premiers chars britanniques entrés dans Athènes avec des fleurs, des acclamations et des pleurs de joie, qu'on se souvienne du mot d'ordre donné par la suite au cours de la guerre civile par Montgomery aux troupes « régulières » : *Capture and Kill.*

Bien entendu, à la terreur organisée contre les résistants correspond le retour des anciens collaborateurs dans l'armée, la police et l'appareil de l'État.

Mais revenons à Makronissos.

LE DACHAU GREC

Dans ce chapitre, le *Livre Bleu* commence par indiquer qu'il existe d'autres camps de déportation : Aghios Efstratios, Youra, Lemnos, Leros, etc., mais que c'est Makronissos la principale de ces « îles d'enfer ». Pour justifier leur existence, M. Rendis, ministre de l'Ordre public, a déclaré le 26 mai 1949 aux représentants de la presse : « Ceux qui ont été déportés, ils l'ont été de leur propre volonté, parce qu'ils ont refusé de désavouer le communisme ».

A Makronissos sont détenus et torturés près de 600 officiers de l'ELAS (armée de la Résistance sous l'occupation allemande). A défaut de pouvoir les déférer en cour martiale, le régime s'efforce de les exterminer à Makronissos discrètement... En outre, il y a neuf mois, étaient parqués dans ce camp plus de 21.000 soldats. Combien ont succombé, combien sont vivants? Personne ne saurait le dire. C'est là que se trouvent, avec des milliers d'autres démocrates, les chefs de la Résistance, le général Sarafis, chef honoré de l'Élas, le vieux général Neocosmos Gregoriadis, ancien député libéral et président de l'Assemblée nationale de la Grèce Libre pendant l'occupation hitlérienne, C. Gavrilidis, secrétaire général du Parti agraire, etc...

Suit la déposition d'un soldat déporté qui, après vingt jours de tortures, finit par céder, signa une déclaration de désaveu [1], fut enrégimenté et déserta pour rejoindre l'armée républicaine, une fois sur le front. Cette déposition décrit des tortures sur lesquelles je ne

1. Ceci se passait en 1947. Il semble que les conditions de libération énumérées plus haut n'aient été exigées en totalité que plus récemment, justement pour empêcher des évasions de ce genre.

m'attarderai pas et de nombreuses tentatives de suicide. « Les fous étaient devenus si nombreux qu'ils commençaient à constituer un vrai danger pour notre vie : aussi étions-nous obligés de poster des sentinelles devant nos tentes... Le soldat Vyron Perakis qui était prisonnier à Dachau me disait : « La vie que nous menons ici ne » peut pas se comparer à celle de Dachau. A Dachau, il se peut que » nous souffrions de la faim. Mais ici, ils nous tuent, ils nous rendent « fous... ». »

Voici la déposition d'un autre soldat qui s'échappa dans les mêmes conditions :

Les soldats envoyés à Makronissos sont « reçus » à leur arrivée par les matraqueurs de la compagnie de commandement, qui leur livrent la première rossée, après quoi ils sont répartis dans les diverses compagnies.

... Après règlement de sa situation, le soldat est livré à une équipe de deux ou trois tortionnaires qui l'emmènent dans un ravin ou bien au bord de la mer, et là, ils commencent... à le rosser et à le torturer. Si le soldat se résigne à faire une déclaration, on l'amène au Bureau d'Éducation Morale où il signe cette déclaration, et il est libre de s'en aller. S'il n'accepte pas, les tortures continuent. Les tortionnaires le frappent en se servant de gros bâtons, des crosses de leurs fusils, des coups de poing et de pied, jusqu'à ce qu'il crache du sang; c'est alors que le capitaine montre de « l'intérêt » et ordonne de le lâcher. Pour arracher des déclarations, on emploie divers procédés de tort ure. On nous obligeait régulièrement à transporter des blocs de pierre de 50-60 kilos sur la montagne et à les jeter à la mer.

...De l'eau, ils nous en donnaient pour toute la journée deux petits verres, un à midi et un autre le soir, en plein mois de juin. Mais le plus souvent, ils donnaient une gourde d'eau pour dix-huit personnes que nous distribuions à la cuiller. Parfois, quand il pleuvait, nous placions sur les coins de la tente de petites boîtes de conserves pour ramasser quelques gouttes d'eau, mais les mouchards de l'A. M. venaient toujours les renverser... Pendant les pires nuits de l'hiver, alors qu'il pleuvait et que soufflait un vent fort et gelé, à 2 heures du matin, on nous obligeait à sortir de nos tentes et on nous gardait alignés...

Pendant l'été, les officiers obligeaient les soldats à se tenir à leur chevet pendant qu'ils dormaient et à chasser les mouches. D'autres encore les obligeaient à présenter à leur réveil cent mouches capturées et vivantes.

...Un grand nombre de soldats ne pouvant résister aux tortures se donnaient la mort, soit en se coupant les veines ou la gorge, soit en se noyant dans la mer ou en se pendant au moyen des cordes de leurs tentes. Cependant beaucoup ont été noyés par les tortionnaires du camp. Je me rappelle le cas de Christodoulou de Volos, de la classe 1943, qui fut envoyé à Makronissos en juin 1948. Trois jours après son arrivée on l'a noyé dans la mer. Christodoulou nous a laissé en partant une note qui disait : « Je ne peux pas pactiser avec le fascisme ».

Terminons ces extraits du *Livre Bleu* par une protestation de Miss Marion Pascoe contre un article du *Spectator :*

Les conscrits envoyés là-bas ne sont pas nécessairement des communistes. Une simple dénonciation du genre de « Je l'ai vu parler au fils d'un membre de l'E.A.M. » est suffisante pour faire interner un homme. Et le voilà sur une île poussiéreuse et sans arbres avec des rations maigres et une fourniture d'eau incertaine, jusqu'à ce qu'il signe une de ces lettres de repentir décrites avec tant d'émotion par M. Voigt... Je connais un jeune homme qui a perdu sa main gauche à la suite du traitement qu'il a reçu pendant sa première semaine à Makronissos. Et je connais un officier de la gendarmerie, avec un brillant actif dans la Résistance, qui fut transporté du camp de détention des officiers à la prison et qui a failli être condamné à mort parce qu'il refusait avec persistance de signer une telle déclaration...

Une autre brochure, spécialement consacrée, celle-là, à Makronissos, a été publiée par les soins de la Grèce Libre. S'appuyant cette fois sur les dépositions de cinquante-cinq soldats échappés — vraisemblablement dans les conditions indiquées plus haut — elle confirme l'essentiel des accusations contenues dans le *Livre Bleu.*

Supplice de la soif :

On apporte l'eau avec des voiliers de Laurium qui se trouve sur la côte d'en face. Mais les barils d'eau restaient là sur la côte pour que les détenus les voient et souffrent un martyre de Tantale. L'estomac pendait, la langue se desséchait, les lèvres quêtaient désespérément un peu de fraîcheur, une goutte d'eau. Rien à faire! Les policiers buvaient et leur crachaient l'eau au visage : « Repens-toi et tu boiras tant que tu voudras! ».

Les repas aussi étaient spécialement réglés pour augmenter le supplice de la soif. La nourriture n'était pas suffisante et l'on donnait comme supplément un hareng salé. Alors les soldats, fous de soif, se jetaient sur les barils pour boire. Les Alfamites les frappaient avec une fureur terrible. Cette scène inhumaine était habilement préparée d'avance et avait pour but d'obliger les détenus à en venir à la dernière limite de l'endurance physique, et là, non plus comme des êtres humains, mais avec l'instinct de conservation déchaîné, en venir aux mains entre eux, s'humilier, et devenir comme des sauvages devant le peu d'eau si salutaire.

Supplice des épines :

... sous un prétexte quelconque de travail, il les obligeait à courir pieds nus sur un rocher couvert d'épines jusqu'à ce que leurs pieds enflent et se déchirent, jusqu'à ce que leurs yeux se remplissent de larmes et que leur cœur cède.

Supplice de la pierre :

Après le supplice précédent, il obligeait les détenus à se mettre à genoux sur la hauteur en tenant dans les mains une lourde pierre de 7 à 8 kilos et en criant cette phrase stupide : « Allah! Allah! Pardonne-moi !» Cela durait jusqu'à ce que le soldat perde connaissance.

Autre variante après le supplice des épines :

Les « éduqués » étaient obligés de se frapper fortement les uns les autres, tandis que les bourreaux les frappaient tous ensemble.

Supplice du sac :

Les soldats étaient jetés à la mer, placés dans un sac, pieds et poings liés. On les sortait de la mer pour les y rejeter de nouveau, non pas pour les faire mourir pour de bon, mais pour qu'ils se trouvent plusieurs fois face à face avec la mort, et perdent ainsi leur substance humaine, afin qu'ils finissent par adopter les « principes sains ».

Méthode Hadjimanolis...

Mais je n'ai vraiment pas le courage de continuer. Je ne reproduirai pas le récit du massacre à la mitrailleuse de plusieurs centaines de déportés préalablement rassemblés dans un ravin pour une conférence, le 29 février 1948. Je tourne les pages, et j'en arrive au dernier supplice, celui de la honte. Quand les bourreaux avaient pu réunir un contingent de malheureux incapables de subir jusqu'au bout le martyre, ils l'envoyaient à Athènes, où l'on organisait des défilés de vaincus.

De décembre jusqu'à l'été 1948 furent organisées cinq ou six parades spectaculaires de « réadaptés » dans les rues d'Athènes, tantôt au Stade, tantôt aux colonnes de Zeus d'Olympe..: Mais ce n'étaient pas des hommes qui défilaient, c'était une humiliation publique du peuple grec martyrisé. Des corps brisés marchaient tête baissée dans les grandes rues d'Athènes... « Chantez », leur ordonnaient les Alfamites qui se tenaient près d'eux. Au Stade, tous les inspirateurs officiels du crime monarcho-fasciste étaient présents, à commencer par la reine hitlérienne Frédérique et le roi Paul jusqu'aux ministres, l'État-Major et Baïraktaris.

Deux ou trois Alfamites prirent la parole au nom des « réadaptés ». Puis Baïraktaris parla de l'œuvre accomplie à Makronissos « qui, dit-il, a été très justement appelée les eaux sacrées de Siloé ». Et enfin le roi prononça un discours : « Nous vous donnerons des armes, leur dit-il, puisque vous voulez combattre les ennemis de la patrie ».

*
* *

En somme, transposée en France, et à l'échelle des populations respectives, la situation de la Grèce en fin 1949 donnerait à peu près ceci : Un régime truffé d'anciens collaborateurs et imposé par une intervention militaire des Anglais, puis des Américains [1], au cours d'une guerre civile, a reconstitué Dachau dans l'île d'Ouessant. Un Dachau pire que l'ancien, d'après les déclarations d'un déporté qui connut les deux. Ce camp renferme plus de 4.000 officiers des Forces Françaises Libres ou des F. F. I. et F. T. P., près de 100.000 anciens volontaires de la Libération, tous soupçonnés de séparatisme, ainsi que MM. Paul Éluard et Joliot-Curie, mais aussi le général Leclerc, MM. Édouard Herriot et Maurice Schumann [2].

Mais laissons de côté cette comparaison. Maintenant que la guerre civile est finie en Grèce et que l'exercice normal de la démocratie y est, paraît-il, rétabli, des protestations ne peuvent-elles pas s'élever dans ce pays contre le maintien de l'enfer de Makronissos? La réponse nous est fournie par un article de *Tribune*, cité dans le numéro du *Monde* indiqué plus haut : « Nous venons d'apprendre que les deux directeurs du journal socialiste *Machi* ont été arrêtés et qu'ils auront à comparaître devant un tribunal militaire à cause d'un article publié en juillet dernier et critiquant les conditions misérables des prisonniers politiques dans le « camp de rééducation » de Makronissos ».

La vérité a donc pu quelque peu filtrer au dehors, et malgré le silence des forces « spirituelles » de l'Occident, malgré les dénégations des divers gouvernements responsables, l'opinion mondiale, çà et là, commençait de s'émouvoir. C'est pourquoi le gouvernement Tsaldaris a informé l'O. N. U. que la libération des détenus était en cours; et dans le même temps, de toute évidence en prévision de cette évacuation anticipée, il donnait discrètement des ordres pour intensifier les tortures et les massacres destinés soit à liquider les récalcitrants, soit à broyer définitivement leur résistance physique et morale.

1. Le *Livre Bleu* donne les preuves de la recrudescence de la terreur par suite de ces interventions. Par exemple l'aveu de H. Bigart, du *New-York Herald Tribune* : « Le parti de Tsaldaris a profité de notre aide pour intensifier la chasse à l'homme dans les rangs de la gauche... ».

2. Demetre Photiadis était le speaker de la section grecque de la B. B.C. à Londres pendant la guerre.

En songeant aux méthodes de pacification et de clémence appliquées en Grèce, on est naturellement conduit à rapprocher sa situation de celle de l'Espagne telle qu'elle a été décrite dans *La Fin de l'Espoir* [1].

Nous nous trouvons maintenant intégrés dans un ensemble encadré par les deux contreforts de Franco et de Tsaldaris, en attendant d'être rivés à une Allemagne reconstituée avec les industriels et les militaires qui ont fait Hitler. Tout se passe comme si le but de l'opération était d'annuler une victoire qui n'a pu être obtenue qu'avec le sang de millions de morts auxquels on avait promis la disparition du fascisme. Mais les millions de condamnés au champ d'honneur de la prochaine Croisade démocratique ne deviendront évidemment des morts que s'ils se prêtent à la plus colossale mystification de l'histoire, s'ils ne sont pas éclairés à temps.

La lumière ne nous vient-elle pas d'Amérique? Comment ne pas apprécier à sa juste valeur cette déclaration de M. I. F. Stone dans le *New York Times* du 25 mai 1949 : « La Grèce est notre expérience de laboratoire dans la direction politique des autres nations ».

Louis DE VILLEFOSSE.

1. *Les Temps Modernes*, décembre 1949.

Étiemble.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

JEU DE PATIENCE OU KALÉIDOSCOPE ?

« Mon Dieu, était-il donc si nécessaire que j'écrivisse cette chronique d'une petite cité si pareille à tant d'autres après tout? » Ailleurs : « Tout compte fait, ma chronique n'était pas nécessaire ».

L'audace est belle de vouloir écrire un livre nécessaire, et sage la modestie de conclure qu'il ne l'est point. Si vraiment ces livres-là seuls méritent d'être composés dont l'auteur a failli crever, et qui sont, en cette première acception, des livres nécessaires, chaque auteur doit d'abord s'interroger à ce propos. A-t-il le sentiment que son livre est une excrétion, un excrément, à la bonne heure! Il lui reste à se demander si l'ordre des parties et le ton de chacune d'elles, si la forme enfin sous laquelle paraît son livre donne aussi l'illusion de la nécessité. Car il ne suffit pas, pour qu'un livre soit beau, que l'auteur ait failli crever. On a raison d'exiger de l'écrivain quelque pudeur et jusqu'en l'agonie l'œil désintéressé, ou plutôt : désintéressé de tout ce qui n'est pas la beauté à produire.

Quand Louis Guilloux n'eût point donné à son dernier ouvrage tant d'années, tant de soin, on connaît assez l'homme et son œuvre pour répondre *oui* à la première question. Tout ce qu'il écrivit préludait au *Jeu de patience* : *La Maison du peuple*, *Le Sang noir*, *Le Pain des rêves.* Cripure et le lycée ne jouent plus, c'est vrai, qu'un rôle anecdotique, avec divers rappels de la journée fatale au philosophe; mais on retrouve le gars parti pour Odessa; on en retrouve assez pour comprendre que ce sont là, comme dans les romans de Balzac, des personnages qui assurent la liaison et qui, par leur présence, illustrent le propos de l'auteur : constuire tout un monde avec une petite ville. Encore qu'on en puisse douter si l'on se borne à lire d'affilée *Le Sang noir* et *Le Jeu de patience*, comment ne s'en point assurer quand on connaît *Le Pain des rêves*? L'oncle Paul, Béa, ses mauvais garçons de frères, Coco l'instituteur et mot pour

mot sa dictée sur l'automne, les petits Italiens qui soufflent des bouteilles, Durtail et sa *Maris Stella*, Pélo bien sûr, petit infirme, la bonne comtesse, le cousin Michel que les négresses guérissaient de sa femme, la Pinçon qui, à peine enterré son pauvre savetier de mari, saisit l'alène et frappa sur la pierre à battre, Zabelle et ses amours, les boucles d'oreilles de la maquerelle, tous les petits bougres de la rue du Tonneau, les revoici au *Jeu de patience*, fidèles à l'image que s'en formait l'auteur, mais enrichis de traits neufs, entourés de nouveaux amis, ou ennemis : flics et mouchards, syndicalistes, réfugiés espagnols. Tout un monde, vraiment : un poète autrichien chassé par le fascisme, un bon pasteur et patriote, des curés parfois courageux, des nobles,.des bourgeois, les vieillards de l'hospice, la victime d'une erreur judiciaire, et cette Clémence, quelle femme! qui s'occupe des messieurs-prêtres; de quoi faire, d'une chronique locale, un tableau de l'Europe entre 1912 et 1950.

Je n'en doute pas : Guilloux se devait d'écrire quelque chose comme ce *Jeu de patience*; il ne pouvait pas ne pas nous confier tout ce que depuis longtemps comme nous il a sur le cœur : l'étrangeté du monde et la peine des hommes. En dépit des illusions de ce bon M. Laroche, en dépit des discours, des traités de paix et des années qui passent, les pauvres diables d'hommes — et les pauvres, de préférence — constamment sont floués, constamment sont jetés dans les machines à tuer, ou bien à dégrader. Aux prisons succèdent les prisons, les erreurs du marxisme aux boniments quarante-huitards. Cependant, sous les sabots du grand cheval noir de notre Apocalypse, les survivants s'efforcent de prolonger un peu le temps de leurs amours, de leurs travaux, de leurs souffrances. Nous voilà loin du « réalisme socialiste », de l'optimisme auquel certains voudraient contraindre l'écrivain. C'est que Guilloux, ainsi que beaucoup d'autres, avait mis un moment sa foi et ses efforts au service d'une révolution dont maintenant nous savons qu'elle ne peut pas ne pas décevoir nos espoirs démesurés. Le voici maintenant devant des hommes aussi malheureux que jamais; et même, plus malheureux, puisqu'ils ne peuvent plus sauver leurs illusions. Nous sommes nombreux qui, tout en refusant de raison et d'instinct un système d'oppression qui fait à un milliard et demi de nos frères humains une condition dont nous étouffons quand notre pensée s'y arrête, n'acceptons pas volontiers, fût-ce pour diminuer le nombre des injustices, de voir bafouer la vérité, persécuter ceux qui la cherchent. Nous attendons autre chose que des systèmes, des statistiques, des

fichiers de police, tous instruments de l'optimisme « progressiste ». Dans cet univers qui ne sait que séparer ce qui voulait se joindre, il nous plaît que Guilloux comme nous cherche autre chose. Autre chose, mais quoi? « Je doute qu'aucun amour vaille celui des pauvres » lisais-je au *Pain des rêves*. Et, dans *Le Jeu de patience*, que notre seul recours, hélas! c'est la douceur. Hélas! car la douceur n'est pas facile : l'amour serait moins malaisé. « Retrouver la simplicité, raccorder l'homme au monde, mettre bas les armes, non seulement les armes grossières dont on use dans les combats sanglants, mais aussi les autres, ces armes invisibles, dont au-dedans d'eux-mêmes les hommes sont tout hérissés », assurément il le faudrait. Comment n'approuver point ces bons vœux de Guilloux, cet « enracinement » qu'à sa façon il nous propose (plus satisfaisant que celui dont a rêvé Simone Weil car il ne prétend pas exiger de chaque homme les vertus d'un Hallaj, de chaque femme les qualités d'une Ines de la Cruz)? L'humble patience qu'à travers les vicissitudes de sa chronique locale-mondiale discrètement exalte l'écrivain, celle même qu'il a mise à observer les hommes, à composer son œuvre, comme lui nous la respectons. Elle nous est aussi précieuse qu'il fut à Guilloux nécessaire d'en écrire.

Reste à savoir si ce *Jeu de patience* qu'évidemment Guilloux avait besoin d'écrire fut écrit de telle façon que le livre achevé paraisse nécessaire.

« Il n'y a pas à proprement parler d'histoire dans ce roman », déclare d'emblée le *prière d'insérer*; « il n'y a que des histoires, celle du chroniqueur, homme sans parti politique, mais qui sympathise avec les opprimés, et les aide; celle d'Yves de Lancieux, son ami, personnage romantique poursuivi par le châtiment d'une faute qu'il n'a pas commise; celle de Pablo et des réfugiés espagnols; celle du poète autrichien Ernst Kende, pour toujours sans patrie et sans poésie; celle de Zabelle et de ses amours.... » Tant d'autres histoires. Moins que chez Tallemant d'historiettes, ou d'anas chez Jouhandeau. Beaucoup d'histoires, néanmoins, de ces faits, petits ou grands, qu'on met à nu ou à vif en faisant parler les gens. L'auteur, c'est trop clair, a voulu son livre aussi complet que possible; il avoue quel sacrifice ce lui serait de supprimer un détail; sacrifice apparemment impossible, car les scènes abondent, ou les personnages, qui ne sont là que parce que l'auteur en entendit parler. Il me disait sa déception, apprenant trop tard le secret de cette Clémence qui s'occupait des messieurs-prêtres et, pour finir, d'un prélat qui finit mal. Admettons

que la « sodomie buccale » de l'évêque et de la Clémence complèterait agréablement le caractère de cette femme et le cycle de ses occupations; n'empêche que, privé de cet additif, le personnage de Clémence est assez beau et convaincant. Plus qu'un joli détail supplémentaire, c'est l'ordre du détail que je cherche dans un roman.

Roman, dit la couverture, par un effet de cette récente habitude (mais déjà invétérée) qui déguise en *romans* tous les livres contemporains. *Chronique*, dit le narrateur. Ma chronique ceci; cette chronique cela. L'esprit tendu vers le roman que m'annonce la couverture, comment, dès les premières pages, ne me sentir pas frustré? De roman, je tombe en chronique. Force m'est bientôt d'accommoder différemment mon attention, de lire *Le Jeu de patience* comme je fais *Binche-ana*, les *Chroniques maritales*, ou le *Journal* de l'Estoile. Bon, mais voici qu'alors le style m'embarrasse. Non point tant pour le « moindre petit bout » de la page 431, ou le « avec sa lampe il éclaira ses pas » de la page 796, que pour le ton général : neutre, et comme absent. Style si l'on veut de roman, encore que je le préfère un peu moins abandonné. Mais je me croyais en train de lire des histoires, une chronique : or il ne me déplaît pas que Tallemant écrive strict, et Jouhandeau chaque trait sans bavures. Acceptable comme style du roman que je ne lis pas, l'écriture du *Jeu de patience* me paraît imparfaitement convenir à des scènes et des portraits dont chacune et chacun sont traités en soi et pour soi.

Comment dissimuler ou vaincre une inquiétude à quoi l'auteur m'encourage? Toutes les cinquante pages, ne se pose-t-il pas la question qui m'obsède? Il sent que les éléments qu'il rassemble dans sa chronique ne composent pas une histoire suivie; ce ne sont qu'éléments d'un puzzle fort compliqué. Le lecteur peut ainsi supposer que s'il s'embrouille dans le détail des actions, ou s'il perd pied dans le perpétuel flux et reflux du temps, il ne doit s'en prendre qu'à son inattention. Mais découpez le livre en autant de petits morceaux que de sections chronologiques, ajustez ces pièces en reconstituant la suite des années : vous n'obtiendrez pas un récit cohérent. Un autre puzzle, simplement.

L'avantage est évident de ce brouillage des scènes, de cette subversion de notre calendrier : puisque l'auteur a souci de manifester la constance des maux humains, son procédé en vaut un autre. L'avantage, que je ne méconnais pas, peut-il racheter les divers inconvénients, et d'abord la mauvaise conscience qu'en prend Guilloux et qu'il en garde au long de sa chronique. Ce n'est pas lui

qui prétendrait avoir *retrouvé le temps*, au sens proustien de l'expression. Rien chez lui qui ressemble à cette confusion parfaite du présent et du passé à la faveur d'un souvenir affectif, dont l'intensité pour un bref instant efface, outre les perceptions qui corrigeraient l'illusion, tous les cadres sociaux, intellectuels, de la mémoire.

Faut-il admettre qu'en ajustant son jeu de patience Louis Guilloux a subi l'influence du cinéma? « J'ai beaucoup hésité sur la manière dont j'entreprendrais ce premier chapitre », écrit-il au début du livre, « et si, finalement, je me suis décidé pour celle que l'on va voir, ce n'est qu'après avoir longtemps rêvé à un tableau de notre petite ville, sur la fin d'un jour d'hiver. Et il n'eût pas été indifférent, par quelque moyen habile, de préciser que ce jour-là portait la date du 5 février 1912... Cela eût commencé comme dans un film. Un « pinceau lumineux » se fût un instant attardé sur le clocher de notre vieille cathédrale et l'on eût au passage appris, en regardant l'horloge du clocher, qu'il était un peu plus de six heures du soir. Ensuite, il eût suffi de quelques éclairs, révélant tel aspect pittoresque de nos anciens quartiers, faisant apparaître la silhouette en bronze d'un de nos héros dressée sur la place de l'évêché ou la porte du commissariat de police tout près de l'hôtel de ville pour créer, comme on dit, l'atmosphère. On eût remonté sous la pluie battante la rue du vieux Prieuré... » etc. Mais ce *pinceau lumineux*, que devient-il dans un récit? L'analyse phénoménologique de l'image telle que nous la présente l'imaginaire a montré que cette structure (ou comme on dit parfois, depuis Sartre, cette « conscience ») est merveilleusement irréductible à l'image perçue. Que brusquement une héroïne ou son amant soient à l'écran rejetés dix années en arrière, tout m'aide alors à suivre et rejoindre ce personnage : la perception visuelle me dispense de tout effort et particulièrement de ces douloureuses compositions de lieu que toutes les dix (ou deux) pages m'impose *Le Jeu de patience* (encore ai-je un peu pratiqué les exercices de Saint Ignace. Qu'adviendra-t-il de ceux qui n'ont pas appliqué autant de zèle que moi à s'inspirer des bons pères?).

Je me demande si je n'ai pas tort d'aller chercher si loin des causes ou des raisons et si Louis Guilloux, lorsqu'il brasse les années, ne nous révèle pas le même genre d'inquiétude qu'il trahissait au *Sang noir*. Il avait alors choisi de bloquer en vingt-quatre heures une masse d'événements, une foule de personnages beaucoup plus encombrants que ceux qu'on s'étonne que Corneille entasse dans *Le Cid*. Cette fois, il distend et disloque le temps que naguère il resserrait

et durcissait. En fait, toujours gêné dans ses rapports avec la durée. Ainsi dans *Le Pain des rêves* : quelle pitié d'avoir « à tenir compte des pauvretés de la chronologie », cette chronologie « qui en elle-même n'est pas grand chose », paraît-il, le « mot à mot des faits » n'allant « guère » plus loin « que les horloges, qui ne vont nulle part ». L'image peut séduire : elle ne prouve pas que *Le Jeu de patience* ait une forme nécessaire. J'aurai beau concéder à Guilloux qu'il est « bien naturel que le temps soit la hantise d'un chroniqueur », je n'en conclurai pas que la manie des dates, des fiches, des coupures de journaux ne s'excuse que si l'auteur ensuite prend le parti de « tout confondre ». Tout fondre, oui; mais Louis Guilloux, lui, veut que tout soit confondu : « Quand je rêvais encore à ma chronique, je voyais bien de quelle manière tout pouvait se mêler, et se mêlait en fait comme dans un kaléidoscope. » L'image n'est point fortuite, ou hasardée; l'auteur y revient, avec satisfaction.

Enfants, nous avons joué au kéléidoscope; adultes, nous y jouons plus volontiers encore, toujours émus et chaque fois émerveillés de constater qu'une petite secousse, qu'une délicate inflexion de la lunette chaque fois nous offre un miracle. Une épluchure de carotte, un lambeau de papier argenté, quelques débris de verre, trois fils de laine coloriés, c'est en vain que vous les secoueriez pour en faire de la beauté si la multiplicité des images, leur ordre géométrique ne venaient à la rescousse. Le plaisir que je prends au kaléidoscope, c'est celui même dont me comble tout ordre rigoureux, lorsqu'il s'applique à des objets dont les couleurs flattent mes sens. Plaisir complet, volupté partagée. Si quelque jeu n'est point de patience, c'est bien celui du kaléidoscope, ce jeu plutôt d'impatience. Le jeu de patience me garantit qu'un peu de mon attention saura reconstituer un tout unique préformé; le kaléidoscope, que jamais je n'épuiserai les possibles combinaisons. *Le Jeu de patience* n'est pas pour moi jeu de patience, car je cherche en vain la forme à recomposer; non plus une image de kaléidoscope, car il lui manque tout ce qui fait ce cristal d'une neige qui serait de cent couleurs.

Comme si le kaléidoscope justifiait avant tout la notion de désordre, c'est à quoi fidèlement revient le chroniqueur : « C'était donc là ma chronique, jusqu'à présent, cette leçon de catéchisme troublée, l'atelier de Laisné, et ce tableau d'un beau jeune homme faisant le fier sous les lumières du gaz, au café de l'Europe » (p. 136). Ou bien, p. 288 : « Il me faudrait reprendre mon récit, y réintroduire ces cloches, et au moment même où je me disais cela, elles sonnaient

encore, pour quelque salut, il devait être six heures du soir — tout refaire, comme j'avais tant refait si souvent. Je ne pouvais me dissimuler que jusqu'à présent je n'étais parvenu à dominer, si imparfaitement d'ailleurs, le fatras de ma chronique que par une série d'artifices, qu'à travers d'innombrables oublis, qu'à coups de renoncements qui m'avaient souvent été si douloureux quand j'avais dû les consentir, en laissant de côté un nombre considérable de figures et d'événements d'une importance primordiale ». On pensera que Louis Guilloux ne relève ce qu'il tient pour le vice de son livre que dans l'assurance ou du moins l'espoir d'être sur-le-champ contredit. Mais pourquoi laisser entendre ailleurs que ce ne furent pas les lois propres à l'économie de l'ouvrage et bien le hasard des associations dans l'esprit du narrateur qui commande à cet endroit l'insertion de cette scène : il a « comme un vague souvenir qu'il s'était agi en dernier lieu des plans volés et de l'histoire du manuscrit de Miss Cathy ». Pourquoi donc s'est-il mis à penser à la cousine Zabelle « et, au mépris de toute suite régulière dans le temps, non pas à la cousine Zabelle du temps de la visite de l'oncle Paul chez maman Nédélec, mais à la vieille cousine Zabelle du temps de l'arrivée de Pablo chez nous, à la cartomancienne qu'elle était devenue »? Pourquoi? Parce que. En même temps néanmoins qu'il se reproche, et plusieurs fois encore, ce qu'il semble désigner comme autant d'insuffisances, Louis Guilloux nous laisse entendre que cette méthode, ou ce refus de la méthode, lui permet seul d'accomplir son dessein : « La vérité ne se révèle que peu à peu, par petits fragments, jour après jour, au hasard, pour ainsi dire » (p. 652).

Autre chose la quête des vérités particulières, autre chose la mise en place des parties d'un bel ouvrage. La première saura profiter du hasard, qui n'avance pas la seconde. Subordonner l'entrée d'un personnage aux rêves du narrateur (p. 356), à l'effet d'un « mystérieux bouton » et « légèrement pressé » (p. 444), placer un incident « sans préméditation » (p. 342-343), cela peut produire, et produit en effet, comme l'écrit Guilloux, de « petites images, sans aucun lien entre elles, et d'ailleurs si mélancoliques » (p. 695). Mais un roman? Mais une chronique?

Je déplorerais moins cette facture s'il ne suffisait à Guilloux, pour me charmer, de raconter comme une histoire, avec un commencement, un milieu, une fin, la vie tout unie de Momone. Ce long morceau me fait rêver au livre qu'il eût mené à bien si, nouvelle victime de la Terreur dans les lettres, il ne s'était pas demandé,

après tant d'autres de nos contemporains : la littérature est-elle encore aujourd'hui possible? Qu'est-ce au fond que la littérature? Ne sommes-nous pas les derniers écrivains? A chacun son métier : que le philosophe s'interroge sur les rapports du temps et du roman; que le critique, à la rigueur, disserte sur le silence. Puisqu'il y a dans ce *Jeu de patience*, de quoi nous intéresser, et jusqu'à ce lait, cette tendresse humaine qui jamais n'empêcha beau livre de le rester, quel dommage que Guilloux, distrait par ses inquiétudes, oublie qu'un bon roman c'est d'abord une histoire.

ÉTIEMBLE.

Pierre Auger

INTRODUCTION A UNE CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

L'HOMME MICROSCOPIQUE (II)

LA CRÉATION ÉVOLUTIVE

Patience, patience,
Patience dans l'azur !
Chaque atome de silence
Est la chance d'un fruit mûr !

Ordre et désordre.

Les physiciens ont découvert, au milieu du siècle dernier, que toutes les portions isolées de notre univers et peut-être notre univers entier lui-même, sont condamnés à mourir dans une sorte d'indifférence générale. C'est en effet le sort qui attend tout ensemble formé d'un grand nombre d'éléments indépendants les uns des autres entre lesquels se produisent des échanges d'énergie. Si à une époque donnée certains de ces éléments possèdent plus d'énergie que les autres, si un arrangement de leurs vitesses, de leurs positions réciproques, présente des caractères singuliers, en un mot s'il règne un certain « ordre » dans le système, cette situation ne peut se maintenir indéfiniment. Les échanges d'énergie et de mouvement entre les différents éléments, quelque lents qu'ils soient, conduisent fatalement du système vers des états dans lesquels l'énergie et la matière sont distribuées dans l'espace de façon statistiquement uniforme.

L'interprétation de cette évolution vers le désordre uniforme repose sur un principe égalitaire, un principe d'après lequel la valeur de tous les états possibles est la même, ainsi que leur probabilité d'existence *a priori*. Si nous pouvions dresser le tableau complet de tous ces états possibles, nous en trouverions de très particuliers, présentant une structure, une ordonnance remarquable, à côté d'autres sans aucun trait distinctif, sans ordre. Admettre que tous ont des chances égales d'apparaître à une époque future donnée, suffisamment lointaine, c'est admettre l'absence de toute influence qui puisse venir s'exercer sur l'évolution du système et qui ait une préférence pour des états ou des groupes d'états particuliers. C'est

dire qu'aucun de ces états n'a pas plus de signification absolue qu'un autre, qu'ils sont tous indifférents devant l'avenir : c'est en somme rejeter toute cause finale.

Si nous dénombrons alors, parmi les états possibles, ceux qui présentent des caractères particuliers, les états présentant un certain ordre, et d'autre part ceux sur lesquels nous ne trouvons rien à dire, qui sont uniformes dans leur désordre, nous constaterons aussitôt que la seconde catégorie est infiniment plus abondante que la première. On sait bien que si on jette cent cailloux sur une table, ils ne formeront aucun dessin particulier, et qu'il faudra recommencer de nombreuses fois pour tomber sur quelque figure frappante, encore qu'approximative. Si, au lieu de cent cailloux, il s'agit des milliards de molécules qui composent la moindre parcelle de matière, on devine que les états de désordre forment comme un océan d'où émergent de minuscules îlots d'ordre, et que les chances d'atteindre l'un d'entre eux au hasard sont pratiquement nulles. D'ailleurs, au cas où une influence initiale aurait d'abord placé le système dans un état ordonné, improbable, il suffirait d'attendre plus ou moins longtemps pour le retrouver en désordre.

Il est clair que ces considérations de probabilité ne démontrent pas « l'impossibilité », au sens absolu du terme, de l'apparition spontanée d'un état ordonné à partir d'un système en désordre uniforme. Cette apparition devient seulement très rapidement de moins en moins probable lorsque le nombre de particules indépendantes augmente : si le système comporte, comme l'Univers, un très grand nombre de particules, l'improbabilité revient en fait à une impossibilité. L'exemple classique de ces très faibles probabilités est celui des singes dactylographes : une troupe de chimpanzés en possession de machines à écrire, « pourraient » fournir une frappe correcte de la collection complète du *Journal officiel*, mais il faudrait attendre beaucoup plus longtemps que la durée totale de notre système solaire jusqu'ici pour avoir quelques chances de voir se produire cet événement. Placés comme nous le sommes devant le fait indéniable qu'une telle collection du *Journal officiel* a été réellement imprimée, malgré l'extraordinaire improbabilité *a priori* de l'événement, il nous faudra rechercher quelques apaisements pour pouvoir conserver une position rationaliste et ne pas être contraints de trouver refuge dans une explication purement verbale. Ces apaisements pourront d'abord nous venir de la considération des transferts d'ordre, qui permettra de satisfaire globalement le principe de

l'évolution vers les états les plus probables. Puis, si nous tentons d'aborder des problèmes comme celui de la croissance dans le temps de la complexité des êtres vivants ou des créations humaines, il nous faudra passer par le domaine de la microphysique, domaine qui semble toujours renfermer d'inépuisables richesses nouvelles.

Les transferts d'ordre. — Les machines.

Prenons comme exemple d'état ordonné une bibliothèque bien rangée. Laissons-y pénétrer librement un large public : tout y sera bientôt en désordre et l'ordre ne se rétablira pas spontanément. Cependant on peut ranger de nouveau la bibliothèque : il faudra pour cela des assistants capables et actifs. Il faudra les nourrir. La viande consommée est celle d'animaux qui ont brouté des plantes. Celles-ci ont absorbé les rayons de soleil pour faire la synthèse du sucre. Dans le soleil des molécules se sont refroidies, ralenties dans leur mouvement, en envoyant du rayonnement sur la terre qui est plus froide. En dernière analyse, et à travers une série de transformateurs dont des êtres vivants, c'est l'uniformisation des températures entre le soleil et la terre qui a payé pour le rangement de la bibliothèque. L'ordre gagné a été payé d'un ordre perdu, d'une uniformisation installée.

Les transformateurs d'ordre qui font passer un ordre qui se défait dans un autre qui se construit sont des « machines ». Elles ne permettent jamais d'obtenir un gain quantitatif d'ordre, c'est-à-dire qu'elles ne font jamais passer un système d'un état total présentant une certaine probabilité dans un autre état total moins probable. Seulement, dans l'ensemble d'un système, certaines portions pourront passer dans des états très singuliers et très improbables à condition que dans d'autres parties qui présentaient un certain ordre, s'installe une uniformité nouvelle qui compense et au-delà cette diminution locale de probabilité. Considérée dans son ensemble, l'opération amène fatalement une certaine perte globale de probabilité pour le système : cette perte représente la part de la grande évolution générale de l'univers dans l'opération de transfert d'ordre réalisée par la machine.

La machine elle-même présente évidemment dans sa structure précise un ordre, et cet ordre doit nécessairement durer autant que les opérations qu'elle effectue. La permanence essentielle des machines, leur non-participation au moins temporaire à l'évolution générale, est obtenue dans celles que construit l'homme par l'emploi de solides indéformables ou élastiques. Mais il existe aussi des

machines à l'échelle moléculaire, et qui trouvent leur permanence dans celle des molécules elles-mêmes.

Évolution guidée. — Les catalyseurs.

Le monde évolue vers le désordre, mais il ne s'y précipite pas sans frein, ni par la voie la plus directe. Très souvent un système qui pourrait évoluer spontanément est retardé ou empêché dans ce mouvement par des frottements, des barrières, qui le maintiennent plus ou moins longtemps ordonné. Un quartier de roc reste perché sur le flanc d'une montagne alors qu'il roulerait en bas s'il était libéré des quelques cailloux qui le maintiennent. Un mélange de vapeur d'alcool et d'air subsiste indéfiniment sans réagir alors qu'il peut exploser si on l'enflamme. Il se présente généralement différentes voies d'évolutions possibles pour le système ainsi suspendu. Elles l'amènent toutes finalement au désordre nécessaire, mais après des avatars qui peuvent être très variés, et durer fort longtemps. Le rocher de tout à l'heure peut se fendre sous la gelée, tomber en pièces, former de la terre, nourrir des arbres que le bûcheron fera glisser le long d'un câble par-dessus la vallée jusqu'à une route sur l'autre versant, puis vers la plaine. Des galets résultant de sa destruction rouleront dans les torrents, et rejoindront aussi la plaine par une voie tout autre. Si nous reprenons le mélange de tout à l'heure, la présence d'un morceau de mousse de platine y fera combiner l'alcool et l'air, et produira de l'aldéhyde; celui-ci pourrait brûler à son tour, donnant de l'eau et du gaz carbonique et rejoignant enfin l'état que l'on aurait obtenu directement en enflammant le mélange initial. Les agents déterminants de ces transformations définies, les guides qui mènent ainsi l'évolution du système, peuvent cependant se retrouver eux-mêmes inaltérés à la fin des opérations. Ils constituent alors des machines auxiliaires, réalisant des transformations totales hors de proportion avec leurs propres dimensions.

Les corps comme la mousse de platine qui déterminent des réactions chimiques particulières sont appelés catalyseurs. On peut quelquefois analyser leur action et observer qu'ils entrent effectivement en combinaison avec certains des corps présents, et ne sont restitués à leur forme première qu'après un cycle de transformations. Mais les molécules étant inaltérables et seulement transformables par passages discontinus entre états définis, lorsqu'elles retrouvent leur état initial le retrouvent *exactement* et peuvent donc recommencer indéfiniment leur travail de catalyse.

Il est possible de généraliser cette notion de catalyse en l'étendant à tous les processus où une certaine évolution d'un système, permise par la thermodynamique, ne se produit cependant que grâce à l'intervention d'un agent qui se retrouve lui-même inchangé à la fin des opérations. Si cet agent favorise une ligne particulière d'évolution à l'exclusion d'autres également permises, c'est un catalyseur sélectif, un guide. Un tel agent peut conduire ainsi dans son évolution un système présentant à l'origine une certaine réserve d'ordre et lui faire parcourir des séries d'états très spéciaux de dégradation progressive, états dont l'accès aurait été extrêmement improbable dans le cas d'une évolution plus brutale. On voit de suite que l'incompatibilité de l'apparition de constructions complexes, comme les êtres vivants, dans des régions limitées de l'univers avec le principe d'évolution vers le désordre est levée grâce à la possibilité des transferts d'ordre. D'autre part, l'existence d'états d'ordre plus ou moins stables ou permanents, ainsi que celle de catalyseurs qui guident l'évolution de ces états d'ordre dans des voies détournées, lentes et absolument spécifiques, permet d'interpréter la stabilité des organismes vivants et leur reconstruction constante aux dépens des sources inépuisables d'ordre qui ont leur origine première dans le soleil. Mais si l'apparition de ces complexes et leur maintien n'est pas contradictoire avec les principes, ils ne sont cependant pas expliqués pour autant. Pour entrevoir une telle explication il faut analyser de plus près la notion même de complexité.

Asymétries et complexité.

La notion d'ordre, telle qu'elle a été utilisée dans la première partie de cet exposé, est essentiellement quantitative et ne laisse aucune place à la qualité. Ainsi, par exemple, la présence de bois dans les forêts et d'oxygène dans l'atmosphère correspond à une probabilité très faible *a priori*, donc à un ordre massif considérable, tandis que les usines ou les chemins de fer qui pourraient être construits grâce à la combustion de ce bois représenteraient moins d'ordre que le combustible disparu. Ils représenteraient un ordre quantitativement moindre mais plus intéressant pour nous, parce que d'une complexité spécifiquement humaine. Un ordre peu intéressant cependant pour les insectes ou les bactéries qui vivent en consommant du bois et ne sauraient rien faire d'une locomotive. La « qualité » ne peut se définir que par rapport à une certaine catégorie d'utilisateurs, hommes ou bactéries. Par contre, certains

caractères de complexité qui forment la base des édifices organisés qui nous intéressent peuvent être l'objet de définitions précises et générales. Ainsi les caractères de symétrie ou d'asymétrie d'un système avant et après toute transformation spontanée sont reliés par une règle qui peut être considérée comme dérivant du principe de raison suffisante de Leibniz. D'après cette règle, aucune dissymétrie *nouvelle* ne peut apparaître au cours de l'évolution d'un système, c'est-à-dire que dans chaque transformation l'effet est nécessairement plus symétrique, ou au moins aussi symétrique que l'ensemble des causes. On voit que ce qui risque de disparaître, d'être perdu, au cours de transformations où l'ordre se dégrade, c'est l'absence d'une symétrie. Le désordre parfait est parfaitement symétrique, un défaut de symétrie est une singularité, et elle doit avoir pour cause un ensemble présentant une dissymétrie du même type. Il n'y a là ni relation de grandeur, ni loi quantitative ; il s'agit d'une règle qualitative qui vient en somme se superposer comme une sorte de limitation au principe quantitatif de dégradation de l'ordre. Plus généralement, et en étendant la notion de dissymétrie à celle de complexité, on peut prévoir qu'il n'apparaîtra dans chacun des états successifs de l'évolution spontanée d'un ensemble aucun élément de complexité qui ne soit déjà présent sous quelque forme dans les états précédents. Si c'est un catalyseur qui a permis le passage d'un état dans un autre, il faut, bien entendu, l'inclure dans la définition de ces états : il fait partie des « causes » et ses caractères peuvent se retrouver dans les « effets ». Comme à la fin des opérations il se retrouve inchangé, il est possible de le soustraire afin de comparer l'état final sans lui avec l'état initial également seul. On constatera alors que certains éléments de dissymétrie, de complexité, qui étaient absents du système initial se trouvent introduits dans le système final grâce à l'intervention d'un catalyseur qui possédait ces éléments. Ainsi la forme non quantitative du principe permet à une masse de matière extrêmement faible d'imposer ses caractères de complexité à des ensembles beaucoup plus considérables, à l'occasion d'une évolution catalysée de ces ensembles.

Il est facile de montrer comment le principe de dégradation de l'ordre et le principe de symétrie gouvernent les grandes transformations en cours dans l'univers, puisqu'ils s'appliquent aux systèmes formés d'un grand nombre de particules indépendantes. Ainsi le soleil, masse sphérique à haute température, perd de la chaleur par rayonnement au profit des régions plus froides qui l'entourent,

notamment de ses planètes. Ce flux d'énergie tend à uniformiser les températures. L'action du soleil amène dans l'atmosphère terrestre la formation de courants ascendants et descendants d'air chaud et froid et provoque ainsi une certaine turbulence : mais il n'y aurait aucune raison pour que cette turbulence prenne la forme de cyclones puisque ceux-ci ont un certain sens de rotation, ce qui est une dissymétrie, alors que les causes que nous venons d'énumérer ne présentent pas de dissymétrie de ce genre. C'est que nous avons omis la rotation de la terre. Celle-ci présente bien le degré de dissymétrie voulu pour constituer la « raison suffisante » des cyclones lorsqu'on l'ajoute aux causes de turbulence dues à la chaleur solaire,

Si nous examinons des processus ou des objets à plus petite échelle. nous trouvons des effets analogues pourvu qu'il s'agisse encore d'ensembles formés de nombreuses particules indépendantes. Ainsi, il existe dans la nature des substances comme le quartz qui présentent une dissymétrie du même type qu'une torsion, ou qu'une vis. On trouve dans les roches exactement autant de quartz « gauche» que de quartz « droit », c'est-à-dire ayant la dissymétrie d'une vis à gauche ou à droite. C'est au hasard de certaines circonstances initiales que la silice a cristallisé dans l'une ou l'autre forme. Il n'y a aucune indication d'une prépondérance de l'une des deux, qui indiquerait une dissymétrie dans les causes. Plus généralement, toute réaction chimique qui part de substances symétriques donne nécessairement des produits dont le total est symétrique : si, comme dans le cas du quartz, certains produits finaux présentent une dissymétrie caractéristique nécessaire, ces différents produits possibles seront obtenus en proportion telle que leurs dissymétries se compensent les unes les autres. Il s'agit ici d'une compensation statistique comme il est de règle en physique classique : ainsi tout bloc de granit de quelque importance est symétrique dans son ensemble, malgré que beaucoup des cristaux individuels de quartz qui le composent présentent une dissymétrie droite ou gauche.

Pourtant si nous ne considérons que quelques millimètres cubes de ce granit, suivant l'endroit où le prélèvement sera fait nous tomberons sur un cristal gauche ou sur un droit. Si de nombreux prélèvements se compensent, il n'en reste pas moins vrai qu'un seul d'entre eux donne un résultat dissymétrique, qui exige une cause présentant le même caractère. Le magma fluide à partir duquel s'est cristallisé le granit était isotrope, c'est-à-dire complètement symétrique : à quelle cause alors attribuer l'apparition en un point donné

d'un cristal gauche plutôt que droit? Nous devrons ici effectuer un passage à l'échelle microphysique et voir si cette « cause dissymétrique » absente en vertu des lois statistiques de la physique classique, c'est-à-dire lorsque nous considérons des ensembles formés de nombreuses molécules indépendantes, ne peut pas apparaître lorsque nous considérons un petit nombre de ces molécules seulement.

Les fluctuations.

Nous avons dit, au début de cette étude, que si le nombre d'éléments indépendants d'un système croissait, les chances de voir ces éléments réaliser transitoirement un ensemble ordonné diminuaient. Inversement, si un système ne comprend qu'un petit nombre d'éléments, il a plus de chances de passer par des états ordonnés au cours du temps. Si parmi les cent cailloux jetés au hasard de l'expérience de tout à l'heure et qui ne forment aucune figure d'ensemble frappante, nous cherchons les arrangements remarquables de groupes de trois ou quatre, il y a de fortes chances que nous en trouvions, comme des alignements ou des parallélogrammes. La même chose se passe dans le cas des molécules : d'une certaine manière le mouvement d'une seule molécule est toujours ordonné. Un très petit nombre de molécules choisies dans une grande masse peuvent se trouver disposées pendant un instant suivant tel ou tel arrangement géométrique spécial, présentant telle ou telle symétrie ou dissymétrie, quittes à s'écarter l'instant d'après dans des directions quelconques en défaisant cet édifice temporaire. Il s'agit là d'une *fluctuation* d'ordre, comme il y a des fluctuations de densité, de température, dès que le volume de matière considérée est assez petit pour ne contenir que peu d'éléments distincts.

Dans les conditions habituelles, ces fluctuations se compensent les unes les autres puisqu'elles disparaissent et réapparaissent à chaque instant irrégulièrement. Mais si une fluctuation donne lieu à la formation d'un arrangement permanent ou présentant une stabilité au moins temporaire, et si le groupement microscopique ainsi réalisé peut jouer un rôle catalytique en déterminant une certaine transformation du milieu, alors se produit une amplification de ses effets. Ainsi par exemple s'il s'agit d'une solution ou d'une masse fondue prête à cristalliser, alors la présence, même fugace, d'un arrangement de molécules présentant la symétrie d'une vis à gauche pourra former le germe initial d'un cristal présentant la

même dissymétrie. Nous saisissons ici, à l'échelle microscopique, la cause exigée par nos principes, et puisque la croissance du cristal une fois amorcée se continue suivant le même réseau que le germe initial, un gros cristal « gauche » va se former. Bien entendu, si nous augmentons le volume considéré, des arrangements « à droite » et « à gauche » en nombres statistiquement égaux, vont apparaître de tous côtés et seront les germes de cristaux présentant ces deux dissymétries inverses. La masse totale cristallisée sera alors symétrique, comme les causes totales, statistiques ou classiques, qui s'y appliquent. On voit quel rôle important les fluctuations peuvent jouer lorsque des conditions spéciales leur permettent de catalyser des transformations massives. Elles impriment alors leur marque sur des groupements considérables de molécules alors qu'elles sont fondamentalement attachées à des événements qui ne font intervenir qu'un petit nombre d'éléments. Les conséquences des phénomènes caractéristiques du monde microscopique sont ainsi amplifiées et portées à l'échelle macroscopique.

Une fluctuation qui se fixe et qui donne lieu à une transformation catalytique voit ses effets amplifiés. Mais il faut encore que chaque portion du système à transformer passe dans un voisinage suffisamment proche du catalyseur, exigence qui en ralentit et en restreint singulièrement l'action. Il existe des mécanismes beaucoup plus puissants d'amplification qui évitent cet inconvénient. Ils se trouvent vis-à-vis de la simple catalyse dans un rapport comparable à celui des intérêts composés vis-à-vis des intérêts simples : les produits de la réaction déterminée par la fluctuation initiale sont eux-mêmes catalyseurs de la même réaction : la quantité de catalyseur s'accroît donc au fur et à mesure des progrès de la transformation. Il peut s'agir à l'origine d'une fluctuation d'énergie comme celle que représente un choc de molécules beaucoup plus violent que la moyenne : la réaction déterminée par cette concentration exceptionnelle d'énergie entre quelques-unes des molécules du système fait alors apparaître comme conséquence une nouvelle quantité d'énergie, suffisante pour déterminer *plus d'une* nouvelle réaction élémentaire et déclenchant ainsi une sorte d'avalanche appelée réaction par chaîne. D'autres types de réaction de ce genre existent dont l'agent multiplicateur est constitué par des radiations ou des particules diverses. Mais les plus importantes pour nous des réactions « en avalanche » sont les réactions autocatalytiques. Dans celles-ci la fluctuation initiale détermine d'abord la formation au sein du

milieu étudié d'une molécule nouvelle. Puis celle-ci catalyse dans ce même milieu des réactions aboutissant à la formation de nouvelles molécules qui lui sont identiques. C'est ce qui se passerait par exemple si l'aldéhyde qui résulte de la réaction catalysée de l'alcool et de l'air était lui-même catalyseur de cette réaction. Ici aussi se produit une accélération de la formation des molécules nouvelles. La première conséquence et peut-être la plus essentielle de ces mécanismes, c'est la conservation de la fluctuation initiale à laquelle ils aboutissent, conservation d'autant mieux garantie contre les retours du désordre que la reproduction s'est faite à un plus grand nombre d'exemplaires.

Construction et durée.

Les processus que nous venons d'analyser sont ceux de la création élémentaire. Le principe d'évolution qui impose à toute construction d'être détruite au cours du temps permet la création d'un ordre nouveau, à condition qu'il soit payé par une destruction correspondante, tandis que le principe de raison suffisante exige à l'origine de toute construction un germe qui renferme la complexité nécessaire. Ce germe, s'il est assez petit, assez simple, peut être apporté par une fluctuation au cours d'une période d'attente où *rien ne se passe* et dont la durée ne peut être déterminée à l'avance. Ce n'est pas tout, il faut encore que ce germe prospère, il ne faut pas qu'il se perde dans le désordre général, il faut qu'il se multiplie pour durer. Toutes ces conditions réunies, la fluctuation microscopique fera enfin paraître ses effets amplifiés dans le monde à grande échelle.

Une création élémentaire ne peut cependant se dépasser elle-même par une simple amplification. Celle-ci n'est que quantitative, elle consolide, permet l'accroissement et la durée, mais sans nouveautés. Pour que l'édifice commencé se développe, il faut que de nouvelles créations s'ajoutent à la première, que la structure initiale nécessairement simple se complique. Il n'est pas besoin pour un tel développement d'invoquer un nouveau mécanisme, le jeu par étapes successives des fluctuations fixées et amplifiées suffit. Prenons par exemple la construction d'une molécule très complexe, comportant la combinaison de nombreux éléments présents dans le milieu, disposés suivant une ordonnance parfaitement définie. Dès qu'il s'agit de combiner plus de deux éléments choisis, l'opération en un seul acte représente une fluctuation si improbable qu'il faudrait attendre très longtemps pour qu'elle se réalise. Mais si la combinaison de deux

d'entre les éléments nécessaires peut se produire seule, en une première étape, et *attendre* la venue, par chance, des éléments suivants, la probabilité revient à des valeurs acceptables. Si maintenant la construction envisagée demande un plus grand nombre de constituants, situés dans des positions précises les uns par rapport aux autres, la formation du complexe final en un seul acte ne présente plus alors qu'une de ces probabilités quasi nulles qui demandent des milliards d'années pour prendre corps. Dans ce cas, la fixation des étapes successives sous forme de complexes partiels, stables au moins temporairement, permet à l'édifice de se construire sans qu'il soit nécessaire d'invoquer le miracle. Dans chacun des états successifs, le complexe partiel attend que la chance lui apporte l'élément suivant. S'il ne peut attendre et se défait trop vite, s'il n'est pas capable de saisir l'occasion quand elle se présente, le complexe final reste dans les immenses limbes des possibles qui ne seront jamais réalisés.

Ce n'est pas autrement que travaillent les chimistes qui cherchent à faire la synthèse d'un composé végétal compliqué comme la quinine ou la pénicilline. Il leur faut trouver une série de composés qui conduise au corps cherché par une suite d'étapes successives, chacune de ces étapes présentant un minimum de stabilité lui permettant d'attendre l'àrrivée de l'élément suivant. Il est certain que c'est également ainsi que les choses se passent dans les cellules de l'arbre ou de la moisissure, malgré que les voies d'approche puissent être bien différentes dans la nature et au laboratoire.

La création est décomposée par cette analyse en une série d'étapes comportant chacune à sa base une permanence initiale, un terrain favorable qui puisse « attendre » sans s'altérer. Puis après une durée indéterminée se produit une fluctuation qui ajoute à un des éléments de la permanence un détail nouveau, et constitue le début d'une permanence nouvelle. Si cette étape se maintient, c'est-à-dire si elle s'amplifie et se reproduit de façon à résister à l'évolution vers le désordre, elle constitue une base pour des étapes nouvelles qui viendront se présenter au cours du temps.

Évolution des espèces.

Appliquée à la série des êtres vivants, cette analyse fournit l'image suivante de leur genèse : dans un milieu complexe, inanimé, un premier groupement très simple, mais qui présente la propriété de catalyser la formation de groupements identiques à lui-même

dans ce milieu, déclenche le mouvement. Il se multiplie, attend. Des fluctuations thermiques, des rayons ionisants viennent modifier les différents exemplaires existants du groupement initial, leur ajoutant ou leur retranchant, et les « tuant » généralement, c'est-à-dire les privant de leurs propriétés de reproduction. Mais un jour vient où une addition laisse subsister la propriété autocatalytique, et voilà une nouvelle espèce créée. Puis les choses se compliquent, et les êtres de grande taille apparaissent, mais chaque fois le mécanisme de création évolutive parcourt les mêmes étapes : il se réduit essentiellement à une fluctuation qui modifie une molécule dans un chromosome tout en lui laissant ses propriétés fondamentales. L'amplification du développement fait le reste et détermine la sélection des mutations favorables.

On comprend mieux les rapports respectifs de la création, du développement et de la sélection si l'on compare deux cellules de même grandeur et d'aspect bien semblables, mais dont l'une est une amibe, l'autre la cellule germinale de l'homme. Pour que l'amibe devienne un homme, il faudrait des millions de siècles. Pour l'œuf, il faut quelques mois. C'est que la première ne recèle pas la complexité nécessaire, et pour l'obtenir, il faudrait attendre les créations successives de chacun des détails. L'œuf possède déjà tous ces détails sous la forme élémentaire de molécules diverses, et il suffira de la reproduction identique de ces molécules, ainsi que de la formation de tous leurs sous-produits et de leurs combinaisons avec les substances normales du milieu pour qu'apparaissent les caractères de l'être développé. En revanche, par ce procédé rapide, l'œuf de l'homme ne peut devenir qu'un homme, alors que l'amibe pourrait atteindre avec le temps un point quelconque de cette immense variété d'êtres, de forme et de qualité imprévisibles, qui forme l'ensemble des êtres viables, et parmi laquelle les choix des sélections ont tracé le cheminement des espèces.

Attente, fluctuation, amplification, voilà l'essentiel de ces processus au cours desquels n'apparaît jamais rien qui puisse ressembler à une orientation vers un but préétabli. N'y a-t-il pas cependant des modes de création plus actifs, dans lesquels la liberté de choix, de décision, que possèdent les groupes complexes individuels depuis la molécule jusqu'aux animaux supérieurs, joue un rôle? Il existe une indétermination initiale, puisque la fixation d'une fluctuation peut être faite ou non, de façon imprévisible, dans chaque cas individuel. Mais il s'agit encore là d'une simple superposition de

probabilités : celle de la fluctuation, et celle de la fixation. Il s'agit en somme d'attendre que, l'événement s'étant produit, la fixation soit faite à temps; c'est tout. Il semble pourtant que dans la sélection sexuelle chez les animaux apparaisse un élément de choix nettement marqué : une femelle choisira un mâle dont l'ornement ou les actions lui agréent. Souvent l'élu sera distingué parce qu'il diffère de la moyenne de ses semblables. Les descendants hériteront à la fois du goût de la mère et des caractères du père, et voilà une lignée dans laquelle l'ornement ou le comportement initial auront une tendance à s'amplifier par surenchères successives. Cela pourra être l'origine de grosses variations sans utilité visible amenant finalement des changements profonds, comme le passage des reptiles aux oiseaux. Mais, encore une fois, le choix initial individuel représente seulement un fait plus ou moins probable et si l'on peut parler ici d'action directe du désir, de la volonté des animaux sur leur évolution, c'est seulement de façon absolument obscure, capricieuse, hasardeuse. Jamais, à aucun moment, l'animal n'a créé volontairement, c'est-à-dire suivant la théorie de Lamarck, *voulu* sortir de l'eau ou voler. Un reptile a simplement choisi un partenaire orné d'écailles qui pourraient être des embryons d'ailes et ce choix initial a pu déclencher la création des oiseaux.

Création humaine.

Le schéma de la création que nous avons déduit des principes de la physique ne peut-il pas s'appliquer aussi d'une certaine manière à la création intellectuelle ou artistique telle qu'elle prend naissance dans l'esprit des hommes? Le penseur tend ses filets, se pose une question, et guette cette proie qu'il ne connaît pas et ne peut prévoir, sans quoi la création serait déjà effectuée. L'occasion se présente au cours de ces rencontres continuelles d'idées, d'images, de souvenirs qui forment le fond de notre vie intérieure, et que l'on pourrait appeler le *mouvement brownien* de la pensée. Le rêveur la laisse passer, le créateur la saisit et la fixe : il la reconnaît et la formule. Cette reconnaissance est l'aspect conscient de la fixation. La création élémentaire ainsi réalisée se poursuivra par l'adjonction d'éléments nouveaux si la vigilance continue, et l'ensemble ainsi constitué sera révélé d'emblée aux autres hommes, entraînant peut-être leur adhésion. Il n'est donc création que de détails ou d'idées générales simples, et tout édifice complexe est dû à une accumulation de telles créations, fixées l'une après l'autre. Dans le monde de l'esprit

comme en chimie et en biologie, la création est réservée au domaine microscopique, où les éléments en jeu sont peu nombreux et les chances de rencontre grandes. La faculté d'amplification qui est la caractéristique fondamentale des êtres vivants et de leurs groupements se charge ensuite de lui assurer la permanence et d'en porter les conséquences à grande échelle.

Certaines phases du mécanisme créateur peuvent être inconscientes ou du moins peu remarquées. Une question posée peut rester en attente pendant que la vie quotidienne se poursuit et la rencontre heureuse qui donne la réponse semble alors une soudaine révélation. L'effort créateur proprement dit est surtout un effort soutenu de concentration pour établir et maintenir la permanence initiale, ainsi que pour reconnaître et saisir l'occasion favorable : c'est là le sens du « en y pensant » de Newton. L'activité du mouvement de la pensée, l'abondance des combinaisons nouvelles qui se présentent conditionnent les rencontres créatrices. Le plus souvent cependant, il ne suffit pas d'avoir reconnu et saisi l'idée essentielle pour que la création soit achevée : il faut situer cette idée par rapport au reste du monde, la rendre intelligible et communicable. Un grand nombre de créations auxiliaires sont alors nécessaires. Ce travail d'amplification dégage la création élémentaire du microscopique où elle est née pour en faire une œuvre à l'échelle humaine.

Fixées par la tradition, conservées par l'enseignement et les livres, les créations successives des hommes forment un patrimoine toujours croissant. Les jeunes la reçoivent d'emblée, comme un complément de l'hérédité qu'ils portent dans leurs chromosomes. L'évolution créatrice des espèces est ainsi suivie de celle des idées.

Où va la création?

Création de molécules catalytiques ou autocatalytiques, création de gènes et de chromosomes et des êtres complexes dont ils renferment les caractères, création d'idées ou de concepts, création d'œuvres humaines idéales : si la chance est toujours nécessaire à leur origine, sont-elles cependant pour cela arbitraires et livrées au caprice total des circonstances? Absolument pas. Il n'est de création que de permanences, et les permanences « possibles » ne forment pas la série continue dans laquelle pourrait jouer cet arbitraire complet. Elles constituent une série discontinue, celle des objets absolus, depuis la molécule jusqu'à l'homme, et, dans la pensée de celui-ci même, les concepts et les souvenirs. Il reste cepen-

dant impossible de prévoir quel est celui de ces objets qui va se réaliser, ni quand se fera cette apparition. Seules les chances respectives des diverses combinaisons pourraient être évaluées si toutes les circonstances étaient connues. Si l'on vous demande de citer un chiffre, ce sera toujours un nombre entier, un des « possibles », et il sera probablement compris entre 1 et 10.000 (à cause des numéros de téléphone ou d'automobile). Pourtant, puisque vous êtes libre, rien ne permet de prévoir lequel de tous ces possibles se réalisera. La petite création que l'on vous propose se produira par chance, après une courte attente, et sera permanente. On voit combien liberté et création sont proches.

La faune de notre époque représente un échantillonnage des animaux « possibles », c'est-à-dire viables dans les circonstances actuelles, échantillonnage résultant de parcours tortueux et imprévisibles à travers le champ de tous les possibles dont les éléments les mieux réussis ont seuls survécu. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions de la complexité croissante des êtres vivants dans les faunes des époques successives : ces êtres n'ont pu commencer que par quelques molécules autocatalytiques, et en envahissant de proche en proche et au hasard, à partir de ce point, par une diffusion en tache d'huile, le domaine des possibles, ils ont forcément rencontré des permanences de plus en plus complexes. La même chose est vraie des idées humaines : elles s'enchaînent par des créations successives, dont bien des chaînons se sont perdus, mais les permanences qui subsistent et se multiplient par transmission s'avancent toujours plus loin dans le domaine de ce qui est possible à l'esprit humain.

Comme nous avons tenté de donner une interprétation purement rationaliste de l'évolution « à rebours » que présentent les animaux et les plantes au sein de celle de l'univers dans son ensemble, elle prend le caractère de fatalité des grandes lois naturelles. Du jour où est apparue la première molécule à la fois autocatalytique et capable de supporter des complications successives sans perdre cette qualité, l'apparition d'êtres complexes était en quelque sorte inévitable, si aucune catastrophe ne venait interrompre leurs progrès en les détruisant tous à la fois. De même, le progrès des idées humaines est fatal, puisque d'une part la transmission des concepts des vieux aux jeunes et la diffusion d'un homme à l'autre leur assure une certaine permanence, et puisque d'autre part un mécanisme analogue à celui de la sélection naturelle permet à

certaines combinaisons complexes avantageuses de s'imposer aux dépens des autres. Le mouvement des idées religieuses les fait progresser en tant que le système social auquel elles sont adaptées bénéficie de ces perfectionnements : ceux-ci restent ainsi toujours très limités. Au contraire, le mouvement des idées des sciences expérimentales, à partir du moment où elles ont pris naissance, présente un progrès fatal, puisqu'elles sont adaptées au monde et non à une forme sociale. Elles ne peuvent qu'avancer, d'étape en étape, par des créations successives dont la fixation et la diffusion sont basées sur leur utilité, c'est-à-dire sur les avantages individuels et sociaux qu'elles confèrent.

Au sein d'un monde qui recèle encore des trésors immenses d'ordre inorganisé, d'ordre massif et simple, et qui laisse ces trésors s'écouler torrentiellement vers l'avenir uniforme qui l'attend, une petite ride semble aller à contre-courant. Elle ne remonte pas le courant exactement, mais au moins elle ne le suit pas, elle ne disparaît pas d'emblée dans le désordre anonyme de l'océan qui la guette en aval. Elle dure, se maintient, se nourrit du flot qui passe. Parce qu'elle dure, des chances successives lui permettent de s'étendre en largeur, en travers du courant, et de former une petite zone de permanence. C'est bien précaire, et une grosse vague pourrait quelque jour engloutir le tout. Pendant ce répit, pourtant, l'îlot s'accroît et se complique. Pas un des éléments qui le constitue ne remonte jamais, mais ils y séjournent, descendant lentement, avant de repartir finalement pour toujours. Il n'y a rien dans tout cela qui contredise les grands principes : mais simplement par chance, parmi toutes les figures passagères qui jouent sur l'eau, il s'en est trouvé une qui peut attendre, et qui peut saisir les occasions successives de se développer. C'est une fille de la patience. Où va-t-elle, elle ne le sait, non plus que le reste du monde. Son destin n'est pas fixé puisqu'il dépend des chances à venir, et pourvu seulement qu'elle dure, elle pourra déployer des richesses de complexité et d'organisation. Sans doute disparaîtra-t-elle un jour par accident, ou bien si la puissance de devenir de notre univers doit jamais s'épuiser. Pourtant elle forme le sel de la terre, et toutes les valeurs qui résident en elle sont présentement confiées à l'homme : en attendant...

Pierre AUGER.

Georges Limbour

DEUX SCULPTEURS

(HENRY MOORE — ADAM)

Le Musée d'Art Moderne nous donne une exposition du sculpteur Henry Moore, le seul artiste anglais contemporain dont la juste renommée ait depuis longtemps franchi le Détroit. (Les expositions que nous avons pu voir à Paris ces dernières années nous ont montré une peinture anglaise plutôt en fâcheux état). Il ne fallait nous attendre, sans doute, à un rassemblement ni très abondant, ni même très varié, ou qui soit susceptible de nous donner une idée d'ensemble précise de l'évolution de cet artiste, et de nous entraîner dans le sentiment lyrique de la progression continue des formes : la sculpture lourde — pour parler le langage des artilleurs — est difficile et coûteuse à transporter et peut-être eût-il fallu, si l'on eût voulu monter un grand spectacle de pierre et de métal, employer quelque ancien bateau de débarquement fait pour les tanks et les canons. Non que j'imagine si pesante l'œuvre de M. Moore qui comporte maints objets en bois ou en terre cuite. (Et l'on sait que la sculpture, obligée de renoncer au monumental, tend de nos jours à des formats singulièrement réduits). Mais la sculpture, tout de même, il convient que cela pèse un peu. Par elle, en un émouvant conflit, l'esprit anime ce qu'il y a de plus lourd dans l'écorce terrestre, et nous sommes heureux quand nous voyons, comme en a fait Laurence, plus légères que toutes, des statues en plomb. Donc il est beau de songer à un bateau qui nous apporte, sans esprit de lucre, des choses aussi lourdes que des sculptures — quelques-unes précisément monumentales — qui promptement le font enfoncer au-dessus de sa ligne de flottaison. Et qu'avons-nous alors à nous plaindre, si nous trouvons qu'il n'y en a pas beaucoup, qu'il n'y en a pas assez!

Qu'y a-t-il donc, en fin de compte, en ce Musée? Je le confesse, j'ai un peu oublié. Non que j'en ôte, mais plutôt que j'en rajoute! Et cela vaut mieux, pour moi et pour tout le monde ici présent. Et ce que je rajoute, dans la confusion de mes souvenirs, où donc l'ai-je pris? Je ne veux faire croire à personne que je l'ai ramené d'Angleterre dans ma tête (je n'ai, dans ce pays, depuis longtemps

mis les pieds). Je pourrais fort bien l'insinuer, et mes lecteurs, les personnes que je ne rencontre qu'à intervalles très irréguliers, quelle raison auraient-ils de se méfier de moi? C'est ainsi que doit faire un homme de lettres qui soigne son prestige et soucieux de son autorité; et cette méthode bien appliquée conduit souvent à un succès mérité. Car cela ne fait pas sérieux de vouloir parler de certaines choses et d'avoir la bêtise et la témérité d'annoncer, avant même d'en dire un mot, qu'on ne les a jamais vues. Eh bien, si, tout de même, j'avais déjà vu les œuvres d'H. Moore, quoique de façon peu commune. Je les connaissais de manière très approfondie par quelques albums que j'avais examinés, et notamment par un gros bouquin paru à London, chez Lund Humphies and Company Ltd, avec une introduction par Herbert Read et 221 photographies sur beau papier glacé (first ed. 1944). Il y a dans ce volume de très bonnes reproductions, quelques-unes prises de divers points de vue, et il n'y a pas besoin de tellement d'imagination si l'on a soin de bien prendre mesure de l'œuvre en pouces et en pieds, et de connaître en quelle matière est fait l'objet : pierre, métal, bois, terre cuite, etc. pour la voir se dresser devant soi dans ses réelles dimensions et en pleine lumière. Puis nous commençons notre petite déambulation tout autour, allant jusqu'à nous prendre les pieds dans cette échelle couchée sur le sol de l'atelier et que le photographe, on ne sait pourquoi, n'avait pas pris soin de faire ôter.

Quoi d'étonnant si les premières œuvres de Moore (né en 1898) montrent quelque influence des sculptures dites primitives : nègre, égyptienne, mexicaine, dans ses *masques* et personnages, entre 1925 et 1930? Influence passagère et qui s'efface dans ces statues nombreuses et variées sur deux thèmes qui apparaissent au long de toute son œuvre comme ses préférés : *Mère et Enfant* (et non pas *Maternité* : rien ici de symbolique ou d'allégorique!) et *Femme couchée* (sculpture horizontale). La sculpture reste longtemps emprisonnée dans la forme humaine. On verra plus loin comment Moore réussira à s'en échapper. Pour le moment il joue avec grande puissance et invention originale, sans aucun expressionnisme, des volumes *arrondis* du corps (sauf rares exceptions il est bien loin du cubisme, des volumes anguleux d'un Lipchitz). Une intense présence se révélait sous ses masques, une grande force vivante gonflait les formes de ces êtres couchés ou arrondissait autour des enfants, en un grand mouvement circulaire, les épaules et les bras maternels.

Vers l'année 1930 une transformation assez rapide s'opère dans l'œuvre de Moore. Elle est probablement la conséquence de ses promenades sur les plages où il recherche et observe particulièrement les cailloux et galets arrondis et diversement sculptés par la mer. Celle-ci, avec beaucoup d'imagination et de caprice mécaniques, leur

impose des formes assez inattendues qui gardent la mémoire de ses longs mouvements, nous évoque d'incessants flux et reflux. Ces galets sont le vestige d'un rythme continu. Et ils ne sont pas seulement lisses et roulés, ils ouvrent aussi de curieuses cavités (où l'on voit parfois des sortes de dents en matière brillante) et ils sont aussi parfois percés de trous. Voilà un de leurs caractères essentiels qui devait avoir tant d'influence sur la sculpture de Moore. Par eux le sculpteur fit connaissance avec le trou, avec l'évidé. Jusqu'alors sa sculpture avait été plutôt massive. Il va essayer maintenant des formes creuses et percées. On sait en quoi consiste la sculpture transparente, aérienne. Notons cependant que Moore ne s'engage pas dans cette voie : les volumes restent puissants et ses formes denses : les trous ne donnent qu'une aération relative et leurs volumes restent moins importants que ceux des pleins.

La mer qui avait troué ces cailloux était-elle aussi agitée par un vent qui venait du continent? Peu importe, de même que peu importera pour certaines planches de dessins où il construit des formes pures. J'ai dit qu'il était né en 1898 et il n'est sûrement pas sans avoir subi quelque influence des grands inventeurs de formes de ce siècle.

Les dessins de cette époque (tout cela au Musée d'A. M.) montrent en effet grande abondance de formes, directement inspirées par les galets. Et il est beau de penser que c'est ainsi, sur des plages, que Moore rencontra le squelette humain, comme un présent de la mer. Ces galets ne faisaient-ils pas penser à des ossements, certains n'offraient-ils pas l'aspect étrange de vertèbres? Et de même que le galet nous rappelle le mouvement de la mer, l'os relate sur ses parois le long mouvement de la chair, que d'ailleurs il conditionnait. Eux aussi sont vestige de rythmes. Après les planches de formes inspirées par les galets, les dessins tirés des os, en particulier des vertèbres — animés d'une vie intense jusqu'à l'obsession, qui commence à poindre, de la carcasse. A partir de 1930 apparaissent donc beaucoup... d'objets simplement dénommés « sculptures », ne suggérant aucune référence directe à des formes précises connues, mais à des forces naturelles violentes qui les auraient bouleversés et travaillés et qu'ils rendent présentes à notre sensibilité. Alors les fameux thèmes : *Figure couchée* ou *Mère et Enfant*, que Moore n'abandonne pas, changent d'aspect, plus rapprochés des formes anonymes naturelles, leur masse offrant de grandes perforations, de larges vides par où le vent, la lumière et la mer circulent. La forme humaine, de laquelle le sculpteur avait du mal à s'évader, prend des significations multiples. Le bois travaillé par l'eau et le vent, le galet des falaises écroulées dans la mer, sont une allusion à l'idée de femme, et la femme aussi bien raconte toute une histoire de la nature.

(Ces sculptures sont en bois, en pierre, en métal, en terre mais non pas indifféremment. Moore choisit le matériau d'après l'esprit de l'œuvre à exécuter, ou vice versa, et sa manière de le travailler s'inspire de sa nature propre). Quelquefois, notamment dans ses figures métalliques, Moore évoque (comme je l'ai déjà indiqué) des aspects de carcasses lisses qui rappellent certaines créations surréalistes. Dans ses recherches légitimes, il y a peut-être là un excès qui n'est pas le meilleur de son travail.

Maintenant Moore va imaginer autre chose. (Ici encore nous ne chercherons pas de rapports ni de filiations entre lui et certains sculpteurs du continent). Ce sera de tendre entre les parties saillantes de ses objets anonymes, des cordes en boyaux, ou métalliques, cordes parallèles comme on voit aux instruments de musique. Elles comblent des vides et il y en a parfois plusieurs groupes, disons plusieurs tables dont chacune est d'une couleur spéciale. Ces objets, le plus souvent en bois poli et de formes arrondies, peuvent s'appeler *Panier pour oiseau*, *Mère et Enfant* (il y en a toujours beaucoup), la *Fiancée* ou simplement : *Sculpture à cordes*. Assez naturellement, que ce soit à tort ou à raison, des cordes parallèles tendues nous suggèrent aussitôt un frémissement, une vibration, le passage et la musique d'un vent, bref le contraire d'une immobilité silencieuse : le contraire donc de la sculpture! L'emploi de cordes serait-il alors une sorte de défi à la nature de la sculpture? Peut-être le sculpteur, qui a si longtemps et familièrement discouru avec la mer, peut-il penser prendre aux pièges de ses formes creuses cette autre force élémentaire : le vent? Mais n'animons pas et ne sonorisons pas la sculpture! Qu'elle reste immobile et silencieuse! Pures formes, elles aussi, ces cordes, tendues à l'extrême, correspondent dans une sculpture à ce que sont les traits hachurés dans un dessin : volume transparent et aérien, brisant la lumière, elles projettent dans l'espace, entre des formes arrondies, la tension de la ligne droite idéale. Et si elles font songer trop vite — en tant que formes — aux instruments de musique, pourquoi pas aux très gracieuses portées des fils télégraphiques, ou aux barreaux verticaux tendus, non parfois sans beauté, devant des fenêtres? Je n'en dirai pas plus, sinon que ces fils correspondent peut-être aussi à quelque chose de plus mystérieux. Justement on voit dans certaines statues de métal, des fils de fer rattacher une mère à un enfant (de formes très peu apparentées aux formes naturelles de ces êtres). Le *fil* joue un rôle important dans la dernière partie de l'œuvre de Moore : nombreux dessins de *fileuses* et tricoteuses où le fil est toujours tendu sur une grande longueur. Enfin certains personnages des dessins semblent étrangement entravés, ligotés dans des écheveaux de fils.

Venons-en donc aux dessins (et aquarelles) dont les murs du

Musée sont largement tapissés (car les dessins sont d'un transport aisé), ce qui est heureux car ils sont des plus curieux. Ce sont au plus haut point des dessins de sculpteur : c'est dire comme ils mettent en évidence les volumes, solidifient les reliefs, imposent aux formes une rigidité de pierre. Certains sont des planches d'un livre d'Histoire Naturelle imaginaire où sont alignées côte à côte en plusieurs rangées des formes aux reliefs bien marqués, ossements, osselets, galets et carcasses de pure invention et des projets d'objets à fils. Tout cela, déjà dit. Pendant la guerre le spectacle des abris souterrains ramena Moore au souci de la forme humaine et il dessina ou peignit à l'aquarelle de nombreuses scènes des métros de Londres. Alors, il s'en donna à cœur joie (si j'ose ainsi parler cyniquement de choses tristes) avec les formes couchées, cette fameuse sculpture horizontale, donc opposée à celle qui monte ou qui fuse et de laquelle il y aurait tant à dire : des enfilades dans le tube de cinquantaines de corps enroulés dans des couvertures et allongés à même le sol sur deux rangs perpendiculaires à la courbe du mur. Si le coloris (rouge, vert, noir beaucoup, et blanc) a un aspect nocturne et assez sinistre, à qui la faute? Pas à Moore! Examinons les dessins qui ne représentent qu'un ou deux personnages. Sculpturaux donc, accrochant avidement la lumière aux cimes de leurs formes, et surchargés d'ombre dans leurs creux, ils sont drapés dans leur couverture de pierre avec la noblesse des antiques. Et qui donc insinue que ce n'est qu'une vulgaire couverture? Que nous sommes dans le tube de Londres, un vrai boyau? Ils s'enroulent dans leur toge, dans leur peplum à plusieurs épaisseurs; c'est une fête funèbre à Rome ou la méditation dans les Catacombes. Il y en a bien de moins nobles qui ronflent, la bouche ouverte et montrant leurs dents irrégulières : leur couverture volumineuse et gonflée, qui pourrait en contenir plusieurs, se ferme sur leur corps et leurs cheveux comme un voile de pierre sur les personnages qui ornent un tombeau. Le grand mouvement tournoyant de ces draperies ressemble parfois à une coulée de lave figée d'où émerge un visage mort. Donc, c'est très beau, sous cette lueur, qui ne manque pas ici d'un accent macabre, et rappelle les lanternes rouges et vertes qui se suspendent aux voitures. (Je ne sais si les couleurs choisies par Moore correspondent dans sa pensée aux signaux de voie ouverte ou fermée). Nous voyons aussi en blanc et noir, ou blanc et gris de gouache, des femmes en train de filer, motif cher à Moore; leurs mains tendent entre elles, à distance, un fil d'une certaine épaisseur, lui aussi filé dans une pierre blanche. Il y a dans la facture de certains de ces dessins quelque chose d'assez curieux et saisissant! C'est que le pinceau, ou le crayon, qui a fait les robes ou les couvertures, les a formées de lignes successives, alternativement sombres et claires et plutôt

emmêlées, de sorte que tels personnages semblent enroulés dans un étrange peloton qui les ligote sans les serrer, pris au piège fatidique d'une toile qui n'est pas celle d'une araignée, singulièrement empaquetés dans des fils.

Enfin, si la lumière d'un souterrain peut envoûter un artiste à cause de l'éclairage dont il peut multiplier et placer les sources comme il l'entend, on comprendra comment Moore est aisément passé des scènes du métro aux travaux de la mine.



J'ai vu, ces jours-ci, dans un appartement parisien pour pygmées, une géante prisonnière qui se mourait d'asphyxie, rêvant d'espace et de plein air. Ses formes blanches non convulsives, tout abandonnée qu'elle fût mais non point dans la mollesse, emplissaient la chambre, pourtant de bonnes dimensions, presque d'un mur à l'autre, laissant entre elles et les murs à peine la place pour une courtoise déambulation. Cette colosse emprisonnée ne pourrai-je l'appeler : les Malheurs de la Sculpture Monumentale? Ces malheurs sont un thème des plus connus, un sujet et exercice de lamentations pour les critiques élégiaques, et ils ont raison! Ce long thème nostalgique et mélancolique, c'est la séparation de la statue et du monument, de la Décoration et du Mur. Oh! le Mur, le Grand Mur! ce mur qui nous manque et qui ne s'étend, absent, que pour recevoir nos larmes et nos fronts heurtés : notre Mur des lamentations.

Celui qui a créé cette femme est Adam. Il ne semble pas avoir de prénom, seulement en tout et pour tout le nom du premier homme, chassé du paradis. Cela est très beau pour un sculpteur monumental, car le voilà, en compagnie de sa géante et de ses autres monuments, sinon chassé, du moins jamais admis dans le paradis de la sculpture : le jardin retrouvé, l'orée d'une forêt, la place publique ou quelque immense vestibule. Il erre ainsi à la recherche, à la conquête du futur. Des esprits disciplinés demanderont pourquoi ces sculpteurs ne peuvent pas limiter provisoirement leur ambitions, se soumettre aux exigences étriquées et possibilités étroites de leur temps, bref faire de la sculpture de très moyennes dimensions? Mais si, poussé par une exigence intérieure, le démon de la contradiction, l'esprit de révolte et de défi, leur esprit téméraire ne conçoit que vastes formes, grandioses volumes qu'ils ne sauraient réduire sans en changer la nature? Adam ne renonce pas, il relève le défi de son temps et sculpte aux dimensions de sa vision. La galerie Maeght vient donc d'accueillir ses monuments. Celle-ci, chacun le sait, occupe le premier étage d'un immeuble moderne. On peut se demander — sans recevoir de réponse, il faudrait questionner les hauts dignitaires de

l'endroit — comment les énormes blocs d'Adam ont pu entrer, si étroites paraissent portes et fenêtres, et je ne parle pas de l'escalier qui tourne par surcroît, dans cet appartement. S'ils ne font effondrer le plancher, il faut supposer qu'ils sont creux. Ici nous frappons à leur flanc et nos phalanges se blanchissent. Ah! Ah! ils sont donc de plâtre, autre malheur de la sculpture. Ces vigoureux monuments montrent une fragilité de papillon, la pluie les ferait fondre comme des morceaux de sucre, le vent les soufflerait en pollen. Ils rêvent de marbre, de métal ou de porphyre, mais ils restent en plâtre : ces sculptures se présentent comme les songes d'un sculpteur.

Cette beauté couchée est un Nu (4 m × 2 m 80), étude pour un porphyre poli. Elle oppose et concilie volumes sphériques et volumes pyramidaux. Elle est belle et harmonieuse de tous côtés. Si elle n'innove pas au point de vue formel, elle est un bon exemple de la sculpture contemporaine. Je ne sais ce que je dois penser de son sexe (60 cm. environ) qu'elle découvre avec une certaine hardiesse entre les pyramides écartées de ses cuisses.

Elle est entourée de tapisseries nocturnes un peu funèbres ou simplement ascétiques, en blanc et noir. L'une d'entre elles est excellemment dénommée : *Domino*. Elles sont aux tapisseries colorées ce que la gravure est à la peinture. Il y a là, bien loin de la gaîté, quelque chose d'assez prenant, mais le dessin et l'architecture de ces tapisseries me semblent assez confus parfois.

Georges Limbour.

Livres

L'Enquête, par *Robert Neumann* (Calmann-Lévy, édit.).

Un nommé Shilling fait un soir la connaissance d'une jeune femme. Le lendemain il la revoit, passe la nuit avec elle. Quelques heures plus tard, rentré chez lui, il apprend par un policier venu enquêter qu'elle s'est suicidée. Rien, dans la conduite ni dans ce qu'il a pu imaginer de cette femme, ne lui a fait prévoir cette mort que cependant, se dit-il alors, tout en elle a dû choisir. Quelle était donc cette femme qu'il n'a pas su comprendre, à laquelle à vrai dire il n'avait pas donné beaucoup d'attention? La perplexité (qu'on ne donne pas à ce mot la signification légèrement comique qu'il possède d'ordinaire), un certain dépit sentimental — ma rencontre n'a pu la dissuader de se tuer — et intellectuel — j'ai été aveugle — l'incitent à le rechercher et le livre n'est que le récit de cette enquête. Les résultats seront forcément fragmentaires, ne se relieront chronologiquement et psychologiquement qu'avec peine, au hasard des renseignements obtenus, pour n'aboutir d'ailleurs qu'à des hypothèses, puisqu'il manquera toujours l'acquiescement de la morte.

Voilà qui au premier abord ne paraît pas nouveau. Une vie reconstruite après coup, à travers des témoignages parfois énigmatiques ou contradictoires, le mélange du roman et du roman dans le roman, on a déjà vu cela, même au cinéma. Il ne resterait alors à apprécier dans *L'Enquête* que l'habileté de l'auteur et sa rigueur : nous ne savons de la morte que ce qu'en suppose — exaspéré de ne pouvoir faire plus — son amant d'un soir, que ce qu'il exhume de son passé. Mais en réalité cette banale rétrospection est tout à fait secondaire. Il y a évidemment rétrospection puisque la femme est morte, mais cette mort a pour objet essentiel, non pas tant de rendre nécessaire la reconstruction d'une histoire qui serait le sujet du livre, que de signifier l'absence définitive d'un être sur lequel on en restera non moins définitivement réduit aux hypothèses, quels que soient les éclaircissements obtenus des tiers. Tel est en effet le sort de Shilling, qui est en somme le double du lecteur. Chose plus importante, c'est aussi celui du romancier qui nous livre ainsi son expérience d'une certaine compréhension conjecturale. Dans le personnage de Bibiana Santis, il n'y a en effet rien de plus à mettre que ce que R. Neumann y met explicitement, ou plutôt ce dernier nous livre tous les éléments du problème, tout ce qui peut permettre de comprendre son héroïne, et s'il arrive qu'un lecteur la

comprenne différemment ou mieux, c'est qu'il utilise autrement les données fournies, non qu'il découvre dans l'histoire une signification que l'auteur y aurait cachée.

D'ordinaire, quand on utilise le procédé de la rétrospection, c'est pour briser l'ordonnance trop coutumière du récit, mais sans pourtant mettre en cause les règles fondamentales de ce dernier. Il s'agit toujours de *raconter*. La preuve en est que si la fin est donnée dès le début, c'est précisément pour donner à l'histoire un sens plus univoque et même d'autant plus profondément et plus étonnamment univoque que les retours en arrière seront en apparence plus disparates : toujours on en possédera déjà la clef. Le paradoxe des romans ainsi écrits — quand ils sont réussis — est que le lecteur *attend* la suite et l'éclaircissement d'une histoire dont il connaît cependant l'issue. Le facteur essentiel de l'intérêt reste, comme dans les autres romans, cette attente. Dans *L'Enquête* au contraire, il n'en est rien. On ne songe pas à se demander ce qu'il est advenu de Bibiana après tel ou tel moment de sa vie, dont l'ensemble ne nous est d'ailleurs pas restitué (ou l'est de façon volontairement squelettique), car ce n'est pas cela qui intéresse le lecteur. Il ne s'agit pas de raconter, par un bout ou par un autre, une histoire, il s'agit de comprendre dans leur présent irréductible un moment, une action décisifs. Les événements passés sont recherchés seulement pour qu'ils nous livrent directement la clef du suicide. Directement, c'est-à-dire non pas à titre de maillons d'une longue chaîne de raisons et de conséquences, mais comme manifestation d'une personnalité dont on suppose, parce qu'on ne peut faire autrement, qu'elle est restée la même, ou plutôt comme des analogues de sa dernière action. Shilling ne pense jamais — ou s'efforce de ne pas penser — que cette femme ait été « conduite » au suicide, que ce suicide ait été l'effet — inévitable si on l'analyse bien, en remontant assez haut — d'une cause antérieure. Sans même se poser la question, il la croit libre et voit dans son geste une réaction autonome qu'il n'y a pas à prévoir, même après coup, mais qu'il faut comprendre en elle-même. Dans son passé, il cherche non pas une cause plus ou moins éloignée qui supprimerait la liberté de sa dernière action, mais une préfiguration de celle-ci.

L'Enquête retrace donc les efforts d'un homme pour comprendre une liberté. Si cette liberté apparaît incompréhensible, c'est que l'incompréhensible est le visage qu'elle prend quand on veut l'expliquer. Mais l'échec même de Shilling, quand il s'engage dans cette voie, signifie que comprendre n'est pas expliquer. Comprendre, c'est en effet mimer autrui pour devenir comme lui et trouver naturel ce qui, autrement, semble inexplicable. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, Shilling tente de refaire heure par heure la dernière journée de Bibiana Santis, il essaie de la revivre de son point de vue à elle, jusqu'à sa mort. Seulement quand il en arrive là, quelque hypothèse qu'il ait faite (non pour expliquer, mais pour se retrouver lui aussi à cette heure du matin où elle est morte), ça ne colle pas. Bien sûr, il s'essaie également, en désespoir de cause, à trouver des raisons, à ordonner le passé en vue de cette mort, mais précisément il ne peut y parvenir et bute toujours contre une morte qu'il ne peut tuer une seconde fois en lui refusant la liberté de sa mort. La conclusion est donc : il faut voir les gens agir et les comprendre sur-le-champ, après il est trop tard.

Or le romancier vient toujours trop tard, puisqu'il raconte. Seulement il le nie, il raconte le passé comme s'il était présent. R. Neumann ne veut pas de cette feinte et son livre enveloppe une profonde critique des romans. Il nous fournit tout ce qui serait nécessaire pour écrire le roman qu'on pourrait attendre, mais il ne l'écrit pas. Toujours sur le point de « se prendre », le roman possible se défait. Il lui manque ce qui unirait tous ces éléments que Neumann sépare chaque fois qu'ils vont se joindre. Le roman nous est donné à faire; ce n'est d'ailleurs pas pour rien que Neumann a fait de Shilling un écrivain. Que Shilling comprenne enfin cette femme qui lui échappe, et il pourra écrire le roman de Bibiana Santis. *L'Enquête* est un pré-roman, qui nous montre le travail de compréhension que le roman suppose achevé. Mais il est très important que Neumann présente cet effort comme ne pouvant aboutir. Non qu'il refuse la compréhension à son héros tout en se l'accordant à soi-même et en invitant le lecteur à la retrouver. Il se la refuse à lui aussi. On apprend d'ailleurs à la fin que la mort de Bibiana fut en fait accidentelle : le problème que s'était posé Shilling n'avait donc pas de sens, mais son effort et son échec gardent leur signification. Or Shilling, qui est en un sens le lecteur, est aussi l'auteur lui-même essayant d'écrire un roman qui finalement se dissout, et ne pensant qu'à retracer l'histoire de cette dissolution.

Par là, R. Neumann tente d'échapper à ce que Blanchot considère comme la mauvaise foi du romancier. Dans la réalité, nous essayons de comprendre les autres. Le romancier, lui, n'essaye pas : il a déjà réussi, mais du même coup son lecteur ne comprendra jamais comme lui ses personnages et c'est pourquoi, si près de la vérité psychologique qu'il se veuille et parvienne, il restera dans la fiction. Il a créé ses héros, les a posés avant le lecteur et essaye alors d'aller du fictif au réel mais en vain. R. Neumann au contraire veut partir de la compréhension réelle pour aller à la fiction, mais comme la fiction, dès qu'elle paraît, est globale et frappe d'irréalité même ce qui la précède, il s'interdit d'y parvenir : Bibiana Santis ne sera jamais connue. Elle n'existe que par l'enquête, comme Shilling n'existe que pour l'enquête. Elle n'est jamais présentée, inventée, séparée de la recherche, finalement vaine, dont seule l'intensité lui donne une existence pour nous lecteurs.

Le romancier s'accorde d'avance et par principe la compréhension de ses personnages. Même si en écrivant il ne sait pas encore ce qu'ils deviendront, même s'il veut respecter en eux une liberté réelle et donner ainsi au lecteur le sentiment de la vie, il ne met jamais en doute son pouvoir de les comprendre — s'il n'y arrive pas, il s'arrête d'écrire — il choisit d'avance le mode de sa relation avec eux, il postule sa réussite. Cette réussite, il ne la refuse pas au lecteur qu'il invite en effet à prendre le même point de vue que lui. Mais là justement naît l'illusion : le lecteur ne réussit à comprendre le personnage qu'on lui présente que parce que l'auteur, posant ce qu'il fallait comprendre, n'a eu pour sa part aucun effort à faire pour y parvenir ou plutôt a dû l'oublier pour écrire le roman. Ainsi l'identité de point de vue n'est qu'une illusion si l'on prétend que le lecteur doit accéder au point de vue de l'auteur. C'est pourtant cette illusion qui est la raison d'être du roman. Le roman peut en effet se définir

comme la tentative d'un écrivain de faire partager ses privilèges au lecteur en lui suggérant, comme si elle venait de lui, sa propre vision des choses. Mais le partage est illusoire : le romancier garde toujours son avance, il a écrit avant qu'on ne lise; c'est lui qui appelle le lecteur à le suivre dans une compréhension dont il sait le succès puisqu'il l'a postulée pour écrire et que du coup il manque. Ce que précisément Neumann ne veut pas faire. Dans *L'Enquête*, il n'y a pas de mot de la fin que le romancier sache avant le lecteur. Neumann renverse la relation habituelle : c'est lui qui se limite volontairement au point de vue du lecteur; le livre refermé, je m'aperçois non pas que j'en sais autant que l'auteur — satisfaction que nous procurent les autres romans —, mais qu'il n'en a jamais su plus que moi.

Si pourtant. Il a su dès le début que l'effort de Shilling était vicié à la base, qu'il cherchait à comprendre un suicide alors qu'il s'agissait d'une mort accidentelle. Mais on ne peut le lui reprocher. Sa tentative paradoxale l'exigeait et qu'il ait été obligé de choisir cette issue en marque la limite.

Évidemment il y a une raison de fait à l'erreur de Shilling : si ce dernier n'avait pas cru au suicide, il n'aurait pas cherché à apprendre quelque chose d'une femme qui lui serait restée indifférente. Mais il y a plus. Si le livre se terminait deux pages plus tôt, si Shilling restait sur une ignorance immotivée, on pourrait croire à un sens caché dans le livre, on chercherait ce qu'était Bibiana Santis pour l'auteur. Cette fin montre qu'elle n'est rien. On ne la connaît pas parce que personne ne la connaît et ce qu'elle acquiert de vie, elle le doit à cet échec décisif de Shilling, qui est aussi et celui du romancier et celui du lecteur. Si elle avait été quelque chose pour l'auteur, si simplement on avait pu se le demander, Neumann aurait repris sur son lecteur l'avantage auquel il a voulu renoncer. C'est là le paradoxe typique de ce roman : retraçant un effort de compréhension auquel il subordonne rigoureusement l'existence de ses héros, il est obligé de s'interdire le succès. Ainsi inverse-t-il, sans la dépasser, la situation des autres romans qui, eux, s'interdisent la possibilité de l'échec et où l'on finit toujours par savoir quelque chose des personnages parce qu'ils sont posés avant qu'on les comprenne. Dans les deux cas, le romancier ne peut se débarrasser de la fiction; le moyen par lequel on symbolise le réel garde son caractère indépendant de moyen. La réalité, c'est que l'on comprenne parfois et parfois non, c'est surtout que dans toute compréhension réussie subsiste toujours une possibilité d'échec et réciproquement. La réalité en effet, c'est l'existence de celui qu'on veut comprendre et qui peut donc toujours se révéler lui-même ou se dissimuler. Dans les romans au contraire les personnages ne se révèlent pas, ils sont révélés ou ils sont cachés. C'est parce qu'il le sait que Neumann fait de Bibiana Santis une morte, mais c'est lui qui l'a tuée. Il a décidé qu'elle serait morte, comme d'autres auraient décidé qu'elle serait triste ou gaie, inconséquente ou volontaire. Il a réduit au minimum son choix, mais, romancier malgré tout, il ne pouvait éviter de créer un personnage, fût-ce un cadavre.

Il convient d'ajouter qu'on ne lirait pas ce livre si le milieu qui y est décrit comme par la bande ne l'était remarquablement, si n'était aussi bien exprimé le tragique de ces vies de réfugiés politiques. En particulier,

R. Neumann a su lier indissolublement des destins isolés, inséparables de la subjectivité de ceux qui les vivent, et la situation commune dans laquelle ils se trouvent pris, ne privilégiant ni la nécessité extérieure ni les libertés personnelles. Mais c'est dire d'une autre façon que la volonté de ne pas écrire un roman reste encore romanesque.

Jean POUILLON.



L'Aigle, Mademoiselle, Lettres de Sade publiées pour la première fois par *Gilbert Lely* (Georges Artigues, édit.).

Sadisme et masochisme, ces mots qui définissent les pôles de la sexualité tirent leur origine de deux personnages dont on ignore en général l'essentiel.

Sade est connu aujourd'hui par quelques ouvrages trop longtemps considérés comme spéciaux pour avoir été lus par un *public.* Sa légende retient surtout ses emprisonnements et l'anathème d'un siècle pourtant impudique. Les surréalistes se sont efforcés de dégager la valeur de Sade comme écrivain. Mais sa situation d'auteur maudit n'était pas pour leur déplaire. Du côté des chrétiens, ce fut, au fond, une autre affaire Rimbaud. Klossowski s'efforça de dévoiler le côté désespéré et « prochain » du marquis, jusqu'alors fort éloigné du christianisme au sentiment des chrétiens eux-mêmes. Mais Claudel s'est refusé au néo-sadisme, et se félicite que ce hors-la-loi ait été mis à l'ombre par les autorités du temps.

L'homme, dans tout cela, nous restait étranger. En publiant un catalogue de ses œuvres complètes et surtout une partie de sa correspondance scrupuleusement annotée, Gilbert Lely nous rapproche singulièrement du prisonnier du donjon de Vincennes et de la Bastille. Nous découvrons en lui, non pas l'idole que nous présente la préface, mais un des personnages turbulents du XVIIIe siècle, le frère de Beaumarchais, voire de Mirabeau. Enfin un être beaucoup moins satanique et mystérieux que l'auteur des *Cent vingt journées de Sodome*, ou des *Infortunes de la vertu*, et qui a peut-être même rêvé, avant Rimbaud, sa *Saison en enfer* bien plus qu'il ne l'a vécue. Il écrit en juillet 1783 quand ses geôliers lui refusent la lecture des *Confessions* :

« Vous n'êtes pas sublimes dans vos moyens de cure, Messieurs les Directeurs! apprenez que c'est le point où l'on est qui rend une chose bonne ou mauvaise, et non point la chose en elle-même... Il y a mille occasions où il faut tolérer un mal pour détruire un vice, par exemple, vous avez imaginé faire merveille, je le parierais, en me réduisant à une abstinence atroce sur le *péché de chair*, eh bien, vous vous êtes trompés, vous avez échauffé ma tête, vous m'avez fait former des fantômes qu'il faudra que je réalise. Ça commençait à se passer et cela sera à recommencer de plus belle... car, encore un coup, c'est de la vertu qu'un moindre vice pour un cœur très vicieux. »

Le Marquis se juge ici avec lucidité. Il fait une cure et il a toute la

patience du malade de bonne volonté qui souhaite d'être retiré « petit à petit du cloaque ». On pourrait prétendre que cette bonne volonté n'est que désir d'amadouer les gardiens. Mais il y a des lettres d'invectives, d'une violence incroyable, qui excluent cette interprétation. Et l'auteur a déjà dit : « Oui, je suis libertin, je l'avoue, j'ai conçu tout ce qu'on peut concevoir dans ce genre-là, mais je n'ai sûrement pas fait tout ce que j'ai conçu et ne le ferai sûrement jamais » (p. 54-55).

Nous voilà devant un détenu qui trouve qu'il paie cher ses orgies. Parlant de sa prison, il s'écrie : « Si je suis un meurtrier j'y aurai trop peu été, et si je ne le suis pas, j'aurai été beaucoup trop puni et je serai en droit de demander raison » (p. 57). Le coupable plaide bien. Il est difficile de savoir la vérité, et nous ignorons l'essentiel des différentes affaires qui ont conduit Sade à Vincennes. On a l'impression qu'il dit vrai. Il serait étrange que ce libertin n'en ait guère fait plus que Beaumarchais, dont la correspondance galante n'a jamais été publiée, et qui fut emprisonné pour des questions de succession ou de littérature. En tout cas, on ne peut qu'approuver des phrases de ce genre : « Toute punition qui ne corrige point, qui ne peut que révolter celui qui l'endure, est une infamie gratuite » (p. 61).

Si nous trouvons de la sensualité dans cette correspondance, elle semble être spontanée, nullement vicieuse au sens de préméditée, mais absolument irréductible. Elle donne des métaphores surprenantes : « Porc frais de mes pensées », écrit Sade à sa femme, avec cette note : « C'est que j'aime beaucoup le cochon et que j'en mange fort peu ici » (p. 123). Il lui demandera, quelques lignes plus loin, le plan d'un coussin : « Exigé par l'infirmité de mon derrière ». Comme il le note lui-même durant sa détention : « Sa tête se dérange ». Il connaît contre sa femme des crises de jalousie d'autant plus furieuses que pour le défendre elle est entrée dans le secret de ses infidélités. Il ose lui écrire, piteusement : « Conservez-la... conservez-la cette vertu » (p. 85). Il lui interdit de se présenter à lui trop décolletée. Il rêve de la voir dans un habit affreux, « les cheveux lisses ». Il refuse de lui parler si elle vient à pied à la Bastille, sa maison étant à deux pas. Il écrit : « Je suis persuadé que celui qui mit sur l'état de mes supplices « et sa femme restera huit ou dix mois sans lui écrire » se crut plus grand qu'Alexandre... » (p. 109). Il cherche dans le nombre de mots des messages qu'il reçoit et dans l'arrangement des lettres un mystérieux code secret. Enfin, il présente tous les caractères de la pensée paranoïaque. Ses yeux le font souffrir : sa belle-mère y a fait jeter une poudre pour le rendre aveugle mais : « Elle a aussi des yeux et j'aurai de la poudre » (p. III). Son gardien a la lèpre : « Il est bon que vous sachiez qu'on me fait servir par un lépreux, et, quoique je m'en plaigne, on ne me rend aucune justice sur cela; je saurai un jour si l'intention du roi est que les prisonniers soient servis par des lépreux » (p. 108).

M. Gilbert Lely attribue ces divagations à l'incroyable isolement de Sade. Nous aurions aimé ici un peu moins d'admiration, et un peu plus de précisions sur le régime des prisons à cette époque. Quelle qu'en soit la dureté, il n'altère pas le style du marquis, qui passe de l'ironie à l'émotion avec une souplesse merveilleuse. La lettre V et son post-scriptum sont dignes des meilleurs passages des Mémoires de Beaumarchais. Le reste

est plus soutenu, et infiniment plus solide que la prose parfois facile de Beaumarchais. On notera également une *prière du soir* que Gilbert Lely commente avec inquiétude. Klossowski aurait-il raison? On veut voir ici une ruse du marquis pour battre ses adversaires sur leur propre terrain. En ce cas, la comédie est bien jouée, car le ton semble sincère. Pourquoi s'entêter à tirer Sade vers l'athéisme absolu ou vers la croyance intégrale? Il parle parfois de Dieu avec mépris et parfois avec respect. N'a-t-il pas pu changer comme tant d'autres, selon les événements ou suivant sa conscience du moment? Il paraît beaucoup trop spontané pour être d'une seule pièce.

Ces quelques réflexions ne portent que sur 22 lettres. Les notes et la préface remplissent le reste du volume. Nous ne le regrettons pas, en ce qui concerne les notes, elles sont précises et consciencieuses. Nous voudrions en dire autant de la préface où l'on trouve par exemple : « Déjà il y a 150 ans le goujat à manteau d'abeilles... donnait mission à sa police de rafler les écrits de l'auteur de Justine. » Ou encore : « J'ai vu le donjon de Vincennes, gigantesque tombeau à quatre tours flanquantes ». On peut déplorer ici que le poète fasse taire l'historien. mais si l'idolâtrie de Lely est parfois maladroite, nous lui devons une publication qui fait mieux comprendre l'humanité de son héros.

Jean-H. Roy.



La Peau, par *Curzio Malaparte* (Denoël, édit.)

Kaputt posait une question : « Le témoin de ces atrocités n'a-t-il pas été complice dans la mesure ou il a accepté de n'être qu'un témoin sans révolte? ». Pour éviter cette équivoque, Malaparte met en tête de son nouvel ouvrage un curriculum vitæ sous le titre : « Lettre à mes camarades français de 1914-1918 ». Il y évoque avec complaisance son passé militaire. Il y détaille scrupuleusement ses citations. La précaution était nécessaire. Quant à la veulerie du témoignage, *La Peau* vaut *Kaputt* et fait même de la surenchère. Il reste à savoir si le passé de Malaparte suffit à justifier son présent.

La situation des Italiens antifascistes envahis par une armée dont ils souhaitaient l'arrivée était délicate. Dès la première page, dès la dédicace, l'auteur met son livre sous le patronage « des braves, des bons, des honnêtes soldats américains ». Et tout le volume n'est qu'un dialogue entre l'auteur et les soldats américains. « De cette merveilleuse pudeur, si profondément, si véritablement américaine, j'en étais reconnaissant à Jack, à tous les G.I. du général Clark, à tous les enfants, à toutes les femmes, à tous les hommes d'Amérique » (p. 31). Il faut regretter que leur pudeur ne soit pas contagieuse et qu'elle manque singulièrement à ce vaincu qui se délecte de sa défaite, tout comme ces vieux Allemands de Berchtesgaden qui nous faisaient la cuisine sans que nous leur ayons rien demandé et

qui auraient ciré nos chaussures pour peu que nous l'eussions désiré.

Malaparte semble très content quand on lui dit : « You, bastard people, you son of a bitch ». Il voit dans ces mots une sympathie attristée. Les Américains nous semblent plus simples : ils injurient ceux qui leur paraissent mériter l'injure.

La description de Naples volant le matériel américain le plus saugrenu, y compris les tanks et les Liberty Ships, nous est déjà familière. Depuis *Sciuscia* nous connaissons également la traite des noirs par les soins des gosses napolitains. Malaparte en fait un privilège des vaincus. La viande noire est à vendre sur le marché italien. Il s'amuse qu'elle vaille plus cher que la viande blanche. Il oublie de dire que le gosse acheteur d'un nègre ivre, achète ses chaussures et ses vêtements et ne ressemble pas à un propriétaire d'esclaves. Quant à la famille qui s'assure un ravitaillement facile, grâce à un noir assidu à fréquenter la maison, elle ne possède pas un serviteur attaché à son service, mais un homme dont elle gagne les faveurs en lui vendant sa fille.

Hors cette tentative curieuse pour renverser le rapport vainqueur-vaincu, Malaparte présente la prodigieuse corruption de Naples comme la plus terrible des maladies : la peste. C'est la peste qui explique les mères vendant leur fille aux soldats yankees, c'est la peste qui justifie le marché aux enfants pour les goumiers marocains. Selon son habitude, l'auteur se promène avec assurance au milieu de cette épidémie sans jamais en éprouver les symptômes. Il nous dit naïvement qu'il craignit une fois d'avoir été touché lui aussi par le fléau (p. 89). Qu'il se rassure. Le lecteur dès la première page ne doute pas qu'il soit pestiféré.

Cette maladie, selon lui, a été apportée dans son pays par les soldats alliés : « Avant la Libération les peuples d'Europe souffraient avec une merveilleuse dignité. Ils luttaient le front haut. *Ils luttaient pour ne pas mourir...* Mais après la Libération les hommes avaient dû lutter pour *vivre*, c'est une chose humiliante, horrible que de lutter pour vivre, pour sauver sa peau... Les hommes sont capables de n'importe quelle lâcheté pour vivre. » (P. 65). Hélas! la distinction est bien subtile entre lutter pour ne pas mourir et lutter pour vivre. Il ne suffit pas de manquer de dignité devant les Américains pour avoir montré de la dignité devant les Allemands. Tout cela n'est que verbiage. La peau est aussi précieuse sous Mussolini que sous Clark.

A côté de ces piètres tentatives de justifications, on nous présente un étalage de drapeaux souillés, de soldats humiliés, et surtout de massacres. L'emphase atteint parfois le comble du grotesque, comme dans la description des pédérastes parachutistes. La seule peinture des zazous parisiens, fausse à crier, démontre la fausseté du reste. Les histoires les plus invraisemblables sont authentifiées par un procédé cher à Malaparte : elles ont eu pour témoin un grand de ce monde. Himmler dans *Kaputt*, le haut commandement allié dans *La Peau*. Les dîners américains où Malaparte ébahit les hôtes à force de hardiesses font pendant à ceux de Varsovie où il éblouissait tel sanglant gauleiter. Dans cette aristocratie cosmopolite, il circule des légendes que Malaparte a la prétention de faire accepter. Elles sont plus indigestes que les perles contenues, dit-on, dans les huîtres que servit tel général américain à Vichinsky. Une anecdote

exemplaire : la main du goumier coupée par une mine, que Malaparte feint d'avoir ingurgitée poliment, en laissant les os et les ongles devant le général Guillaume. Après avoir bouleversé son auditoire par cette révélation, il se réjouit de la plaisanterie avec un Américain. Le ton reste grave jusqu'au bout, mais l'énormité est trop manifeste. Au moment où l'auteur sent que le public refuse de marcher il lui fait un clin d'œil : « C'était une farce ». Malheureusement le style est le même dans bien d'autres passages, où nous attendons en vain le clin d'œil.

La boursouflure de ce récit justifie les pires plaisanteries sur l'emphase du guerrier italien, et le milieu toujours très choisi où Malaparte exerce son héroïsme rappelle le mot de Giraudoux : « Le privilège des grands, c'est de voir les catastrophes d'une terrasse. » Malaparte raconte ses aventures à l'auditoire privilégié qui peut y croire, faute de les avoir vécues, mais qu'il ait la pudeur de ne pas prendre à témoin un public pour qui la guerre a été autre chose qu'un spectacle.

J.-H. R.



Parmi tant d'autres feux..., par *Raymond Guérin* (Gallimard, édit.).

Ce livre est écrit avec tant de soin, l'agencement en est si étudié que le critique a peur en y pénétrant de piétiner mille trésors, de casser trop de vitres. Il perd sa bonne conscience. Pourtant, justement à propos d'un tel livre, il ne peut faire de rhétorique, il lui faut prendre son parti de juger, au risque de tomber dans les mille pièges qu'un auteur subtil lui tend.

Les deux cents premières pages donnent le ton du livre. C'est la peinture d'une jeunesse intellectuelle en somme stupide. des erreurs des moins bêtes, des abus des autres. Le cadre en est une petite ville de province. Encore que l'auteur ne veuille pas avoir de héros, un de ses personnages est au centre du roman. Il s'échappe et croit trouver une voie vers le sublime dans l'amour qu'il porte à une jeune fille vulgaire et romanesque. A force d'idéalisme fade et de sensualité perverse, il se convainc qu'il n'est pas médiocre, jusqu'au jour où la mort de sa femme lui révèle à quel point il s'ennuyait auprès d'elle. Il s'abandonne alors aux délices de l'adultère, puis les quitte, et croit qu'il a trouvé la liberté.

Cette histoire compte d'ailleurs fort peu. Il s'agit d'un roman psychologique qui est tout entier porté par l'analyse des cristallisations sentimentales qui sont causes de ruptures, de libérations, de mort même. Ces analyses sont menées avec une grande rigueur, qui se traduit par le style indirect et par une impartiale sévérité. On sait le parti que tire Kafka d'un procédé littéraire analogue. La description de la médiocrité devient chez lui pathétique parce que sa précision définit ses personnages dans leur vérité. Ainsi le non-sens fait sens puisqu'en définitive, rien ne sera

jamais dépassé. De même ici c'est l'allure méticuleuse et soutenue de la rédaction qui donne une sorte de consistance à des personnages qui, autrement, cesseraient d'exister à force de banalité. Ils prennent ainsi la dignité de l'historique. A vrai dire, s'il faut à cet égard chercher un précédent à *Parmi tant d'autres feux*, on le trouvera dans l'amertume des « moralistes » plutôt que chez Kafka.

Malheureusement la sévérité de la description fait place peu à peu à la complaisance de la confession. L'auteur se flatte de ne pas avoir de héros, de ne pas donner à un de ses personnages un privilège tel qu'on s'installe avec lui pour redécouvrir le monde où il vit. Et, en effet, cela déplacerait dangereusement le centre de gravité du roman vers cette nullité que l'auteur entend peindre, mais aussi garder à distance. Pourtant Monsieur Hermès est bien un héros de roman : seul il a un avenir; les autres personnages ne font que passer devant lui puis retombent dans le néant. Ses capacités érotiques font de lui un dominateur et le poussent jusqu'à la dignité du solipsisme. La solitude du héros envahit peu à peu le livre. La technique romanesque pèse alors sur le héros comme un contresens, parce qu'il passe au monde réel. Le roman devient un simple apprêt rhétorique, masque d'un monologue qui ne sait pas devenir dialogue. C'est sans doute à cause de cette perpétuelle ambiguïté que le lecteur gêné ne peut ni s'intéresser au livre, ni le condamner.

Louis MÉNARD.

Hop Signor et **Fastes d'Enfer**, pièces de *M. de Ghelderode*, au Théâtre des Noctambules.

L'intérêt de ces deux pièces est qu'elles posent à la fois un problème du public — au Marigny, il a interrompu les représentations, aux Noctambules il les fait prolonger — et un problème de l'auteur : qui faut-il être pour les goûter, qui faut-il être pour les écrire? Ce qui montre qu'elles ne sont pas indifférentes, puisque n'importe qui n'aurait pu les écrire, n'importe qui ne peut les aimer, et que, par là même, tout le monde peut s'y intéresser.

Ce sont des pièces chrétiennes, c'est-à-dire qu'elles supposent le christianisme. Mais elles supposent aussi les tares du christianisme, et également leur acceptation, et encore leur refus, et l'antichristianisme, et sa « digestion » même par les chrétiens qui se veulent aussi chrétiens que possible. En somme, elles supposent un monde, et de là vient leur force. Ce qu'elles ne supportent pas, c'est l'ignorance pure et simple du christianisme. C'est pourquoi elles cherchent à provoquer le scandale ou susciter la sympathie de tous ceux qui y ont été élevés, beaucoup plus qu'à obtenir l'admiration esthète qu'elles mériteraient d'ailleurs, mais que M. de Ghelderode vomirait certainement.

Si l'on ne se sent nullement chrétien, nullement héritier de la « civilisation chrétienne », et si l'on n'a guère de goût pour l'esthétisme, quelle impression ces pièces peuvent-elles produire encore? De l'étonnement d'abord : on s'étonne que d'autres puissent s'émouvoir, dans un sens ou dans l'autre. Qui d'autre en effet qu'un chrétien pourrait trouver scandaleux ou profond qu'on montre au théâtre un moine éjaculant? S'il ne s'agissait pas d'un moine, il n'y aurait là qu'une de ces grossièretés dont les auteurs « modernes » ont le secret. Triomphe persistant de l'esprit religieux! Cependant M. de Ghelderode n'est pas un habile, pas un Claudel. Ces pièces posent une question qui a un sens non seulement dans la religion, mais encore en dehors d'elle.

La religion chrétienne affirme un dualisme, mais il y a deux façons de vivre le dualisme. On peut le poser d'abord, condamner donc le monde terrestre, et — comme il faut cependant y séjourner — définir une morale, de bonnes œuvres, qui, extérieures autant que faire se peut au monde du péché, y introduisent cependant comme le reflet du monde divin. Dans cette perspective, le transcendant est affirmé d'abord, car on ne pourrait que l'oublier à se plonger dans un monde mauvais que la religion seule, par l'affirmation préalable de Dieu, est capable de transfigurer. Mais le dualisme peut aussi être vécu à partir de sa négation, le transcendant être, non posé d'abord, mais découvert au plus profond de l'immanence,

c'est-à-dire du péché, dans lequel on se plonge, seule manière d'en reconnaître l'insuffisance. On s'y plonge par foi, et alors l'homme de la morale et des bonnes œuvres apparaît comme l'homme superficiel, qui, en fait, ignore Dieu ou s'en fait l'image la plus pauvre. On reconnaît la formule de Luther : « *Esto peccator et pecca fortiter* », c'est elle que Ghelderode lance au public ou plutôt à lui-même en tant qu'auteur. Seulement, Luther, qui n'en voulait pas sortir, fut rejeté par l'Église et le luthéranisme devint, contrairement à son inspiration, une morale; Ghelderode, lui, reste fidèle au premier Luther, il reste dans le catholicisme qui justement lui permet de pécher fortement. Luther, contraint d'agir, dut sortir de l'impasse et fonder une morale; Ghelderode, qui se contente d'écrire, peut maintenir les données du problème et faire de l'impasse sa solution. Il se fige dans le moment où le péché est senti comme tel, moment privilégié et angoissant : restera-t-on en contact avec Dieu quand on aura surmonté le péché? D'où ce qu'il y a de statique et aussi de caricatural, c'est-à-dire d'instantané, dans ses pièces.

Si, pour qui n'y croit pas, la religion n'est qu'un langage, ce langage a pourtant un sens et celui qui l'emploie loyalement pose un problème qui ne vaut pas que pour lui. En termes religieux : faut-il savoir qu'on est un pécheur et aimer Dieu, ou aimer Dieu pour n'être plus un pécheur? En termes non religieux : faut-il vivre ce monde, ou bien le changer?

J. P.



Héloïse et Abélard, pièce de *Roger Vailland*, au théâtre des Mathurins.

Roger Vailland a brillamment évité l'écueil du genre historique, sans donner pour autant à ses thèses une allure agressivement moderne. Et, puisqu'il y a thèses, il faut encore le louer de ne pas les avoir exposées en tirades. La pièce est construite comme une suite de symboles. Chaque acte, en même temps qu'il retrace une situation dramatique, cherche à rendre sensible l'essence que la pièce veut dévoiler : la liberté. Roger Vailland est-il arrivé à fondre la présentation dramatique et l'idée? Les spectateurs n'en sont pas convaincus.

Le premier acte est consacré d'un côté à la présentation des personnages et à l'amorce de l'intrigue, de l'autre à une première approche de la liberté : la liberté de l'esprit, figurée par la solitude du penseur. A ces deux fins, elle utilise des moyens diversement dramatiques. Mais le plus grave, c'est qu'entre ces deux pôles d'intérêt, l'un aboutissant à la découverte par Fulbert de l'amour des deux héros, l'autre à une scène violente entre Abélard, Héloïse et le prince, l'attention ne sait où se porter. On aurait tendance à s'émouvoir plutôt de l'épreuve à laquelle Abélard soumet son ami et sa maîtresse. Mais pour donner tout son sens à

cet épisode il aurait fallu écrire une pièce tout autre, *Timon d'Athènes*, par exemple. Cette contradiction ne s'atténue pas au second acte. Le drame y tient une place très réduite. Abélard et Héloïse, pourchassés par la police, sont finalement sauvés par l'intervention du prince. Cette heureuse issue rend très obscur le triomphe de l'intrigue et des cabales qu'on nous a laissé pressentir. La lassitude qu'Abélard a longuement décrite perd toute signification dramatique. Par contre nous apprenons beaucoup sur la véritable liberté. Nous savons qu'elle est la cause commune de l'esprit libre persécuté, du peuple asservi, et des princes libertins. Ses ennemis sont à chercher parmi les méchants, mais aussi parmi tous ceux qui incarnent la vertu traditionnelle. Le troisième acte nous éclaire enfin sur la véritable signification du mot liberté. A vrai dire, il se place après le crime, crime qui n'a été ni annoncé ni raconté, ce qui sépare complètement l'acte du reste de la pièce. Il lui est d'ailleurs très supérieur. Héloïse vient torturer Fulbert, criminel et jaloux, par le récit de son amour, amour impérissable contre lequel la méchanceté ne peut rien. La méchanceté? Mais Héloïse va plus loin; elle place cet amour au delà du bien; il devient un attentat décisif contre le royaume du Bien, il devient la liberté qui détruit la religion, sa morale et ses monuments. D'où la tirade si sottement attribuée à je ne sais quel radicalisme par des cléricaux sans discernement. La scène est d'une grande violence. Celle qui la suit est encore plus forte. L'ironique arbitraire d'un prince cruel achève la peinture de la liberté des libertins.

Sur le plan purement dramatique, la faiblesse de la pièce est de ne pas savoir conjuguer tous les ressorts qu'elle a tendus. C'est un travail qu'elle laisse à Jany Holt, à Jean Servais et à Marchat, qui, malgré tout leur talent, ne s'en tirent qu'à moitié. Quant à l'unité qu'elle prétend découvrir sur un plan supérieur, elle n'est animée par aucune intuition concrète de la liberté. Ni le « pathétique de la distance », ni l'élan révolutionnaire n'y sont sensibles. Pour conclure la pièce, il faudrait admettre la plaisante confusion que Roger Vailland tente d'établir entre la rigueur bolchevique et le libertinage cruel du prince.

L. M.



Le Grand Balcon, film de *Henry Decoin.*

Kessel avait déjà réussi à rendre invraisemblables et hâbleurs les héros pourtant authentiques de *Bataillons du Ciel*. Il vient de s'attaquer, avec *Le Grand Balcon*, à ceux des lignes postales qui s'appelèrent Didier Daurat, Reine, Mermoz, Guillaumet, Saint-Exupéry, pour ne citer que les principaux. Il a la pudeur de déguiser les noms. Didier Daurat devient Carbo. Pierre Fresnay ne réussit pas à empêcher ce personnage imaginaire de mériter à longueur de journée des paires de gifles. Son rôle principal paraît être d'envoyer sciemment des pilotes à la mort pour le plaisir d'af-

firmer qu'il est un chef. Il nous le dit lui-même en substance : « Il faut faire du courrier un Dieu. On ne doute pas d'un Dieu quand il possède ses martyrs ». Kessel aurait eu intérêt à relire *Vol de Nuit*, où Didier Daurat inspirait Rivière. Rivière est parfois dur, mais jamais inhumain. On le voit dire à un de ses pilotes, de retour d'un raid difficile : « Vous vous êtes beaucoup occupé d'amour, Leroux, dans votre vie? » On imagine mal Carbo posant cette question. Rivière félicite. Carbo, jamais. Rivière refuse l'amitié de ses hommes, mais il dit : « Si c'est par amitié qu'ils vous obéissent, vous les dupez. Vous n'avez droit vous-même à aucun sacrifice ». Rivière est avant tout un homme las. Nous ne sentons jamais la fatigue de Carbo dans la cruauté de son métier. Le jeu de Pierre Fresnay et sa mâchoire féroce en rajoutent même un peu. Il est en pleine forme. Pas une seconde d'émotion devant un cadavre. Il est prêt à en absorber autant qu'il faudra pour que passe la ligne. La seule justification, d'ailleurs dérisoire, de ses exigences, c'est qu'il monte lui-même dans un avion lorsque le travail est dur. Quant aux pilotes, ils acceptent qu'un mécano trompette leurs citations pour obtenir des chambres dans un hôtel. Le reste du temps, ils font les grands enfants. Le légendaire exploit de Guillaumet dans la Cordillière des Andes, si sobrement raconté par St-Ex, est transposé dans les Pyrénées. Pour que nous comprenions bien l'histoire de l'assurance, on nous colle un assureur. Comme il ne peut pas être aux côtés de Fabien dans la neige, c'est sa voix ridicule et nasillarde qui proclame à son oreille : « Je vous préviens, pour que votre femme soit payée, il faut qu'on retrouve le corps ». Le reste est de cet acabit. Il existe une société pour la protection des monuments historiques. Un passé comme celui-là mériterait d'être protégé contre un dangereux récidiviste, Joseph Kessel.

J.-H. R.

Le Gérant : René Julliard.

Imprimerie Chantenay, Paris-6e — Janvier 1950
Dépôt légal : 1er *trim.* 1950